

Transition en agriculture et agroalimentaire : transformations multiples, modèles diversifiés et communautés résilientes

Collectif sous la direction
de Marie-Joëlle Brassard
et Pierre Olivier Ouimet



CAHIER
SCIENTIFIQUE
119

Transition en agriculture et agroalimentaire : transformations multiples, modèles diversifiés et communautés résilientes

Collectif sous la direction de
Marie-Joëlle Brassard et Pierre Olivier Ouimet



Transition en agriculture et agroalimentaire : transformations multiples, modèles diversifiés et communautés résilientes

Collectif sous la direction de Marie-Joëlle Brassard et Pierre Olivier Ouimet

Ce Cahier présente les actes du colloque *Contexte d'émergence et de transition en agriculture et agroalimentaire : diversité des modèles agricoles et communautés résilientes*. Ce colloque a été tenu dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas les 6 et 7 mai 2021, par le du CISA – Centre d'innovation sociale en agriculture.

ÉQUIPE CISA

Collectif sous la direction de Marie-Joëlle Brassard, Ph. D., et Pierre Olivier Ouimet, M. Env.

Comité de sélection, d'évaluation et de révision scientifique des textes

Marie-Joëlle Brassard, Ph. D.; Sylvie Courchesne; Even J. Lemieux, Ph. D.; Pierre Olivier Ouimet, M. Env.; Audrey Roy, M.A.; Isabelle Touchette

Coordination éditoriale

Stéphane Ledien, Ph. D.

Collaboration à la relecture et à la coordination

Maryline Boisvert, agente de soutien administratif au CISA

ÉQUIPE ACFAS

Direction de la collection

Johanne Lebel

Révision linguistique

Hélène Larue

Graphisme et mise en page

Jennifer St-Georges

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

Titre

Transition en agriculture et agroalimentaire : transformations multiples, modèles diversifiés
et communautés résilientes / [sous la direction de] Marie-Joëlle Brassard, Pierre Olivier Ouimet.

Noms

Contexte d'émergence et de transition en agriculture et agroalimentaire : diversité des modèles agricoles
et communautés résilientes (Colloque) (2021 : En ligne), auteur. | Brassard, Marie-Joëlle, éditeur intellectuel. |
Ouimet, Pierre Olivier, 1989- éditeur intellectuel. | Acfas (Association), organisme de publication. |
Acfas (Association). Congrès (88^e : 2021 : En ligne), autre agent associé à une œuvre.

Collections

Cahiers scientifiques (Montréal, Québec) ; 119.

Description

Mention de collection: Cahiers scientifiques de l'Acfas ; 119 | Textes présentés lors du colloque
Contexte d'émergence et de transition en agriculture et agroalimentaire : diversité des modèles agricoles
et communautés résilientes, organisé dans le cadre du 88^e congrès de l'Acfas, organisé par le Centre
d'innovation sociale en agriculture du cégep de Victoriaville (CISA) et tenu en ligne, les 6 et 7 mai 2021.

Identifiants

Canadiana 2022001518X | ISBN 9782892451641

Vedettes-matière: RVM: Agriculture—Innovations—Congrès. | RVM: Agriculture—Aspect social—Congrès. |
RVM: Aliments—Industrie et commerce—Innovations—Congrès. | RVM: Politique agricole—Québec (Province)—
Congrès. | RVM: Agriculture durable—Congrès. | RVM: Innovation sociale—Congrès. | RVMGF: Actes de congrès.
Classification: LCC S494.5.I5 T73 2021 | CDD 338.1/6—dc23

Introduction Pierre Olivier Ouimet	6
--	---

PREMIÈRE PARTIE

Modèles, pratiques et transitions agroécologiques

Comment accompagner les agriculteurs à observer et à comprendre la vie du sol? Le cas de l'adoption des Techniques de culture sans labour (TCsL) dans la Région Grand-Est (France) Guillaume Christen	11
---	----

Les coopératives agricoles de fruits : l'importance de la coopération pour les réseaux (capitalistes) agroalimentaires Chantal Gailloux	18
--	----

DEUXIÈME PARTIE

**Entre autonomie et sécurité alimentaires,
et entre contraintes et innovations**

« Le jatropha ne se mange pas. » Production de biocarburants, sécurité alimentaire et résistance passive en contexte paysan au Mali Pascal Vallières	35
---	----

Analyse des contraintes d'adoption des technologies en riziculture irriguée dans le pôle de développement de Gagnoa en Côte d'Ivoire Franck Koman	46
--	----

L'action collective par le « design pour l'autonomie » pour favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale : le cas de la Fermette de Pointe-Saint-Charles Morgane Pellerin	54
---	----

Le projet Pirursiivik : bâtir des collaborations pour une plus grande autonomie alimentaire Marion Macé	64
---	----

TROISIÈME PARTIE

Adaptation des mesures et politiques publiques (au Québec)

Faire reconnaître les modèles agricoles alternatifs au sein des politiques publiques Frédéric Clerson	74
---	-----------

Le foncier agricole solidaire Pascal Genest-Richard	85
---	-----------

La fiducie d'utilité sociale agroécologique, un commun foncier québécois Hubert Lavallée	90
--	-----------

QUATRIÈME PARTIE

Perspectives et dialogue

Résilience en agriculture et agroalimentaire : la recherche et le partage d'initiatives pour améliorer les pratiques à l'échelle des communautés Olivier Brière	100
---	------------

Face aux bouleversements : l'émergence de modèles bioalimentaires diversifiés Anne Blondlot	102
---	------------

Dialogue du 7 mai 2021 Propos mis en forme par Stéphane Ledien	103
--	------------

Remerciements	116
---------------	------------

Introduction

Pierre Olivier Ouimet,
M. Env.

Chercheur et chargé de projet au Centre
d'innovation sociale en agriculture (CISA)
du cégep de Victoriaville

Les 6 et 7 mai 2021, dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas, s'est tenu le colloque *Contexte d'émergence et de transition en agriculture et agroalimentaire : diversité des modèles agricoles et communautés résilientes*. Organisé par le Centre d'innovation sociale en agriculture du cégep de Victoriaville (CISA), l'événement s'est déroulé entièrement en ligne étant donné le contexte pandémique.

Le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) : un mobilisateur d'acteurs et de connaissances

Le CISA est un centre de recherche collégial créé en 2009, qui a pour mission de piloter des réflexions et des projets de recherche-action misant sur les innovations sociales, et ce, pour générer des résultats ayant une pertinence pratique pour le secteur agroalimentaire et pour la société. Ainsi, les chercheurs et chercheuses du CISA travaillent étroitement avec les acteurs du terrain pour coconstruire des solutions à des défis concrets identifiés par ces derniers. Abordant l'agriculture, l'agroalimentaire et le développement des territoires, souvent simultanément, les projets que conduit le CISA exigent de mobiliser diverses connaissances et compétences. Pour ce faire, le centre de recherche préconise le regroupement et l'interaction d'acteurs d'horizons multiples tout au long de la réalisation des projets.

Par son approche et ses méthodologies de recherche-action, le CISA démontre une attitude de réflexivité pour aborder les défis vécus, et favorise la recherche de solutions novatrices qui sont adaptées aux situations. En effet, les solutions déjà connues et communément appliquées ne sont pas nécessairement les plus adéquates dans une situation donnée. De là l'intérêt de promouvoir une approche orientée sur l'innovation sociale, celle-ci étant définie comme suit par le Réseau québécois de l'innovation sociale (2011) :

« Une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. »

Par sa mission, le CISA est amené à travailler avec des organisations qui sont à la recherche de solutions nouvelles, ou encore, qui sont porteuses de solutions nouvelles qu'elles cherchent à mettre en œuvre, à pérenniser ou à diffuser plus largement. Ainsi, depuis sa création en 2009, le CISA est à la fois témoin et acteur de changements touchant l'agriculture et l'agroalimentaire, qui s'inscrivent plus globalement dans une transition socioécologique.

La transition socioécologique : une notion à circonscrire et à illustrer concrètement

Malgré des divergences de point de vue au sein du champ scientifique des *sustainability transitions*¹, il est généralement reconnu qu'une transition procède invariablement « [...] par transformations multiples, simultanées, interférant mutuellement et agissant à des niveaux variés allant du plus local au plus structurel et macro-sociologique » (Audet 2015). C'est de ces transformations multiples dont les chercheurs et chercheuses du CISA sont à la fois témoins et acteurs. Or, c'est davantage à une transition « socioécologique » qu'ils contribuent avec leurs différents partenaires. Cette transition concerne la société tout entière. Elle est systémique, puisqu'elle implique une remise en question en profondeur des modes de vie et des manières de fonctionner. Elle appelle à penser et à agir collectivement pour évoluer vers de meilleures conditions de vie, et ce, dans le respect des limites environnementales.

En filiation les uns avec les autres, les projets conduits par le CISA illustrent parfaitement cette transition socioécologique². Ce constat est à l'origine du colloque organisé dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas.

Le colloque du CISA : la transition sous l'angle de l'agriculture et de l'agroalimentaire

L'intention derrière ce colloque était de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir collectivement à cette transition socioécologique sous l'angle de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Par l'intervention de différents chercheurs et acteurs du terrain, nous voulions éclairer ces changements multiples et les enjeux qu'ils soulèvent pour l'avenir. Plus spécifiquement, les objectifs étaient de :

- mettre en lumière le contexte de transition observé en agriculture et en agroalimentaire;
- identifier et comprendre les changements induits par cette transition et leurs impacts sur la société;
- croiser les regards et ouvrir la réflexion par la recherche et l'expérience du terrain;
- échanger sur les façons d'accompagner les changements;
- ouvrir sur des pistes de recherche-action susceptibles d'accompagner cette transition.

Les 19 communications se sont déroulées sur une journée et demie. La demi-journée restante était consacrée à un dialogue informel entre les conférenciers et l'auditoire, soit des chercheurs et des acteurs du terrain. Cette discussion a favorisé le croisement de différents points de vue et l'approfondissement de réflexions porteuses concernant la transition socioécologique.

¹ Audet (2015) identifie trois grands courants dans ce champ scientifique. Ils sont représentés par les trois approches que sont la gouvernance réflexive des transitions, la perspective multiniveaux des transitions sociotechniques et la gestion des transitions.

² Les projets du CISA sont présentés sur son site internet : www.cisainnovation.com

Les actes du colloque : trois grands thèmes et une volonté commune d'innovation

Cet ouvrage ne regroupe qu'une partie des communications présentées lors du colloque des 6 et 7 mai 2021. Néanmoins, il reflète bien l'ambition du CISA de croiser les perspectives. Les articles sont divisés en trois grands regroupements thématiques, mais il existe une filiation marquée entre tous les textes, de sorte que bien d'autres regroupements auraient été concevables.

Premièrement, il est question dans les deux premiers articles de changements dans les pratiques et les modèles. L'article de Guillaume Christen porte sur l'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques, ou plus précisément ici, dans l'abandon d'une pratique agricole. En effet, la prémisse de l'article est le besoin de contrer un phénomène printanier observé en Alsace qui consiste en des coulées d'eaux boueuses d'origine agricole. La solution préconisée est l'abandon du labour, une pratique agricole répandue. Ainsi, l'innovation proposée en est une de « retrait », puisqu'elle consiste à faire moins pour minimiser l'érosion des sols. Ce changement n'est pas pour autant facile à mettre en œuvre. En effet, le défi qui se présente est celui de changer la représentation que se font les agriculteurs des qualités d'un sol propice à la production. Le chercheur met de l'avant l'importance des liens sociaux, notamment entre agriculteurs, pour accompagner cette dynamique d'apprentissage et de changement.

L'article de Chantal Gailloux traite quant à lui des modèles coopératifs dans le secteur agroalimentaire. Les propos de la chercheuse prennent leur assise dans le travail d'une petite coopérative de producteurs de l'Est-du-Québec, l'Atelier de transformation agroalimentaires des Basques (ATAB). Cette coopérative approvisionne en fruits et en aromates les artisans de la fermentation. La chercheuse illustre des tensions de nature éthique qui se présentent alors que des décisions de la coopérative à l'interne exigent un réalignement vers un modèle plus « capitaliste » qui contraint les membres à se distancier de leur mission initiale. La chercheuse analyse cette situation en s'appuyant sur deux exemples historiques de coopération en production fruitière, l'un au Québec et l'autre aux États-Unis.

Deuxièmement, un autre regroupement d'articles cible les questions d'autonomie et de sécurité alimentaires. Les deux premiers articles portent sur des expériences qui se sont déroulées en Afrique. D'abord, celui de Pascal Vallières relate les résultats d'une expérience visant la promotion des biocarburants par le développement de la culture du jatropha au Mali. Le projet de développement de cette filière était orienté sur le modèle d'une agriculture contractuelle auprès des petits producteurs paysans. Contrairement aux prévisions des promoteurs,

il est apparu que cette filière entrainait en concurrence avec la production alimentaire – l'une des raisons étant que les rendements du jatropha étaient largement surestimés. Le chercheur illustre que, malgré une politique de développement « descendante », les producteurs paysans disposent d'une marge de manœuvre qui se résume à... se désintéresser du projet.

L'article de Frank Koman met de l'avant un exemple d'innovation technologique planifiée sans la prise en compte des paysans, de leurs besoins et de leur mode de vie. En Côte d'Ivoire cette fois, l'État a mis en place des mesures de soutien au déploiement de nouvelles techniques agricoles du riz de bas-fond dans l'objectif d'accroître la production locale de riz. Cela n'a pas suffi pour que les paysans changent leurs pratiques. En effet, les riziculteurs de la région de Gagnoa conservaient les anciennes techniques. Pourquoi? Le chercheur présente plusieurs conditions qui entravent l'adoption de nouvelles techniques. Elles sont d'ordre socioéconomique.

L'article de Marion Macé nous amène au Nunavik, au nord du Québec. L'auteure présente les fondements et l'histoire d'un projet de développement territorial nommé Pirursiivik, un mot qui signifie « un endroit pour faire pousser les choses » en inuktitut. À l'instar des autres villages du Nunavik, le village d'Inukjuak est confronté à d'importants enjeux d'insécurité alimentaire. Pour les aborder, la collectivité s'est mobilisée par l'entremise d'un grand projet visant à accroître l'autonomie alimentaire. Partant des préoccupations et centres d'intérêt de la population, le projet se déploie en de multiples facettes qui ciblent les jeunes et les moins jeunes. L'auteure montre comment la mise en place du projet suit une gradation ascendante. Alors que l'implantation d'une serre est planifiée, de plus petites actions sont réalisées au préalable afin de susciter et de maintenir l'engagement de la communauté dans une dynamique d'appropriation collective de l'alimentation.

Enfin, pour clore la thématique de l'autonomie et de la sécurité alimentaires, l'article de Morgane Pellerin nous amène dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Il s'agit d'un quartier défavorisé à différents égards, notamment en ce qui concerne l'accès à des aliments frais et nutritifs. La chercheuse se penche sur les initiatives alimentaires du quartier en considérant leurs interactions. Elle s'intéresse plus spécifiquement au projet en développement nommé Fermette, dans lequel elle est elle-même engagée. Elle aborde ce projet de façon particulière, en croisant l'approche du développement territorial à celle du « design pour l'autonomie » proposée par Arturo Escobar. La chercheuse a documenté ce projet, alors en émergence, en prêtant attention à ses retombées potentielles sur la justice alimentaire, sociale et environnementale.

Troisièmement, un dernier regroupement d'articles concerne l'adaptation des politiques publiques. D'abord, Frédérick Clerson aborde la difficulté des modèles agricoles dits « alternatifs » à s'imposer dans l'orientation et le contenu des politiques publiques. Le chercheur présente différents blocages ainsi que des stratégies susceptibles de les surmonter. Celles-ci portent sur des façons d'influencer les modèles actuels, tant de l'intérieur que par des forces de mobilisation externes. Le chercheur s'appuie sur quelques exemples qui concernent l'évolution de politiques agricoles au Québec. En somme, l'article intègre plusieurs pistes de réflexion et d'action pour contrer l'inertie politique.

L'article de Pascal Genest-Richard aborde les enjeux d'accès à la terre par la relève agricole. Dans un contexte de vieillissement de la population agricole au Québec, un grand nombre de terres sont susceptibles d'être transférées vers une relève motivée. Or, le phénomène de spéculation foncière et la grande superficie des terres rendent les transactions onéreuses. Il devient presque impossible pour la relève d'acquérir une terre agricole sans s'endetter de façon importante. Le chercheur remet en question l'importance accordée à la « propriété » et présente d'autres solutions adoptées au Québec et à l'étranger. Les expériences étrangères révèlent notamment que des mesures fiscales favorables peuvent contribuer significativement au déploiement de ces modèles alternatifs d'accès à la terre.

Enfin, Hubert Lavallée met l'accent sur l'un des modèles alternatifs mentionnés dans l'article de M. Genest-Richard. Il s'agit de la Fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA), qui constitue un outil de préservation d'une terre agricole et de son caractère patrimonial à très long terme, voire à perpétuité. La FUSA est encore méconnue au Québec, une situation que l'auteur pallie par une explication bien documentée du modèle. L'auteur explique aussi en quoi la FUSA répond à des enjeux très actuels tout en contribuant à une nécessaire transition agroécologique. En plus de protéger leur vocation agricole, la FUSA rend les terres plus facilement accessibles à la relève et à ses projets d'agriculture respectueuse de l'environnement.

Une dernière section des actes du colloque est consacrée au « dialogue » tenu le 7 mai 2021 en après-midi. Il s'agissait d'un moment réservé aux échanges informels entre les conférenciers, conférencières et l'auditoire. En guise d'avant-propos, deux personnes ayant assisté au colloque présentent un court témoignage écrit de leur expérience. D'abord, Olivier Brière met de l'avant les correspondances entre les sujets abordés durant le colloque et le projet de développement d'une communauté nourricière dans la municipalité rurale de Saint-Camille en Estrie. Il s'agit d'un projet dans lequel M. Brière est

engagé à titre d'agent de développement municipal. Anne Blondlot, qui est coordonnatrice chez Ouranos³, ouvre quant à elle sur les relations entre les sujets abordés durant le colloque du CISA et des crises actuelles et à venir, notamment celles ayant trait aux changements climatiques. Son texte soulève des questions pertinentes concernant les contributions actuelles et potentielles des modèles alternatifs et initiatives innovantes présentées tout au long du colloque du CISA.

Ces deux témoignages sont suivis d'une transcription du « dialogue ». Suivant le fil de questionnements soulevés lors d'un tour de table, le dialogue traite du rôle de la recherche ainsi que des questions d'autonomie et de sécurité alimentaires. Ensuite, la discussion s'oriente sur les leviers susceptibles de soutenir, voire d'accélérer, le mouvement de la transition socioécologique. À cet égard, plusieurs questions sont restées en suspens, laissant au lecteur la possibilité de poursuivre la réflexion.

³L'organisme Ouranos est un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques.

Bibliographie

AUDET, R. (2015). « Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, no 58, p. 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'INNOVATION SOCIALE (2011). *Déclaration québécoise pour l'innovation sociale*, 7 p.

PREMIÈRE PARTIE

Modèles, pratiques et transitions agroécologiques

Comment amener les agriculteurs à observer et à comprendre la vie du sol?

Le cas de l'adoption des Techniques de Culture sans Labour (TCsL) dans la région Grand-Est (France)

Guillaume
Christen

Laboratoire Sociétés, Acteurs et Gouvernement en Europe,
UMR SAGE 7363 GERIHCO GEstion des Risques
et Histoire des COulées d'eau boueuse¹

¹Le groupe GERIHCO (GEstion des RIques et Histoire des COulées d'eau boueuse) mène ses travaux depuis 2004 sur la formation de coulées d'eau boueuse par érosion des sols agricoles en Alsace, les moyens de lutte contre ce risque, la représentation et les pratiques liées au risque. La recherche-action au sein de GERIHCO privilégie un dialogue entre agronomes, écologues, économistes, géographes, juristes, sociologues, informaticiens, principalement rattachés à l'Université de Strasbourg, l'ENGEEES (École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) et la Chambre régionale d'agriculture Grand Est.

Introduction

Depuis les années 2000, les phénomènes de coulées d'eau boueuse d'origine agricole sont devenus récurrents en Alsace au printemps, alors que les sols sont peu ou ne sont pas couverts. Ils touchent les collines limoneuses du nord et du sud de la région et surviennent essentiellement sur des bassins-versants comprenant des cultures de printemps². En effet, les parcelles où on cultive du maïs laissent les sols peu ou non couverts lors des orages de printemps, favorisant la formation des phénomènes érosifs.

L'érosion des sols peut être vue comme un risque moderne (Beck 2001), qui se différencie des menaces environnementales par son impact globalisant (Wanneau 2011). Lorsque la coulée d'eau boueuse sort de la parcelle, elle affecte aussitôt la société globale et devient un problème social et politique (Christen 2017). En effet, les coulées interpellent autant les agriculteurs (qui perdent leur sol) que la communauté (riverains, communes) également touchée par les dégâts, tels l'inondation des caves ou l'endommagement des réseaux d'assainissement. Au demeurant, l'érosion des sols suscite des problématiques sociales, dont les solutions non seulement dépassent le seul cadre technique, mais remettent en question la place et le rôle du métier d'agriculteur à l'échelle d'un territoire partagé.

Outre les risques qu'elle suscite, l'érosion des sols remet aussi en question les itinéraires techniques et conduit les agriculteurs à faire évoluer leur pratique autour du non-labour et de l'agroécologie. La transition à l'agroécologie est susceptible de favoriser des innovations dont la particularité consiste à « retirer » (remplacer) des médiations techniques déjà existantes afin de requalifier les processus biologiques. C'est particulièrement le cas des Techniques de Culture sans Labour (TCsL), qui peuvent être considérées comme des « innovations par retrait » (Goulet et Vinck 2012). En effet, les TCsL consistent à retirer certaines techniques existantes (le labour) afin de privilégier les potentialités du milieu et de tirer parti des dynamiques biologiques du sol. Dès lors, les processus vivants sont vus comme des « partenaires » au même titre que les pratiques culturales. Or, le passage au non-labour implique une série de ruptures avec des pratiques et des routines antérieures. Dans cette dynamique de changement, le point de bascule le plus important – et

le plus difficile à gérer – concerne la conception du sol, c'est-à-dire le passage d'une représentation d'un sol support à un sol vivant.

Notre contribution dans ce colloque revient sur l'importance de l'accompagnement dans un processus de conversion des agriculteurs au non-labour. D'une manière générale, nous verrons que la transition à l'agroécologie, pour être pérenne, suppose une animation durable favorisant l'accès à des ressources (informations, conseils, échanges d'expériences...). L'enjeu est de constituer un collectif durable capable de répondre à de nouvelles questions agronomiques ou à l'évolution du contexte social.

D'un point de vue méthodologique, notre propos s'appuie sur une quarantaine d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'agriculteurs (dans la Collectivité européenne d'Alsace en France) impliqués dans un processus de conversion au non-labour dans un contexte de risque érosif agricole.

Les résultats mettent l'accent sur le fait que le « cheminement » semble bien plus important que la technique en tant que telle. En effet, c'est la compréhension du sol (et de ses interactions avec les rotations de cultures) qui requiert le plus d'attention et qui demande l'adoption d'une nouvelle attitude, voire d'un nouveau rapport à la nature. La conception d'un sol vivant demande à l'agriculteur de s'inscrire dans le registre de la compréhension (Demeulenaere et Goulet 2012). Cette attitude consiste à observer le sol et à le « comprendre » avant d'agir. Or, la vie du sol n'est pas immédiatement perceptible, ce qui nécessite d'acquérir des savoirs agronomiques (rôle des micro-organismes dans le sol, des cultures intermédiaires, des rotations) qui aident l'agriculteur à s'imaginer l'activité biologique du sol et ses impacts.

Nous verrons que la période de transition est marquée par un sentiment de perte de repères techniques, voire de perte de maîtrise du sol. Les agriculteurs doivent passer par une phase d'initiation où ils vont réapprendre à reconstruire leur sol afin de retrouver la maîtrise perdue. Le bon déroulement de cette transition, marquée par des doutes, nécessite un cadre collectif et durable qui à la fois accompagne l'agriculteur dans son apprentissage et prend en charge la période d'incertitude qui marque la transition d'un sol support à un sol vivant.

²Le maïs est une culture de printemps qui, à la période des orages, ne couvre pas les sols. De plus, son système racinaire linéaire est peu développé à cette époque et retient peu ou ne retient pas la terre.

1. Les solutions envisagées face aux risques érosifs

Pour faire face aux conséquences économiques, sociales et environnementales des coulées d'eau boueuse, différents dispositifs ont été envisagés par la Chambre d'agriculture d'Alsace de la région Grand Est. Ces solutions s'inscrivent dans un contexte social (des pratiques, des routines techniques), rendant l'analyse de leur perception, voire de leur acceptabilité, fondamentale.

Assolement concerté : une réponse d'« urgence »

Les agriculteurs sont invités à se concerter afin d'alterner les cultures de printemps (maïs) et les cultures d'hiver (blé) sur les chemins d'eau principaux, tout en mettant en place des bandes enherbées afin de créer une ceinture verte à l'aval des parcelles à forts risques érosifs. On peut aussi utiliser des dispositifs d'hydraulique douce (haies, fascines, miscanthus). Dans l'ensemble, ces méthodes ont pour fonction de filtrer la terre entraînée lors d'une coulée d'eau boueuse et restent une solution d'urgence fréquemment privilégiée. En effet, elles ne demandent pas de bouleverser des itinéraires techniques et indiquent à la communauté une prise en charge du problème par le monde agricole. Outre leur rapidité de mise en œuvre, les dispositifs contribuent à reconstruire une image positive de la profession à la suite d'un évènement érosif.

Techniques de Culture sans Labour : un changement plus long à adopter

Plus long et plus complexe à adopter, le processus des TCsL diminue l'érosion à sa source en réduisant le travail du sol. Ces techniques engagent l'agriculteur dans une démarche qui à la fois remet en question son rapport au sol et l'amène à se familiariser avec de nouveaux savoirs agroécologiques. Nous préconisons l'adoption de cette solution et mettons l'accent sur l'importance d'un « cheminement » qui semble bien plus important que la technique en tant que telle.

Matériel et méthode

Nous avons procédé par entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs (une quarantaine d'entretiens au total) qui étaient concernés par un risque érosif, ou qui étaient impliqués dans un processus de conversion aux TCsL. Cette méthode permet de conduire une discussion avec l'enquêté sur des thèmes prédéfinis et des pratiques concrètes, comme les difficultés à reconstruire une maîtrise du sol ou à gérer les adventices. Au cours de cette discussion, nous invitons l'agriculteur à parler de ses pratiques ou à s'exprimer sur la façon dont le déploiement de l'innovation est vécu. Dans un souci de représentativité, nous avons constitué un échantillon d'agriculteurs répartis selon leur degré de transition aux TCsL et d'acceptation de ces techniques. Il nous a semblé intéressant de compter à la fois des agriculteurs convaincus dont la démarche en non-labour est acquise, d'autres dont la transition n'est pas encore stabilisée, et enfin, des acteurs qui entretiennent une défiance à

l'égard de l'innovation. Avec l'aide de l'ADAR (Association de développement agricole et rural) de Haguenau, nous avons, à partir d'une base de données d'agriculteurs ayant suivi des formations relatives aux TCsL, identifié des profils d'acteurs à interroger selon ces trois critères, à savoir les agriculteurs convaincus, ceux en transition et ceux qui n'ont pas adopté l'innovation.

2. La transition au non-labour : une nouvelle démarche à acquérir

Pourquoi la transition au non-labour est-elle complexe ?

Dans le cas de notre contexte d'étude (la Collectivité européenne d'Alsace), la transition à un travail superficiel du sol implique une série de ruptures avec des pratiques et des routines forgées autour du labour. C'est à partir de cet itinéraire que l'agriculteur coordonne les interventions culturales qui deviennent des références dans les chaînes de décision prises à l'échelle de la parcelle ou de l'agrosystème.

Ce que l'agriculteur manipule à l'échelle de sa parcelle, ce ne sont pas des techniques, mais des domaines d'activités (Darré 1985), c'est-à-dire des manières de faire auxquelles il attribue une série de fonctions et d'objectifs. L'agriculteur inscrit une pratique dans un « domaine des buts et des moyens » et attribue à ces activités (donner une ration, désherber, labourer) des « traits » et des « qualités ». Il classe, organise et structure cet ensemble en une « organisation conceptuelle des choses » (Darré 1985) qui lui apparaît cohérente. Selon l'expertise de la personne, le labour prépare un « beau lit de semence » (qualité) afin de permettre une « bonne levée du maïs » (l'objectif). Derrière l'expression « beau lit de semence », les agriculteurs octroient au labour différentes qualités. De leur point de vue, le labour structure le sol (produit une « terre fine ») et facilite la levée de la semence, sa germination et l'enracinement de la culture. Au-delà de sa capacité à produire un bon sol, les agriculteurs attribuent au labour une fonction de désherbant (qualité) pour « protéger » la semence de la concurrence (l'objectif). Cette fonction reste intimement associée à la précédente, car elle facilite la maîtrise des terres dites « salissantes ». De plus, la charrue apparaît comme un outil indispensable qui aide les agriculteurs à se forger une expertise du sol. En effet, les processus biologiques (le sol, sa structure, ses propriétés) ne sont pas immédiatement perceptibles, et leur compréhension nécessite un travail de figuration et de mise en image. Cette mise en perceptibilité se construit par l'intermédiaire de la pratique, du geste (Wisniewski 2007), ou de la technique – du labour, dans notre cas. Du point de vue des agriculteurs, la charrue fonctionne comme une médiation entre le sol et eux : elle joue le rôle de « sonde » qui rend « visible l'invisible », à savoir le fonctionnement et la structure du sol. La charrue contribue à façonner une mise en image du sol et à édifier des grilles d'appréciation des types de sols (Christen

2017). Loin de constituer une simple tradition ancrée et rangée au statut de « folklore », cette pratique contribue à « expertiser » les qualités du sol, comme en témoignent les termes fréquemment utilisés par les agriculteurs : « un sol lourd à labourer », « un sol léger ». Enfin, le labour s'inscrit dans une routine qui « fonctionne » et qui « sécurise » économiquement, et conforte une représentation de la « culture » où les agriculteurs se sentent responsables d'une « nature » qu'ils produisent (Wintz 2009). Les termes « produire » un « beau lit de semences », une « terre bien fine », etc., traduisent ce que les agriculteurs définissent comme étant de la nature : c'est ce qui est cultivé et travaillé.

Bref, le labour est une pratique « clé de voûte » et doit être compris dans ses liens avec les autres itinéraires techniques. Dans ce schéma, le labour permet de coordonner les interventions culturales (qui sont devenues des références) et les chaînes de décisions (Reau et autres 2016) qui seront prises par l'agriculteur à l'échelle de sa parcelle. Autrement dit, derrière cet itinéraire technique (le labour), l'agriculteur déploie des références clés qui sont connues et reconnues. Quitter le labour implique d'abandonner ces références synonymes de sécurité.

Bien que cette phase de transition compte des aspects techniques (itinéraires techniques, prise en main de nouveaux outils), c'est la compréhension du sol (et de ses interactions avec les rotations) qui sollicite le plus d'attention et requiert l'adoption d'une nouvelle démarche. Autrement dit, la transition incite les agriculteurs à adopter la conception d'un sol vivant. C'est ce dernier aspect qui constitue le point de bascule le plus important – et le plus difficile à gérer – susceptible de se heurter à des valeurs et à des représentations « résistantes » au changement.

3. L'importance de la démarche : accepter un « lâcher prise » et se former à l'esprit du « laisser-faire »

La conception d'un sol vivant demande aux agriculteurs d'accepter un « lâcher prise » (Christen et Wintz 2019) et de reconnaître le potentiel d'action de l'activité biologique du sol. Autrement dit, c'est admettre que le sol puisse fonctionner et s'enrichir en intervenant moins. Or, l'acceptation de l'inaction au profit de l'activité biologique du sol ne va pas de soi et nécessite de former les agriculteurs à l'esprit du « laisser-faire ». Cette nouvelle attitude à l'égard du vivant nécessite d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être que l'on peut synthétiser autour de trois registres :

a) Admettre que le sol peut fonctionner en intervenant moins

Les TCsL se définissent essentiellement par l'abandon de la charrue (De Tourdonnet et autres 2013) et excluent le retournement du sol et de ses différents horizons. L'activité biologique du sol est directement modifiée en profondeur : on favorise les micro-organismes, la conductivité hydraulique et la capacité de rétention. Dès lors, les TCsL peuvent être considérées comme une innovation « par retrait » (Goulet 2008). Elles ne reposent pas sur le développement d'une technologie supplémentaire, mais consistent à retirer des itinéraires techniques déjà existants (Goulet, Vinck 2012). Au-delà du retrait du labour, les TCsL requalifient le sol en lui octroyant un nouveau statut. L'innovation met en avant la capacité de l'activité biologique du sol de manière à considérer les processus vivants comme des « partenaires » au même titre que les pratiques culturales. Ainsi, les TCsL valorisent l'action positive des processus biologiques, qui redeviennent des objets fonctionnels, utiles aux logiques de production (Barbier, Goulet 2013). Cette requalification de l'activité biologique encourage à concevoir le sol comme un système vivant qui possède ses dynamiques propres avec lesquelles il est possible de composer (Christen et Wintz 2019). Autrement dit, la démarche incite les agriculteurs à apprendre à faire confiance à leur sol et à ses potentialités.

b) Comprendre avant d'agir

La « non-intervention » invite les agriculteurs à se former à l'esprit du laisser-faire, ce qui revient à « savoir lire » (Christen 2019) les potentialités du sol. Ce registre de la compréhension privilégie des aptitudes nouvelles – comme l'observation, qui priorise la lecture du sol plus que l'action. Au demeurant, l'attitude du laisser-faire est indissociable de l'acquisition de connaissances. En effet, la vie du sol n'est pas instantanément perceptible (rôle des micro-organismes dans le sol, des cultures intermédiaires, des rotations), mais sa mise en visibilité semble facilitée par le truchement de savoirs agronomiques : ces derniers forgent et façonnent le « savoir-voir » de l'agriculteur. Par « savoir-voir », nous faisons référence à une éducation de l'attention (Arpin et autres 2015), qui cultive l'œil et forme l'agriculteur à observer, à identifier des détails et ce à quoi son regard doit être sensible. La fabrication de cette attitude ne repose pas sur des savoirs purement techniques, mais s'appuie sur des « savoirs décentralisés » (Goulet et Grosso 2014). Ceux-ci ont pour particularité d'être expérimentés et enracinés dans la parcelle et traduisent un ensemble de capacités d'improvisation ou d'anticipation mises en œuvre selon un contexte spécifique, et dont l'importance est avant tout pratique. Ces savoirs prennent davantage la forme de « problèmes à résoudre » ou « de choses qui marchent » et ne renvoient pas à des connaissances agronomiques formelles. Au demeurant, l'adhésion des agriculteurs à un lâcher prise (admettre d'intervenir moins) est facilitée par l'acquisition de connaissances agronomiques qui donnent du sens, voire une valeur professionnelle à « l'esprit du laisser-faire ».

c) Adopter un « savoir composer »

Les processus biologiques du sol changent de statut : ils sont perçus comme des partenaires avec lesquels les acteurs peuvent désormais collaborer. Cette relation de coopération invite l'agriculteur à inscrire ses pratiques dans un registre du « pilotage » (Larrère 2007). Le travail ne consiste plus à maîtriser les processus biologiques, mais à accompagner le rôle et la fonction auxiliaire de l'activité biologique dans les processus productifs. En d'autres termes, l'agriculteur active l'agentivité et le pouvoir d'action des processus biologiques. En guise d'exemple, nous pouvons citer la possibilité de combiner la vie du sol avec les effets de la rotation et des cultures intermédiaires.

La transition au non-labour se réalise dans un détachement progressif du modèle classique (maïs-labour), engageant une série de ruptures à l'image d'un changement qui se ferait « pas à pas ». Bernard Raymond et Frédéric Goulet (2014) emploient l'image de l'« insularisation » afin d'évoquer ce processus de changement progressif et endogène à l'agriculture conventionnelle. L'introduction des TCsL implique des bouleversements systémiques autour de trois piliers : non-travail du sol, rotation et diversification des cultures.

De manière synthétique, nous pouvons différencier trois étapes qui traduisent des degrés de rupture différenciés dans la réduction du travail du sol. À chaque étape, l'agriculteur fait confiance à l'activité biologique du sol (aux entités de la nature). Il s'agit d'une transition graduée où chaque étape franchie est un décrochage technique (rupture avec un travail mécanique du sol) et cognitif (on laisse faire le sol).

4. Comment accompagner « l'esprit du laisser-faire » ?

La transition vers les TCsL et l'adoption de la démarche nécessitent un accompagnement qui prend en compte des questions agronomiques nouvelles, mais aussi des périodes de doutes. Cette période d'apprentissage correspond à une phase de transition où les agriculteurs se délient des références anciennes pour en acquérir de nouvelles. La phase de transition peut être vécue comme une perte de repères techniques, voire une perte de maîtrise pratique du sol. Dès lors, son bon déroulement demande un cadre collectif et durable qui soutient l'agriculteur. Le collectif est susceptible de prendre en charge la période d'incertitude et d'accompagner la transition d'un sol support à un sol vivant.

Les collectifs d'innovation : un accompagnement dans l'apprentissage de la démarche du « lâcher prise »

Plus concrètement, à l'échelle des territoires, nous avons identifié des collectifs d'apprentissage qui réunissent des agriculteurs intéressés et préoccupés par la mise en place des TCsL. Ces collectifs prennent la forme de « communautés d'innovation ». Selon la définition d'Etienne Wenger (1998), il s'agit d'une structure de connaissances qui sert de cadre au processus d'apprentissage. Son but n'est pas d'appartenir au collectif, mais celui-ci accompagne les novices dans leur processus de formation. Pour ce faire, la communauté mobilise des « compétences de réseaux » (Nez 2011), c'est-à-dire des savoirs et des expériences acquis qui circulent et s'échangent entre agriculteurs.

Au sein de ces collectifs, la formation des agriculteurs novices par rapport aux TCsL (ou à une autre innovation) est assurée par des agriculteurs « experts » qui partagent leur expérience, des informations et des méthodes. L'héritage transmis est essentiellement immatériel et socialise les agriculteurs : ce ne sont pas des connaissances formelles qui sont transmises, mais des savoirs pragmatiques ou des expériences concrètes (comme la gestion des adventices). Ces communautés s'appuient sur un fonctionnement collectif et collaboratif où les agriculteurs partagent leurs pratiques et leurs incertitudes. Les formations sont susceptibles d'être initiées par des agriculteurs dont les parcelles deviennent des supports pédagogiques à la mise en œuvre d'une innovation. Par ailleurs, ces collectifs d'innovation ne sont pas uniquement tournés autour du partage de savoirs et d'expériences, mais développent également de l'entraide et un lien social entre les agriculteurs.

L'importance du lien social

L'importance du lien social est démontrée : dans les cas où les TCsL ont été déployées dans une expérience collective, elles ont été acquises plus aisément et plus solidement. Le collectif joue un rôle clé dans l'apprentissage de cet esprit du « laisser-faire » et dans l'adoption d'une conception d'un sol vivant. Il peut apporter des réponses à des problèmes agronomiques localisés et contextualisés. La particularité des savoirs échangés tient à leur dimension collaborative et pratique. Ils sont expérimentés à l'échelle de la parcelle, puis réajustés et modulés en fonction de la singularité des exploitations. Au-delà des réponses apportées à des questions agronomiques, la communauté crée un lien social entre agriculteurs, susceptible de (re)donner une valeur sociale à des changements techniques. En effet, le choix de certaines innovations peut situer l'agriculteur à l'écart de la profession. C'est notamment le cas des TCsL en Alsace, où le labour bénéficie d'une légitimité forte. Dès lors, ces collectifs d'innovation sont susceptibles de générer un lien et d'asseoir le sentiment de légitimité des agriculteurs engagés dans une conversion à l'agriculture de conservation, voire à l'agroécologie. L'existence d'un collectif autour du non-labour (ou d'une autre innovation

située à la marge) facilite les échanges entre agriculteurs : leurs expériences, leurs échecs ou encore leurs doutes y trouvent des arènes d'expression spécialement dédiées. Outre ce cadre de discussion, ces collectifs endossent un rôle d'intégration et préviennent un sentiment d'isolement. Ils procurent une reconnaissance sociale en intégrant l'agriculteur à une « famille technique » (Christen et Wintz 2019) qui lui renvoie une image positive de ce qu'il fait.

Conclusion

L'appropriation des TCsL ne semble pas compatible avec une diffusion verticale, sous la forme d'un « kit » prêt à l'emploi transmis aux agriculteurs. Au contraire, c'est dans une expérimentation graduée, à la fois collective et adaptée, que les agriculteurs se sont approprié l'innovation durablement et avec le moins de difficultés. La diffusion de l'agroécologie favorise et stimule une manière de « faire conseil » qui soit redéfinie autour de la co-production et de la recherche coactive de solutions. Dans ce cadre, les agriculteurs sont considérés comme des producteurs de connaissances. Le conseiller pourra être attentif à valoriser leurs savoirs et à donner de la valeur sociale à leurs initiatives dans la co-construction des solutions. Dans cette perspective, l'accompagnement repose sur une symétrie et une horizontalité entre agriculteurs et conseillers, et la production de connaissances comporte une dimension collective forte.

Outre les canaux de diffusion de l'innovation, l'apprentissage du non-labour est facilité par l'acquisition de savoirs agroécologiques, mais ces connaissances ne sont pas formelles ou institutionnelles. Ce sont des savoirs situés (des manières de faire, des problèmes à résoudre) qui circulent et qui s'échangent entre agriculteurs. Au demeurant, ces savoirs ont pour particularité de répondre à des questions pratiques et restent insérés dans le contexte de la parcelle. Or, leur acquisition n'est pas suffisante, car le non-labour reste associé à une démarche qui requiert l'acquisition d'un « savoir voir » le sol. Les agriculteurs doivent se familiariser avec « l'attention » (Arpin et autres 2015), c'est-à-dire apprendre ce à quoi leur regard doit être sensible pour observer, lire et comprendre leur sol. Il s'agit bien plus d'un savoir technique, : c'est une capacité de l'agriculteur à tisser des relations avec son sol, à être sensible aux caractéristiques de son sol. En retour, il apprend aussi à être affecté, éduqué par ces signes.

Bien que les TCsL impliquent de se détacher de certains liens (le labour, des savoirs, des habitudes), leur acquisition permet d'en tisser de nouveaux. En effet, les TCsL participent à recréer un lien social entre agriculteurs, car elles stimulent les échanges d'expériences et la construction de solutions collaboratives à travers des communautés de pratiques. Enfin, les TCsL offrent la possibilité aux agriculteurs de rénover un lien distendu avec les spécificités du vivant. Leur mise en place demande de développer des savoirs tacites, comme l'observation de la vie du sol, et de reconstruire des pratiques professionnelles qui s'insèrent dans un rapport direct au vivant, voire dans un rapport sensible au sol.

Bibliographie

- ARPIN, I., C. MOUNET et D. GEOFFROY (2015). « Inventaires naturalistes et rééducation de l'attention », *Études rurales*, n° 195, p. 89-108.
- BARBIER, J.-M., et F. GOULET (2013). « Moins de technique, plus de nature : pour une heuristique des pratiques d'écologisation de l'agriculture », *Natures Sciences Sociétés*, n° 21, p. 200-210.
- BECK, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, (trad. fr. de *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1986).
- CHRISTEN, G. (2017). « L'agriculture verte : rupture ou continuité avec le modèle individualiste technicien ? », dans HAMMAN, P. *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Éditions Erès, p. 181-205.
- CHRISTEN, G. (2019). « La place de la nature spontanée à l'ère de l'anthropocène. Le regard des sciences sociales », *Naturalité, la lettre de la forêt sauvage*, n° 20, p. 16-19.
- CHRISTEN, G., et M. WINTZ (2019). Rapport GERIHCO, tome II, *Comment accompagner la transition aux Techniques de Cultures sans Labour*, dans DARRÉ, J.-P. (1985). *La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*, Paris, L'Harmattan.
- DEMEULENAERE, É., et F. GOULET (2012). « Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures "alternatives" », *Terrains & travaux*, vol. 20, n° 1, p. 121-138.
- DE TOURDONNET, S., H. BRIVES, M. DENIS, B. OMON et F. THOMAS (2013). « Accompagner le changement en agriculture : du non labour à l'agriculture de conservation », *Revue AE&S*, vol. 3, n° 2, p. 19-27.
- GOULET, F. (2008). « Des tensions épistémiques et professionnelles en agriculture. Dynamiques autour des techniques sans labour et de leur évaluation environnementale », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 4, p. 291-310.
- GOULET, F., et D. VINCK (2012). « L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement », *Revue française de sociologie*, n° 53, p. 195-224.
- GOULET, F., et S. GROSSO (2014). « Pratiques alternatives de la recherche-développement en agronomie des grandes cultures », dans DE RAYMOND, A.-B. *Sociologie des grandes cultures. Au cœur du modèle industriel agricole*, Paris, Éditions Quæ, p. 45-60.
- GRUPE GERIHCO (GESTION des RISQUES et HISTOIRE des COULÉES d'eau boueuse) (2008). *Approche intégrée des transferts générant des coulées boueuses en aval des bassins versants cultivés : ruissellement, érosion, perception et prévention des risques*, 50 p. <http://gerihco.engees.unistra.fr/sites/default/files/documents/rapportFinalGerihco1.pdf>
- GRUPE GERIHCO (GESTION des RISQUES et HISTOIRE des COULÉES d'eau boueuse) (2012). *Approche intégrée des transferts générant des coulées d'eau boueuse en aval des bassins versants cultivés : ruissellement, érosion, perception et prévention des risques*, 102 p. <http://gerihco.engees.unistra.fr/sites/default/files/documents/rapportFinalGerihco2.pdf>
- GRUPE GERIHCO (GESTION des RISQUES et HISTOIRE des COULÉES d'eau boueuse) (2016). *Étude multicritères du risque érosif : Pérennisation des comportements préventifs, étude globale du génie végétal et analyse paysagère*, 39 p. <http://gerihco.engees.unistra.fr/sites/default/files/documents/rapportFinalGerihco3.pdf>
- LARRÈRE, R., P. FLEURY et L. PAYAN (2007). « La nature des éleveurs : sur les représentations de la biodiversité dans les Alpes du Nord », *Ruralia*, n° 21. <http://journals.openedition.org/ruralia/1846>.
- NEZ, H. (2011). « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, no 4, p. 387-404.
- REAU, R., C. CROS, B. LEPRUN, E. MEROT, B. OMON et L. PARAVANO (2016). « La construction des schémas décisionnels et leur mobilisation dans le changement des systèmes de culture », *Agronomie environnement et sociétés*, vol. 6, n° 2, p. 83-91.
- VANKEERBERGHEN, A., B. DANNEVOYE et P. STASSART (2014). « L'insularisation comme mode de transition. Le cas de l'agriculture de conservation en Région wallonne », dans DE RAYMOND, A.-B. *Sociologie des grandes cultures. Au cœur du modèle industriel agricole*, Paris, Éditions Quæ, p. 61-76.
- WANNEAU, K. (2011). « Sécuriser le changement climatique », dans La Branche, S. *Le changement climatique : du méta-risque à la méta-gouvernance*, Paris, Tec & Doc, p. 103-127.
- WENGER, E. (1998). *Communities of Practice. Learning, Meaning, and Identity*, New York, Cambridge University Press.
- WINTZ, M. (2009). « La nature quotidienne, entre exploitation et contemplation », *LIGUE ROC Humanité et biodiversité*, Paris, Descartes et Cie, p. 39-52.
- WISNIEWSKI, O. (2007). « Apprendre en perspective : chasse, intentionnalité et mimésis chez les chasseurs inupiaq du nord-ouest alaskien », *Ethnographiques.org*, n° 13 - [En ligne].

Les coopératives agricoles de fruits : l'importance de la coopération pour les réseaux (capitalistes) agroalimentaires

Chantal Gailloux,
Ph. D.

Fermented Landscapes Lab,
Département de géographie,
Texas State University

En explorant les cas historiques de la culture du bleuet au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec, Canada) et des agrumes en Californie (États-Unis), je suggère que la coopération en agriculture est essentielle à l'intégration de la filière du fruit au modèle agricole productiviste et capitaliste. Ces deux cas nous permettent de réfléchir aux défis d'une coopérative de producteurs de fruits du Bas-Saint-Laurent, l'Atelier de transformation agroalimentaire des Basques (ATAB), qui concentre ses activités de transformation primaire et de distribution du fruit dans le secteur de la fermentation (ex. : microbrasseries et distilleries).

Étant impliquée dans cette coopérative comme cueilleuse et comme membre de soutien en participant à plusieurs conseils d'administration depuis sa fondation en 2016, j'ai voulu canaliser cet engagement en le transformant en projet de recherche au postdoctorat. Je reconnaissais l'engouement que suscitait le projet tant auprès de jeunes idéalistes, comme moi, qui veulent écologiser et rendre plus égalitaires les réseaux agroalimentaires, qu'auprès d'acteurs institutionnels qui considèrent ce modèle de mise en marché collective comme étant novateur. Alors qu'il existait 400 coopératives agricoles régionales et locales en 1929 (Doucet 2020 : 12), leur nombre a considérablement diminué dans la deuxième moitié du 20^e siècle au profit d'une centralisation et d'une institutionnalisation de la mise en marché collective dans certaines filières. Ce nouveau contexte laisse peu de place aux acteurs locaux, émergents et alternatifs, comme l'ATAB, dans les réseaux conventionnels de production et de distribution du fruit d'aujourd'hui. Afin de tirer des leçons des expériences passées de mise en marché collective du fruit, j'offre ici une analyse historique de deux coopératives de producteurs de fruits en Amérique du Nord, appuyée par une recherche documentaire et une ethnographie de la filière du fruit dans l'Est-du-Québec menées en 2021. Cette ethnographie a été réalisée auprès de producteurs et de leurs regroupements, de transformateurs primaires, comme l'ATAB, et d'artisans de la fermentation pour suivre l'approvisionnement de fruits mis en marché collectivement dans la région. Pour colliger des données sur cette filière du fruit en émergence, j'ai mené 26 entrevues semi-dirigées en plus d'effectuer une douzaine de séjours de travail et de visites auprès de ces acteurs.

Les visées et défis de la mise en marché collective des fruits destinés à la fermentation dans l'Est-du-Québec

La coopérative de producteurs fruitiers ATAB a été fondée en 2016 avec l'objectif de soutenir l'occupation dynamique des territoires qu'exercent les agriculteurs dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques, au Bas-Saint-Laurent, tout en réfléchissant aux façons de contester les relations de production et de reproduction capitalistes. La MRC est située dans les environs de

Trois-Pistoles, à peu près à mi-chemin des centres que sont Rimouski et Rivière-du-Loup, chacun à environ 50 km de distance. Cette MRC possède une population vieillissante¹ de seulement 8 591 habitants (MAMH 2021), une vitalité économique plutôt faible² (ISQ 2021) et un bilan migratoire généralement en déclin. La MRC des Basques a en effet perdu près du tiers de sa population depuis 1975, une tendance voulant tranquillement se renverser avec quelques bilans migratoires annuels positifs depuis 2013³ (BDSO 2021; Simard 2020). Le conseil d'administration de l'ATAB – composé de membres producteurs de fruits, de membres cueilleurs, d'un coordonnateur employé et de membres de soutien – fait le pari que se concentrer sur la mise en marché collective de fruits à faire fermenter appuie les producteurs de fruits locaux et favorise la transformation locale. En se collant à un secteur florissant et en émergence, celui des microbrasseries et des microdistilleries, mais aussi des brasseries de kombucha et des boulangeries, la Coopérative souhaite que le secteur agricole de la région puisse profiter de cet engouement pour soutenir l'économie régionale et le salaire des producteurs.

L'ATAB participe ainsi à la reconstruction des réseaux agroalimentaires locaux, en connectant producteurs et transformateurs agroalimentaires de l'Est-du-Québec, alors que l'accès à des fruits produits à l'international est souvent plus facile, moins cher et plus constant avec une offre en frais à longueur d'année. Pour rebâtir ces infrastructures agroalimentaires locales, l'ATAB vise d'abord à stabiliser les prix pour les producteurs afin que ceux-ci obtiennent un prix juste au-delà de la disparité des prix de l'offre fruitière provinciale. En effet, les producteurs de l'Est-du-Québec offrent leurs fruits mûris plus tardivement sur un marché déjà saturé par les fruits plus hâtifs du sud-ouest du Québec. Ils sont alors souvent confrontés à des prix à la baisse. L'ATAB instaure donc des prix planchers et des prix plafonds sur ses fruits pour stabiliser les prix tant pour les producteurs que pour les transformateurs. Ce faisant, la Coopérative se met également au service des transformateurs agroalimentaires que sont les artisans de la fermentation (comme les brasseurs de bière et distillateurs) : elle stabilise l'offre de

¹ « Les 65 ans et plus comptent pour plus du quart de la population (26,8 %) [de la MRC des Basques], une part supérieure à celle des moins de 20 ans (18,4 %). » (ISQ, 2021 : 2)

² Selon l'Institut de la statistique du Québec (2021 : 9), la majorité des localités de la MRC des Basques avaient, en 2018, un indice de vitalité économique faible, dans le quatrième ou le cinquième quintile (indice de -1,8 à -40,1), à l'exception de Saint-Mathieu-de-Rioux, qui se trouve dans le troisième quintile (-1,8 à 1,9).

³ La pandémie de la COVID-19 semble renverser la situation économique de la MRC des Basques, comme de plusieurs autres localités rurales en Amérique du Nord, avec un influx de population exerçant une pression accrue sur le secteur immobilier local. Au moment d'écrire ces lignes, peu de maisons étaient à vendre comparativement à il y a quelques années (St-Amour et Bézy 2021). Des fonctionnaires des institutions locales de développement de la MRC parlaient même de « gestion de croissance locale » au printemps 2021.

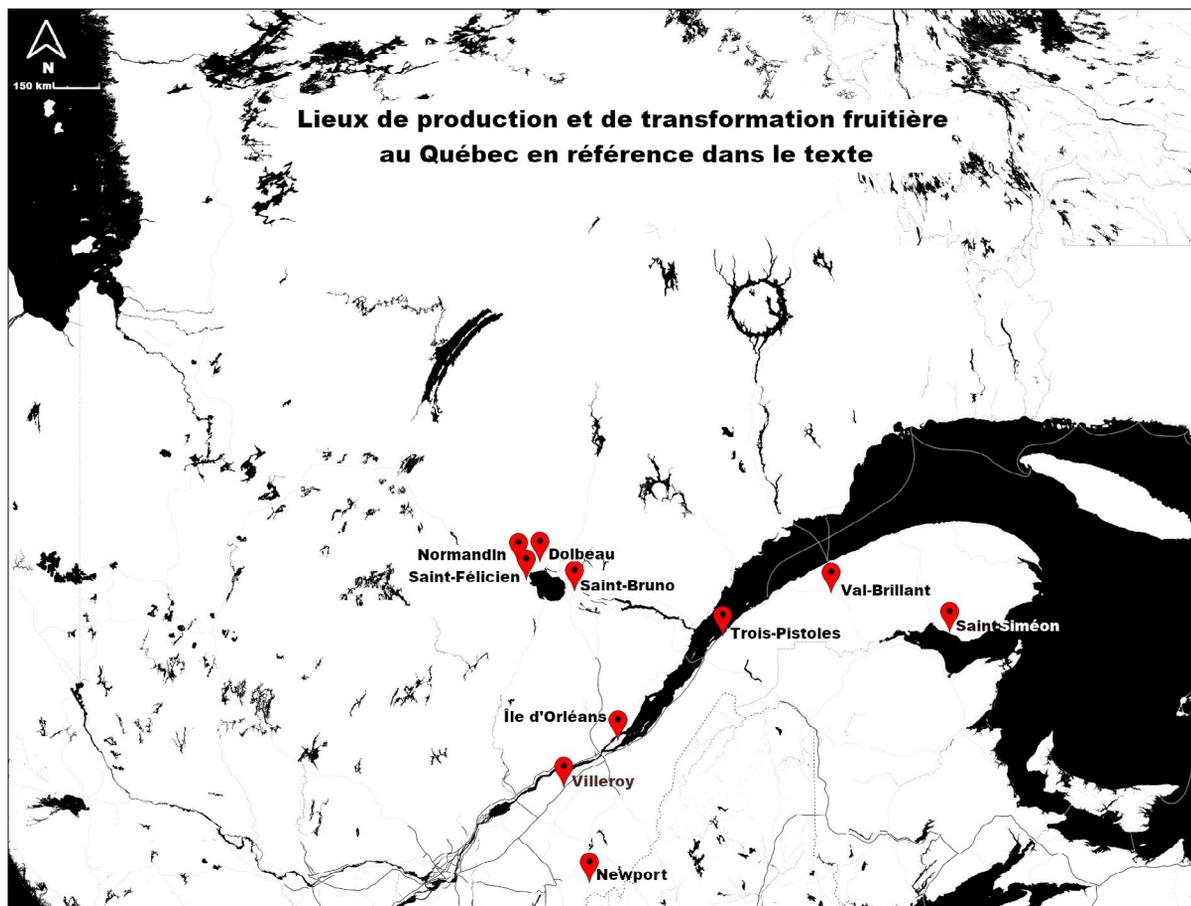


Figure 1. Lieux de production et de transformation fruitière au Québec

fruits locaux en congelant les fruits mûrs de l'été pour les offrir à longueur d'année en vrac, transformés ou non en purée ou en jus pouvant être pasteurisé.

Par ces stratégies et par son organisation coopérative, l'ATAB recherche des façons de contester les relations de production et de reproduction capitalistes centrées sur la domination pour les remplacer par des relations économiques plus horizontales, soit non hiérarchiques, équitables, paritaires et négociées. Reconnaisant le caractère incrémental d'un projet de transition socioécologique, la Coopérative admet néanmoins ne pas pouvoir préfigurer une politique des plus radicales en fonctionnant dans un modèle capitalocentrique (Gibson-Graham 2006) bien qu'elle tente d'incarner des relations solidaires avec les producteurs, les transformateurs et la Nature.

De manière plus générale, l'analyse proposée ici des cas historiques de mise en marché collective du bleuets et des agrumes pour documenter le projet coopératif de l'ATAB s'inscrit dans l'étude des paysages fermentés : de quelles façons l'agriculture et la transformation agroalimentaire des ingrédients servant à la confection de boissons ou d'aliments fermentés modifient-elles le territoire? Il peut s'agir de changements d'usages, de changements

de politiques d'aménagement du territoire ou de changements culturels suscités par le secteur de la fermentation (Myles 2020). Un exemple : des modifications à diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement, que ce soit au cours des relations de production dans les champs ou sur les routes locales et internationales où transigent les produits à faire fermenter ou déjà fermentés. L'approche des paysages fermentés permet également de souligner les contributions du non-humain au développement des territoires, comme les maladies au champ, les spécificités météorologiques ou les produits agricoles fermentés et cultivés selon des pratiques particulières avec intrants ou non. J'analyse ainsi les transformations socio-environnementales auxquelles participent les fruits, mais aussi les levures, les maladies aux champs et les microbes par l'intermédiaire de producteurs, transformateurs et distributeurs (Ibid.). Réfléchir aux paysages fermentés, c'est donc mettre l'accent sur le secteur agroalimentaire dans les questions de développement régional. C'est aussi considérer de manière décloisonnée les relations du développement avec les politiques publiques, le tourisme, l'économie locale, l'écologie politique ainsi que les relations rurales et urbaines. En créant un réseau agroalimentaire entre producteurs de fruits et artisans de la fermentation basés dans l'Est-du-Québec, l'ATAB

se trouve à l'intersection de ces préoccupations et participe à modifier ou à créer, à travers des liens tissés, les paysages fermentés locaux, qui sont autant agricoles, entrepreneuriaux qu'institutionnels.

Face à la pression de rentabilité, comment préfigurer des valeurs plus horizontales en coopération agricole?

Réunies dans la cour arrière d'une maison de ferme centenaire située dans les hauts des Basques par un après-midi d'été en 2020, alors qu'on pouvait presque oublier la pandémie, six personnes participent à un conseil d'administration de l'ATAB. Le coordonnateur, le seul employé rémunéré de la coopérative de producteurs qui s'occupe de la commercialisation collective des fruits et des aromates destinés aux artisans de la fermentation, partage ses inquiétudes quant à l'avenir. L'équipe de l'ATAB observe que de nombreux producteurs locaux n'ont pas la capacité de cueillir tous leurs fruits à la main ou ne peuvent pas les commercialiser et les vendre eux-mêmes, puisque cette tâche fait appel à un autre éventail d'habiletés que la production agricole. De plus, l'ATAB a réalisé que la demande des artisans de la fermentation est plus importante que ce que les producteurs fruitiers de l'Est-du-Québec sont prêts à vendre au moyen de sa stratégie de mise en marché. Selon leur expérience, plusieurs producteurs de fruits préfèrent, en effet, ne pas avoir un canal de commercialisation unique, histoire de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier, et privilégient la vente directe à la ferme, au marché public local, ou encore, l'autocueillette.

Peu de producteurs de fruits réussissent à entrer dans les réseaux de distribution de vente en gros des épicerie locales ou d'autres distributeurs, faute de volume ou de ressources pour naviguer le processus complexe amenant leurs produits sur les tablettes (Deshaies 2021). L'ATAB a l'avantage de rassembler l'offre de plusieurs petits producteurs pour atteindre les volumes de fruits variés parfois imposants exigés par les artisans – des volumes variant de quelques kilogrammes à plusieurs tonnes, selon le fruit, le goût recherché et le volume brassé ou distillé. À titre d'exemples, l'ATAB a fourni 100 kilogrammes de rhubarbe à un distillateur de la Gaspésie, 1 tonne de camerises pour la bière de la Route de l'Est brassée collectivement en 2021 par les microbrasseries du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et 2 tonnes de pommes sauvages à une cidrerie des Cantons-de-l'Est.

La majorité des producteurs de fruits de l'Est-du-Québec sont relativement petits, pratiquant une culture mixte sur quelques hectares, parfois par loisir ou par aspiration. Quelques producteurs sont de plus grosse taille, installés sur 20 à 30 hectares, avec cueillette mécanisée ou par la main-d'œuvre agricole migrante. Dans la plupart des cas, lorsque les champs atteignent ces superficies, les producteurs ont des canaux de commercialisation bien

établis. Ils deviennent parfois même des transformateurs ou des artisans de la fermentation. Par exemple, la Vallée de la Framboise, située à Val-Brillant dans la Matapédia, produit un vin, un apéritif et un mousseux de framboise alors que la Ferme Bourdages, basée à Saint-Siméon dans la Baie-des-Chaleurs, offre un vin et un digestif de fraise. Cette fermentation leur permet d'aller chercher un coût de revient, ou une plus-value, plus intéressante que lorsque le fruit est vendu non transformé. Il faut dire que le fruit québécois compétitionne avec le marché conventionnel, où la fraise de Californie et la framboise du Chili peuvent être vendues à petits prix en raison de conditions de production humaines et environnementales moins transparentes, alors qu'elles bénéficient d'un réseau international de distribution bien implanté (AAC 2021 : 17-31).

Comme l'a constaté l'ATAB en développant ses opérations et comme j'ai pu l'observer lors de mon implication aux CA, aux corvées et en entrevue semi-dirigée, la demande des artisans de la fermentation de l'Est est plus grande que l'offre des producteurs fruitiers locaux. Les administrateurs de l'ATAB ont réalisé qu'ils devraient soit trouver des produits à l'extérieur de l'Est-du-Québec, soit pivoter pour adapter leurs activités afin de maintenir la mission de la coop. Alors que l'ATAB s'approvisionnait en fruits provenant exclusivement du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans ses premières années d'activité, il ne s'est pas approvisionné exclusivement en fruits de l'Est-du-Québec à l'été 2020 pour la première fois depuis sa fondation en 2016. L'ATAB a plutôt dû recourir à des producteurs conventionnels de framboises cultivées en monoculture sur l'île d'Orléans employant de la main-d'œuvre agricole migrante, ce qui a soulevé des préoccupations éthiques chez certains membres du CA.

Faute de fruits disponibles dans l'Est, les administrateurs ont été forcés de redéfinir ce que constitue un fruit local tout en restant fidèle à la mission de la coop. Comme mentionné précédemment, la mission de l'ATAB n'est pas seulement de vendre des fruits locaux. Sa mission consiste aussi à participer à l'occupation dynamique du territoire de la MRC des Basques et de l'Est-du-Québec en reliant ses producteurs et ses transformateurs locaux tout en favorisant l'établissement de la relève agricole sur de nouvelles fermes ou des fermes existantes. En d'autres termes, son objectif est de vendre localement des fruits locaux, idéalement écologiques, mais pas toujours biologiques (et donc parfois conventionnels), à prix juste du point de vue des producteurs et des transformateurs, afin de soutenir l'économie régionale. Comme les fruits locaux de l'Est-du-Québec ne peuvent pas répondre à la demande de la région, les administrateurs de l'ATAB se demandaient lors de cette rencontre estivale s'il était acceptable, de leurs points de vue, de s'approvisionner en fruits provenant d'autres régions. Selon l'expérience du coordonnateur chargé de trouver et de négocier le fruit auprès des producteurs et transformateurs, les fruits

du centre et de l'ouest du Québec sont produits sur de grandes fermes (selon les tailles de fermes standards dans l'Est-du-Québec) et récoltés par une main-d'œuvre migrante dont les conditions de travail sont variables, possiblement non éthiques, et cultivés avec engrais et pesticides chimiques aux champs. Cependant, si l'ATAB ne faisait pas aussi le maillage avec ces joueurs non régionaux pour l'approvisionnement en fruits locaux à l'échelle du Québec, les artisans de la fermentation s'approvisionneraient probablement en fruits importés vendus à bas prix, ce qui semble encore plus illogique...

Discutant lors de ce CA estival, certains membres semblaient réticents à l'idée que l'ATAB collabore avec de grands producteurs en monoculture. Investissant leur temps et leur travail bénévole, ce n'était pas forcément le type d'agriculture qu'ils voulaient promouvoir. Un couple siégeant au CA en tant que représentants des producteurs fruitiers⁴ était moins idéaliste. La jeune maman agronome expliquait, tout en amusant ses jumeaux de deux ans, qu'elle ne voyait pas cette nouvelle collaboration avec de plus gros producteurs de fruits comme une trahison. Au contraire, pour elle, il s'agissait d'une phase essentielle pour que la coopérative devienne indépendante des subventions provinciales, qui payaient à ce moment-là le salaire de son employé pendant le démarrage de la coop. C'était là une stratégie pour que la coopérative puisse continuer à acheter les fruits et aromates d'entreprises agricoles locales, comme celle qu'elle mène avec son conjoint. La mise en marché collective du fruit local pour la fermentation comporte ainsi son lot de défis, car on doit constamment négocier ce qui constitue un fruit local éthique, tel qu'esquissé plus haut, dans un contexte globalisé où le fruit importé est favorisé.

La coopération et la compétition dans les réseaux agroalimentaires capitalistes et alternatifs : entre performance économique et exigence sociale

Alors qu'il est généralement admis que la compétition est un facteur important du capitalisme agraire, Morrisset (1987), Jean (1985) et Doucet (2020) suggèrent que la coopération a joué un rôle historique important dans les réseaux agroalimentaires conventionnels du Québec. La coopération est un ingrédient favorisant à la fois la performance économique et l'exigence sociale en incarnant certaines valeurs (Filippi 2004). Ainsi, comme le suggèrent des anthropologues, la coopération et la compétition coexistent et les humains présentent tour à tour ces deux comportements (Molina et autres 2017). Bien que la

coopération soit souvent construite comme une réaction, voire une réponse adaptative à la compétition (Skoggard 2016), les anthropologues se demandent quelles normes culturelles régulent ces comportements. En d'autres mots, dans quelles circonstances choisissons-nous de coopérer ou cessons-nous de coopérer? Les anthropologues explorent le don comme moteur de ces comportements coopératifs et compétitifs, don qui demande généralement d'être réciproque (Mauss 1924; Graeber 2001; Strathern 2010). Pour Paternotte (2012), coopérer consiste à agir ensemble, à l'unisson ou en accord, avec une certaine cohérence dans l'intention collective des acteurs, s'arrimant autour de valeurs, de raisons d'agir ou d'objectifs communs.

Dans le secteur agricole, la coopération « correspond à des formes sociales qui se traduisent par des choix techniques communs entre les agriculteurs impliqués » – par exemple, par le partage ou la propriété collective d'équipements, d'infrastructures, de terres ou de connaissances, ce qui suppose un processus de concertation (Lucas et autres 2014 : 206). Ces auteurs suggèrent trois raisons pour s'engager dans de nouvelles pratiques agricoles collectives (Ibid.). D'abord, la coopération agricole donne accès à de nouvelles logiques d'investissement pour bénéficier de matériel partagé et ainsi mieux appréhender les pressions vers la hausse des rendements. Ensuite, ces pratiques collectives favorisent l'innovation de façon à répondre aux besoins des agriculteurs qui font face à l'inadéquation du régime sociotechnique actuel. Finalement, elles répondent à l'impasse individuelle écologique en agissant à l'échelle d'un terroir ou d'un bassin versant. La littérature classique en anthropologie de l'agriculture (Wolf 1966; Thompson 1971; Scott 1976; Scott et Bhatt 2001; Rogan 2018; Carrier 2018) suggère d'ailleurs que la coopération est mobilisée dans les économies paysannes (ou l'économie morale des communautés paysannes) afin de promouvoir l'équité pour assurer la reproduction de la communauté.

Dans le contexte contemporain, d'autres acteurs, comme l'ATAB, s'engagent vers une transition socio-écologique égalitaire par la voie de la coopération. La coalition américaine Disparity to Parity – s'inspirant du modèle canadien de gestion de l'offre, qui demeure néanmoins vulnérable, selon eux, lorsque confronté à l'exportation – recherche des pistes de solutions de politiques agricoles promouvant la justice raciale, climatique et économique. Elle propose, par exemple, des prix planchers et plafonds adaptés à la taille du réseau agroalimentaire, une meilleure gestion des importations et des exportations pour éviter de nuire aux revenus des producteurs locaux et limiter notre dépendance aux marchés étrangers, ainsi qu'une application plus stricte des lois antimonopoles (Uyeda 2021).

⁴ En réservant trois des cinq sièges du CA de l'ATAB à des membres producteurs, la coopérative demeure contrôlée par les producteurs de fruits et d'aromates. Les deux autres sièges sont réservés à un membre cueilleur et à un membre de solidarité.

Filippi (2004 : 42), quant à elle, explore comment les coopératives agricoles de la région française Midi-Pyrénées tentent de « concilier performances économiques et exigences sociales » alors qu'elle note une « tendance à l'augmentation de leur taille » et « une complexification de leur organisation lors de la recherche de l'intégration de stades aval des filières », c'est-à-dire des activités de transformation et de distribution. Conséquemment, elle demande : « La pression concurrentielle des marchés entraîne-t-elle systématiquement une distanciation des relations entre la coopérative et ses adhérents avec comme corollaire un relâchement de son ancrage territorial originel? » Tel que le suggèrent tous ces auteurs et les cas explorés plus bas, la coopération n'est pas seulement vertueuse, et elle peut stimuler l'économie capitaliste et l'extraction des ressources.

Pour éclairer le parcours de l'ATAB et puisque la coopération et la compétition sont des dimensions pivots de l'agriculture, je pose la question suivante : comment la coopération a-t-elle alimenté le capitalisme agraire et quel a été le rôle de l'État, du marché et des citoyens dans les initiatives de coopération agricole du bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean et des agrumes en Californie? Pour répondre à cette question, j'explore comment la mise en marché collective, tant par un plan conjoint au Saguenay-Lac-Saint-Jean que par une coopérative de producteurs d'agrumes en Californie, a d'abord contribué à produire une économie morale pour soutenir le développement local. Comme décrit plus loin, cette organisation s'est néanmoins formée de manière très différente au Québec et en Californie. À la fin des années

60, au Québec, c'est l'État qui a stimulé la production du bleuets en investissant massivement (Côté 2006; Perron 1991). En Californie, au tournant du 20^e siècle, ce sont des propriétaires privés dont l'expérience industrielle venait du Nord-Est et du Midwest qui se sont tournés vers l'agriculture (Moses 1995). Ils ont alors collaboré entre eux, mais aussi avec des décideurs et des institutions publiques de recherche. Dans les deux cas, la mise en marché collective a facilité le contrôle des conditions de production des agriculteurs, soit par l'entremise d'une coopérative dans le cas des orangeries californiennes, soit par l'État et l'application d'un plan conjoint dans le cas du bleuets au Saguenay. Dans les deux cas, la collaboration des instances publiques et privées a imposé des conditions précises pour accéder au financement public au Québec ou pour accéder à l'infrastructure de mise en marché et de distribution des oranges californiennes, accélérant ainsi la modernisation agricole.

Autrement dit, au-delà de l'objectif initial de créer une économie morale paysanne, cette recherche documentaire m'amène à conclure que la coopération a permis aux deux régions d'être plus compétitives dans le secteur du fruit en contribuant à une plus grande concentration des acteurs et de leurs activités. Par l'entremise de ces coopératives de producteurs s'est opérée une intégration horizontale de la production fruitière. S'est ensuite effectuée une intégration verticale des diverses étapes de la chaîne de valeur, de la production à la transformation primaire et secondaire en aval, facilitée par des liens de coopération via une coopérative agricole dans le cas des agrumes, ou des règles de mise en marché collective d'un plan conjoint pour le bleuets (figure 2).

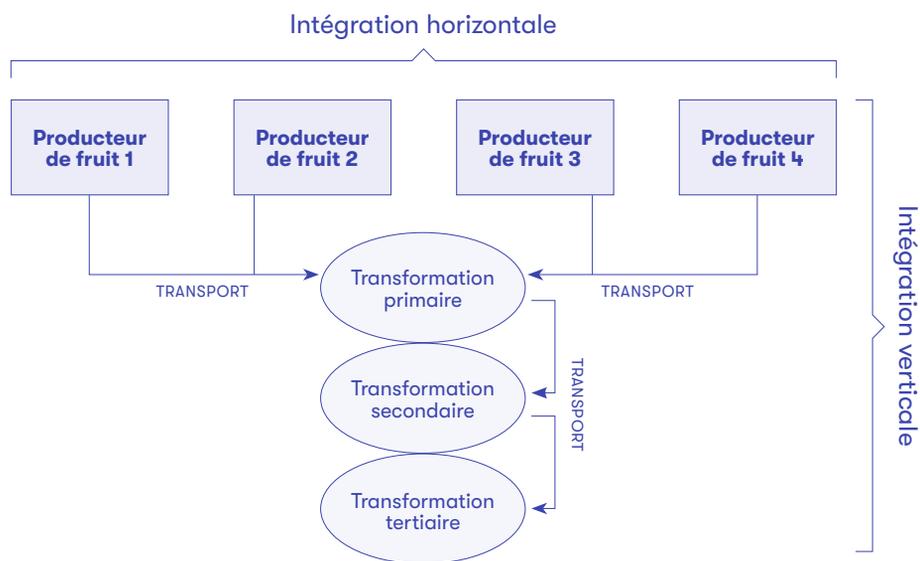


Figure 2. Modèle de l'intégration horizontale et verticale (ou en amont et en aval) dans le secteur fruitier. Préparé par Chantal Gailloux



Californie : du Far West à Sunkist

Pour expliquer pourquoi le secteur fruitier californien est devenu aussi compétitif qu'il l'est aujourd'hui, Moses (1995) met en lumière l'importance de la coopération entre les pionniers industriels des orangeries. À la fin du 19^e siècle, les cultivateurs d'oranges ont formé une nouvelle classe de capitalistes agricoles qui ont embrassé une agriculture industrielle et une culture d'entreprise pour créer une nouvelle institution économique : la coopérative agricole. Cette entreprise commerciale gérée par une personne salariée était une coopérative agricole de mise en marché appartenant aux producteurs et appelée California Fruit Growers Exchange, rebaptisée plus tard Sunkist, un nom qui nous est aujourd'hui familier.

Moses (1995) remarque que les cultivateurs d'oranges de la Californie n'avaient pas le profil typique des agriculteurs de l'époque. Nombre d'entre eux étaient des Yankees – c'est-à-dire des Américains du Nord-Est, notamment de New York – ou des habitants du Midwest ayant une expérience capitaliste et industrielle qui venaient de s'installer dans ce « Far West » encore en train de se structurer. Il s'agissait de gens d'affaires riches, bien éduqués et déterminés, dotés d'un « sens raffiné de confiance et de rectitude morale » (Ibid. : 29, traduction libre). Par conséquent, « alors qu'ailleurs [aux États-Unis], de larges segments de la population agricole étaient en franche rébellion contre l'industrialisation » en voulant préserver une agriculture familiale de subsistance, en Californie, au contraire, il n'y avait pas de résistance de la part de ces producteurs d'agrumes qui « embrassaient cette industrialisation et ce corporatisme » agraires (Ibid. : 28, traduction libre).

À l'époque, l'orange était un produit haut de gamme même si les orangeries ne nécessitaient pas beaucoup de capitaux pour leur implantation. Avec leur mentalité industrielle, les cultivateurs d'oranges californiens ont innové en intégrant verticalement les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Novatrice comparativement aux entreprises agricoles classiques du pays, l'intégration verticale de cette coopérative de producteurs d'oranges a structuré l'infrastructure de distribution des agrumes localement et, éventuellement, à l'échelle de l'Amérique du Nord (Ibid.).

L'environnement semi-aride et le contexte de colonisation du Far West « exigeaient une coopération et des capitaux beaucoup plus importants que d'autres régions humides », explique Moses (1995 : 26, traduction libre). Les cultivateurs pionniers ont donc adopté un haut degré d'effort associé. Grâce à des solutions coopératives, notamment en unissant leurs voix, les producteurs d'oranges ont eu le pouvoir d'influencer le développement des textes de loi de gouvernance régionale de l'eau au tournant du 20^e siècle (Ibid.). Ils ont également collaboré et innové pour la commercialisation de produits frais périssables sur de longues distances. Collaborant avec les

centres de recherche gouvernementaux depuis les années 1870, les producteurs-distributeurs d'oranges ont développé des méthodes de cueillette et de traitement appropriées impliquant des processus de refroidissement et de réfrigération (Ibid.). Ces innovations ont fait transiter les oranges vers les marchés de la côte Est américaine sans qu'elles pourrissent. La collaboration des institutions de recherche publique avec le California Fruit Growers Exchange (ou Sunkist) a également mené à la découverte de nouvelles variétés d'agrumes et d'oranges (Ibid.). Avec cette diversité, les cultivateurs californiens ont réussi à maintenir une économie d'exportation lucrative tout au long de l'année, permettant de réinjecter encore plus de bénéfices dans la région. Les excédents de l'exportation d'agrumes étant réinvestis localement, la production, la commercialisation, la distribution et éventuellement la transformation de ces fruits ont propulsé l'économie régionale (Ibid.).

Par conséquent, en 1915, le secteur était verticalement intégré et la coopérative de producteurs d'agrumes constituait un monopole quasi total des oranges et des agrumes de Californie. Il n'y avait aucune concurrence entre les producteurs et les marchands; ils se battaient tous ensemble pour obtenir des parts de marché au national et à l'international. « Lors de la Première Guerre mondiale, l'industrie des agrumes de la Californie, qui avait surgi au milieu de la révolution du capitalisme d'entreprise aux États-Unis, représentait clairement un segment en voie d'industrialisation de l'agriculture américaine », explique Moses (1995 : 37, traduction libre). Sunkist, créée en 1893, utilise encore aujourd'hui le modèle coopératif, alors que l'entreprise est toujours la propriété de milliers de producteurs d'agrumes de la Californie et de l'Arizona (Sunkist 2022).

Québec : d'une coopération catholique décentralisée à la mise en marché collective obligatoire et centralisée du bleuet par un plan conjoint

Au Québec, la coopération a joué un rôle central dans le développement du paysage agricole. Par exemple, en 1929, la province accueillait plus de 400 coopératives agricoles régionales et locales. Celles-ci visaient à briser l'isolement des producteurs et à augmenter leur pouvoir « face aux intermédiaires » et « à la grande entreprise » (Dupont 2009; Poirier, 2010; Morisset 1987 : 196 dans Doucet 2020 : 12-3).

Inspirés par d'autres pays du Commonwealth, le Québec et d'autres provinces canadiennes ont commencé à rédiger des plans conjoints, c'est-à-dire des plans de mise en marché collective obligatoires, qui remplaceraient et centraliseraient le travail de ces coopératives agricoles locales. Les objectifs de ces plans étaient d'éviter la surproduction et la baisse ou l'instabilité des prix tout en augmentant le pouvoir de négociation des agriculteurs en établissant une plus grande équité entre eux, surtout pour

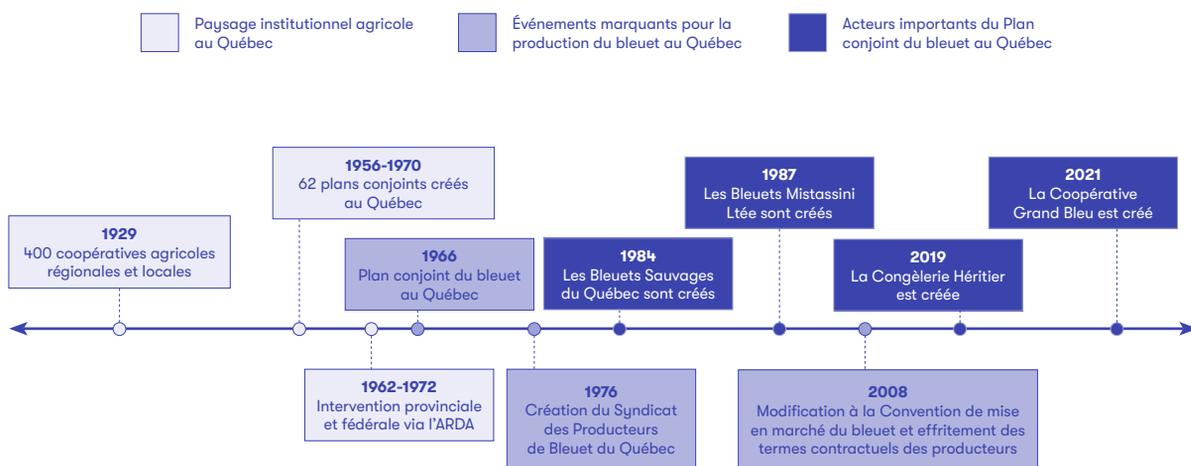


Figure 3. Événements importants dans le paysage agricole fruitier du Québec
Préparé par Chantal Gailloux

ceux éloignés des unités de transformation (Doucet 2020 : 16-7). Entre 1956 et 1970, 62 plans conjoints ont été créés au Québec, lesquels sont toujours importants aujourd'hui, puisque, en 2013, environ 80 % des revenus agricoles du Québec étaient encore commercialisés collectivement au moyen de ces plans (Royer 2013). Comparativement à la Californie, on peut donc conclure que la coopération agricole au Québec n'était pas l'affaire d'intérêts privés alors que l'interventionnisme de l'État est devenu central dans la commercialisation de ses produits agricoles.

Le Plan conjoint du bleuet, qui a été adopté en 1966, est l'un des seuls du secteur fruitier du Québec avec celui de la pomme⁵. Alors que la cueillette de bleuets était une activité traditionnelle des familles autochtones et non autochtones de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les gouvernements provinciaux et fédéraux ont soutenu le secteur à partir de 1962 (Côté 2006; Perron 1991), telle une stratégie de l'État pour appuyer et structurer l'économie morale des régions périphériques. Afin de promouvoir le développement de la région, la loi fédérale sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) a été appliquée grâce à un partenariat des deux paliers de gouvernement sur plus d'une décennie (Perron 1991 : 60-63). Le ministère provincial de l'Agriculture et de la Colonisation cherchait alors à contrer les effets de l'exode rural et de la concentration du paysage agricole, particulièrement dans les régions périphériques plus pauvres comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où l'on espérait que le bleuet puisse compléter le revenu des agriculteurs (*Ibid.*; Films de la Baie 2018). En d'autres mots, cette intervention visait à assurer la reproduction

de la communauté paysanne au sens où Wolf (1969) l'entendait. Aujourd'hui, cette région est l'un des plus importants producteurs de bleuets sauvages.

Alors que les gouvernements provincial et fédéral ont investi de 30 à 40 millions de dollars dans le secteur de 1962 à 1970, l'objectif de l'ARDA était d'abord de stimuler la production. Plus de 30 000 acres désignés « terres de colonisation » ont été convertis en 19 bleuetières rassemblées en syndicats coopératifs, locaux et fédérés, éventuellement centralisés en un seul syndicat professionnel (Perron 1991 : 65, 72-73). Les coûts de près de trois millions de dollars⁶ pour le défrichage et l'aménagement de ces terres et de construction d'une usine de congélation en 1965 à Saint-Bruno (entre Alma et Saint-Gédéon, près du lac Saint-Jean) avaient été assumés et partagés par les deux paliers de gouvernement (*Ibid.*). Après 1976, le gouvernement n'encourageait plus l'augmentation des superficies, mais visait plutôt à récompenser les agriculteurs qui avaient les meilleurs rendements par acre et ceux qui suivaient les pratiques recommandées (*Ibid.* : 75, 80). À cette époque, c'est le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ)⁷ qui appliquait le plan conjoint en achetant aux bleuetières du Saguenay leur production et en faisant la commercialisation collective par l'intermédiaire de l'usine de congélation appartenant à l'État. Les

⁶ En tenant compte de l'inflation de la Banque du Canada, 3 millions de dollars canadiens de 1965 équivaldraient à 26,5 millions de dollars constants de 2022, alors que 30 à 40 millions de dollars canadiens de 1965 équivaldraient à 265,3 à 353,7 millions de dollars.

⁷ Des années 1960 jusqu'à 1984, les bleuetières étaient regroupées en une fédération qui remplaçait les syndicats décentralisés par municipalité d'autrefois. La fédération s'est ensuite transformée en syndicat professionnel et en coopératives de producteurs (Perron 1991 : 72).

⁵ À noter qu'un plan conjoint pour les légumes destinés à la transformation existe également au Québec.

conventions du plan conjoint, négociées par le SPBQ et les acheteurs et arbitrées par l'instance publique provinciale qu'est la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), exigeaient alors des normes d'hygiène et de qualité de plus en plus élevées, réglementaient le minimum à produire, imposaient aux producteurs des livraisons à un rythme préétabli, des inspections plus fréquentes, un étiquetage spécifique, et ainsi de suite (Royer 2004 dans Doucet 2020). L'État a donc activement participé à structurer le secteur régional du bleuet en investissant massivement dans l'aménagement des terres et en imposant des standards uniformisés, voire centralisés, de conditionnement et de mise en marché par l'usine de congélation et le Syndicat.

Cependant, bien que l'un des objectifs des plans conjoints ait été de stabiliser les prix, le Plan conjoint n'a pas permis de maintenir le prix élevé du bleuet, qui est faible par rapport à celui d'autres fruits, et même plus faible que celui du bleuet québécois produit à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui n'est pas soumis au plan conjoint. Alors que le SPBQ est toujours responsable du plan, la mise en marché a depuis été déléguée à des acheteurs préétablis avec qui le Syndicat signe une convention.

Des conflits au sujet du prix du bleuet ont éclaté entre les producteurs de bleuets et leurs transformateurs primaires. Ces acheteurs-transformateurs propriétaires des usines de congélation, désormais privées, sont également les courtiers qui achètent le fruit aux producteurs, puis le nettoient, le classifient et l'ensachent pour la distribution en vrac. Les producteurs de bleuets se sont plaints à plusieurs reprises que les prix étaient trop bas et ont suggéré que cela pourrait être causé par le manque de concurrence entre les quelques courtiers désignés dans le Plan conjoint et la Convention de mise en marché. Selon les producteurs convoqués devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ 2016 : 35; MAPAQ 2005 : 32) et selon le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (dans une entrevue semi-dirigée que j'ai réalisée en 2021), ces acheteurs-transformateurs conventionnés dans le plan conjoint ne sont pas assez nombreux. Ceux-ci semblent même être possiblement de connivence avec les transformateurs secondaires et tertiaires et les distributeurs de bleuets en vrac en aval de la production, laissant pour compte les producteurs.

Deux entreprises accaparent actuellement la presque totalité de la transformation primaire et sont aussi les courtiers reconnus par la convention du Plan conjoint du bleuet : Bleuets Sauvages du Québec et Bleuets Mistassini Ltée (MAPAQ 2005 : 22; RMAAQ 1999 : 32). Les Bleuets Sauvages du Québec sont un regroupement de producteurs de bleuets et d'entreprises de transformation. Aussi nommés Usine de congélation de Saint-Bruno Inc., parce qu'ils ont acheté l'usine publique vendue par l'État, les Bleuets Sauvages du Québec possèdent trois autres usines de congélation à Saint-Félicien, à Dolbeau et à Newport (en Estrie) en plus de celle de Saint-Bruno (BSQ 2021). Les Bleuets Mistassini Ltée, quant à eux, sont le quatrième transformateur de bleuets en importance au monde et sont devenus la propriété de Fruits D'Or, spécialisés en canneberges dans le Centre-du-Québec, en 2018. Les Bleuets Mistassini Ltée ont une usine à Dolbeau-Mistassini au nord du lac Saint-Jean; ils achètent des bleuets conventionnels et biologiques à des producteurs indépendants en plus de cultiver, grâce à un partenariat avec Bleuets Fortin et Fils, 4 000 hectares de bleuets (BM 2021; MAPAQ 2005).

Le portrait de ces deux joueurs nous révèle à quel point le secteur du bleuet est intégré verticalement et horizontalement au Québec alors que les acheteurs-transformateurs continuent à concentrer le marché – et leur pouvoir – en achetant auprès des producteurs. Cette situation nous annonce également qu'une partie du bleuet cueilli dans la région et soumis au plan conjoint, le bleuet du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est usinée (ou conditionnée par transformation primaire) à l'extérieur de la région, bien que le plan conjoint concerne seulement le bleuet du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cela obscurcit donc la traçabilité des ventes des producteurs soumis au plan conjoint et de celles qui ne le sont pas, alors que l'acheteur-transformateur est chargé de peser le bleuet reçu et de payer le montant conséquent au producteur, une situation soulignée par le Syndicat en entrevue.

Le président soulignait que le rapport de force du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) s'était effrité depuis que la Convention de mise en marché entre le Syndicat et les acheteurs-transformateurs avait été modifiée en 2008. Plusieurs producteurs étant fragilisés par la crise financière de 2008, le SPBQ ne s'était pas rendu compte de l'ampleur des modifications touchant la parité des instances syndicales. Dorénavant, le comité chargé de déterminer le prix du bleuet chaque année, selon la Convention du Plan conjoint, devait être composé de deux représentants des usines de congélation, deux représentants des acheteurs et deux représentants du SPBQ, donnant la majorité aux acteurs avec intérêts dans la commercialisation et suggérant une pression à la baisse du prix du bleuet (voir clause 5.02 de la Convention 2008-2013). Ce comité surreprésente donc les acteurs avec intérêts dans la mise en marché et la transfor-

mation du bleuët, laissant pour compte ou sans voix les producteurs réunis en syndicat qui, jusqu'à récemment, semblaient affaiblis. De plus, la composition du conseil d'administration du Syndicat peine à respecter la parité entre les producteurs sans intérêts⁸ avec les courtiers et les producteurs avec intérêts qui occupent la moitié des dix postes, affaiblissant ainsi la voix des premiers (SPBQ 2015 : 9). Les instances censées représenter les producteurs sont donc infiltrées par les intérêts commerciaux de ceux qui font la transformation en aval.

Dans une situation commerciale où peu d'acteurs exercent un grand pouvoir sur le marché au Québec, les acheteurs-transformateurs du bleuët au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont fait chuter le prix du petit fruit bleu après que la nouvelle Convention eut été signée en 2008, notamment à cause de la compétition internationale (Gagnon 2010). Selon Royer (2013), la pression vers le prix le plus bas rend les négociations dans les plans conjoints plus difficiles et dégrade les conditions contractuelles des agriculteurs, surtout lorsqu'ils sont en concurrence avec des produits importés de l'étranger dont les prix sont encore plus bas. C'est ce qui semble se passer dans le cas du bleuët soumis au plan conjoint au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La situation est d'autant plus désavantageuse pour les producteurs que les usines de congélation n'ont pas la capacité quotidienne d'accueillir toute la production de bleuët au temps fort de la saison (Gobeil 2021a).

La situation semble néanmoins changer alors que deux nouveaux acheteurs-transformateurs ont récemment vu le jour. La Congèlerie Héritier, lancée en 2019 à Normandin, au nord du lac Saint-Jean, est portée par une trentaine de producteurs et d'investisseurs se spécialisant dans le bleuët, mais aussi la gourgane, l'aronia, le cassis et la canneberge (Hébert-Lévesque 2020). La coopérative Grand Bleu, quant à elle, a été lancée en 2021 et est portée par 90 producteurs de bleuëts (principalement du Saguenay, mais aussi de la Côte-Nord et de Charlevoix). Grand Bleu s'est alliée à Emblème Canneberge, basé dans le Centre-du-Québec, pour profiter des synergies possibles entre la canneberge et le bleuët congelés alors que la construction d'une nouvelle usine dans la région semblait hors d'atteinte (Boivin Forcier, 2021). Désirant ne plus être « à la merci des deux principaux transformateurs », Grand Bleu congèle ses fruits dans

l'agrandissement de 95 000 pieds carrés construit à l'été 2021 dans l'usine d'Emblème Canneberge à Sainte-Eulalie (*Ibid.*; Gobeil 2021b). L'arrivée de ces nouveaux joueurs, avec en plus un gel précoce ayant abîmé les champs en début de saison 2021 et créant une situation de rareté, semble avoir fait remonter le prix du bleuët conventionné à 0,80 \$/livre en bleuëtière et à 1,00 \$ en forêt en 2021, des prix records en dix ans (Philibert 2021). En 2020, le prix se situait plutôt à 0,50 \$/livre en bleuëtière et à 0,70 \$/livre en forêt (Roy 2020). Le prix du bleuët avait même chuté à 0,20 \$/livre en 2017, 2018 et une partie de 2019, alors qu'il se situait à 0,35 \$/livre en bleuëtière et à 0,50 \$/livre en forêt en 2009 (Dubuc 2021; *Le Quotidien* 2009; figure 4). Le coût moyen de production est pourtant de 0,30 \$/livre. Avant la nouvelle Convention de 2008, le prix du bleuët était plus haut : 0,55 \$/livre en bleuëtière et 1,00 \$/livre en forêt alors que le prix moyen entre 1998 et 2003 était même de 2,95 \$/livre en bleuëtière et 2,71 \$/livre en forêt (*Ibid.*; MAPAQ 2005; figure 4).

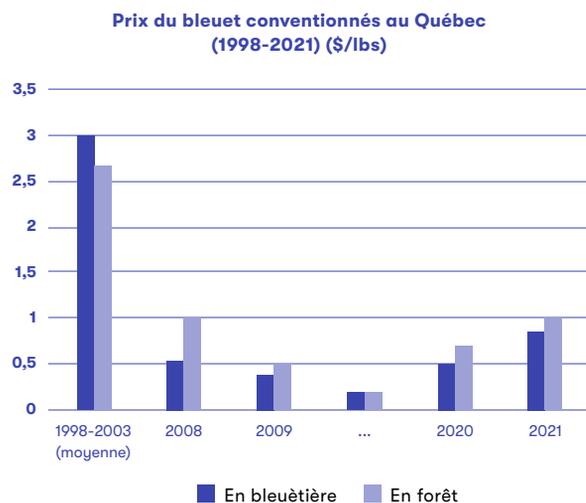


Figure 4. Prix du bleuët sous le Plan conjoint au Québec (1998-2021)
Préparé par Chantal Gailloux

⁸ Selon le Règlement général du SPBQ, le Syndicat représente une composition d'acteurs sans intérêts, comme des producteurs de bleuëts, mais aussi d'acteurs avec intérêts non significatifs et avec intérêts de plus de 3 % dans le secteur de la mise en marché et de la transformation. Les administrateurs avec intérêts non significatifs et avec intérêts de plus de 3 % « ne peuvent ni participer aux délibérations ni voter lors de réunions du conseil d'administration portant sur un sujet qui 'soulève une situation de conflit d'intérêts' chez ses membres », comme les conditions de mise en marché et la Convention (SPBQ 2015 : 14; RMAAQ 2016 : 35).

Pour améliorer les termes contractuels de ses producteurs, le SPBQ a affirmé en entrevue semi-dirigée appuyer l'arrivée des nouveaux acheteurs-transformateurs. Le Syndicat souhaiterait également faire ajouter au Plan conjoint le bleuets produit dans les autres régions du Québec, à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour appuyer ces revendications, le SPBQ conteste auprès de la Régie le fait que les usines de transformation primaire situées sur le territoire actuel du plan transformé déjà du bleuets d'ailleurs alors que les producteurs ne sont pas censés faire transformer leur bleuets à l'extérieur de la région bien que ce soit aussi déjà fait (RMAAQ 2016). Par exemple, les producteurs de Bleuets Sauvages du Québec envoient une partie de leurs fruits à une usine en Estrie alors que Bleuets Mistassini Ltée envoie ses bleuets dans le Centre-du-Québec. Les acheteurs-transformateurs conventionnés soulèvent néanmoins cette contrainte posée au Plan conjoint pour empêcher la reconnaissance de Grand Bleu et de la Congèlerie Héritier comme nouveaux acheteurs conventionnés (Gobeil 2021a). Finalement, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a récemment reconnu l'homologation de la Congèlerie Héritier comme acheteur dans le cadre de la Convention de mise en marché du Plan conjoint du bleuets (RMAAQ 2021; Tremblay 2021a), mais a rejeté l'homologation de la coopérative Grand Bleu (Tremblay 2021b).

Discussion

Le Plan conjoint du bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean cherchait initialement à produire une économie morale et agricole pour favoriser la reproduction de la communauté. Sous la pression de la standardisation et du corporatisme, les stratégies collectives de mise en marché sont néanmoins devenues des moyens de contrôler la production des agriculteurs et d'imposer la modernisation, comme pour les orangeries en Californie. La coopération, issue des plans conjoints ou de l'intégration horizontale et verticale privée en agroalimentaire, a eu pour effet de régir la conduite des agriculteurs et de les pousser plus rapidement vers des méthodes de culture, des variétés et des normes de qualité spécifiques, un effet de la centralisation que Laforge et MacLachlan (2017) ont soulevé pour le blé des Prairies canadiennes et Curran (2001) pour le porc aux États-Unis. Ces stratégies collectives de production et de mise en marché agroalimentaires se sont alignées avec les principes de libre-échange et de commerce international, perdant ainsi leur combativité et échouant même parfois à maintenir des prix justes pour les agriculteurs. Autrement dit, comme la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) le suggérait en 2007 dans un mémoire soumis à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), plusieurs coopératives agricoles québécoises « agissent exactement comme les multinationales le font » (CSD 2007 : 36). La coopération peut donc être une stratégie pour améliorer la compétitivité et favoriser l'intégration horizontale de la production en amont et l'intégration

verticale des activités de conditionnement et de transformation en aval. En d'autres mots, collaborer et partager des ressources peut parfois être une stratégie pour éliminer la compétition et changer le rapport de force dans la négociation commerciale avec les acheteurs, les vendeurs et les décideurs publics (Filippi 2004).

La coopération agricole consiste ainsi en une stratégie permettant tantôt d'incarner des valeurs, tantôt d'améliorer la performance économique. À cet effet, des chercheurs autonomistes (Gibson-Graham 2016; Caffentzis et Federici 2014; Caffentzis 2009; De Angelis et Harvie 2014) ont souligné que la mise en commun – ou le *pooling* – de ressources peut viser à maintenir un profit futur, un peu comme le font les coopératives agricoles. D'une part, selon la littérature sur les communs, soit des ressources partagées, gérées et maintenues collectivement (Gibson-Graham et autres 2016; Noterman 2016; Blomley 2008; Gailloux 2020, 2022), les projets collaboratifs producteurs de marchandises sont déployés pour empêcher la surutilisation des ressources communes afin de continuer à les extraire et générer des profits pérennes (Velicu et García-López 2018; Ostrom 1990, 2009). En accord avec les préceptes d'une économie verte, la promesse d'un profit durable incite alors à la coopération et à l'utilisation raisonnable des ressources, un peu comme Lucas et autres (2014) l'avancent plus haut comme troisième motivation poussant à la coopération agricole. Cependant, plusieurs chercheurs – comme Agrawal (2005), Li (2007), Butler (1997), Collet (2009), Nightingale (2011) et Velicu et García-López (2018) – soulignent que la conduite des individus dans les projets collaboratifs est bien moins rationnelle (ou axée sur une analyse coûts-bénéfices) que l'analyse classique d'Ostrom (1990) le suggère. Conséquemment, la compétition et la surutilisation des ressources peuvent dominer, dans certains cas, bien que la coopération soit censée mener à un usage et des profits pérennes. La coopération n'est donc pas un remède au capitalisme agraire et peut mener à une logique extractive.

Par ailleurs, des communs anticapitalistes peuvent encourager des pratiques sociales et matérielles s'opposant à la production de marchandises et à l'accumulation de capital (Akbulut 2017). Les humains sont toutefois confrontés à la contradiction selon laquelle ils dépendent de la Nature et des autres pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins matériels primaires, que ce soit pour se nourrir ou autre, ce qui mène à une logique de dépendance et d'usage entre les humains et la Nature. Le défi des communs anticapitalistes est d'incarner des relations économiques plus égalitaires et moins extractives alors que leurs relations avec les forces publiques et privées sont conflictuelles, et la pression de cooptation des communs par l'Empire (ou le capitalisme agraire) incessante (Caffentzis et Federici 2014; De Angelis et Harvie 2014; Caffentzis 2009; Hardt et Negri 2000; Gailloux 2020, 2022). Les projets de coopération agricole, même investis d'une forte mission sociale, s'avèrent donc fragiles et sensibles aux pressions extérieures. Comme le

mentionne Filippi (2004 : 42), les changements organisationnels et l'ancrage territorial des coopératives changent sous « l'influence des marchés et des exigences de la demande sociale, en termes de sécurité alimentaire, de traçabilité et de recherche d'authenticité des produits ».

La coopérative de l'ATAB doit donc composer avec ces pressions diverses lorsqu'elle déploie sa mission, ses valeurs et ses activités. En participant à reconstruire les liens et l'infrastructure entre producteurs et artisans, le coordinateur de la coop s'amuse à dire que chaque fruit local mis en marché localement représente un coup de pied symbolique aux Del Monte de ce monde en faisant un pied de nez au réseau conventionnel de production et de distribution de fruits importés sur le marché québécois. L'ATAB se voit tout de même placé face à des choix éthiques difficiles : quelles conditions de production la coopérative veut-elle soutenir malgré la pression de devoir augmenter ses volumes pour pouvoir maintenir ses activités et son seuil de rentabilité (c'est-à-dire payer ses locaux, ses équipements, son employé, ses producteurs et ses cueilleurs tout en maintenant des prix justes)? En ce sens, la coop a lancé une réflexion sur les façons de soutenir sa mission tout en augmentant ses revenus en ajoutant la fermentation à la distribution et à la transformation primaire de fruits locaux. La stratégie mise de l'avant par l'ATAB sera donc d'ouvrir une cidrerie en 2022, un projet aujourd'hui bien entamé.

Conclusion

Les coopératives agricoles, comme l'ATAB, doivent rester vigilantes, puisqu'il n'y a pas de solution simple pour équilibrer coopération et concurrence. Les cas du bleuets au Saguenay et de l'orange en Californie montrent comment la coopération peut dans certains cas améliorer les conditions de vie des agriculteurs, mais constitue aussi une dimension importante de la construction de l'avantage comparatif d'une région concurrentielle dans une économie capitaliste mondialisée.

Sous l'impulsion du libre-échange, la production fruitière au Québec pour consommation locale semble avoir été laissée à elle-même alors qu'on favorise plutôt, à l'aide d'initiatives publiques-privées, la centralisation de la production et de la mise en marché de quelques filières fruitières destinées à l'exportation, tels le bleuets et la pomme. En somme, l'absence de plan conjoint pour les produits frais au Québec, comme la production fruitière et maraîchère (autre que le bleuets et la pomme), dénote-t-elle un désintérêt de l'État pour ce genre de production? Ou révèle-t-elle plutôt l'incapacité des fruits locaux québécois à concurrencer les fruits et légumes importés?



Bibliographie

- AGRAWAL, A. (2005). *Environmentality*, Durham, Duke University Press. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC) (2021). *Un aperçu de l'industrie fruitière du Canada 202*, Section des analyses et des renseignements sur les marchés, Division de l'horticulture et des enjeux pan-sectoriels. <https://agriculture.canada.ca/sites/default/files/documents/2021-08/fruit_report_2020-fra.pdf>.
- AKBULUT, B. (2017). « Commons », dans SPASH, L., éd. *Routledge Handbook of Ecological Economics: Nature and Society*, chap. 38, Abingdon, Routledge, p. 395-403.
- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (BDSO) (2021). *Solde migratoire et taux net de migration interne, MRC du Québec classées par régions administratives*, Institut de la statistique du Québec (ISQ), basé sur le Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) de 2001 à 2020. <https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPEREJ4WAE03-55160024046MHO1v&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=499&p_id_raprt=3020#tri_tertr=01>.
- BLEUETS MISTASSINI LTÉE (BM) (2021). « Accueil », consulté le 29 octobre 2021. <<https://bleuets-mistassini.com/>>.
- BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC (BSQ) (2021). « Entreprise – Une science, une passion ». <<https://www.wild-blueberries.com/pages-fr/entreprise.htm>>. (Consulté le 29 octobre 2021).
- BLOMLEY, N. (2008). « Enclosure, common right, and the property of the poor », *Social and Legal Studies*, vol. 17, no 3, p. 311-331.
- BOIVIN FORCIER, Karine (2021). « Coopérative Grand Bleu et Emblème Canneberge s'associent », *Informe Affaires*, 14 juin. <https://informeaffaires.com/regional/agricultureagroalimentaire/cooperative-grand-bleu-et-embleme-canneberge-sassocient> <<https://informeaffaires.com/regional/agricultureagroalimentaire/cooperative-grand-bleu-et-embleme-canneberge-sassocient>>
- BUTLER, J. (1997). *The Psychic Life of Power*, Stanford, Stanford University Press.
- CAFFENTZIS, G. (2009). « The Future of “the Commons”: Neoliberalism’s “Plan B” or the Original Disaccumulation of Capital? », *New Formations*, vol. 69, no 1, p. 23-41.
- CAFFENTZIS, G., et S. FEDERICI (2014). « Commons Against and Beyond Capitalism », *Community Development Journal*, no 49 (suppl. 1), p. i92-i105.
- CARRIER, J. G. (2018). « Moral economy: What’s in a name », *Anthropological Theory*, vol. 18, no 1, p. 18-35.
- CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (2007). « Choisir l’avenir? », Mémoire à la Commission sur l’avenir de l’agriculture et de l’alimentaire québécois (CAAAQ). <http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20nationales%20Montreal/34-M-Centrale_syndicats_democratiques.pdf/>.
- COLLET, F. (2009). « Does habitus matter? A comparative review of Bourdieu’s habitus and Simon’s bounded rationality with some implications for economic sociology », *Sociological Theory* 27, vol. 27, no 4, p. 419-434.
- CÔTÉ, D. (2006). « L’industrie agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean : 160 ans de montagnes russes », *Histoire Québec*, vol. 12, no 1, p. 22-28.
- CURRAN, M. E. (2001). « Foucault on the Farm: Producing Swine and Subjects », *Southern Rural Sociology*, no 17, p. 12-36.
- DE ANGELIS, M., et D. HARVIE (2014). « Commons », dans Parker, M., G. Cheney, V. Fournier et C. Landé, éd. *The Routledge Companion to Alternative Organizations*, Abingdon, Routledge, p. 280-294.
- DESHAIES, T. (2021). « Producteurs locaux : difficile de gagner sa place sur les tablettes d’épicerie », *Radio-Canada*, 12 juin. <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1801015/achat-local-fruits-legumes-epiceries-mise-marche>>.
- DOUCET, C. (2020). *Le modèle agricole territorial – Nouveaux rapports entre agriculture, société et territoire*, Québec, Presses de l’Université du Québec.
- DUBUC, A. (2021). « Un deuxième transformateur de canneberges se diversifie dans le bleuets », *La Presse*, 8 juin. <<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-06-08/un-deuxieme-transformateur-de-canneberges-se-diversifie-dans-le-bleuet.php>>.
- DUPONT, D. (2009). *Une brève histoire de l’agriculture au Québec : de la conquête du sol à la mondialisation*, Montréal, Fides.
- FILIPPI, M. (2004). « Réorganisation dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale », *Économie rurale*, no 280, p. 42-58.
- GAGNON, H. (2010). « Le prix des bleuets fortement à la baisse », *L’étoile du Lac*, 26 juillet. <<https://www.letoledulac.com/actualite/le-prix-des-bleuets-fortement-a-la-baisse/>>.

- GAILLOUX, C. (2022). « Maintaining Land Insecurity Through Abstract Codes: When NYC Community Gardens' License Agreements Don't Reflect Land Use », *Antipode*, vol. 54, no 4, doi:10.1111/anti.12837.
- GAILLOUX, C. (2020). « The Conflicting Politics of the Commons: Community Gardens in East Harlem, NYC in the Context of the Affordable Housing Plan ». Thèse de doctorat, Université Concordia. <<https://spectrum.library.concordia.ca/987355/>>.
- GIBSON-GRAHAM, J. K. (2006). *A Postcapitalist Politics*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- GIBSON-GRAHAM, J. K., J. CAMERON et S. HEALY (2016). « Commoning as a Postcapitalist Politics », dans AMIN, A., et P. HOWELL. *Releasing the Commons: Rethinking the Futures of the Commons*, New York, Routledge, p. 192-212.
- GOBEIL, D. (2021a). « Bulletin Le Bleuets », Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, vol. 23, no 82, juille. <https://perlebleue.ca/perlebleue.ca/images/documents/bulletins_bleuet/no_082_juil_21.pdf>.
- GOBEIL, D. (2021b). « Les producteurs de bleuets veulent s'affranchir des deux transformateurs de la région », *Radio-Canada*, 25 février. <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1773464/transformation-bleuet-region-coop-grand-bleu>>.
- GRAEBER, D. (2001). *Toward an Anthropological Theory of Value – The False Coin of Our Own Dreams*, New York, Palgrave.
- HARDT, M., et A. NEGRI (2000). *Empire*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- HÉBERT-LÉVESQUE, M. (2020). « Une première année pour la Congèlerie Héritier », *Informe Affaires*, 30 juillet. <<https://informeaffaires.com/regional/agricultureagroalimentaire/une-premiere-annee-pour-la-congelerie-heritier>>.
- HUDON, D. (2021). « Le prix du bleuets fixé à 0,80\$ la livre pour 2021 », *L'Étoile du Lac*, 3 août. <<https://www.letoledulac.com/actualite/le-prix-du-bleuet-fixe-a-0-80-la-livre-pour-2021/>>.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2021). *Bulletin statistique régional – Bas-Saint-Laurent*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/21214&docref=K3RvtiYpwHvtI9Hz_db8tA>. (Consulté le 27 octobre 2021).
- JEAN, B. (1985). *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 431 p.
- LAFORGE, J.M.L., et S.M. MCLACHLAN (2017). « Environmentality on the Canadian Prairies: Settler-Farmer Subjectivities and Agri-Environmental Objects », *Antipode*, vol. 50, no 2, p. 359-383.
- Le pays des bleuets*, [Enregistrement vidéo], présenté par le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, Films de la Baie, 2017, 1 h 00. <<https://vimeo.com/212632026>>.
- LE QUOTIDIEN (2009). « Le prix du bleuets chute », *La Presse*, 7 août. <<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/200908/07/01-890428-le-prix-du-bleuet-chute.php>>.
- LI, T.M. (2007). *The Will to Improve: Governmentality, Development and the Practice of Politics*, Durham, Duke University Press.
- LUCAS, V., P. GASSELIN, F. THOMAS et P.-F. VAQUIÉ (2014). « Coopération agricole de production : quand l'activité agricole se distribue entre exploitation et action collective de proximité », dans GASSELIN, P., J.-P. CHOISIS, S. PETIT, F. PURSEIGLE et S. ZASSER, éd. *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Les Ulis, Édition Diffusion Presse Sciences.
- MAUSS, M. (1924). « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique* 1 (série 2), p. 30-186, Paris, Les Presses Universitaires de France.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2005). *Monographie de l'industrie du bleuets au Québec*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=108399>. (Consulté le 29 octobre 2021).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC (MAMH) (2021). « 110 – MRC des Basques », Découpage administratif MERN (janvier 2021), superficies compilées par le MERN (décembre 2019) et décret de population 1358-2020. <<https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/mrc/110.pdf>>. (Consulté le 27 octobre 2021).
- MOLINA, J. L., M. J. LUBBERS, H. VALENZUELA-GARCÍA et S. GÓMES-MESTRES (2017). « Cooperation and competition in social anthropology », *Anthropology Today*, vol. 33, no 1, p. 11-14.
- MORRISSET, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, L'Harmattan.
- MOSES, H.V. (1995). « “The Orange-Grower is Not a Farmer”: G. Harold Powell, Riverside Orchardists, and the Coming of an Industrial Agriculture, 1893-1930 », *California History*, vol. 74, no 1, p. 22-37.

MYLES, C.C. (2020). *Fermented Landscapes – Lively Processes of Socio-environmental Transformation*, Lincoln, University of Nebraska Press.

NIGHTINGALE, A. J. (2011). « Beyond design principles: Subjectivity, emotion, and the (ir)rational commons », *Society and Natural Resources*, vol. 24, no 2, p. 119-132.

NOTERMAN, E. (2016). « Beyond Tragedy: Differential Commoning in a Manufactured Housing Cooperative », *Antipode*, vol. 48, no 2, p. 433-452.

OSTROM, E. (1990). *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press.

OSTROM, E. (2009). « Building trust to solve commons dilemmas: Taking small steps to test an evolving theory of collective action », dans LEVIN, S. A., éd. *Games, Groups, and the Global Good*, Berlin, Springer Heidelberg, p. 207-228.

PATERNOTTE, C. (2012). « Minimal Cooperation », *Philosophy of the Social Sciences*, vol. 44, no 1, p. 45-73.

PERRON, S. (1991). « L'évolution de l'industrie du bleuets au Québec : Éléments de comparaison avec la France », Mémoire (M.A.), Université du Québec à Chicoutimi, 191 p.

PHILIBERT, S. (2021). « Le prix des bleuets atteint un sommet en 10 ans », *TVA Nouvelles*, 4 août. <<https://www.tvanouvelles.ca/2021/08/04/le-prix-des-bleuets-atteint-un-sommet-en-10-ans-1>>.

POIRIER, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable*, Montréal, Groupe de recherche en intérêt public, UQAM.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ) (2021). *Demande d'exemption de l'application de l'article 4.01 de la Convention de mise en marché en bleuetière; Demande d'homologation d'une convention de mise en marché en bleuetière*, Décision 12002, Dossiers 098-09-04-12 et 098-09-01-41, 28 mai.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ) (2016). *Rapport annuel de gestion 2015-2016 – Notre contribution à la croissance*, présenté par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'Assemblée nationale. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/rmaaqp/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RAG_2015-2016_RMAAQ.pdf?1629984230>. (Consulté le 29 octobre 2021).

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ) (1999). *Rapport annuel 1998-1999*. (Consulté le 29 octobre 2021).

ROGAN, T. (2017). *The Moral Economists: R.H. Tawney, Karl Polanyi, E.P. Thompson, and the Critique of Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

ROY, G. (2020). « Bleuets : un prix de départ à 0,50 \$ la livre en 2020 », *La Terre de chez nous*, 11 août. <<https://www.laterre.ca/actualites/en-region/bleuets-un-prix-de-depart-a-050-la-livre-en-2020>>.

ROYER, A. (2004). *Crise de régulation des agricultures française et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture : analyse à partir d'une approche régulationniste*, Mémoire (M.A.), Université Laval.

ROYER, A. (2013). « Mise en marché collective des produits agricoles au Québec : évolution récente, défis et perspectives », *Vie économique*, vol. 5, no 2, p. 1-6.

SCOTT, J. C. (1976). *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Princeton, Princeton University Press.

SCOTT, J. C., et N. BHATT (2001). *Agrarian Studies: Synthetic Work at the Cutting*, New Haven et Londres, Yale University Press.

SIMARD, M. (2020). « Dynamisme ou dévitalisation à la MRC des Basques? », *Le Devoir*, 17 janvier. <<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/571030/developpement-regional-dynamisme-ou-devitalisation-a-la-mrc-des-basques>>.

ST-AMOUR, M., et S. BÉZY (2021). « La migration inter-régionale au Québec en 2019-2020 : une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal », *Bulletin sociodémographique*, Institut de la statistique du Québec, vol. 25, no 1. <<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/migration-interregionale-quebec-2019-2020-annee-defavorable-aux-grands-centres-urbains-surtout-montreal.pdf>>.

SKOGGARD, I. (2016). « Human Sociality and Cooperative Behavior: A Cross-Cultural Approach », *Human Relations Area Files – Cultural Information for Education and Research*, Yale University. <<https://hrf.yale.edu/human-sociality-and-cooperative-behavior-a-cross-cultural-approach/>>. (Consulté le 29 octobre 2021).

STRATHERN, M. (2010). « An End and a Beginning for the Gift? », *Journal de la Société des Océanistes*, no 130-131 (Hommage à Bernard Juillerat), p. 119-127.

SUNKIST (2022). « About us ». <<https://www.sunkist.com/about-us/>>. (Consulté le 24 mars 2022).

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC (SPBQ) (2015). *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*. <https://perlebleue.ca/images/documents/reglements/reglement_general_SPBQ.pdf>. (Consulté le 28 octobre 2021).

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC ET ACHETEURS (2008). *Convention de mise en marché en bleuetière*. <http://perlebleue.ca/images/documents/convention_mise_marche/bleuetiere_08.pdf>. (Consulté le 28 octobre 2021).

THOMPSON, E. P. (1971). « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, vol. 50, no 50, p. 76-136.

TREMBLAY, S. (2021a). « Industrie du bleuets : 'Le voile commence à être levé' », *L'Étoile du Lac*, 30 juin. <<https://www.letoledulac.com/actualite/industrie-du-bleuet-le-voile-commence-a-etre-leve/>>.

TREMBLAY, S. (2021b). « Usinage de bleuets à l'extérieur de la région : La demande de la Coopérative Grand Bleu rejetée », *L'Étoile du Lac*, 24 novembre. <<https://www.nouvelleshebdo.com/actualite/usinage-de-bleuets-a-lexterieur-de-la-region-la-demande-de-la-cooperative-grand-bleu-rejetee/>>.

UYEDA, R. L. (2021). « Could Price Parity, Supply Management Change the Game for BIPOC Farmers? », *Civil Eats*, 14 avril. <<https://civileats.com/2021/04/14/could-fair-prices-supply-management-change-the-game-for-bipoc-farmers/>>.

VELICU, I., et G. GARCÍA-LÓPEZ (2018). « Thinking the Commons through Ostrom and Butler: Boundedness and Vulnerability », *Theory, Culture & Society*, vol. 35, no 6, p. 1-19.

WOLF, E. (1966). « Peasants », *Foundation of Modern Anthropology Series*, Upper Saddle River, N.J., Prentice-Hall Inc.

DEUXIÈME PARTIE

Entre autonomie et sécurité alimentaires, et entre contraintes et innovations

« **Le jatropha ne se mange pas.** »

Production de biocarburants,
sécurité alimentaire et résistance
passive en contexte paysan au Mali

Pascal Vallières,
Ph. D.

Département d'anthropologie, Université Laval

Introduction

Les programmes en faveur des biocarburants à base de jatropha mis en œuvre par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (notamment le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Bénin) s'inscrivent dans un contexte global où les biocarburants ont été promus comme une solution aux changements climatiques. Propulsée par la crise énergétique des années 2007-2008, l'ouverture au secteur des biocarburants des pays non producteurs de pétrole reposait sur la volonté de réduire une partie de leur facture énergétique. Présentés initialement comme une solution de rechange durable aux hydrocarbures, les biocarburants (biodiesel et éthanol combinés) ont bénéficié à la fois des politiques énergétiques volontaristes, du soutien économique des gouvernements ainsi que de la puissance du lobby industriel et des investisseurs nationaux et étrangers, pour lesquels les projets de biocarburants représentaient de nouvelles opportunités de profit à travers la compensation des émissions de carbone sur le marché volontaire.

Le présent article s'intéresse aux politiques et aux projets en faveur de la production de *Jatropha curcas Linnæus*¹, une plante oléagineuse non comestible cultivée à des fins énergétiques au Mali. Il expose les impacts socioéconomiques des projets de jatropha sur les petits producteurs paysans maliens, ainsi que les stratégies de résistance passive que ceux-ci mettent en place. Les données ethnographiques présentées dans cet article reposent sur une recherche effectuée dans le sud de ce pays sahélien au cours des années 2012 et 2013, dans le cadre d'un doctorat en anthropologie de l'environnement.

Portrait du Mali

La République du Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest. D'une superficie de 1 240 190 km², 65 % de son territoire est situé en région désertique ou semi-désertique. La population malienne était estimée à près de 21 millions d'habitants en 2021, avec une proportion de 44 % vivant en milieu urbain. Avec un taux brut de natalité avoisinant les 47 ‰ et une augmentation naturelle de 34 ‰, les Nations Unies prévoient que la population malienne pourrait quintupler d'ici la fin du siècle.

Depuis plusieurs décennies, le Mali fait partie de la liste des pays les moins avancés (PMA) en matière de développement socioéconomique, selon les critères des institutions financières internationales. Il occupe l'une des dernières positions dans le classement de l'indice de développement humain, arrivant au 175^e rang sur 188 (PNUD 2016). Selon les données de la Banque mondiale, 50,6 % de la population disposait de moins de 1,25 \$ par jour pour vivre en 2010 (Banque mondiale 2015). Le pays dépend fortement de l'aide internationale et demeure très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux de l'or et du coton, ses deux principales sources de devises étrangères.

¹ Dans cet article, je renverrai à cette plante en utilisant le terme *jatropha*.



Figure 1. Carte du Mali

Source : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2018

Comme pour plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, l'économie du Mali est fortement dépendante du secteur agricole (foresterie, pêches, agriculture et élevage), qui comptait pour 38,5 % du PIB en 2018 (Banque mondiale 2019a). Avec 80 % de la population active travaillant dans ce secteur, le pays compte approximativement 800 000 exploitations agricoles familiales, dont 80 % sont inférieures à 5 ha (Ministère de l'Agriculture 2007 : 9 ; République du Mali 2009).

De la même façon, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Mali est peu développé sur le plan énergétique et demeure « tributaire de contraintes géographiques, climatiques et économiques aggravées par les conséquences d'une sécheresse endémique » (Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau et autres 2004 : 4). La consommation énergétique annuelle du pays était estimée à 3,6 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) en 2007, dont 78 % était assuré par les combustibles ligneux (bois

de chauffage et charbon de bois) (Boccanfuso et autres 2013 : 2). Cette situation entraîne une exploitation excessive des ressources ligneuses, avec une consommation annuelle de près de 6 millions de tonnes de bois et un rythme de déboisement annuel de 400 000 ha (Djiré et Barton 2012 : 49; Sovacool et autres 2013 : 116).

La situation de « pauvreté énergétique » que l'on observe au Mali, alors que seulement 43,1 % de la population avait accès à l'électricité en 2017 (Banque mondiale 2019b), demeure associée à de nombreux problèmes de santé publique, tels que la pollution de l'air à l'intérieur des habitations – où le bois et le charbon sont utilisés pour la cuisson des aliments – de même que le manque d'accès à certains services médicaux et aux vaccins dans les régions dépourvues d'électricité (Sovacool 2012 : 275).

Développement des biocarburants en contexte malien

Le Mali est souvent décrit comme un pays pauvre, fragile, dépendant de l'aide au développement et possédant une faible capacité étatique (Brown 2017 : 341). Un examen de diverses sources documentaires (documents gouvernementaux, documents de projets, rapports institutionnels, documents de mise en œuvre de programmes, notes internes) révèle que, à partir de 2007, les bailleurs de fonds internationaux ont orienté et influencé la formulation et le développement des politiques publiques, des programmes et des projets en faveur de la promotion et de la production du jatropha au Mali. Ainsi, les structures, les discours et les mécanismes mobilisés par les agences multilatérales et les bailleurs de fonds (bilatéraux et privés) ont permis d'inscrire les projets de production de jatropha dans la lutte aux changements climatiques. Ce fut fait à travers l'utilisation des mécanismes de la finance carbone, participant ainsi à la promotion des biocarburants comme l'un des instruments de la gouvernance internationale de l'environnement.

Fort de l'appui des bailleurs de fonds internationaux, le ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau a présenté en 2008 la Stratégie nationale pour le développement des biocarburants, dont l'objectif global constituait l'un des objectifs spécifiques de la politique énergétique nationale, adoptée en 2006. Cette stratégie visait officiellement à sortir le Mali de sa dépendance aux hydrocarbures, en préconisant le développement de combustibles de substitution. La volonté politique de l'État malien de développer les biocarburants s'est traduite par la création, en mars 2009, de l'Agence nationale de développement des biocarburants (ANADEB), dont la mission principale est de promouvoir les biocarburants en appuyant la stratégie nationale.

Portée essentiellement par les hauts fonctionnaires maliens issus du secteur énergétique, la politique nationale était principalement axée sur le potentiel énergétique des biocarburants et sur les dimensions techniques et économiques de la transformation des graines de jatropha en huile et en biodiesel, plutôt que sur des objectifs socioéconomiques (Gatete et Dabat 2017). En se basant essentiellement sur des objectifs énergétiques, la Stratégie nationale a été confrontée aux réalités et aux contraintes du monde agricole et paysan.

La filière jatropha au Mali s'est essentiellement appuyée sur les interventions des sociétés privées et des ONG nationales et internationales, lesquelles se sont basées sur une agriculture paysanne contractualisée. Mes recherches m'ont amené à examiner les projets de promotion et de production du jatropha portés par quatre opérateurs dont les travaux se sont particulièrement déployés dans trois régions du sud du Mali (Kayes, Koulikoro et Sikasso) et ont débuté entre 2006 et 2007. La société Mali Biocarburant a concentré ses efforts sur la production de biodiesel à base de jatropha, en construisant une usine dans la ville de Koulikoro, tandis que la société Jatropha Mali Initiative a orienté ses activités vers le marché volontaire du carbone. L'ONG française GERES et l'ONG malienne Mali Folkecenter ont, quant à elles, travaillé à structurer une filière locale d'huile végétale de jatropha destinée à l'électrification rurale.

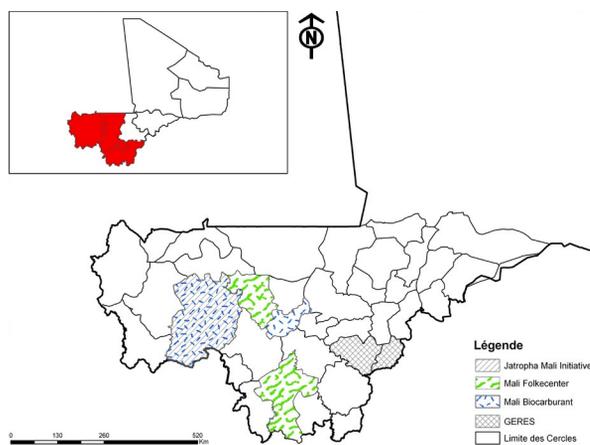


Figure 2. Zones d'intervention des acteurs impliqués dans la filière jatropha suivant le découpage administratif des cercles



Figure 3. Plantation, fruits et graines de jatropha

Le jatropha promu comme biocarburant durable

À la suite de l'expansion remarquable des biocarburants dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie au cours des années 2000, les organisations de la société civile et les chercheurs et chercheuses issus des sciences sociales et des sciences environnementales ont formulé de vives critiques par rapport à l'empiètement de ces produits sur les terres agricoles dédiées à l'alimentation, à leur responsabilité dans la hausse des prix des denrées alimentaires enregistrée à partir de 2008 ainsi qu'à leur impact environnemental (Borras et autres 2010; Rosillo-Calle et Johnson 2010).

Face à cette controverse, le jatropha a été présenté comme une solution de remplacement des biocarburants de première génération, produits à partir de cultures habituellement destinées à la filière agroalimentaire (maïs, soja, canne à sucre, betterave, huile de palme, etc.). Les stratégies de légitimation du jatropha, le présentant comme un biocarburant durable, ont commencé à émerger dans les revues spécialisées et dans les médias. Le jatropha était alors décrit comme une plante non comestible peu exigeante du point de vue agronomique, pouvant se développer sur des terres marginales impropres aux cultures alimentaires, permettant ainsi de produire un biocarburant sans compromettre la production alimentaire ni affecter les ressources naturelles et les systèmes écologiques. N'étant pas apprécié par les animaux en raison de sa toxicité, le jatropha a également été promu pour ériger des haies vives, de façon à la fois à endiguer l'érosion de sols et à protéger les cultures vivrières contre le bétail et la faune sauvage. De plus, il a été présenté comme une plante pouvant produire jusqu'à trois tonnes d'huile à l'hectare, tout en étant résistant aux insectes nuisibles et aux maladies (Achten et autres 2014; Fairless 2007; Hunsberger 2016; Wahl et autres 2012). Ces discours ont contribué à créer un imaginaire autour du jatropha, en lui attribuant une aura de durabilité et en le présentant comme l'une des meilleures solutions pour produire des carburants propres dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (Neimark, 2016). Ainsi, la promotion dont le jatropha a bénéficié a entraîné des investissements massifs et un accroissement rapide des superficies cultivées à l'échelle globale à partir de 2008 (Renner et autres 2008 : 5).

Un consensus scientifique est toutefois apparu au début des années 2010 pour récuser les arguments vantant initialement les potentialités du jatropha produit en milieu paysan, sur des terres dites marginales. Plusieurs chercheurs ont souligné que l'élan d'optimisme qui s'était manifesté initialement à l'égard du jatropha reposait sur des allégations plutôt que sur des résultats validés scientifiquement et que, dans plusieurs pays, la mise en place des plantations de jatropha avait précédé les recherches scientifiques nécessaires à l'optimisation de la production, entraînant ainsi de très faibles rendements lors des premières années de culture (Achten et autres 2008; Diedhiou et autres, 2012; Jongschaap et autres 2007; Minengu et autres 2014; Singh et autres 2014). Un rapport de la FAO mentionnait que de nombreux investissements et projets relatifs au développement du jatropha comme culture oléagineuse n'avaient guère été étayés par un bagage scientifique suffisant et que, par conséquent, « [realizing] the true potential of jatropha requires separating facts from the claims and half-truths » (Brittaine et Litaladio 2010 : iii).

S'il est avéré que le jatropha peut survivre sur des sols pauvres, les exigences de la plante sont d'un tout autre ordre lorsqu'il s'agit d'une production visant la rentabilité économique. Le jatropha nécessite alors d'importants apports de fertilisants (chimiques ou organiques) afin de compenser les nutriments puisés dans le sol pour la production de biomasse (Achten et autres 2008 : 1065-1076). Par ailleurs, il a été établi que le jatropha produit des rendements intéressants seulement lorsqu'il n'est pas soumis à un stress hydrique, contredisant ainsi les allégations selon lesquelles une production commerciale et rentable est envisageable sur des terres marginales et sans irrigation (Gerbens-Leenes et autres 2009). Ainsi, « les faibles niveaux de rendement obtenus en conditions marginales ont amené à considérer que la culture du jatropha ne pouvait être rentable que dans des zones aux sols et au climat les plus propices, ce qui la mettrait en concurrence directe avec la production alimentaire » (Minengu et autres 2014 : 290). Ayant souligné les perspectives économiques incertaines liées à la production du jatropha sur des terres marginales, certains chercheurs ont mis en évidence le danger que les investisseurs se détournent de celles-ci pour développer des projets sur des terres agricoles ou des terres riches en biodiversité, afin de limiter les risques financiers (Achten et autres 2010 : 164).

Plusieurs scientifiques ont réfuté le bilan environnemental positif du jatropha en tenant compte de son cycle de vie complet, notamment des changements d'affectation des sols provoqués par sa production (Achten et autres 2013; Ariza-Montobbio et autres 2010). Ainsi, il a été démontré que le remplacement des puits de carbone² (forêts, tourbières, prairies) par des plantations de jatropha induisait des émissions dépassant les réductions de gaz à effet de serre liées à la chaîne de production de biocarburants, entraînant ainsi une dette carbone. Des résultats négatifs s'observent également lorsque la culture du jatropha produit indirectement le déplacement des productions agricoles vers de telles zones (Achten et autres 2010; Bailis et Baka 2010; Bailis et McCarthy 2011; Romijn 2011). De plus, on a calculé que les plantations de jatropha à grande échelle avaient un impact négatif sur la biodiversité locale (Achten et autres 2008 : 1078).

À la suite d'une période d'engouement au cours de la deuxième moitié des années 2000, les années 2010 ont été marquées par une phase de désenchantement, caractérisée par une vague de désinvestissements et une baisse significative des superficies cultivées (Hunsberger 2016; Kant et Wu 2011; Singh et autres 2014; Texier et autres 2015; von Maltitz et autres 2014). C'est dans ce contexte que mon terrain de recherche s'est déroulé, alors que les producteurs paysans se désengageaient des projets et que les opérateurs tentaient de développer différentes stratégies afin de sauver cette filière naissante.

² Les puits de carbone sont des zones piégeant les gaz à effet de serre, les empêchant ainsi de retourner dans l'atmosphère.

Organisation agricole et insécurité alimentaire en milieu paysan

L'organisation du travail dans les collectivités paysannes est traditionnellement basée sur l'entité familiale, dont les membres cultivent un ou plusieurs champs en commun (*foroba* en langue bambara), en plus de leurs champs individuels. C'est au sein de cette unité économique de production que s'organisent l'accès à la terre, la répartition des travaux champêtres et le partage de l'équipement agricole (Levasseur 2003 : 60). Les petites exploitations agricoles familiales sont caractérisées par une relative autonomie, une production essentiellement centrée sur l'autosubsistance ainsi qu'une faible spécialisation des tâches.

D'après l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté de 2001, les ménages dirigés par les travailleurs agricoles sont les plus vulnérables au sein de la population malienne. Leur indice de pauvreté s'élève à 72,7 % (Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté au Mali 2006 : 41). Des résultats plus récents démontrent que les ménages œuvrant dans le secteur primaire (81,8 %), majoritairement dans l'agriculture, sont les plus représentés parmi les ménages pauvres (Institut national de la statistique du Mali 2018 : 47). Cette pauvreté se caractérise notamment par l'insécurité alimentaire, qui peut être définie comme une situation marquée « par les difficultés d'approvisionnement en nourriture suffisante et suffisamment diversifiée et équilibrée » (Arditi et autres 2011 : 14). L'insécurité alimentaire est essentiellement due au fait que les principales cultures vivrières reposent majoritairement sur l'agriculture pluviale, mise à mal par l'apparition d'un climat plus aride depuis les années 1970 ainsi que par l'accroissement de la pression foncière. Les crises alimentaires qu'a connues le pays depuis les années 1970, avec une récurrence accrue depuis les années 2000³, sont fortement associées aux périodes de déficit pluviométrique, témoignant de la forte dépendance de la production agricole aux aléas du climat (Zare et autres 2017). Selon un agent gouvernemental, « les populations sahéliennes sont habituées à ce genre de crise. En moyenne, il y a une crise alimentaire tous les trois ans⁴. »

Un rapport portant sur la crise alimentaire et nutritionnelle du Sahel, réalisé par la FAO, révèle que l'insécurité alimentaire touchait environ 3,5 millions de Maliens en 2012, soit près du tiers des ménages ruraux (FAO 2012 : 41). De même, une autre enquête, réalisée par le Programme alimentaire mondial, souligne que les « ménages ayant les régimes alimentaires les plus pauvres sont ceux vivant principalement de l'agriculture » (PAM et Commissariat à la sécurité alimentaire 2005 : 8). Ces ménages, qui dépendent essentiellement d'une agriculture de subsistance, se retrouvent dans une situation particulièrement vulnérable durant la période

dite « soudure » (de juin jusqu'à la fin septembre). Cette période est caractérisée par l'épuisement des stocks de céréales dans les greniers familiaux avant la nouvelle récolte. À ce moment de l'année, qui correspond à la grande saison des pluies, le prix des céréales subit habituellement une forte augmentation sur le marché national tandis que les marchés ruraux sont peu approvisionnés, en raison de l'impraticabilité des pistes rurales. Cette situation entraîne souvent une réduction de l'accès aux céréales pour les ménages ruraux les plus vulnérables, ne disposant pas de capital ou en disposant de peu (monétaire ou sous forme de bétail).

Au sein de mon échantillon de 100 producteurs paysans, originaires des 22 villages situés dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso, 77 % d'entre eux ont admis avoir éprouvé des problèmes de sécurité alimentaire au cours de l'année. Ils affirment avoir connu en moyenne, au cours des 10 dernières années, quatre années durant lesquelles ils ont traversé des périodes de soudure. Parmi les raisons les plus souvent évoquées pour expliquer cette situation, 62,5 % des répondants ont mentionné le raccourcissement de la saison des pluies, la diminution de la quantité de pluies tombées, ou encore, la mauvaise répartition de celles-ci au cours du calendrier agricole, alors que 17 % ont évoqué l'insuffisance du matériel agricole disponible. Quelques producteurs paysans ont également admis que la sécurité alimentaire de leur exploitation agricole familiale avait été fragilisée par la chute des prix du coton, à un moment où ils avaient survalorisé cette culture de rente au détriment des cultures vivrières.

Dans le cadre de cette recherche, il a été impossible de mesurer la corrélation entre l'insécurité alimentaire et la production de jatropha. Toutefois, il est légitime de se questionner sur la sensibilité d'un gouvernement espérant améliorer la sécurité énergétique du pays en comptant sur le travail manuel de paysans dont la sécurité alimentaire demeure fragile.

Facteurs d'adoption du jatropha chez les paysans

Ma recherche révèle que, initialement, la première motivation des paysans maliens à adopter la culture du jatropha en champ a été les revenus supplémentaires potentiels que sa production pouvait représenter (45 % des répondants). La possibilité de transformation des graines de jatropha en savon, une activité traditionnellement pratiquée par les femmes paysannes, constituait la deuxième priorité (34 %), juste devant la transformation de l'huile végétale de jatropha à des fins énergétiques (33 %). D'autres réponses, telles que la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne (16 %), la restauration des sols (11 %) et la source possible de revenus pour les générations futures (11 %), démontrent que le jatropha a d'abord été présenté et perçu comme un arbuste pouvant fournir des services écologiques importants, et dont la pleine productivité peut nécessiter plusieurs années.

³ Le Mali a connu plusieurs crises alimentaires importantes, notamment celles de 1973-1974 et de 1984, et sept crises entre 1997 et 2012.

⁴ Entretien réalisé le 30 août 2012, à Bamako.

Facteurs liés à l'abandon des plantations de jatropha

Mes recherches effectuées dans les régions au sud du Mali démontrent que l'introduction du jatropha comme culture de rente dans les systèmes de production des paysans se heurte à de nombreux obstacles – notamment les rendements très bas, qui créent une faible rentabilité, comme le constatent les producteurs. Ces observations ont également été relevées dans la littérature grise (Steer et Coronel 2014; Tréboux et Desquilbet 2013). Alors que de nombreux producteurs de coton cherchaient à diversifier leurs activités génératrices de revenus, en raison de la baisse des prix du coton sur le marché, le jatropha leur a d'abord été présenté par différents intervenants (ONG, sociétés privées et services techniques) comme une solution de rechange viable et un investissement à long terme en raison de sa nature pérenne. Toutefois, cinq ou six ans après s'être engagés dans la culture de jatropha, plus de la moitié des producteurs interrogés (51 %) soulignaient le manque de rentabilité de cette filière, se disant découragés et démotivés par la faiblesse des prix d'achat proposés par les opérateurs (autour de 75 francs CFA/kg, soit 0,15 \$ CAN). Plusieurs paysans producteurs ont affirmé que le prix d'achat des graines de jatropha était médiocre et insuffisant. L'un d'eux, rencontré dans la région de Kayes, affirmait : « Si le prix d'achat n'augmente pas, nous n'allons pas poursuivre la culture du jatropha⁵. » Lorsqu'interrogés sur le prix d'achat qu'ils estimeraient suffisamment attrayant pour qu'ils soient prêts à récolter, récupérer, faire sécher et vendre les graines, les réponses oscillaient entre 100 et 625 francs CFA, avec une moyenne de 270 francs CFA/kg (0,54 \$ CAN), soit un prix presque quatre fois supérieur à la moyenne du prix d'achat offert par les opérateurs de la filière. Ces prix sont estimés par les producteurs en fonction du prix d'achat des céréales sur le marché local ainsi que de celui des cultures de rente, notamment du soja. Toutefois, une forte augmentation du prix de la graine est difficilement envisageable, car elle risquerait de nuire à la compétitivité du jatropha face aux produits pétroliers, eux-mêmes subventionnés par l'État.

Un autre facteur de découragement réside dans la faible résistance des plants ainsi que le bas rendement des plantations. Ainsi, près du quart des producteurs (24 %) s'inquiétaient de la mortalité des jeunes plants, en raison des ravageurs (termites), du piétinement par les animaux, des maladies et du manque d'eau durant la saison sèche. La mauvaise qualité des sols peut également être imputable lorsque les plantations ont été lancées sur des terres marginales, comme le recommandaient initialement plusieurs promoteurs. Le taux de mortalité élevé des jeunes plants, s'élevant à 80 % dans certaines zones, rappelle que la résistance du jatropha a été surestimée par les opérateurs lors de la mise en place des plantations initiales. Dans chacune des plantations paysannes visitées dans le cadre de mes recherches, j'ai aperçu des plants

desséchés ou attaqués par les termites. Dans ces conditions, près de la moitié (48 %) des producteurs considéraient être préoccupés par la faiblesse des rendements, lesquels ne dépassent pas 130 kg/ha, tandis que les rendements espérés étaient 10 fois supérieurs, oscillant autour de 1320 kg/ha. Néanmoins, 21 % des producteurs paysans espéraient obtenir de meilleurs rendements dans un futur rapproché, au fur et à mesure que les plants les plus robustes prendront de la maturité. L'entrée en production tardive des plantations a également été remarquée par des paysans producteurs, certains d'entre eux ayant espéré que le jatropha fructifie dès la première année, alors que les plants mettent parfois entre cinq et sept ans avant d'atteindre un rendement acceptable.

Concernant les revenus tirés de leur collaboration avec les promoteurs de projets de production de jatropha, la vaste majorité des producteurs estimaient ne pas avoir eu une production suffisamment importante pour espérer la vendre aux opérateurs de la filière. Dans la région de Koulikoro, un producteur expliquait que « si les femmes utilisent les graines de jatropha pour la fabrication du savon, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'intérêt économique à les vendre⁶ ». Un seul de tous les producteurs rencontrés, ayant cultivé du jatropha sur une superficie de 3 ha, a pu vendre une quantité intéressante de graines à un opérateur. Sa récolte de 400 kg de graines de jatropha ne lui a toutefois rapporté que 30 000 francs CFA (60 \$ CAN), un montant négligeable par rapport à ce qu'une même superficie de maïs, de mil, de sorgho ou même de coton aurait pu lui rapporter. Découragé, un producteur de la même région m'a quant à lui avoué : « Quand je regarde tous les efforts déployés pour l'entretien, la cueillette et le décorticage du jatropha, je constate que tout cela n'est pas compensé économiquement. J'ai obtenu 87 kg de graines, mais cela m'a à peine permis de gagner 5000 francs CFA (10 \$ CAN)⁷. »

Certains producteurs ont espéré que la production du jatropha leur permette de bénéficier, de la part des opérateurs, d'un accompagnement technique, d'intrants, de crédits agricoles ou de matériel agricole. Toutefois, pour la plupart d'entre eux, ces attentes n'ont pas été comblées, plusieurs affirmant être déçus de l'accompagnement reçu au cours des dernières années.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de faire ce constat : tous les producteurs rencontrés estimaient que le jatropha était loin d'être une priorité au sein de leur exploitation agricole. Une majorité d'entre eux attestaient le classer en dernière position dans l'ordre de priorité de leurs travaux agricoles. De manière compréhensible, ils préféraient accorder davantage de temps et d'énergie à leurs cultures vivrières et aux autres cultures de rente jugées plus profitables. D'autres recherches réalisées au Mali attestent

⁵ Entrevue réalisée le 28 juin 2012, à Siranikoto, région de Kayes.

⁶ Entrevue réalisée le 20 juin 2012, à Dalama, dans la région de Kayes.

⁷ Entrevue réalisée le 27 mai 2012, à Doumba, dans la région de Koulikoro.

des résultats semblables (JatroREF 2014; Sanogo et autres 2013). Parmi mon échantillon de 100 producteurs, aucun n'avait réussi à suivre l'itinéraire technique (entretien, sarclage, fertilisation, regarnissage des plantations, taille des branches, traitements contre les insectes, arrosage, etc.) préconisé par les opérateurs, et ce, en raison du manque d'intérêt pécuniaire. Comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, le fait que ces activités soient en concurrence avec les autres systèmes de culture dans le calendrier agricole rend également le suivi des conseils techniques très contraignant, constituant un obstacle majeur à l'adoption des pratiques agricoles recommandées et à l'intégration du jatropha dans les exploitations agricoles familiales (Raïmi et autres 2015 : 20).

Il existe également une concurrence en matière de main-d'œuvre, qui oblige le producteur paysan à prioriser l'emploi de celle-ci dans les activités les plus productives. Un ingénieur agronome, ayant travaillé au suivi des plantations de jatropha pour une ONG, explique : « Le jatropha arrive à maturité en même temps que les cultures vivrières. Il y a donc un chevauchement des activités agricoles et le problème de main-d'œuvre se pose. Les paysans disent qu'ils ne peuvent pas laisser leurs cultures vivrières au profit du jatropha⁸. » Des producteurs paysans soulignent également que la production de jatropha détourne la main-d'œuvre familiale, habituellement consacrée aux cultures vivrières.

Les producteurs paysans estiment généralement que les coûts liés à l'emploi d'un ouvrier agricole journalier (en moyenne 1000 francs CFA/jour, soit 2 \$/jour) pour l'entretien et la cueillette du jatropha ne peuvent en aucun cas être compensés par les revenus liés à la vente des graines, d'où le fait que la cueillette est laissée aux femmes et aux enfants.

Tel que souligné précédemment, les recommandations des opérateurs ont changé au fil des campagnes agricoles, notamment en ce qui concerne la nature des sols, l'entretien et les écartements entre les plants. Plusieurs producteurs paysans considèrent que cette méthode essai et erreur leur a été préjudiciable, car les efforts qu'ils ont mis dans le jatropha les premières années se sont soldés, pour beaucoup, par des échecs ou, au mieux, par de très faibles rendements. De plus, ceux qui ont suivi les conseils concernant des écartements de trois mètres par trois mètres et qui ont obtenu un bon taux de survie n'ont pas pu instaurer par la suite des cultures intercalaires, en raison de la trop forte densité des plants matures. Cinq ans après le début des projets, les recommandations en matière d'écartement variaient encore selon les cas, mais tous

les producteurs s'accordaient désormais pour préconiser l'adoption des cultures intercalaires et des pratiques agroforestières, censées favoriser la sécurité alimentaire des paysans et assurer un meilleur entretien des plants de jatropha et, par conséquent, un rendement supérieur.

De nombreux producteurs maliens ont préféré abandonner l'entretien de leurs plantations et laisser les femmes récolter les faibles quantités de graines de jatropha pour fabriquer leur savon artisanal. En valorisant cette utilisation domestique du jatropha, certains producteurs ont adopté un choix stratégique, soulignant l'orientation familiale des exploitations agricoles et leur engagement préférentiel en faveur des intérêts économiques de leur ménage, plutôt qu'envers ceux des projets. Cette compétition entre les usages énergétique et domestique du jatropha, entraînée par la redynamisation d'une activité traditionnelle telle que la saponification, constitue l'un des éléments que les opérateurs n'avaient pas prévu dans le développement et la structuration de la filière paysanne de jatropha.

Conclusion

La recherche démontre un suivi défaillant des programmes et des projets par les agences gouvernementales, soulignant la faiblesse des moyens mis à la disposition de l'ANADEB, agence nationale censée encadrer les activités et les acteurs de la filière. Les enquêtes effectuées auprès des opérateurs de la filière et des petits producteurs paysans montrent que la mise en place des projets de production de jatropha a suivi une méthode essai et erreur quant aux systèmes de culture à privilégier auprès des producteurs. Cette approche peut être jugée préjudiciable et contre-productive, puisque ces derniers ont reçu des avis contradictoires sur les méthodes culturelles à adopter, ne sachant plus finalement à qui s'en remettre ni sur quels conseils se fier. Ainsi, l'examen des projets de production de jatropha, lancés tant par les sociétés privées (Mali Biocarburant et Jatropha Mali Initiative) que par les ONG (GERES et Mali Folkecenter), a révélé l'approche descendante adoptée par les acteurs de la filière. N'ayant pas suffisamment tenu compte au préalable des particularités territoriales et de l'organisation sociale des exploitations agricoles familiales mobilisées pour la production du jatropha, les promoteurs se sont heurtés aux modes d'organisation du travail, à la rationalité économique et aux priorités des producteurs paysans. Dans un contexte où le jatropha a été promu comme pouvant constituer une source de revenus supplémentaires pour les producteurs paysans, sa production leur est apparue, après cinq ou six ans, comme une activité agricole peu rentable, en raison des faibles rendements et des bas prix d'achat proposés par les opérateurs.

⁸ Entrevue réalisée le 14 janvier 2013, à Bamako.

Malgré des relations de pouvoir inégales, des coalitions d'acteurs en concurrence à travers diverses échelles territoriales ainsi que des discours qui s'opposent parfois, cette recherche montre que les acteurs les plus marginalisés, c'est-à-dire les producteurs paysans, disposent tout de même d'une marge de manœuvre : s'intéresser à un projet ou s'en désintéresser. La plupart des petits producteurs rencontrés lors de mes enquêtes ont d'abord vu une opportunité intéressante dans le jatropha, acceptant d'intégrer les projets sans toutefois y consacrer trop de ressources (terres, main-d'œuvre, engrais, etc.), sachant bien qu'en cas d'échec, « le jatropha ne se mange pas ». La quête de la sécurité alimentaire déterminant généralement les stratégies des paysans, surtout au Sahel où la faible pluviométrie augmente l'insécurité, ces derniers savent, par expérience, qu'il ne faut pas compter sur une seule ressource. Ainsi, les exploitations agricoles familiales optent habituellement pour une approche fondée sur la diversification des activités. En tant qu'acteurs sociaux dotés d'agencité, les paysans savent adopter des stratégies en fonction des risques qu'ils perçoivent. En adhérant aux projets de production de jatropha, la plupart ont opté pour un comportement visant à minimiser ces risques en misant sur de petites superficies, ce qui dénote une certaine prudence face à l'innovation.

Le prix payé pour la vente des graines de jatropha n'étant pas jugé attractif, comparativement à celui des autres cultures de rente et des produits vivriers destinés aux marchés locaux et urbains, les producteurs paysans se sont progressivement désintéressés de la culture du jatropha. En effet, dans les quatre projets étudiés, les producteurs paysans ont éprouvé des problèmes d'approvisionnement en graines, représentant un frein majeur à la pérennisation de la filière et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale pour le développement des biocarburants.

Adoptant face aux projets des discours critiques ainsi que des stratégies de résistance passive, telles que la désaffiliation et le désintérêt, les producteurs ont progressivement délaissé les plantations initialement mises en place, laissant aux femmes le loisir de transformer en savon les faibles quantités de graines produites par les plantations abandonnées. Les projets ont ainsi contribué, de manière inattendue, à redynamiser la fabrication artisanale de savon par les femmes rurales, lesquelles n'avaient pas été prises en compte dans l'élaboration des projets, alors que ce sont elles qui assurent la cueillette et le traitement post-récolte des fruits de jatropha au sein des exploitations paysannes. En préconisant cette utilisation traditionnelle du jatropha, les producteurs paysans maliens affirment fortement l'orientation domestique de leur mode de production et la préséance de leur engagement en faveur des intérêts économiques de leur exploitation familiale par rapport à ceux des projets.

Bibliographie

- ACHTEN, W. M. J., A. TRABUCCO, W. H. MAES, L. V. VERCHOT, R. AERTS, E. MATHIJS, P. VANTOMME, V. P. SINGH et B. MUYS (2013). « Global greenhouse gas implications of land conversion to biofuel crop cultivation in arid and semi-arid lands – Lessons learned from Jatropha », *Journal of Arid Environments*, no 98, p. 135-145.
- ACHTEN, W. M. J., L. VERCHOT, Y. J. FRANKEN, E. MATHIJS, V. P. SINGH, R. AERTS et B. MUYS (2008). « Jatropha Bio-Diesel Production and Use », *Biomass and Bioenergy*, no 32, p. 1063-1084.
- ACHTEN, W. M. J., N. SHARMA, B. MUYS, E. MATHIJS et P. VANTOMME (2014). « Opportunities and constraints of promoting new tree crops — Lessons learned from Jatropha », *Sustainability*, vol. 6, no 6, p. 3213-3231.
- ACHTEN, W. M. J., W. H. MAES, R. AERTS, L. VERCHOT, A. TRABUCCO, E. MATHIJS, V. P. SINGH et B. MUYS (2010). « Jatropha: from Global Hype to Local Opportunity », *Journal of Arid Environments*, no 74, p. 164-165.
- ARDITI, C., P. JANIN et A. MARIE, dir. (2011). *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Paris, Karthala.
- ARIZA-MONTOBBIO, P., S. LELE, G. KALLIS et J. MARTINEZ-ALIER (2010). « The Political Ecology of Jatropha Plantations for Biodiesel in Tamil Nadu, India », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, no 4, p. 875-897.
- BAILIS, R., et J. BAKA (2010). « Greenhouse gas emissions and land use change from Jatropha curcas-based jet fuel in Brazil », *Environmental Science & Technology*, vol. 44, no 22, p. 8684-8691.
- BAILIS, R., et H. MCCARTHY (2011). « Carbon impacts of direct land use change in semiarid woodlands converted to biofuel plantations in India and Brazil », *Global Change Biology Bioenergy*, no 3, p. 449-460.
- BANQUE MONDIALE (2019a). « Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB). Données des comptes nationaux de la Banque mondiale ». [<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?end=2018&start=1960&view=chart>]. (Consulté le 1^{er} juillet 2019).
- BANQUE MONDIALE (2019b). « Données. Accès à l'électricité (% de la population). Base de données Sustainable Energy for All (SE4ALL) dérivée du SE4ALL Global Tracking Framework ». [<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?view=chart>]. (Consulté le 1^{er} juillet 2019).
- BANQUE MONDIALE (2015). « Indicateurs ». [<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/all>]. (Consulté le 29 juillet 2015).
- BOCCANFUSO, D., M. COULIBALY, G. R. TIMILSINA et L. SAVARD (2012). *The prospects of developing biofuels in Mali*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- BORRAS, J. R. S. M., P. MCMICHAEL et I. SCOONES (2010). « The politics of biofuels, land and agrarian change: editors' introduction », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, no 4, p. 575-592.
- BRITTAINE, R., et N. LUTALADIO (2010). *Jatropha: A Smallholder Bioenergy Crop. The Potential for Pro-Poor Development*, Rome, FAO et FIDA.
- BROWN, S. (2017). « Foreign Aid and National Ownership in Mali and Ghana », *Forum for Development Studies*, vol. 44, no 3, p. 335-356.
- DIEDHIOU, I., P. M. DIEDHIOU, K. NDIR, R. BAYALA, B. OUATTARA, B. MBAYE, M. KÂNE, D. DIA et I. WADE (2012). « Diversity, Farming Systems, Growth and Productivity of *Jatropha curcas* L. in the Sudano-Sahelian Zone of Senegal, West Africa », dans CARELS, N., et M. SUJATHA B. BAHADU, dir. *Jatropha. Challenges for a new energy crop. Volume 1: Farming, Economics and Biofuel*, New York, Springer, p. 281-295.
- DJIRÉ, M., et H. BARTON (2012). « Mali Case Study », dans BEALL, E., dir. *Smallholders in Global Bioenergy Value Chains and Certification. Evidence from Three Case Studies*, Rome, Bioenergy and Food Security Criteria and Indicators project, FAO, p. 47-64.
- FAIRLESS, D. (2007). « Biofuel: the little shrub that could – maybe », *Nature*, no 449, p. 652-655.
- GATETE, C., et M.-H. DABAT (2017). « From the fuel versus food controversy to the institutional vacuum in biofuel policies: evidence from West African countries », *Energy, Sustainability and Society*, vol. 7, no 1, p. 1-16.
- GERBENS-LEENES, W., A. Y. HOEKSTRAA et T. H. VAN DER MEERB (2009). « The water footprint of bioenergy », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 106, no 25, p. 10219-10223.
- HUNSBERGER, C. (2016). « Explaining bioenergy: Representations of Jatropha in Kenya before and after disappointing results », *Springer Plus*, vol. 5, no 1, p. 1-12.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU MALI (2018). *Consommation, pauvreté, bien-être des ménages*, Bamako.
- JATROREF (2014). *Étude sur la structuration, l'organisation et le fonctionnement des filières jatropha en Afrique de l'Ouest*, IRAM.
- JONGSCHAAP, R. E. E., W. J. CORRÉ, P. S. BINDRABAN et W. A. BRANDENBURG (2007). *Claims and Facts on Jatropha curcas L. Global Jatropha curcas evaluation, breeding and propagation programme*, Wageningen.

- KANT, P., et S. WU (2011). « The Extraordinary Collapse of *Jatropha* as a Global Biofuel », *Environmental Science Technology*, vol. 45, no 17, p. 7114-7115.
- LEVASSEUR, V. (2003). *L'utilisation des haies vives améliorées dans le cercle de Ségou, au Mali : le signe d'une société en mutation*, Thèse (Ph. D.), Québec, Université Laval.
- MINENGU, J. D. D., P. MOBAMBO et G. MERGEAI (2014). « Influence de l'environnement et des pratiques culturelles sur la productivité de *Jatropha curcas* L. en Afrique subsaharienne (synthèse bibliographique) », *Biotechnologie, agronomie, société et environnement*, vol. 18, no 2, p. 290-300.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (RÉPUBLIQUE DU MALI) (2007). *Recensement général de l'agriculture, Campagne agricole 2004-2005*, volume 1 : Rapport de synthèse, Bamako.
- MINISTÈRE DES MINES, DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU (RÉPUBLIQUE DU MALI), UNDP et MALI FOLKECENTER (2004). *Document de stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables*, Bamako.
- NEIMARK, B. D. (2016). « Biofuel imaginaries: The emerging politics surrounding 'inclusive' private sector development in Madagascar », *Journal of Rural Studies*, no 45, p. 146-156.
- OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU MALI (2006). *Profil de pauvreté au Mali 2001*, Bamako.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) (2012). *La crise alimentaire et nutritionnelle du Sahel : L'urgence d'appuyer la résilience des populations vulnérables. Cadre stratégique de réponse régionale*, Rome.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) et COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (2005). *Mali. Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)*, Bamako.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) (2016). *Rapport sur le développement humain 2016. Le développement humain pour tous*, New York.
- RAÏMI, D., M.-H. RABAT et É. RASSE-MERCAT (2015). *De la controverse globale au diagnostic local : les difficultés d'intégration du jatropha dans les exploitations agricoles familiales dans la commune de Zangnanado au sud du Bénin*, IRAM, SupAgro/IRC, GERES.
- RENNER, A., T. ZELT et S. GERTEISER (2008). *Global Market Study on Jatropha, Final Report*, Londres, Global Exchange for Social Investment (GEXSI).
- RÉPUBLIQUE DU MALI (2009). *Recensement général de la population et de l'habitat*, Bamako.
- ROMIJN, H. A. (2011). « Land clearing and greenhouse gas emissions from *Jatropha* biofuels on African Miombo Woodlands », *Energy Policy*, vol. 39, no 10, p. 5751-5762.
- ROSILLO-CALLE, F., et F. X. JOHNSON, dir. (2010). *Food versus Fuel. An informed introduction to biofuels*, Londres et New York, Zed Books.
- SANOGO, A. V., Y. COULIBALY et M. HAVARD (2013). *Étude socio-économique. Projet JATROPT, Mali. Rapport sur les entretiens et enquêtes auprès des acteurs de la filière jatropha au Mali*, CIRAD et Nyèta Conseils.
- SINGH, K., B. SINGH, S. K. VERMA et D. D. PATRA (2014). « *Jatropha curcas*: A ten year story from hope and despair », *Renewable & Sustainable Energy Reviews*, no 35, p. 356-360.
- SOVACOO, B. K. (2012). « The political economy of energy poverty: A review of key challenges », *Energy for Sustainable Development*, vol. 16, no 3, p. 272-282.
- SOVACOO, B. K., S. CLARKE, K. JOHNSON, M. CRAFTON, J. EIDNESS et D. ZOPPO (2013). « The energy-enterprise-gender nexus: Lessons from the Multifunctional Platform (MFP) in Mali », *Renewable Energy*, no 50, p. 115-125.
- STEER, L., et C. CORONEL (2014). *État des lieux et perspectives pour les filières jatropha en Afrique de l'Ouest. Conclusions de l'atelier de Bamako sur les filières jatropha*, Montpellier, Réseau JatroREF.
- TEXIER, P.-Y., M. GUITTET et M. CAPEZZALI (2015). « Le jatropha : une plante écologique et un biocarburant durable? », *Industries alimentaires et agricoles*, mai-juin, p. 42-44.
- TRÉBOUX, M., et S. DESQUILBET (2013). *Pratiques culturelles appliquées au jatropha par les producteurs du Sud-Est du Mali*, GERES, AMEDD et IRAM.
- VON MALTITZ, G., A. GASPARATOS et C. FABRICIUS (2014). « The Rise, Fall and Potential Resilience Benefits of *Jatropha* in Southern Africa », *Sustainability*, no 6, p. 3615-3643.
- WAHL, N., T. HILDEBRANDT, C. MOSER, F. LÜDEKE-FREUND, K. AVERDUNK, R. BAILIS, K. BARUA, R. BURRITT, J. GROENEVELD, A.-M. KLEIN, M. KÜGEMANN, D. WALMSLEY, S. SCHALTEGGER et T. ZELT (2012). *Insights into Jatropha Projects Worldwide. Key Facts & Figures from a Global Survey*, Centre for Sustainability Management, Université Leuphana de Lunebourg.
- ZARE, A., B. BARBIER, M. BOLOGO-TRAORÉ, A. DIARRA, G. MAHE et J.-E. PATUREL (2017). « Climate Forecast Perception and Needs in Wetlands: a Case Study in the Inner Niger Delta in Mali », *Wetlands*, vol. 37, no 5, p. 913-923.

Analyse des contraintes d'adoption des technologies en riziculture irriguée dans le pôle de développement de Gagnoa en Côte d'Ivoire

Franck Koman

RJCF, lab'Urba de l'Université Paris-Est
et l'UMR ESPACE de l'Université d'Avignon

Introduction

L'insécurité alimentaire n'est pas une réalité nouvelle pour l'Afrique, particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest. Le continent africain affronte le problème de façon récurrente depuis plus de 20 ans, ce qui entraîne de graves difficultés sociales et économiques pour plusieurs pays et communautés. Même si les données dont nous disposons indiquent une amélioration depuis 1990, l'Afrique est toujours en moins bonne situation que le reste du monde sur ce plan (Rapport OMD 2013).

En Afrique subsaharienne, 203,5 millions de personnes étaient sous-alimentées en 2000-2002 (FAO, SOFI 2004, cité par Kidane et autres 2006), soit un tiers de la population. Pour juguler cette insécurité alimentaire, l'Afrique a entrepris de produire plus de cultures céréalières par l'entremise de la riziculture. D'une manière générale, les États africains doivent, d'une part, contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires et au développement économique et social, et, d'autre part, réduire la pauvreté ainsi que les inégalités entre les territoires.

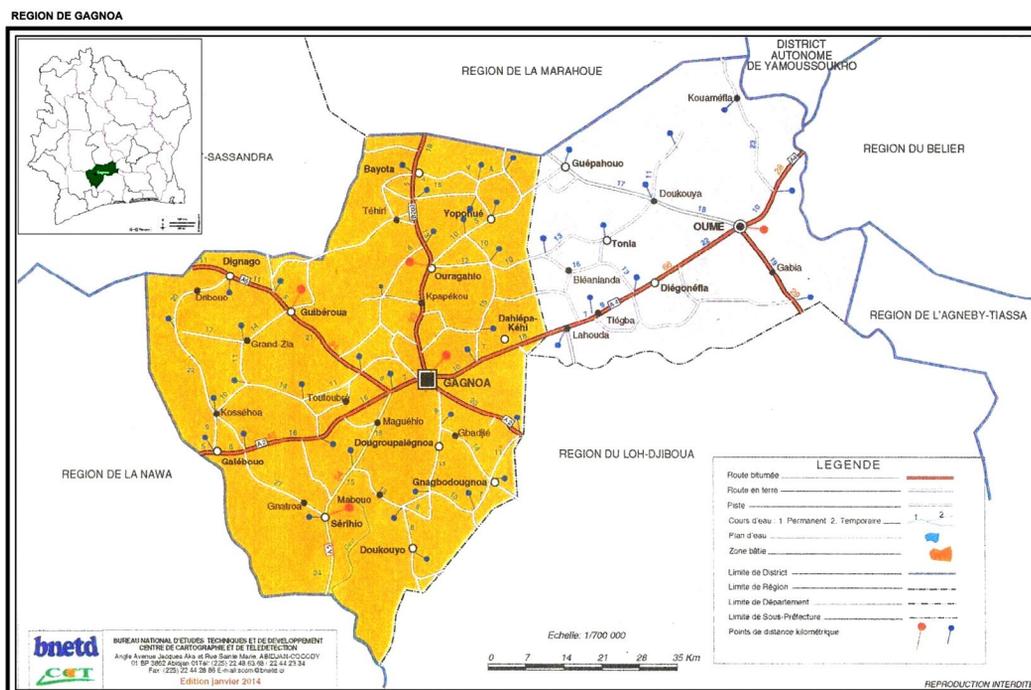
Cette mesure prise par les États africains s'essaima sur presque tous les États, dont la Côte d'Ivoire. Ce pays, à vocation agricole depuis son accession à l'indépendance en 1960, fait face à un déficit alimentaire en riz. En 2018, il importait près de 1,5 million de tonnes de riz pour une somme de 450 millions d'euros (Ciyow 2019); avec une consommation importante estimée en 2015 à 135 g/hbt/j (PAM, INS 2019), sa dépendance extérieure reste croissante.

Dans cette volonté d'accroître la production du riz en Côte d'Ivoire, l'État a mis l'accent sur la culture de riz de bas-fond. Celle-ci est pratiquée dans les fonds de vallées et de plaines d'inondation, aménagés avec une maîtrise totale ou partielle de l'eau. Elle couvre moins de 0,3 h des superficies de riz du territoire national (PAM, INS, *op.cit.*). L'État forme de jeunes agriculteurs (itinéraires techniques du riz de bas-fond, utilisation des machines). De plus, des villages ont reçu un don de 7 batteuses, 11 motoculteurs et 1 machine à décortiquer.

Malgré cet apport de l'État et l'établissement de structures de recherche en création de techniques agricoles du riz de bas-fond, les riziculteurs de la région de Gagnoa ont toujours recours aux anciennes pratiques. Pourquoi?

La thématique foncière est une question centrale de l'étude des territoires ruraux dans les secteurs politique et universitaire, comme pour toute autre pratique ou activité professionnelle (Koman 2019). Étudier la riziculture irriguée, c'est entreprendre une réflexion sur cette thématique, à savoir l'agriculture et plus précisément la riziculture de bas-fond ainsi que les rapports qui s'articulent autour de cette pratique.

Dans notre analyse, les contraintes d'adoption des nouvelles technologies en riziculture irriguée par les agriculteurs de la région de Gagnoa s'expliquent par des facteurs socioéconomiques.



Région de Gagnoa
Réalisation: KOMAN Franck, 2021



I. Méthodologie

I.1. Site d'étude

Cette analyse a pour cadre spatial la région de Gagnoa, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Au plan administratif, Gagnoa est délimitée au sud par les régions de Lakota et Sassandra ; au nord par les régions d'Issia et Sinfra ; à l'est par celle d'Oumé et à l'ouest par la région de Soubré. La population de Gagnoa est composée de groupes sociaux d'origine ethnique diverse : autochtones Bété et allochtones Baoulé, Gouro, Guéré et Yacouba. Concernant les allogènes, on y trouve des Maliens et des Burkinabés.

Quatre localités de la région de Gagnoa, soit Bayota, Guibéroua, Ouragahio et Titiékou-Moko, ont été choisies en raison de leur importance dans la production de riz. Plusieurs projets, dont celui d'AfricaRice, y ont été menés. De même, dans le programme de développement de la filière du riz, les autorités envisagent d'accroître la production du riz irrigué dans cette région.

La région de Gagnoa regorge de bas-fonds, où la riziculture est pratiquée en grande partie par les peuples autochtones et allogènes.

Dans ce champ social, l'enjeu principal est l'adoption des innovations technologiques en riziculture irriguée. L'objectif est de susciter un engouement de la part de la population pour la culture du riz de bas-fond afin d'accroître à long terme la production nationale et parvenir à l'autosuffisance en riz.

I.2. Participants et échantillonnage

I.2.1. Participants

Les paysans, les autorités traditionnelles, les riziculteurs et les agents du développement rural sont les participants à notre enquête. Ce sont toutes des personnes impliquées directement dans la culture du riz irrigué, ou riz de bas-fond.

I.2.2. Échantillonnage

Pour la collecte des données, nous avons choisi la technique d'échantillonnage non probabiliste, à savoir la technique par choix raisonné (Gauthier 2009). Notre étude étant d'ordre qualitatif, nous avons constitué un échantillon de 64 personnes, soit 15 personnes par localité et 4 représentants des structures agricoles. En plus d'administrer le questionnaire, nous avons procédé à des cercles de discussion entre paysans dans chaque village. Ainsi, nous avons eu des entretiens avec des agriculteurs, des riziculteurs, et des présidents et des membres d'associations agricoles.

Dans chaque localité, ces acteurs sont répartis de la manière suivante :

- 2 présidents d'associations de producteurs;
- 1 vice-président d'association de producteurs;
- 7 riziculteurs;
- 5 agriculteurs.

S'ajoutent des entretiens avec les acteurs suivants de la filière rizicole :

- 1 chef de zone d'ANADER¹ de la région de Gagnoa;
- 2 conseillers agricoles d'ANADER;
- 1 chercheur du CNRA².

I.3. Techniques et instruments de collecte de données

Pour notre approche qualitative, nous avons utilisé plusieurs techniques de collecte de données : recherche documentaire, observation de terrain, entretiens directifs et semi-directifs.

I.3.1. Recherche documentaire

La documentation a appuyé la constitution des données et l'identification d'autres recherches empiriques pouvant servir à la triangulation, c'est-à-dire la confirmation des résultats avec d'autres sources afin d'assurer en partie la validation (Comeau 1994). Nous avons ainsi consulté des ouvrages relatifs aux politiques rizicoles et à la production du riz en Côte d'Ivoire. Nous avons enfin relevé des informations et des données générales sur les innovations agricoles.

I.3.2. Observation de terrain

Nous avons effectué de brefs séjours dans des villages de la région de Gagnoa, pendant quatre mois. Nous avons alors observé les bas-fonds et les riziculteurs eux-mêmes, et nous avons pu connaître en même temps les outils utilisés, dont les dabas et les machettes, pour les travaux tels le planage et le labour – et non des machines industrielles.

I.3.3. Entretiens directifs et semi-directifs

Les entretiens ont porté sur les aspects touchant le paysan de manière individuelle, tels que son mode de production, ses techniques, son accès au marché et ses difficultés. En outre, nous avons animé des groupes de discussion durant ces entretiens. Trois questionnaires ont été administrés d'abord aux autorités traditionnelles, puis aux agents du développement rural, et finalement aux paysans, essentiellement des riziculteurs, femmes et hommes. Celui pour les autorités traditionnelles s'est focalisé sur le cadre de l'étude. Celui des riziculteurs et des agents du développement rural portait sur les structures, leurs rôles, les objectifs et les difficultés. Quant à celui administré aux paysans, il traitait aussi des contraintes

¹ ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural

² CNRA : Centre national de recherche agricole

empêchant l'adoption de nouvelles technologies dans la région. De plus, nous avons eu des entretiens avec des responsables du CNRA et de l'ANADER et leurs conseillers agricoles installés dans les villages.

1.4. Analyse et interprétation des données

Pour l'analyse des données, nous avons utilisé la méthode dialectique et l'analyse de contenu. La première permet, à partir de la constatation de contradictions, d'expliquer ces dernières et leur présence dans la réalité sociale elle-même. Nous avons ainsi analysé le comportement des paysans face aux innovations qui leur sont proposées. En fait, les riziculteurs utilisent encore les pratiques traditionnelles malgré des nouvelles méthodes rizicoles.

La deuxième méthode sert pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications, en vue de les interpréter (Berelson 1952). Nous avons étudié les propos recueillis auprès des riziculteurs et des acteurs sociaux engagés dans la riziculture.

1.4.1. Méthode dialectique

La méthode dialectique se base sur la présence de contradictions dans la réalité elle-même. Elle nous a permis d'analyser le comportement des paysans face aux innovations qui leur sont proposées. Les riziculteurs continuent d'utiliser les pratiques traditionnelles au détriment des nouvelles méthodes, alors que celles-ci sont plus productives et donc avantageuses. Cette méthode révèle aussi les rapports de distanciation entre les paysans et les acteurs du développement rural, détenteurs de ce nouveau savoir-faire, et nous aide à comprendre cet état de fait.

1.4.2. Analyse de contenu

L'analyse de contenu est définie par Berelson (1952) comme une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication. Cette méthode nous a permis d'étudier tout d'abord les motivations, et ensuite le comportement des paysans face aux technologies agricoles qui leur sont proposées.

II. Résultat

II.1. Insécurité foncière

La production du riz dans la région de Gagnoa dépend de l'accès à la terre ou de sa disponibilité. Une des contraintes majeures pour l'adoption des technologies rizicoles dans les bas-fonds est l'instabilité foncière. En effet, dans cette région, les principaux exploitants des bas-fonds sont les allogènes. La riziculture est à la fois pour eux une culture vivrière et une culture de rente. Ils possèdent une longue tradition d'exploitation de bas-fonds et maîtrisent les

techniques de travail. Cependant, ils ne sont pas propriétaires des bas-fonds, mais de simples locataires, avec les allochtones qui vivent avec eux. Or, les rapports entre les propriétaires et les locataires ne sont pas toujours bons, créant pour les allogènes une situation d'instabilité et une difficulté à se fixer sur une parcelle exploitée – ce qui nuit à l'adoption de nouvelles technologies en termes d'aménagement. C'est l'avis de K.I., riziculteur :

« [...] nous qui n'avons pas de bas-fonds, quand nous aménageons les bas-fonds, les propriétaires après veulent reprendre leurs terres. Nous sommes donc obligés de ne pas trop les aménager, ou on est obligés d'aménager un peu moins avec nos moyens pour ne pas que les propriétaires viennent s'approprier leurs terres. »

La situation d'insécurité foncière n'encourage donc pas les allogènes à investir dans l'aménagement des bas-fonds. Les conditions actuelles ne sont pas favorables à l'utilisation de technologies rizicoles nécessitant des aménagements.

II.2. Techniques culturelles

Une autre des contraintes que nous avons observées est celle liée aux techniques culturelles. Pour les paysans, le travail des bas-fonds, qu'ils soient aménagés ou non, est très pénible en raison de la quasi-permanence de l'eau et des sols lourds qui rendent difficile l'utilisation de la daba. Ils se trouvent dans l'obligation d'engager une main-d'œuvre salariée pour les aider, car ils ne peuvent utiliser les nouvelles technologies, qu'ils ne maîtrisent pas. Ils se découragent, et continuent à utiliser les pratiques traditionnelles. Comme l'explique N., un agriculteur :

« [...] pour commencer à travailler dans les bas-fonds, il faut tourner la boue avec la daba, c'est difficile ».

D.M. confirme : « J'utilise la machette avec la daba. C'est très fatigant et tu ne peux pas cultiver la superficie que tu souhaites, mais le rendement est plus [intéressant]. »

Ces propos montrent que les paysans sont dans l'obligation de pratiquer cette technique, même s'ils la redoutent. Par moment, n'ayant pas les outils nécessaires, ils choisissent de faire un seul labour. Comme le planage, ces pratiques sont obligatoires pour exploiter les bas-fonds.

II.3. Disponibilité des intrants dans la production du riz de bas-fond

Les coûts des intrants constituent une contrainte majeure pour les paysans. Ainsi, ceux-ci reconnaissent le bien-fondé de l'utilisation des engrais chimiques, soit des semences améliorées à haut rendement, mais trouvent les coûts trop élevés. Par conséquent, ils choisissent de ne pas les utiliser ou de les utiliser partiellement. F.Y., riziculteur, explique :

« Je n'utilise pas d'engrais dans mon champ. Pour avoir l'engrais, il faut l'acheter. Moi, je n'ai pas l'argent. L'engrais, je l'ai utilisé une seule fois et le résultat était satisfaisant. »

Également, les paysans ont été habitués à être approvisionnés gratuitement en intrants à l'intérieur des anciennes structures d'encadrement et des projets exécutés dans la région. Comme le dit S.B. :

« Je n'utilise pas d'engrais faute de moyens financiers. Sinon, avant, j'en prenais (UREE et NPK) et c'était grâce à la SODERIZ.³ »

L'ANADER ne fournissant plus d'engrais, et l'adoption de nouvelles technologies étant liée à son coût d'accès, si le coût de l'innovation est jugé trop élevé par rapport aux revenus, les paysans ne l'adopteront pas. De plus, pour qu'une technologie soit rentable, il faut que la production puisse être vendue. Or, ces riziculteurs ont un problème d'écoulement des produits.

II.4. Difficultés d'écoulement des produits

Contrairement aux cultures de rente traditionnelles (café, cacao), qui ont depuis toujours bénéficié d'un écoulement assez facile, les produits vivriers soulèvent encore beaucoup de problèmes de vente. Ces problèmes sont de plusieurs ordres. D'abord, les paysans sont confrontés à des problèmes de transport pour se rendre au marché avec leurs produits. Les coûts des moyens de transport sont élevés. Ensuite, sur le marché, les prix de vente ainsi que les objets de mesure sont imposés par les acheteurs. Les paysans sont obligés de vendre à ces prix pour éviter de devoir entreposer leurs produits en ville ou de les ramener au village, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. Cette situation n'encourage pas à produire des quantités importantes et à investir dans une innovation rentable en termes de rendement, d'autant plus qu'il y a parfois un manque d'acheteurs... Les riziculteurs choisissent de se tourner vers d'autres cultures plus productives.

II.5. Disponibilité d'autres sources de revenu

Les cultures de rente comme le café, le cacao et l'hévéa fournissent souvent l'essentiel des revenus aux paysans (autochtones ou allogènes). De plus, elles ont bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics à travers la création des sociétés d'encadrement, l'homologation des prix des produits et l'incitation à la création de GVC de producteurs pour faciliter leur commercialisation.

Les paysans évaluent les avantages réciproques des deux cultures et constatent que les cultures de rente comportent beaucoup plus de bénéfices que la riziculture de bas-fond – une des raisons pour lesquelles les

autochtones ne s'intéressent pas aux innovations technologiques. La riziculture de bas-fond ne garantit pas le maintien d'un niveau homogène de prix sur l'étendue du territoire national, ce qu'explique D. J. :

« Quand le café et le cacao poussent, on n'a plus besoin de nettoyer tous les jours. Pour le riz de bas-fond, il faut être toujours là-bas; et puis, tu ne peux rien gagner. Alors que pour le café et le cacao, le prix est déjà fixé. »

Pour les agriculteurs, les cultures de rente comportent beaucoup plus d'avantages que la riziculture irriguée. De plus, ces cultures bénéficient de prix fixés par l'État. Quelles sont donc les décisions macroéconomiques?

II.6. Décisions macroéconomiques

Les décisions macroéconomiques sont celles prises par les autorités politiques à l'échelle nationale. Elles concernent de façon générale les prix fixés aux producteurs pour la vente des cultures et les prix d'achat des intrants. Ces décisions ont eu un effet déterminant sur le choix des paysans de pratiquer ou non la culture du riz irrigué. Deux faits majeurs ont eu un impact sur le comportement des riziculteurs en ce qui concerne leur approvisionnement en intrants et la commercialisation du riz en Côte d'Ivoire : la politique d'importation du riz et l'arrêt de la subvention aux intrants.

Les décisions macroéconomiques ont des conséquences néfastes sur la pratique du riz de bas-fond. Les agriculteurs doivent prendre en charge les frais d'approvisionnement des intrants et les riziculteurs de bas-fond valorisent la pratique de leur culture.

II.7. Politique d'importation du riz

Face à une production déficitaire, la politique d'importations de riz, qui a pour but d'assurer la sécurité alimentaire des populations, n'a pas été sans conséquence dans le domaine de la production locale. En effet, ces importations, à bas prix, défavorisent la production locale, surtout sur les marchés citadins. La grande quantité d'importations entraîne un désintéressement des populations autochtones pour la culture du riz de bas-fond, provoquant une consommation réduite de ce dernier. Les riziculteurs n'accordent donc pas une grande valeur à la riziculture irriguée, puisque les trop grandes importations de riz supplantent la production nationale.

II.8. Arrêt de la subvention aux intrants

L'arrêt de la subvention aux intrants fut un coup dur pour les paysans, et les effets continuent de se faire sentir. Aujourd'hui, ils disent qu'il ne sert à rien d'acheter des intrants pour avoir une mauvaise récolte, bien que ces intrants constituent un élément important dans la production du riz en Côte d'Ivoire.

³ SODERIZ : Société de développement du riz

De plus, avec les outils rudimentaires que les paysans utilisent, ils ne peuvent cultiver de grandes superficies, ce qui ne leur donne pas de grandes productions ni un rendement économique satisfaisant. Ils doivent exploiter les intrants pour accroître la production. À la suite de l'arrêt des subventions aux intrants par l'administration étatique à l'exemple de l'ANADER, les riziculteurs n'accordent plus une grande importance à la pratique rizicole dans les bas-fonds, d'autant plus que toutes les opérations doivent être reprises à chaque cycle de culture.

III. Discussion

Notre recherche a fait ressortir les contraintes nuisant à l'adoption des technologies en riziculture irriguée par les paysans. Les raisons majeures des pratiques culturelles sont la rentabilité à court terme, les facteurs structurels et institutionnels, et les facteurs socioéconomiques. Pour améliorer les pratiques et accroître le rendement agricole, les autorités étatiques mettent en place de nouvelles techniques de culture du riz dans la région de Gagnoa, ce qui cause des réticences.

Dans une volonté de rentabilité à court terme, les paysans adoptent des stratégies dans le but de récolter rapidement. En fait, les agriculteurs qui exercent la culture du riz de bas-fond ne possèdent pas la gestion du foncier. Le mode d'accès au foncier est une entrave majeure à l'adoption de nouvelles technologies en riziculture irriguée (Dahoun-Bi 2000). Les paysans développent alors des stratégies au détriment de ce que proposent les autorités étatiques pour accélérer leurs récoltes. Ce résultat est aussi noté par Soumahoro (2013) dans son étude sur l'attitude du paysan face à l'innovation. En effet, dans la région ouest de la Côte d'Ivoire, les paysans sont moins réceptifs à une nouvelle pratique qui bouleverse la pratique traditionnelle et impose des contraintes supplémentaires. C'est le cas de cette technique nommée le semis en poquet, une pratique agricole innovante. Le semis en poquet apporte des changements notoires dans la culture du riz, mais cette pratique ne convient pas à l'agriculteur qui ne peut pas appliquer, pour ses raisons propres, l'innovation dans le domaine de la riziculture et souscrire au modèle de la rationalité économique, son objectif étant de satisfaire ses besoins au mieux de ses possibilités. Les pratiques traditionnelles, même si elles sont caduques et épuisantes pour lui, sont rentables. L'adoption de nouvelles technologies est pour ces agriculteurs une source de difficultés. C'est ce que confirme Dahoun-Bi (2000) dans son texte sur la caractérisation semi-taillée des bassins versants dans la zone agroécologique de Gagnoa.

Il y a aussi les facteurs structurels et institutionnels. D'abord, pour une population dont la culture est principalement le riz, les moyens d'aide ne sont pas suffisants et les riziculteurs ne cultivent pas le riz dans des conditions favorables à un meilleur rendement. Ensuite, il n'y a

pas de compatibilité entre la technologie, les moyens de production et les objectifs socioéconomiques des paysans. Il faut tenir compte du poids de la société locale et de ses structures, comme le mentionne Bodiguel (1975). Les paysans adoptent les techniques qui répondent à leurs objectifs ou priorités – par exemple, la sécurité alimentaire, l'occupation maximale de l'espace ou l'augmentation de leur troupeau. Cependant, l'adoption par les producteurs des innovations techniques, économiques et sociales ne résulte pas de la seule application d'une méthode de vulgarisation. Cette pensée est soutenue par le groupe de travail Coopération française (Chauveau 1989) en ce qui concerne les interventions en milieu rural : il faut qu'il y ait une convergence d'intérêts entre les paysans, les objectifs de la politique nationale et les préoccupations des agents de développement. Cette étude s'inscrit dans la continuité de celle de Soumahoro (2013). Pour cet auteur, les contraintes d'adoption des technologies dans la pratique de la riziculture par le peuple toura s'expliquent par l'environnement socioculturel, structurel et organisationnel du paysan. Nabalishye (1995) confirme à son tour que l'entrave à l'innovation peut être d'ordre technique, économique, social ou culturel. Pour ce chercheur, la technologie fait corps avec le peuple qui l'a mise au point.

Par ailleurs, Dozon (1977), dans une étude portant sur l'introduction du riz dans la région de Gagnoa, met l'accent sur l'importance des déterminants socioéconomiques. Il écrit que les Bété de Gagnoa ont manifesté un premier volontariat face à l'action de la SODERIZ, d'abord parce que l'objectif était d'accaparer des bas-fonds que la société d'État distribuait aux allogènes sans leur consentement. Ensuite, ils entendaient maintenir à travers cette culture du riz irrigué leurs rapports avec les allogènes en continuant d'utiliser ces derniers comme des métayers dans ces rizières. Les métayers cultivent pour le compte d'un propriétaire foncier sans être salariés, et font valoir cette propriété foncière sous le régime du métayage. Celui-ci est défini par Ciparisse (2005) comme un mode de faire-valoir indirect d'une propriété foncière par lequel le propriétaire cède l'usage de sa terre, moyennant une rétribution en nature représentant une part des productions. Nous pouvons donc nous demander pourquoi les Bété de Gagnoa sont toujours aussi réticents face à l'exploitations des bas-fonds, ou encore, si la nouvelle situation socio-économique pourrait amener cette population à s'investir dans la riziculture de bas-fonds.

Étant donné nos résultats et ceux des auteurs qui corroborent notre recherche sur l'analyse des contraintes d'adoption des technologies en riziculture irriguée dans le pôle de développement de Gagnoa, nous sommes d'avis que dans le but d'améliorer la production agricole, les producteurs doivent pouvoir introduire les nouvelles techniques dans le secteur rizicole.



Conclusion

Dans le processus de la sécurisation alimentaire, les autorités étatiques ont mis en exergue la riziculture de bas-fond pour contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires. En effet, la Côte d'Ivoire dispose de nombreuses terres favorisant la culture du riz. De même, cette denrée alimentaire est largement consommée par la population africaine, en particulier la population ivoirienne.

Dans la volonté d'accroître la production en vue de satisfaire la demande de riz et de réduire considérablement l'importation, l'État ivoirien développera la culture du riz de bas-fond, qui est peu pratiquée. Les autorités étatiques, avec l'appui de certaines structures, mettent en place des nouvelles techniques agricoles de riz de bas-fond. Néanmoins, les riziculteurs ne donnent pas leur approbation à ce projet. Selon nos analyses, les contraintes d'adoption des nouvelles technologies en riziculture de bas-fond s'expliquent par les facteurs socioéconomiques.

En intervenant sur ces facteurs – l'insécurité foncière, les techniques de culture, la disponibilité des intrants dans la production du riz de bas-fond, les difficultés d'écoulement des produits agricoles, la disponibilité d'autres sources de revenu, la décision macroéconomique, la politique d'importation du riz ainsi que l'arrêt de la subvention aux intrants –, les riziculteurs pourraient utiliser les nouvelles technologies dans la riziculture de bas-fond pour augmenter la production.

Bibliographie

- ADRAO (1998). *Rapport annuel ADRAO 1997*, Mbé, Côte d'Ivoire.
- AFRICARICE (2012). *Redynamisation du secteur rizicole en Afrique : une stratégie de recherche pour le développement 2011-2020*, Cotonou.
- BERELSON, Bernard (1952). *Content Analysis in communication research*, Glencoe, III, the Free Press.
- BODIGUEL, Maryvonne (1975). *Les paysans face au progrès*, Paris, les Presses de Sciences Po.
- BOKOUA, Golo Claudine (2015). *Analyse des contraintes d'adoption des technologies en riziculture irriguée dans le pôle de développement de Gagnoa*, Abidjan, Institut d'ethnoscologie.
- CHALMIN, Philippe, et Yves JEGOUREL (2019). *L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières*, Annual Report on Commodity Analytics and Dynamics in Africa, Éditions la croisée des chemins, ARCADIA.
- CHAUVEAU, Jean-Pierre (1983). « Évolution des politiques d'intervention en milieu rural en Côte d'Ivoire », dans COUTY, Philippe, Guy PONTIÉ et Claude ROBINEAU, éd. *Le développement : idéologies et pratiques, Actes du séminaire interdisciplinaire de l'ORSTOM (1978-1981)*, « Réflexion liminaires sur les opérations de développement », Paris, ORSTOM, p. 46-53.
- CHAUVEAU, Jean-Pierre (1989). « Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologique », *Bulletin de l'APAD*, n° 1, Groupe de travail coopération française, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 198 p.
- CIPARRISSE, Gérard, dir. (2005). *Thésaurus multilingue du foncier*, Rome, FAO.
- CIYOW, Yassin (2019). *Le Monde*, 16 décembre 2019.
- COMEAU, Yvan (1994). « L'analyse des données qualitatives », *Cahiers des crises*. (Collection études théoriques).
- CORAF/WECARD (Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles/ West and Central African Council for Agricultural Research for Development) (2015). *Innovier pour la croissance et le développement inclusif dans l'agriculture régionale*, Rapport annuel 2014 du CORAF/WECARD, Dakar, Sénégal.
- DAHOUN-BI, Thierry (2000). *Caractérisation semi-taillée des bassins versants dans la zone agro-écologique de Gagnoa : contraintes socio-économiques à l'adoption des technologies rizicoles*, Africarice.org.
- DEMBELE, Nama Nango (2001). *Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne : Quelle stratégie de réalisation ?*
- Projet d'appui au système d'information décentralisé du marché agricole, chambre d'agriculture du Mali*, PASIDMA, Document de travail n°1, février, Bamako.
- DOBELMAN, Jean-Paul (1980). *Riziculture pratique (1) : riz irrigué*, Paris, PUF.
- DOZON, Jean-Pierre (1977). « Économie marchande et structures sociales : le cas des Bété de Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, no 68, p. 463-483.
- DRESCH, Jean (1949). « La riziculture en Afrique occidentale », *Annales de géographie*, T 58, n° 312, p. 235-312.
- FAO (2010). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, Rome, FAO.
- GAUTHIER Benoît (2009). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GRAWITZ, Madeleine (2001). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- KIDANE, Weldeghaber, Materne MAETZ et Philippe DARDEL (2007). *Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne, Dossier pour l'accroissement des soutiens publics*, Rapport principal, Rome, FAO.
- KOMAN, Franck (2019). *Problématique de la gestion foncière*, EUE.
- MEADWELL, Hudson (2002). « La théorie du choix rationnel et ses critiques », *Sociologie et société*, vol. 34, n° 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 117-124.
- MUCCHIELLI, Roger (1984). *L'analyse de contenu de documents et communication*, ESF, Formation permanente.
- N'DA, Paul (2006). *Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats, Comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre*, Abidjan, EDUCL. (Collection Pédagogie).
- NDABALISHYE, Ildefonse (1995). *Agriculture vivrière ouest-africaine à travers le cas de la Côte d'Ivoire*, Monographie, IDESSA, Bouaké, 383 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (2019). *L'étude de faisabilité de l'enrichissement du riz en Côte*, PAM.
- RAPPORT OMD (2013). *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire, Sécurité Alimentaire : Enjeux, défis, enseignements*, CEA, Addis-Abeba.
- SOUMAHORO, Moustapha (2013). *L'attitude du paysan Toura face à l'innovation : blocage culturel ou méconnaissance ?* 50° Colloque ARSDFL, Mons, 8-11 juillet.

**L'action collective par le
« design pour l'autonomie »
pour favoriser la justice
alimentaire, sociale
et environnementale :
le cas de la Fermette
de Pointe-Saint-Charles**

Morgane
Pellerin

Institut des sciences de l'environnement (ISE), UQAM

Les initiatives citoyennes à pointe-saint-charles

Le cas expérimental sur lequel porte la recherche est situé dans le quartier montréalais Pointe-Saint-Charles, plus précisément au Bâtiment 7, qualifié de « fabrique d'autonomie collective ». Il s'agit d'un ancien bâtiment ferroviaire qui a été reconverti par la population pour en faire « un moteur de transformation culturelle, sociale, politique, économique et environnementale » (Collectif 7 À NOUS, s.d.). Une première phase a débuté en 2018, comprenant entre autres la mise en place d'ateliers collaboratifs, de l'épicerie autogérée Le Détour, d'un café microbrasserie et d'espaces consacrés à l'agriculture urbaine. La deuxième phase consiste dans la construction, en 2020 et 2021, d'un centre de la petite enfance et dans le lancement d'une diversité de projets collectifs. Une troisième phase, envisagée à long terme, correspond au déploiement d'un pôle alimentaire de quartier, auquel nous reviendrons.

Pointe-Saint-Charles fait partie des quartiers urbains qui sont encore aujourd'hui affectés par la désindustrialisation opérée de manière accélérée (Poitras 2017). Ainsi, une portion non négligeable de sa population a connu une précarisation accompagnée d'une stigmatisation. Une partie importante des résidents du quartier font face à des enjeux liés à l'insécurité alimentaire, à une défavorisation économique et sociale, et à la gentrification.

L'arrondissement du Sud-Ouest, dont fait partie Pointe-Saint-Charles, présente un taux de population vivant dans des déserts alimentaires de 10,1 %, précédé seulement par Montréal-Nord (Enriquez 2018). À Pointe-Saint-Charles, le secteur situé au sud de la rue Wellington a été identifié comme un désert alimentaire dans une étude menée par la Direction de la santé publique de Montréal en 2007. Un désert alimentaire est défini comme « un territoire avec

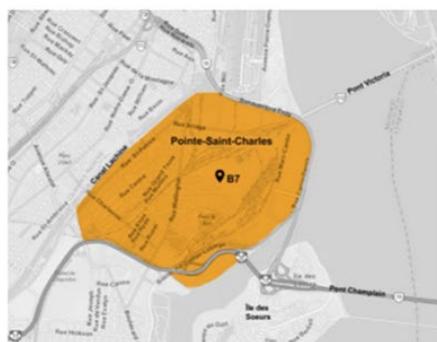
un accès limité aux aliments abordables et nutritifs, où dominent les résidents à faible revenu » (Eckert et Shetty 2011). Le territoire est donc caractérisé autant par les difficultés d'accès à des aliments frais, à cause de problèmes de distance, que par l'impossibilité pour une partie de la population résidente de se procurer ces aliments en raison de leurs prix trop élevés (Sparks, Bania et Leete 2009). Dans son étude de 2007, la Direction de la santé publique a constaté que les commerces ayant une offre de produits abordables, diversifiés et de qualité étaient situés au-delà d'une distance de 500 mètres mesurée à partir du secteur au sud de la rue Wellington. Ce même secteur présente le plus haut taux de défavorisation économique et sociale du quartier (Paquin 2018). Il s'agit du seul secteur dont la proportion des personnes résidentes qui vivent avec un faible revenu est supérieure à 30 % (*Ibid.*).

Afin de répondre aux besoins de ces populations, un nombre important d'organisations luttent contre l'insécurité alimentaire au sein du quartier. Certaines ont développé une expertise datant de plus de 50 ans. Au cours des dernières années, un effort de concertation supplémentaire a eu lieu et de nouvelles initiatives ont émergé, dont l'épicerie autogérée Le Détour, précisément dans la zone qualifiée de désert alimentaire. Quant à lui, le projet d'envergure d'un pôle alimentaire de quartier, envisagé à long terme au Bâtiment 7, évolue pour prendre la forme d'une fermette. Cette expérimentation a adopté la vision qui suit :

« Accroître l'autonomie alimentaire de Pointe-Saint-Charles par un projet d'agriculture urbaine, alternatif, écologique et solidaire au Bâtiment 7 qui contribue au déploiement d'un véritable système alimentaire de quartier. » (Comité Fermette, 2020, p. 1)



Le Bâtiment 7
COAM (2020)



Situation géographique du Bâtiment 7
et de Pointe-Saint-Charles



Figure 1. Contexte spécifique de la recherche

Source : Morgane Pellerin

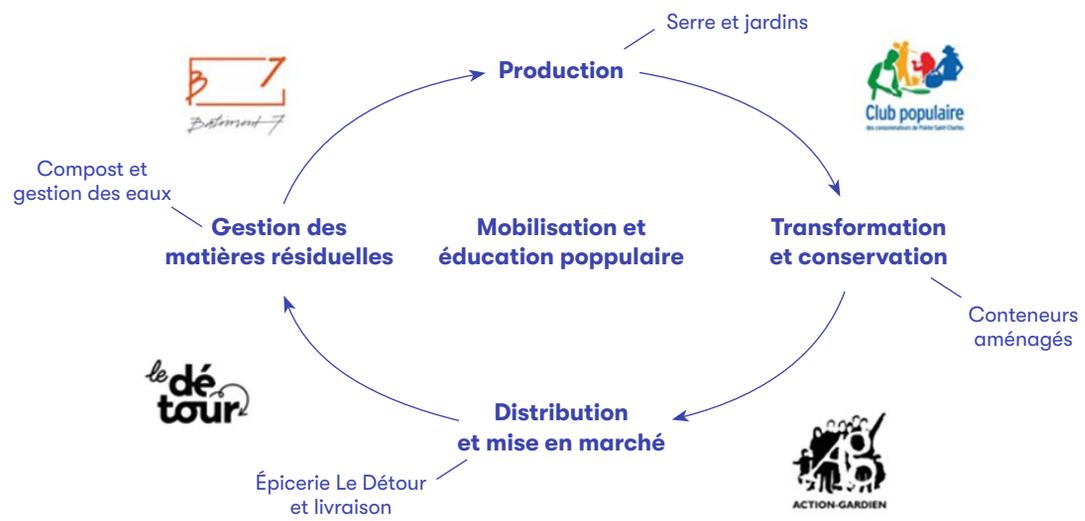


Figure 2. La Fermette, ses composantes et les groupes porteurs
 Source : Morgane Pellerin

Notre recherche porte sur cette initiative collective, portée par le Comité Fermette. Ce comité réunit les membres suivants : le Collectif 7 À NOUS, porteur du Bâtiment 7; l'épicerie autogérée Le Détour; l'organisme Le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles, qui possède une expertise de longue date et adopte une dimension importante d'éducation populaire; des jardins collectifs; une épicerie solidaire; des cuisines collectives; la Corporation de développement communautaire Action-Gardien, favorisant la concertation par son comité en sécurité alimentaire; des citoyens et des étudiantes.

Cadre opératoire

La démarche poursuivie dans le cadre de notre recherche repose sur une logique inductive. En lien avec le contexte empirique, nous empruntons trois concepts clés, soit l'autonomie, le commun et la justice alimentaire. Précisons que ce troisième concept est compris à partir d'une approche interdisciplinaire apportée par Hochedez et Le Gall (2016), qui rejoint certaines préoccupations communes à la justice environnementale et à la justice sociale.



Figure 3. Les concepts clés du cadre opératoire
 Source : Morgane Pellerin

Croisement théorique

Pour faire un lien entre ces concepts et les intégrer à la recherche, nous croisons l'approche de développement territorial par l'initiative locale, principalement mobilisée en géographie (Klein 2014), à l'approche du « design pour l'autonomie » proposée par Arturo Escobar (2018).

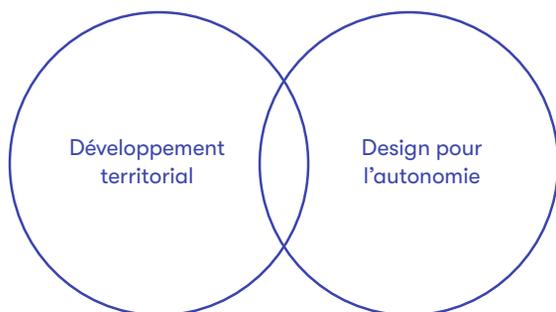


Figure 4. Croisement théorique de la recherche
Source : Morgane Pellerin

Le croisement de ces deux approches nous permet d'analyser le processus itératif de l'initiative collective locale tout en mettant l'accent sur la création de communs et le développement de l'autonomie collective.

Réorientation ontologique du design

Dans cette section, nous présentons des éléments clés expliquant en quoi consiste le design tel qu'entendu dans cette recherche. Le design est souvent marginalisé et considéré comme étant utilitaire ou décoratif, puisque pratiquement tout ce avec quoi on interagit au quotidien a été conçu par quelqu'un, des vêtements qu'on porte aux bâtiments qu'on habite (Tonkinwise et Kossof 2015).

Au cours des années 1960 et 1970, l'univers inquiétant qui résulte de la production de masse est critiqué par des designers radicaux qui dénoncent des enjeux politiques, culturels, sociaux et environnementaux. La critique formulée par des auteurs et la posture qui est suggérée résonnent encore aujourd'hui. Celle-ci peut être comprise comme la nécessité de « faire mourir le design des désirs pour laisser place au design des écologies » (Rigot et Strayer 2020 : 38). En d'autres mots, il est suggéré que le design s'affranchisse du modèle économique actuel pour laisser place non seulement à une activité créatrice d'imaginaires, mais surtout à des gestes et actions critiques visant à répondre à des besoins, humains comme non humains, situés dans un milieu (*Ibid.*).

La discipline a connu au cours des dernières années une réorientation vers les ontologies. Cette notion est centrale dans les écrits d'Arturo Escobar. Tony Fry (2009) argumente également de manière éclairée en faveur de la nécessité d'une telle réorientation dans son ouvrage *Design Futuring: Sustainability, Ethics and New Practice*. Les penseurs qui s'intéressent à cette réorientation y voient un potentiel pour les innovations radicales. Le design est ontologique dans le sens où il génère pour les humains et les non-humains des structures de possibilités. Une façon de considérer la dimension ontologique du design consiste à se demander « comment la société engendre des inventions dont l'existence en retour altère cette société » (Escobar 2018 : 110-111). Cela implique que ce qui est conçu nous affecte en retour, nous amenant à porter attention aux intentions. Prenons l'exemple concret de l'invention de la voiture et de la façon dont elle affecte encore aujourd'hui nos modes de vie, nos habitations, la façon dont on aménage les villes, les routes, et plus encore. Dans l'approche proposée, le design est compris comme un processus qui demeure ouvert. En revanche, on peut se demander ce qu'une ferme, soit une initiative collective d'agriculture urbaine au sein d'un quartier, pourrait engendrer...

D'un côté, le design ontologique rejette la vision cartésienne du monde et il a une dimension critique forte. D'un autre côté, il porte aussi une dimension constructive, et offre un potentiel pour contribuer à un changement culturel élargi. Depuis les 10 dernières années, des tendances importantes ont émergé dans le domaine du design. Un des traits distinctifs principaux des disciplines émergentes est que le produit ou l'artefact ne sont plus la finalité du processus. Il s'agit plutôt de concevoir des relations, des interactions et des expériences à l'intérieur et à l'extérieur d'un système complexe (Irwin, Tonkinwise et Kossof 2015).

Parmi les contributions inscrites dans cette réorientation au cours des dernières années, nous nous intéressons particulièrement à l'approche du « design pour l'autonomie » proposée par Arturo Escobar (2018). L'approche met en lumière les relations d'interdépendance, amenant à placer l'autonomie culturelle et politique dans le champ du design. Un des principaux buts est d'explorer le rôle potentiel du design pour faire émerger des formes communales d'autonomie qui sont sous-entendues par des visions de transition et des projets de vie. L'approche présuppose que chaque communauté pratique elle-même le design indépendamment des savoirs experts, et ce, par ses organisations, ses relations sociales, ses pratiques et ses relations à l'environnement. En ce qui concerne les cas de design au sein de communautés, le but du processus devrait être le renforcement de leur autonomie. Plus concrètement, Szaniecki et Dos Santos Costa (2020) mettent en lumière un cas de design pour l'autonomie à travers l'analyse d'une expérience d'agriculture urbaine et de design collectif au Brésil. Dans son ouvrage, Escobar (2018 : 190-201) présente également certains cas prenant place en Colombie.

Précisons que le cas de la Fermette de Pointe-Saint-Charles n'implique pas la participation de designers experts. Toutefois, plusieurs éléments liés au contexte du projet s'inscrivent parfaitement dans la perspective du design telle que présentée. Ainsi, le cas expérimental qui fait l'objet de notre recherche a été étudié à partir du croisement des approches de développement territorial par l'initiative locale avec le design pour l'autonomie. Ce croisement nous a conduit à étudier le cas de la Fermette dans la perspective de la justice alimentaire, sociale et environnementale.

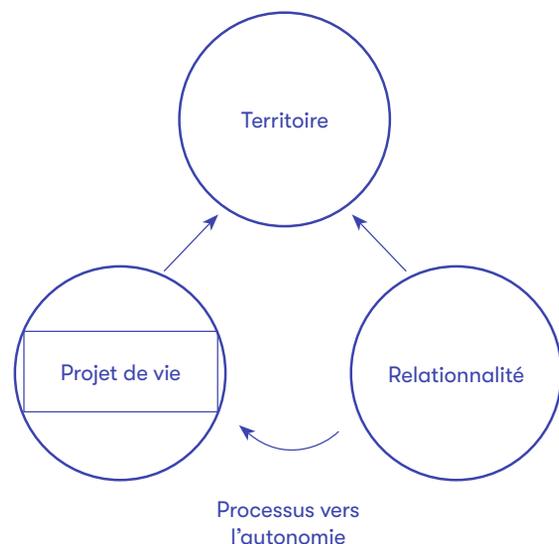


Figure 5. Schéma du design pour l'autonomie
Source : Morgane Pellerin

Question, objectifs de recherche et méthode

Notre question de recherche est la suivante : dans quelle mesure une initiative collective par le « design pour l'autonomie » peut-elle favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale ?

Les objectifs spécifiques de la recherche sont les suivants :

- Dresser un portrait du réseau d'initiatives alimentaires à Pointe-Saint-Charles et comprendre sa dynamique.
- Apporter une compréhension de l'amorce de la Fermette et du développement du processus de « design pour l'autonomie ».
- Apporter une compréhension des résultats attendus de la Fermette à court terme et à long terme.

Pour mener cette recherche, nous avons eu l'occasion de nous impliquer en sécurité alimentaire principalement au sein du Comité Fermette et dans d'autres cercles et comités au Bâtiment 7 et à l'échelle du quartier. Notre terrain s'est déroulé entre l'automne 2019 et l'été 2020, soit au cours

du processus de création et d'émergence de l'initiative. Nous avons tenu un journal de bord pour documenter nos observations tout au long de notre démarche engagée et participative. Des entretiens semi-dirigés ont également été réalisés auprès de 11 membres actifs ou antérieurs du Comité Fermette, porteur de l'initiative.

La construction de l'autonomie et du commun : résultats et analyse au regard du cadre opératoire

Dans quelle mesure l'initiative collective par le « design pour l'autonomie » présente-t-elle un potentiel pour contribuer à la justice alimentaire, sociale et environnementale ? La réponse : en favorisant l'accès aux ressources, en contribuant à lutter contre les inégalités structurelles, et en soutenant une alimentation et un environnement sains.

Favoriser l'accès aux ressources

La Fermette favorise l'accès à des ressources alimentaires, et ce, par une réappropriation territoriale. Le site du Bâtiment 7, sur lequel prend place l'initiative, a fait l'objet de longues luttes. À partir de 2003, la communauté et des organismes du quartier se sont mobilisés pour réclamer un développement des anciens terrains ferroviaires qui réponde aux besoins locaux. Des mobilisations pour le lot 5, un terrain situé juste au sud, ont suivi afin que le lot soit racheté par la Ville pour y installer une parcelle productive par une entente de cogestion. Ces luttes s'inscrivent dans un processus social d'organisation, de production, de distribution et de mise en commun, autour des espaces de production, des équipements de transformation alimentaire et des aliments qui sont produits.

L'accès aux ressources alimentaires est une dimension importante de la justice alimentaire (Gottlieb et Joshi 2010; Réseau pour une alimentation durable, s.d.; Hochedez et autres s.d.). Il est important de considérer que cet accès ne dépend pas seulement de la présence de ces ressources, mais de tout un système de relations spatiales et sociales visant à assurer un droit d'accès (Hochedez et Le Gall 2016).

Les résultats mettent en lumière le potentiel de l'initiative non seulement pour produire des aliments à même le site, mais également pour consolider le système alimentaire de quartier en développant une offre complémentaire aux initiatives existantes, qui agissent déjà en concertation. On y arrive en rendant accessibles des équipements de production et de transformation à des initiatives existantes, en diversifiant les moyens d'implication pour la population et en écoulant une partie de la production alimentaire dans les épiceries de quartier à prix abordable, par la création d'un éventuel réseau de distribution. En d'autres mots, au-delà de la production alimentaire, c'est en développant des relations avec les initiatives existantes et en consolidant le système alimentaire du quartier que la Fermette présente un réel potentiel pour faciliter un accès aux ressources.



Figure 6. Extrait de la bande dessinée : Appropriation territoriale

Source : Morgane Pellerin



Figure 7. Extrait de la bande dessinée : Consolidation des relations au sein du quartier

Source : Morgane Pellerin

Contribuer à lutter contre les inégalités structurelles

L'organisation de la Fermette en tant qu'espace de reproduction sociale permet à la collectivité de prendre part au leadership par la formation de groupes et sous-comités pour influencer l'initiative avec une certaine flexibilité et, ce faisant, participer au processus de cocréation de la Fermette. Les formes d'engagement possibles – autonome ou sous forme d'ateliers d'éducation populaire – sont vues comme favorisant l'inclusion, l'empowerment et l'autonomisation. Concrètement? On le fait par la création

d'un milieu de vie convivial qui favorise le partage, un sentiment d'appartenance et le renforcement de liens; par le développement d'outils d'éducation populaire avec une priorité pour les personnes en situation de précarité; en favorisant la participation citoyenne et l'appropriation du projet par la valorisation de la culture *Do-It-Yourself* et du *Low-Tech*; par le développement et la reconnaissance de la diversité des savoirs et expertises en lien avec les différentes phases du système alimentaire.



Figure 8. Extrait de la bande dessinée : La Fermette comme milieu de vie convivial
Source : Morgane Pellerin

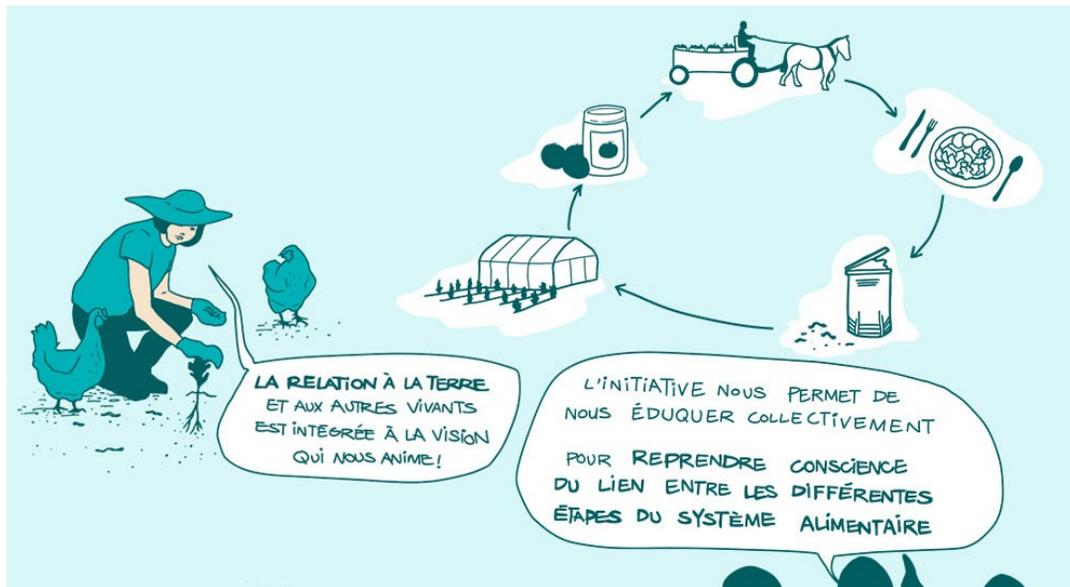


Figure 9. Extrait de la bande dessinée : Relation à la terre et au système alimentaire
Source : Morgane Pellerin

Soutenir une alimentation et un environnement sains

Les espaces productifs sont considérés comme connectés à la biodiversité et faisant partie d'un écosystème, à travers une éthique de la terre et par la promotion de l'ancrage local. Les notions d'interdépendance et de relationalité au cœur de l'approche mobilisée permettent de tenir compte de la relation à la terre et aux autres vivants (dont les animaux), également intégrée à la vision qui guide le projet. En constituant un espace de reproduction sociale, la Fermette est vue comme un moyen de s'éduquer collectivement pour reprendre conscience du lien entre les étapes du système alimentaire tout en réconciliant les dimensions économique et écologique.

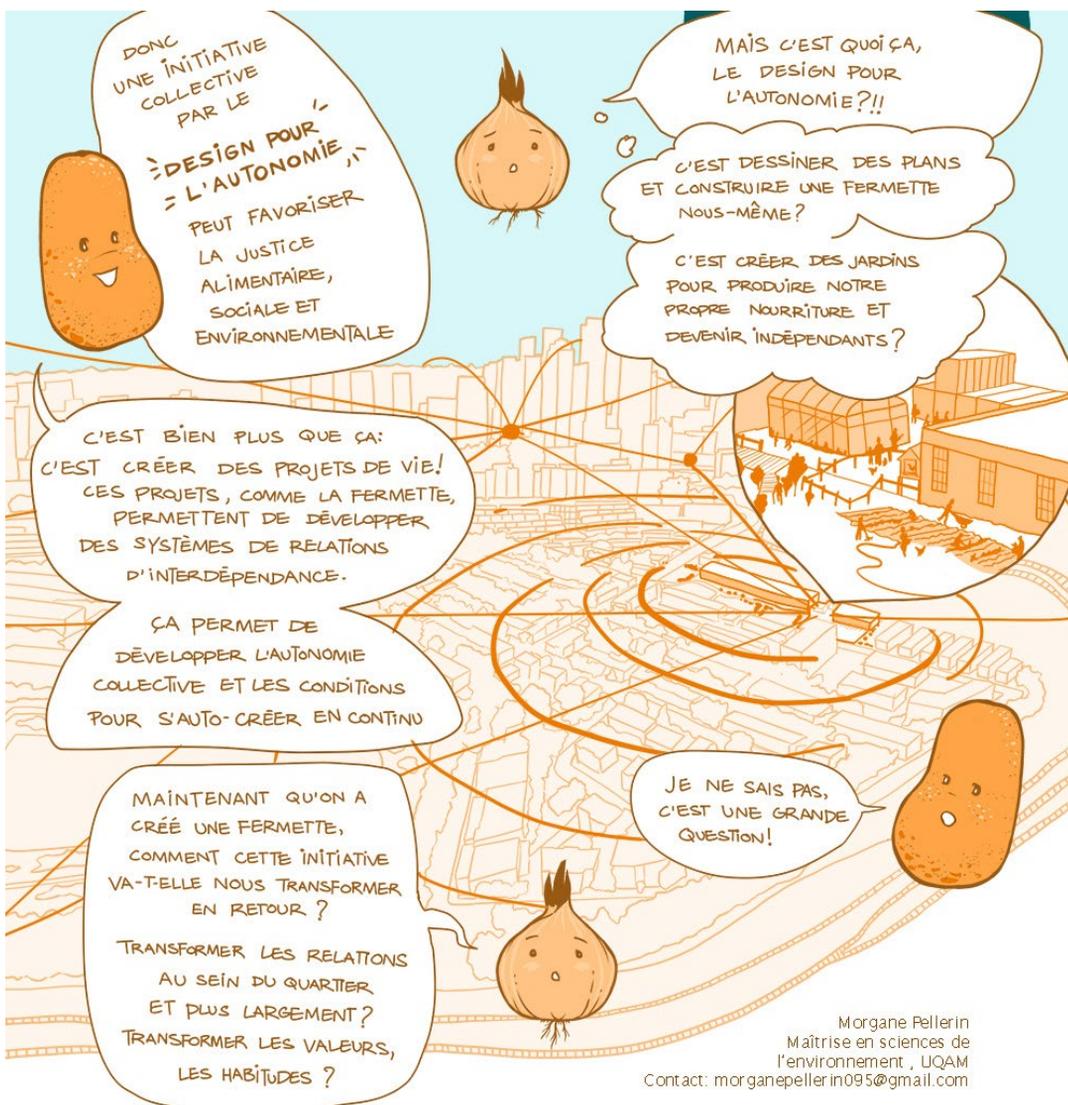


Figure 10. Extrait de la bande dessinée : Portée transformatrice d'une initiative de design pour l'autonomie
Source : Morgane Pellerin



Élargir la portée politique de la justice alimentaire : limites et discussion

Les résultats de notre recherche proviennent d'une expérimentation en émergence. Bien que ce choix ait été justifié par la littérature et qu'il permette à la chercheuse de prendre part au processus de cocréation, il aurait été nécessaire de documenter davantage les pratiques qui se déroulent, et les enjeux d'accès et de justice au sein de l'initiative à la suite de sa première phase. Cette limite nous amène également à nuancer notre affirmation portant sur la portée transformatrice de l'initiative. En même temps, il s'agit d'un moment clé pour l'initiative pour développer davantage les éléments mis en lumière dans la section des résultats, soit en misant sur le développement de relations au sein de l'initiative, avec le Bâtiment 7 ainsi qu'à l'échelle du quartier. Il serait également pertinent de documenter ou d'analyser les points suivants : la question financière, soit le coût des aliments produits; l'aspect spatial, soit les points d'accès du réseau de distribution; l'aspect nutritionnel, soit la production alimentaire. Il serait aussi bon d'inclure davantage la dimension culturelle de l'alimentation, qui demeure importante pour assurer l'accès à des aliments de qualité et lutter contre les inégalités. Nous n'avons pas abordé ces aspects vu les limites de l'expérimentation, qui demeure émergente, mais il nous paraît essentiel de les considérer pour favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale.

Malgré ces limites, notre recherche contribue à un croisement entre les disciplines du design, de la géographie et des sciences de l'environnement, proposant un regard interdisciplinaire et systémique sur les enjeux liés à la justice alimentaire en milieu urbain. Elle devrait intéresser les chercheurs et chercheuses issus de ces disciplines et susciter l'intérêt des acteurs mettant en place des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire dans un contexte de transition socioécologique.

À la suite de cette recherche, nous nous demandons : Dans quelle mesure la documentation du processus de création et d'organisation de tels espaces peut-elle contribuer à leur consolidation et à leur reconnaissance pour guider d'autres initiatives et contribuer à élargir la portée politique de la justice alimentaire?



Bibliographie

- AKBULUT, B. (2017). « Commons », dans SPASH, D., dir. *Routledge Handbook of Ecological Economics: Nature and Society*, New York, Routledge, p. 395-402.
- CAPRA, F., et P. LUIGI LUISI (2014). *The System View of Life: A Unifying Vision*, New York, Cambridge University Press.
- COLLECTIF 7 À NOUS (s.d.). *Site officiel du Bâtiment 7 : Fabrique d'autonomie collective*. [<https://www.batiment7.org/>].
- COMITÉ FERMETTE (2020). *La Fermette de Pointe-Saint-Charles : Vision et mission* (document interne).
- DARDOT, P., et C. LAVAL (2015). *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2007). *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal : le CSSS Sud-Ouest-Verdun*. Rapport n° 9. [https://sante-montreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssm-publications/pdf/publications/1914-9174-No9-2007.pdf]
- ECKERT, J., et S. SHETTY (2011). « Food systems, planning and quantifying access: Using GIS to plan for food retail », *Applied Geography*, vol. 31, no 4, p. 1216-1223. doi : <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2011.01.011>.
- ENRIQUEZ, D. (2018). *Les initiatives communautaires et de l'économie sociale de lutte contre l'insécurité alimentaire à Montréal : le cas des expérimentations favorisées par parole d'exclues dans deux quartiers de Montréal-Nord*, Thèse (Ph. D.), Université du Québec à Montréal, p. 94. [<https://archipel.uqam.ca/12320/>].
- ESCOBAR, A. (2018). *Designs for the pluriverse: Radical interdependence, autonomy, and the making of worlds (New ecologies for the twenty-first century)*, Duke University Press.
- FOURNIER, V. (2013). « Commoning: on the social organization of the commons. », *Management*, vol. 16, no 4, p. 433-453. doi: <https://doi.org/10.3917/mana.164.0433>.
- FRY, T. (2009). *Design Futuring: Sustainability, Ethics and New Practice*, Berg Publishers.
- GOTTLIEB, R., et A. JOSHI (2010). *Food Justice*, Cambridge, The MIT Press.
- HOCHEDÉZ, C., et J. LE GALL (2016). « Justice alimentaire et agriculture : introduction », *Justice spatiale - Spatial justice*, no 9, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE, 7218.
- HOCHEDÉZ, C., E. LANCIANO, A. LAPOUTTE, J. NOËL et S. SALEILLES (s.d.). « Appréhender l'accessibilité et la justice alimentaire », *Frugal research, Formes urbaines et gouvernance alimentaire*, Série méthodes, p. 1-4.
- IRWIN, T., C. TONKINWISE et G. KOSSOFF (2015). *Transition design: An educational framework for advancing the study and design of sustainable transitions, 6th International Sustainability Transitions Conference*, Brighton, University of Sussex.
- KLEIN, J.-L. (2014). « Innovation sociale et développement territorial », dans KLEIN, J.-L., J.-L. LAVILLE et F. MOULAERT, dir. *L'innovation sociale*, Toulouse, ERES, p. 115-142. doi:10.3917/eres.moula.2014.01.0115.
- MANZINI, E. (2015). *Design, When Everybody Designs: An Introduction to Design for Social Innovation*, Cambridge, Massachussets et London, England, The MIT Press.
- PAQUIN, C. (2018). *Portrait statistique de la population du territoire de Pointe-Saint-Charles*. Commandé par K. Triollet (Action-Gardien) et M. Audet (Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles), à partir des données issues du recensement effectué par Statistique Canada en 2016 et comparées aux données des recensements de 2006 et 2011.
- PELLERIN, M. (2021). *L'action collective par le design pour l'autonomie pour favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale : la Fermette de Pointe-Saint-Charles*, bande dessinée basée sur le mémoire de maîtrise de l'auteur.
- POITRAS, C. (2017). « L'axe du canal de Lachine et les quartiers du Sud-Ouest. Grandeur et misère du berceau de l'industrialisation du pays? », dans KLEIN J. -L., et R. SHEARMUR, dir. *Montréal : La cité des cités*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 107-123.
- RÉSEAU POUR UNE ALIMENTATION DURABLE (s.d.). *Réseau de justice alimentaire*. [<https://foodsecurecanada.org/fr/communaute-et-reseaux/reseau-de-justicealimentaire>].
- RIGOT, E., et J. STRAYER (2020). « Retour vers 1972 : rouvrir les possibles pour le design et l'économie face aux effondrements », *Sciences du design*, vol. 11, no 1, p. 32-41. doi:10.3917/sdd.011.0032.
- SPARKS, A., N. BANIA et L. LEETE (2009). *Finding Food Deserts: Methodology and Measurement of Food Access in Portland, Oregon*, Washington, DC, National Poverty Center, USDA Economic Research Service.
- SZANIECKI, B., P. BIZ et D. DOS SANTOS COSTA (2020). « Effondrements et résurgences dans une expérience d'agriculture urbaine et de design collaboratif à Rio de Janeiro », *Sciences du design*, vol. 11, no 1, p. 102-111. doi:10.3917/sdd.011.0102.

Pirursiivik : Bâtir des collaborations pour une plus grande autonomie alimentaire

Marion Macé,
M. Env.

Société Makivik

Introduction

En octobre 2017, la Société Makivik et la Fondation One Drop ont établi un partenariat pour lancer une initiative de quatre ans à Inukjuak (Nunavik Québec) appelée Pirursiivik – « un endroit pour faire pousser les choses », en inuktitut. En 2020, l'équipe du projet Pirursiivik s'est associée à l'OBNL Sirivik pour implanter un centre communautaire d'alimentation avec une serre fonctionnelle toute l'année, une première au Nunavik. Nous aborderons ici les collaborations formées entre l'équipe Pirursiivik et différents partenaires locaux et régionaux ainsi que les étapes par lesquelles l'initiative est passée afin d'ancrer le projet au sein du territoire.

du Québec. Par conséquent, l'ensemble des produits et aliments vendus dans les deux épiceries du village sont importés par avion et, deux fois par année, par bateau. Les aliments achetés en épicerie représentent à ce jour 80 % de l'apport nutritionnel des Inuits (Lamalice et autres 2016), les 20 % restants étant de la nourriture issue des activités traditionnelles (chasse, pêche, cueillette). En 2017, 77 % des adultes au Nunavik sont considérés en insécurité alimentaire (Gouvernement du Canada 2017). Pour le même panier d'épicerie, les Nunavimmiut (habitants du Nunavik) payeraient 43 % plus cher que les résidents des régions du sud de la province (Robitaille, Guénard et Duhaime 2016).

Contexte d'émergence

Inukjuak est située le long de la baie d'Hudson au niveau du 58° parallèle Nord au-dessus de la ligne des arbres (Figure 1). Avec plus de 1750 habitants, c'est l'une des grandes communautés inuites les plus peuplées du Nunavik après Kuujuaq. Tout comme les 13 autres villages du Nunavik, Inukjuak fait face à d'importants enjeux d'insécurité alimentaire. Aucun accès routier n'existe entre les villages ni avec les villes plus au sud

Face à ces enjeux, la Société Makivik et la Fondation One Drop ont décidé de développer conjointement un projet de serre et d'art social, le projet Pirursiivik, qui vise à lutter contre l'insécurité alimentaire et à promouvoir les saines habitudes et la créativité au Nunavik (Figure 2). Pour ce, le projet s'est orienté principalement vers la culture de végétaux comestibles (herbes, fruits, légumes) afin de répondre aux besoins des Inukjuamiut (habitants d'Inukjuak) et, ce faisant, de contribuer au développement d'une communauté plus forte, plus saine et durable, en utilisant l'eau comme force de transformation.



Figure 1. Carte du Nunavik
Crédit : Makivik



Figure 2. Logo de Pirursiivik
Crédit : Makivik

Partenaires

Ce projet n'aurait pu prendre forme sans trois acteurs initiateurs : la Société Makivik, la Fondation One Drop et la corporation foncière Pituvik d'Inukjuak.

La Société Makivik a été créée pour administrer les indemnités financières versées en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Son mandat inclut également le développement socio-économique du Nunavik. Makivik est l'organisme hôte du projet Pirursiivik.

La Fondation One Drop est une organisation internationale créée par le fondateur du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, en 2007. Au cœur de sa mission, on trouve l'eau comme moteur de transformation pour améliorer les conditions de vie et offrir aux communautés la capacité de prendre soin d'elles-mêmes et de leurs familles. Elle a reçu du financement de la Banque royale du Canada pour codévelopper le projet Pirursiivik. La Corporation foncière Pituvik d'Inukjuak est un organisme sans but lucratif créé et régi par les dispositions de la CBJNQ. C'est un acteur central au sein du projet Pirursiivik à Inukjuak, notamment dans la mise en place des infrastructures potagères.

Ancrage du projet au niveau local

Depuis 2017, Pirursiivik a franchi trois phases clés.

1. 2017-2019 : Signature de l'entente entre Makivik, One Drop et la Corporation foncière Pituvik en octobre 2017. Une étude de préfaisabilité et une étude de faisabilité ont été menées en 2018-2019 pour confirmer la viabilité du projet, consulter la population et répondre aux préoccupations. Au cours de ce processus, le projet Pirursiivik a ainsi été développé, discuté et ajusté avec la communauté d'Inukjuak afin d'identifier entre autres le modèle privilégié pour une serre.

2. 2019-2020 : Une campagne de mobilisation communautaire et des activités de sensibilisation sur la nourriture et l'alimentation ont été développées pour que les Inukjuamiut s'approprient le projet.

3. 2020-2021 : Plusieurs types de cultures saisonnières et permanentes (hydroponiques) ont été mises en place pour des visées à la fois commerciales et communautaires.

Dès les débuts du projet Pirursiivik, des rencontres mensuelles ont été organisées avec les membres du comité aviseur communautaire afin de s'assurer que le projet reste aligné sur les besoins et les réalités des Inukjuamiut. Aux étapes clés du projet, les membres du comité directeur, composé des représentants des organisations locales et régionales en lien avec le projet, se réunissaient afin de garantir une concordance entre les orientations du projet Pirursiivik et celles de la région.

Entre 2019 et 2020, en collaboration avec Fusion Jeunesse et le club environnemental de l'école Innalik, l'équipe du projet Pirursiivik a mis au point un sondage communautaire pour évaluer les préférences des Inukjuamiut en termes de fruits et légumes ainsi que pour connaître leur vision d'une future serre. Ce sondage a rejoint plus de 53 % des ménages de la communauté (277 ménages). Les principaux résultats ont révélé que 92 % des personnes interrogées achèteraient des fruits et légumes cultivés localement, 65 % avaient entendu parler de la serre et soutenaient le projet, et 53 % seraient intéressés à cultiver leurs propres légumes dans la serre. Les résultats étaient disponibles en anglais et en inuktitut sous la forme orale et écrite. Ils furent partagés au niveau local et régional par différents médias, y compris la radio locale, sous la forme d'exemplaires en formats papier et numérique et de médias sociaux.

Au cours des trois premières années du projet, afin de renforcer l'engagement et les capacités locales, l'équipe Pirursiivik a mis en place de multiples initiatives à plus petites échelles touchant à la fois le jardinage, l'art social et les plantes traditionnelles.

Jardinage

Durant les saisons estivales, sur trois années, l'équipe Pirursiivik a mis en place sept couches froides (structure en bois avec un couvercle transparent sur le dessus pour protéger du vent et du froid). À la fois dans la construction et la gestion des couches froides, l'équipe s'est associée à différentes organisations locales : l'association des hommes (Unaag), la maison de la famille (Sungirtuivik) et le centre de réintégration (Inuulitsivik). Les organisations en charge du jardinage ont ainsi pu profiter des récoltes et du savoir partagé par Pirursiivik. Cette initiative a aussi été l'occasion d'expérimenter la culture de certains fruits et légumes en climat nordique tels que la rhubarbe, les carottes et la ciboulette. (Figure 3 et Figure 4) Dans une suite logique culturelle, Pirursiivik a construit deux bacs à compost en collaboration avec le centre de formation pour adultes Nunavimmi Pigiursavik (programme Charpenterie-menuiserie) afin que la communauté puisse commencer à produire son propre sol et ainsi moins dépendre du terreau importé du sud de la province. Ces deux bacs ont permis aux membres de la population, aux étudiants et étudiantes de l'école primaire Innalik et au centre alimentaire Sirivik de composter leurs déchets organiques et d'en apprendre davantage sur la production de compost. Sirivik a depuis entièrement intégré les bacs de compost à trois sections dans le cycle de vie des aliments qu'ils cuisinent pour la communauté.



Figure 3. Karin Kettler et des membres de la maison de la famille en pleine récolte à Inukjuak, juillet 2020
Crédit : Marion Macé



Figure 4. Couche froide prête à récolter au centre de réadaptation pour filles à Inukjuak
Crédit : Marion Macé



Figure 5. Tour hydroponique au centre alimentaire Sirivik
Crédit : Jordyn Stafford

En 2020 et 2021, Inukjuak s'est doté de deux tours hydroponiques fournies par la compagnie Nutritower. L'équipe du projet les a installées à l'école, dans une classe du secondaire, et au centre alimentaire Sirivik. Les deux tours ont permis d'établir un premier contact des jeunes et de la communauté avec le jardinage arctique à l'intérieur et à l'année longue. Ce projet a, de plus, sensibilisé les Inukjuamiut aux possibilités qu'offre la culture hydroponique en vue de la préparation à une infrastructure de plus grande envergure (Figure 5).

En juin 2021, après deux ans de préparation, l'équipe Pirursiivik a finalement réussi à se doter d'un conteneur hydroponique et à l'exploiter. Ce conteneur et les services d'accompagnement ont été fournis par la compagnie ontarienne The Growcer. Grâce à cette collaboration, l'équipe a pu produire des légumes feuilles (épinards, chou frisé, laitue) et les vendre à la communauté. Ce fut un réel accomplissement étant donné le contexte nordique et isolé d'Inukjuak! (Figure 6 et Figure 7) L'équipe a aussi souhaité produire des plantes locales déjà connues des Nunavimmiut, en réponse au souhait exprimé par les membres du comité aviseur, et cultiver de l'oseille des montagnes (Qunguliit) dans le conteneur hydroponique. À cette culture locale s'est ajoutée la capacité de l'équipe à produire ses propres semences de Qunguliit grâce à l'expertise de Marc-André Lamontagne (expert en culture nordique). (Figure 8) La récolte des légumes feuilles et plantes traditionnelles est maintenant gérée directement par Sirivik, qui intègre ces légumes dans les repas, en distribue à l'état « brut » directement au centre alimentaire et se prépare très prochainement à les vendre via les épiceries de la communauté. La mise en œuvre d'un tel projet dans un contexte similaire exige de deux à trois ans avec un investissement de départ de 250 000 \$. Le conteneur est la troisième infrastructure hydroponique extérieure implantée au Nunavik. Il s'ajoute aux deux autres déjà en exploitation à Kuujuaq.



Figure 6. La chargée de projet, Karin Kettler, et la coordonnatrice du projet, Marion Macé, en pleine étape de repiquage dans le conteneur hydroponique à Inukjuak, juillet 2021
Crédit : Cody Arthur



Figure 7. Laitues prêtes à récolter au sein du conteneur hydroponique d'Inukjuak, août 2021
Crédit : Jordyn Stafford



Figure 8. Qunguliit (oseille des montagnes) prêtes à récolter au sein du conteneur hydroponique d'Inukjuak, août 2021
Crédit : Karin Kettler

Art social

Pour répondre à son objectif d'encourager la créativité au Nunavik, le projet Pirursiivik a fait, en 2019, la promotion d'artistes Nunavimmiut en appuyant la réalisation d'une murale par Mina Mina Tukai et Nancy Saunder. La murale, placée dans la salle à dîner du centre alimentaire Sirivik, représente le système alimentaire inuit. Pirursiivik a aussi joué un rôle central dans la création de la troupe de cirque Tupiq A.C.T., première troupe de cirque du Nunavik qui se produit maintenant à travers tout le Québec. Au sein du projet Pirursiivik, et dans le contexte de la pandémie, les membres de la troupe ont usé d'imagination en produisant de courtes vidéos artistiques pour sensibiliser les Nunavimmiut à la saine alimentation et au compostage. Ces vidéos sont disponibles sur les pages Facebook de Tupiq A.C.T. et Pirursiivik. En 2021, pour accompagner le spectacle de Tupiq A.C.T., mis en scène sous forme de long métrage du fait de la pandémie, Pirursiivik et les membres de la troupe ont développé une boîte à outils éducative avec plusieurs types d'activités (discussion, scénarisation, jardinage, cuisine traditionnelle, art du cirque, etc.) destinées avant tout aux écoles du Nunavik. Cette trousse a été révisée par des membres de la commission scolaire du Nunavik Kativik Ilisarniliriniq afin d'assurer que l'outil s'intègre au sein du curriculum.



Figure 9. Livret sur les plantes traditionnelles développé par Pirursiivik en 2020
Crédit : Jordyn Stafford

Plantes traditionnelles

Un autre aspect important du projet Pirursiivik est d'en apprendre davantage sur les plantes qui poussent déjà dans la toundra autour de la communauté. À l'été 2020, Pirursiivik a organisé cinq sorties avec des aînés pour recueillir de l'information sur les plantes traditionnelles d'Inukjuak. Un livret a été produit afin de mettre en lumière et en images les 25 plantes identifiées par les

aînés. Ce livret s'inspire des livres édités par l'Institut culturel Avataq et écrits par Alain Cuerrier et plusieurs aînés. Il porte sur les connaissances botaniques de quatre communautés inuites du Nunavik (Figure 9). Pour étendre la portée du livret, Pirursiivik a transformé plusieurs photos des plantes en coloriages qui sont appréciés par tous les âges. Les coloriages sont partagés sur la page Facebook du projet. Le livret et le cahier de coloriage ont été distribués aux collaborateurs et à Inukjuak.

Un autre projet en lien avec les plantes traditionnelles est directement issu d'une idée soumise par les membres du comité consultatif Cultiver des Aqqiq (chicoutais). Grâce à une collaboration avec Marie-Claire Gervais, du Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB), Pirursiivik a ainsi réussi à transplanter des plants mâles et femelles de chicoutai au sein de la communauté. Ce processus de plusieurs années a été l'occasion pour les membres du village et pour la chercheuse d'en apprendre plus sur ce petit fruit si convoité. En effet, afin d'assurer la bonne reproduction des plants et d'identifier les meilleures génétiques, les membres impliqués ont dû mieux comprendre le processus de croissance et le cycle de vie des Aqqiq. Pour assurer la culture de plantes productives et résistantes, un concours de la plus grosse Aqqiq a été organisé au sein de la communauté! Ce fut l'occasion de faire participer des villageois et villageoises au processus, et surtout d'identifier les lieux les plus avantageux dans la toundra pour la récolte du petit fruit. Ce projet est en cours.

Au-delà du local

La mission du projet Pirursiivik dépasse l'échelle locale. et depuis 2019, les connaissances accumulées localement ont été partagés avec d'autres membres des villages du Nunavik. En 2019, en collaboration avec Kativik Ilisarniliriniq, Pirursiivik a organisé la première formation régionale en jardinage, notamment sur la culture en serre. Ceci fut l'occasion pour des jardiniers futurs ou expérimentés issus des 14 villages du Nunavik de discuter de leurs expériences. En 2020 et 2021, en réponse au contexte de pandémie, Pirursiivik s'est associé avec Sirivik pour aller visiter personnellement d'autres villages du Nunavik, notamment Salluit, Kangiqsualujjuaq, Imiujuaq et Kangiqsujuaq. Kangiqsualujjuaq a depuis 2020 une serre saisonnière semblable à celle de Kuujuaq. Kangiqsujuaq et Salluit ont eux aussi des couches froides. Kativik Ilisarniliriniq a distribué en 2021 une tour hydroponique dans chaque école du Nunavik. Pirursiivik a créé un court document pour accompagner les écoles dans la mise en place de ces systèmes.

En plus de ces nombreux projets, Pirursiivik s'est aussi fait connaître au-delà du Nunavik par la voie de plusieurs médias provinciaux et nationaux tels que Radio-Canada et CTV. Dans la même veine, l'équipe travaille présentement sur une application téléphonique dédiée aux partages de connaissances portant sur le jardinage, sur l'alimentation et sur les plantes traditionnelles, et mettant à contribution les membres issus des communautés nordiques du Québec et du Canada. Cette application, nommée Pirursiiniq Nunavimmi, devrait être disponible pour téléchargement à partir du printemps 2022 (Figure 10).

Un projet et un partenaire à long terme : le centre communautaire d'alimentation Sirivik

En 2020, à la suite de multiples études et rencontres avec la population et avec divers experts, les acteurs impliqués dans les projets Makivik (via le projet Pirursiivik) et le centre alimentaire Sirivik ont décidé de joindre leurs forces pour élargir le projet initial de serre afin de construire une infrastructure holistique et durable. Il s'agira d'un centre communautaire d'alimentation possédant une serre ouverte à l'année. Ce projet conjoint vise à fournir un endroit pour cultiver, préparer et partager de la nourriture et du savoir, et ce faisant, lutter contre l'insécurité alimentaire et promouvoir de saines habitudes alimentaires.

Sirivik

Le centre Sirivik a été créé en 2013 par plusieurs membres de la communauté d'Inukjuak afin d'accroître la sécurité alimentaire et d'améliorer les habitudes alimentaires chez les Inukjuammiut. Au cours des huit dernières années, Sirivik s'est considérablement agrandi. Il est devenu un centre alimentaire portant le titre d'organisme à but non lucratif, et offre une large gamme de programmes et de services : distribution de repas sains et de boîtes de nourriture, formation professionnelle en manipulation d'aliments, programme Ulluriat et activités de cuisine communautaire ouvertes à tous les membres de la communauté. Le programme Ulluriat offre aux jeunes de la communauté des sorties et des ateliers sur le terrain avec des détenteurs de connaissances afin d'acquérir des compétences, de la confiance et un accès accru à la nourriture. Initialement conçue comme une Soupe populaire à petite échelle, la structure de 830 pieds carrés, pouvant accueillir un maximum de neuf personnes, limite maintenant sévèrement la capacité et la portée des programmes de Sirivik, notamment en réduisant la participation aux activités et au partage des repas (Figure 11).



Figure 10. Page d'accueil de l'application mobile Pirursiiniq Nunavimmi
Crédit : Design Shopp et AppWapp



Figure 11. Salle à diner du centre alimentaire Sirivik
Crédit : Jordyn Stafford



Tout en prenant de l'expansion, Sirivik a progressivement établi une relation solide avec Makivik par la voie du projet Pirursiivik autour de leurs missions communes. L'équipe Pirursiivik a développé plusieurs programmes et activités en collaboration avec Sirivik. Depuis 2019, Sirivik héberge une tour hydroponique et cultive plusieurs types de légumes (tomates, poivrons, laitues, fines herbes, etc.) dans son espace de rassemblement pour inclure des produits frais et locaux dans les repas servis à la communauté. En 2020, en réponse aux besoins exacerbés par la crise de la COVID-19, Pirursiivik, Sirivik et la Maison familiale Singirtuivik ont mis en œuvre un programme de boîtes alimentaires et ont ainsi livré plus de 3300 boîtes alimentaires aux ménages dans le besoin.

Un projet conjoint

Le projet d'infrastructure visant la mise en œuvre d'un centre communautaire d'alimentation prévu pour 2024 apportera de nombreux avantages communs tels qu'un plus grand espace pour pouvoir étendre les programmes de Sirivik, un modèle financier durable pour couvrir les frais associés au centre alimentaire, incluant la serre, et enfin un espace de rassemblement pour la communauté.

La conception du bâtiment s'inscrit, de plus, dans un projet pilote visant à développer des stratégies innovantes et adaptées au climat nordique et aux impacts du changement climatique (efficacité énergétique du bâtiment, études sur le pergélisol, utilisation d'énergies renouvelables, etc.).

Il était important pour l'ensemble des partenaires d'adopter une approche en adéquation avec leurs valeurs et celles des bailleurs de fonds pour qu'ils collaborent à la conception du bâtiment en vue de se préparer aux changements climatiques dans le Nord. Le barrage hydroélectrique, qui devrait être opérationnel d'ici décembre 2022 à Inukjuak, offrira de grandes opportunités pour rendre le projet plus durable sur les plans environnemental et économique (abaissement du coût associé à la consommation électrique du bâtiment et à notre impact sur l'environnement). Pour concevoir un projet d'infrastructure innovant, une équipe d'experts en architecture nordique, en conception de cuisine et en technologies de serre a été formée en vue de produire le plan. Le processus a débuté en mars 2021 et s'est poursuivi jusqu'en mars 2022. L'objectif est d'élaborer une infrastructure adaptée aux besoins des Inukjuamiut et à la réalité du climat arctique actuellement en changement drastique.

L'infrastructure comprendra trois parties principales : la cuisine-salle à dîner, pour offrir des repas et proposer des activités en lien avec l'alimentation; une serre communautaire et un conteneur hydroponique ouverts à l'année, pour assurer l'accès au jardinage et à des aliments frais et locaux; des bureaux et une salle de rencontre, pour offrir un lieu de travail adapté à l'équipe multidisciplinaire qui composera ce centre communautaire. En d'autres mots, cette infrastructure assurera le lien de la semence à l'assiette sous un même toit dans un lieu rassembleur.

La collecte de fonds pour le bâtiment se poursuit depuis le début de l'année 2021 avec l'objectif d'amasser 6,8 millions de dollars pour la construction. Une vidéo promotionnelle de collecte de fonds a été réalisée avec des sous-titres en inuktitut. Elle a été diffusée dans les médias sociaux et sur le site Web de Sirivik.

Avec ces nombreuses initiatives mises en place en collaboration avec de multiples partenaires à la fois au niveau local et régional, le projet Pirursiivik se démarque comme un modèle d'innovation et de transition écologique et sociale en contexte nordique et autochtone.

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU CANADA, STATISTIQUE CANADA (2017). *L'insécurité alimentaire chez les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat*.

LAMALICE, A., E. AVARD, V. COXAM, T. HERRMAN, C. DESBIENS, Y. WITTRANT et S. BLANGY (2016). « Soutenir la sécurité alimentaire dans le Grand Nord : Projets communautaires d'agriculture sous serre au Nunavik et au Nunavut », *Études/Inuit/Studies, La revue Études/Inuit/Studies*, vol. 40, no 1, p. 147-169.

ROBITAILLE, J., G. ENRICO, S. LÉVESQUE et G. DUHAIME (2018). *Coût de la vie au Nunavik en 2016*, rapport de recherche, version révisée et augmentée, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, Québec.

TROISIÈME PARTIE

Adaptation des mesures et politiques publiques (au Québec)

Faire reconnaître les modèles agricoles alternatifs au sein des politiques publiques

Frédéric Clerson

University of Arkansas et Université Laval

Introduction

Le caractère alternatif de certains mouvements ou modèles implique l'éloignement de ces derniers par rapport à une norme ou une dominante dans un contexte donné. Quand on l'applique au modèle agricole, il est fréquent de concevoir cette norme ou cette dominante comme étant une agriculture conventionnelle (Schiere et autres 2012), productiviste (Doucet 2020; Jean et Vachon 1991), industrielle (Anderson et autres 2021; Machum 2015; Milestad et autres 2012; Parcerisas et Dupras 2018), voire une agriculture entrepreneuriale (Morisset 2018; van der Ploeg 2008). Si les termes varient pour le décrire, ce modèle agricole dominant a généralement tendance à incorporer des caractéristiques telles qu'une forte dépendance à des intrants achetés et à du financement provenant de partenaires externes au secteur agricole, un objectif de croissance de la taille de l'entreprise, l'utilisation de techniques ou technologies industrialisantes, et une production qui vise à desservir les marchés de masse autant pour la consommation humaine, la consommation animale ou la production d'énergie.

À l'inverse, la notion de modèle alternatif en agriculture est plus difficile à définir au-delà d'une simple opposition au modèle conventionnel (Ingram et Ingram 2005; Trenouth et autres 2016). Si certains des textes du présent cahier s'attellent à la difficile tâche de définir un (ou des) mouvement(s) alternatif(s), notons que la littérature fait notamment mention d'une agriculture écologique, territoriale, durable, multifonctionnelle, paysanne, de proximité, et d'agroécologie. Le tableau 1 résume les principaux éléments de huit mouvements alternatifs agricoles. Ces exemples ne se veulent pas exhaustifs¹, mais ils montrent la variété de caractéristiques qui peuvent être considérées. Au-delà de traits communs, ces mouvements partagent généralement le fait de ne pas représenter le modèle agricole dominant dans les contextes où ils sont employés. Régulièrement, ils sont plutôt utilisés pour présenter de nouvelles (ou anciennes remises à jour) approches, méthodes, idées ou façons de faire visant à créer un secteur agricole plus durable, plus écologique ou plus équitable. Ces approches, méthodes, idées et façons de faire touchent généralement plusieurs aspects de l'agriculture, que ce soit sur le plan des techniques de production, de la gestion des entreprises, comme sur celui des choix de commercialisation.

Toutefois, ces modèles, du fait de leur caractère alternatif, ont de la difficulté à s'imposer, notamment sur le plan politique. Notre texte explore les avenues théoriques proposées par l'analyse de politiques publiques

qui pourraient être déployées par des acteurs du secteur agricole afin d'augmenter la présence et la reconnaissance des modèles agricoles alternatifs, en particulier dans un contexte québécois². Par le fait même, il s'appuie sur l'approche de Kingdon (1995), stipulant qu'un changement de politiques doit provenir de l'alignement de différentes conditions qui pourront ensuite être exploitées par des acteurs porteurs de changements (Zahariadis 2014). Il ne se veut donc pas prescriptif, mais cherche plutôt à nourrir la réflexion des organisations porteuses des mouvements agricoles alternatifs. Il s'inscrit ainsi dans une perspective d'accompagnement stratégique que la recherche peut offrir en soutien à ces organisations. Celles-ci pourront adopter une des avenues suggérées dans le cadre de ce texte en suivant leurs préférences et cultures organisationnelles.

Nous présenterons d'abord certains blocages politiques touchant l'évolution du modèle agricole soutenu par les politiques agricoles; ces blocages ont été identifiés à partir d'une revue des théories de politiques publiques qui s'intéressent aux facteurs de changement des politiques. Par la suite, des stratégies sont proposées pour surmonter les blocages. Lorsque possible, des exemples de changements de politiques agricoles québécoises qui peuvent être expliqués au moins en partie par ces approches, sont présentés. Finalement, nous concluons avec des réflexions concernant la mise en œuvre et le déploiement de ces stratégies, en particulier dans un contexte québécois.

Les blocages au changement de politiques

Chacune des approches proposées plus loin pour reconnaître un mouvement alternatif nécessite de défaire ou de surmonter la présence d'un ou de plusieurs blocages particuliers.

Le premier peut être résumé par la familiarité que les décideurs politiques entretiennent avec les politiques et les programmes déjà en place (Lindblom 1959)³. En effet, les décideurs travaillent avec des ressources limitées, de sorte qu'ils privilégient l'information facilement accessible (Chan et Zhao 2016; Mortensen 2009). Dans ce contexte, les programmes existants – ceux qui devraient soutenir le modèle dominant – sont favorisés, car ils sont déjà connus et documentés par l'appareil étatique. À l'inverse, les programmes ou politiques qui n'ont jamais été mis en œuvre seront plus difficiles à évaluer en termes de retombées potentielles et de besoins en ressources financières, matérielles et humaines. Pour Lindblom (1959), c'est ce qui explique que l'État reconduise annuellement la majorité de ses interventions, n'ajoutant

¹ Saravia Matus et autres (2013) font état de 187 méthodes différentes de définir des modèles, ou des types, d'agriculture.

² Pour autant, l'auteur s'accorde avec Elzen et autres (2012) sur le constat que les changements politiques sont insuffisants pour entraîner un changement de modèle agricole.

³ Il s'agit ici d'une vision simplifiée des conclusions de Lindblom (1959), qui fait plutôt mention de la rationalité limitée des décideurs et de l'appareil étatique. La familiarité présentée ici n'est qu'une des facettes induites par la rationalité limitée.

NOM DU MODÈLE	AUTEURS	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE
Agroécologie	Anderson et autres 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Considérations environnementales • Inspiration des cycles naturels • Savoirs ancestraux • Processus participatifs • Faible recours à des intrants externes • Représentation des groupes marginalisés
Agriculture écologique	Bellon et Hemptinne 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Faible recours à des intrants externes • Processus écologiques • Diversification des produits • Valeurs sociales intégrées aux produits
Agriculture territorialisée	Doucet 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du territoire • Coordination des acteurs • Divers modes de commercialisation • Valeurs sociales intégrées aux produits
Agriculture progressiste	Ludden et autres 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être des travailleurs et travailleuses agricoles • Peu de processus d'exclusion sociale • Part importante du prix et des décisions pour les producteurs • Diminution de la concentration • Valeurs sociales intégrées aux produits • Considérations environnementales
Agriculture durable et locale	Mikulak 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des ressources naturelles • Rejet des processus industrialisants • Considérations environnementales • Réduction des inégalités économiques
Agriculture paysanne	van der Ploeg 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Part des décisions pour les producteurs • Variété de produits • Autoconsommation • Cohabitation avec des activités non agricoles • Processus participatifs
Agriculture durable	Machum 2015	<ul style="list-style-type: none"> • PME • Marchés locaux • Processus écologiques • Savoirs ancestraux
Aucune dénomination particulière	Milestad et autres 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des produits • Relation entre producteurs et consommateurs • Protection du paysage

Tableau 1. Huit modèles agricoles alternatifs

que quelques modifications mineures (Baumgartner et Jones 2009; Jones et Baumgartner 2012). Au Québec, la présence de l'assurance-récolte et de l'assurance stabilisation des revenus agricoles depuis plus de 40 ans illustre cette situation, malgré des pressions récurrentes pour réformer cette mesure depuis le début des années 1990.

Un deuxième blocage est associé au désir de réélection du gouvernement en place. Ce dernier doit choisir, parmi ses priorités, celles qui lui permettront de générer davantage d'appuis au sein de la population (Arnold, 1990). Il s'agit d'éviter les enjeux et positions controversés, et de plutôt viser des choix politiques faisant consensus au

sein de réseaux ayant la capacité d'assurer une réélection (*Ibid.*; Mortensen 2009)⁴. En présence d'un modèle agricole dominant, il est probable que le gouvernement en place soutienne des changements de programmes ou de politiques qui s'alignent davantage sur cette vision de l'agriculture, s'il entrevoit un appui potentiel des porteurs

⁴ Dans le secteur agricole québécois, les travaux de Morisset (1987) sur la politique agricole des années 1950 et 1960 illustrent bien une telle situation alors que selon l'auteur, l'État a préféré soutenir un groupe moins nombreux d'entreprises agricoles (l'agriculture marchande), qui avait toutefois la capacité de mobiliser ses membres pour soutenir la réélection des gouvernements en place par leur force économique et leur influence dans leurs communautés.

de ce modèle⁵. Dans ces cas, une remise en question des programmes de soutien visant une grande partie des entreprises agricoles devient plus risquée, étant donné une potentielle opposition des bénéficiaires actuels. Tant que ces changements mobiliseront faiblement la population, mais fortement les bénéficiaires des programmes établis, les risques de changements demeurent faibles.

Un troisième blocage peut être relié à l'accès limité aux discussions sur les choix de politiques (Jordan 1981; Baumgartner et Jones 2009). Comme pour tout autre programme ou politique, les échanges entourant les politiques agricoles réunissent généralement un nombre restreint d'acteurs qui ont gagné le respect de l'État au fil des ans, étant reconnus comme des groupes d'intérêts sur ces questions. Ces acteurs peuvent alors utiliser des canaux de communication formels et informels pour transmettre leurs idées et leurs demandes à différents niveaux de la hiérarchie étatique (Chan et Zhao 2016). En particulier, le secteur agricole québécois est organisé dans un modèle corporatiste où l'État a choisi de partager son rôle d'intervention avec une seule organisation représentant l'ensemble des entreprises agricoles, soit l'Union des producteurs agricoles (UPA) (Benoit 2010; 2015). Malgré une certaine forme d'opposition face à cette façon de faire (Couture et Morisset 2010; Silvestro 2009), ce mode d'organisation limite la capacité des acteurs non reconnus par l'État à participer aux discussions (Cawson 1986; Schmitter 1974; Williamson 1989). Au contraire, les contacts fréquents entre l'État et les groupes reconnus – ici l'UPA – permettent, en théorie, d'ajuster les programmes et les politiques afin de maintenir l'appui des groupes au gouvernement en place. Ainsi, si le gouvernement et les acteurs reconnus sont attachés au modèle agricole dominant, les pressions soutenant un modèle alternatif n'auront qu'une portée limitée. À l'inverse, le positionnement d'au moins un des acteurs qui préconise un modèle alternatif pourrait agir comme catalyseur à un changement des programmes agricoles.

Un quatrième blocage est associé au ministère ou à l'agence qui prend en charge les programmes et les politiques. Chacune de ces instances possède un vocabulaire, des processus et une culture qui lui sont propres, de sorte que les acteurs qui souhaitent interagir sur des dossiers doivent maîtriser ces codes pour être écoutés et pris au sérieux (Sheingate 2000). De par leur existence et leurs rôles propres, ces instances contribuent à protéger les programmes existants contre des changements majeurs (Baumgartner et Jones 2009).

En effet, en plus d'encadrer l'intervention de groupes d'intérêts sur ces programmes et ces politiques, elles ajoutent une complexité administrative dans les réformes de programmes (ex. : réallocation du budget, modifications réglementaires relevant du Conseil du Trésor, redéploiement du personnel). Au Québec, l'État a mis en place différentes institutions qui chapeautent plusieurs des aspects de la politique agricole. Par exemple, La Financière agricole du Québec est responsable des programmes de sécurité du revenu, ainsi que de plusieurs programmes d'accès au financement pour les entreprises agricoles. Un autre exemple est celui des offices de producteurs, qui coordonnent la mise en marché collective dans le cadre de plans conjoints. Dernier exemple : des tribunaux administratifs spécialisés existent pour assurer le respect des politiques, des lois et des règlements en matière d'utilisation des terres agricoles et de mise en marché collective (respectivement la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec). Ces instances peuvent freiner un changement, en particulier s'il diverge de leur positionnement.

Finalement, un cinquième blocage entoure la façon dont l'enjeu du programme ou de la politique est défini. Les aspects retenus dans la définition sont importants, car ils délimitent l'organisation qui sera en charge du programme ou de la politique, les groupes d'intérêts reconnus, ainsi que les arguments qui peuvent être entendus par l'État sur ce sujet (*Ibid.*). Selon les termes utilisés pour représenter l'enjeu et la population visée, de même que suivant les objectifs recherchés, la forme que peut prendre l'intervention de l'État devrait varier (Kellow 1988; Lowi 1964; 1972; 2015; Schneider et Ingram 1993; Steinberger 1980). Une définition figée dans le temps d'un enjeu pourrait freiner l'évolution des programmes et politiques en place. Par exemple, Bosso (1987) explique de quelle façon l'encadrement de l'utilisation de pesticides a évolué au fil du temps aux États-Unis. Si, au départ, les pesticides étaient vus comme des outils de développement de la production – et donc discutés au sein de comités et sous-comités du Congrès américain qui supervisent ces enjeux –, leur impact environnemental et sociétal a pris davantage d'importance au fil du temps. Cette situation a ainsi fait en sorte de déplacer la discussion dans des comités et sous-comités en charge des agences environnementales et de santé publique (*Ibid.*). De la même façon, les programmes de soutien à l'utilisation de pesticides ont lentement fait place à des réglementations limitant leur utilisation (Baumgartner et Jones 2009).

Pris collectivement, ces cinq blocages contribuent à créer de la friction face au changement de direction des politiques. Les politiques agricoles existantes qui visent à soutenir un certain modèle d'agriculture sont ainsi soutenues par les institutions, groupes d'intérêts et informations véhiculées existantes. À l'inverse, les porteurs de modèles alternatifs doivent trouver une

⁵ Au niveau canadien, les travaux de Hall Findlay (2012) remettent en question la capacité des entreprises agricoles de certains secteurs à offrir un soutien électoral suffisant pour justifier le maintien des politiques en place. Toutefois, l'approche méthodologique retenue par l'auteur est particulièrement restrictive en se limitant à un décompte des votants et votantes agricoles et non agricoles par circonscription. Comme l'étude de la politique du village de New Haven le démontre bien, l'adéquation entre nombre potentiel de votants ou votantes et réélection n'est pas aussi directe que peut le laisser entendre Hall Findlay (voir notamment Dahl, 1961).

NOM DE LA RÉFLEXION PUBLIQUE	ANNÉE	PRINCIPAL MESSAGE OU PRINCIPALES RÉALISATIONS
États généraux du monde rural	1991	<ul style="list-style-type: none"> • Mise de l'avant d'un modèle de développement rural • Création de Solidarité rurale • Déclaration du monde rural
Sommet sur l'agriculture	1992	<ul style="list-style-type: none"> • Focus sur la conquête des marchés internationaux • Création des tables sectorielles
Forum sur le développement durable du secteur bioalimentaire	1994	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles de développement économique • Protection du secteur agricole contre les normes environnementales
Conférence des décideurs de l'agroalimentaire	1998	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler les exportations agroalimentaires • Création de la Financière Agricole du Québec
Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec	2003	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des normes environnementales • Moratoire sur la production porcine et sur les terres agricoles • Écoconditionnalité
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	2008	<ul style="list-style-type: none"> • Mise de l'avant d'une vision renouvelée du modèle agricole québécois • Réforme de l'assurance stabilisation des revenus agricoles et création du programme Agri-Québec • Critiques de la gouvernance des institutions agricoles

Tableau 2. Principales réflexions publiques sur l'agriculture québécoise des décennies 1990 et 2000

façon d'être invités dans la discussion et, pour ce faire, solutionner les blocages pour créer une dynamique suffisante pour vaincre l'inertie politique.

Vaincre l'inertie politique

Devant la présence de résistances au changement de politique agricole, les chercheurs et chercheuses en analyse de politiques publiques ont identifié des approches aptes à les surmonter. En particulier, les résultats de Baumgartner et Jones (*Ibid.*) et de Schneider et Ingram (1997) se révèlent des pistes de solution pertinentes pour générer un changement. Chacune de ces pistes nécessite toutefois des actions et une réflexion à long terme afin de modifier des habitudes, des conceptions, voire des constructions sociales. Leur application doit s'inscrire dans une stratégie globale.

Changer la liste des invités

La première piste de solution consiste à faire en sorte que de nouveaux acteurs soient invités à la table lors des discussions entourant les programmes et politiques existants, de même que lors de réflexions portant sur de nouveaux programmes (Baumgartner et Jones 2009). Ces nouveaux acteurs reconnus pourront soulever des voix

discordantes, de façon à remettre en question les acquis et les idées préconçues issues du modèle dominant.

De plus, l'inclusion de nouveaux acteurs tend à créer un effet boule de neige : une ouverture pour un acteur entraîne une ouverture en vue de la participation d'autres acteurs. Pour Baumgartner et Jones (*Ibid.*), chaque acteur est reconnu comme étant pertinent par rapport à des enjeux précis. Ainsi, en incluant l'acteur, on importe aussi la série d'enjeux qu'il maîtrise, augmentant le nombre d'enjeux susceptibles d'être discutés. Comme les échanges s'élargissent, il est probable que d'autres acteurs revendiquent leur intérêt et leur opinion pertinente sur le sujet, s'invitant à leur tour à la table de discussion. Par le fait même, les premiers groupes représentés perdront tranquillement de leur pertinence, suivant un éloignement des discussions par rapport à l'enjeu original.

Une approche alternative serait d'introduire l'enjeu associé traditionnellement à une instance dans les discussions d'une autre instance qui ne regroupe pas les mêmes acteurs (Sheingate 2000). De cette façon, une forme de compétition peut se créer, forçant les échanges autour de ces idées et obligeant les acteurs, dont les décideurs, à se positionner sur les enjeux (Goertz 2003; Richardson 2000).

Ces deux variantes d'une même approche ont déjà été mises en œuvre au Québec. Un premier exemple remonte aux décennies 1990 et 2000, où plusieurs conférences, rendez-vous, commissions et autres réflexions publiques sur l'agriculture québécoise et son encadrement ont été organisés (voir le tableau 2).

Une particularité de ces moments de discussion est la diversité des invitations distribuées et des perspectives partagées. À titre d'exemples, Décary-Gilardeau (2011) et Benoit (2010) soulignent que plus de 700 organisations et individus ont déposé des mémoires lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en 2007-2008. Auparavant, les consultations du Bureau d'audience publique en environnement ayant porté sur la production porcine avaient aussi attiré plusieurs centaines de personnes, tout comme le Sommet sur l'agriculture de 1998. Si Gaboury-Bonhomme (2018) nous rappelle que le paradigme d'intervention de l'État en agriculture au Québec n'a pas pour autant bifurqué, il reste que ces rendez-vous ont remis en question la trajectoire d'évolution de plusieurs programmes et réglementations. Notamment, les discussions précédant les consultations du Bureau d'audience publique en environnement (2003) ayant porté sur la production porcine ont amené un moratoire temporaire sur la croissance de cette production, un moratoire toujours en place portant sur l'accroissement des superficies en culture dans la majorité des municipalités agricoles québécoises, ainsi qu'une refonte de l'encadrement réglementaire en agroenvironnement⁶. Sans être flamboyants, ces changements détonnent avec le discours du premier ministre et celui du ministre de l'Agriculture en 1998, qui visaient à doubler les exportations agroalimentaires et compétitionner les marchés internationaux, notamment pour la production porcine. De la même façon, les réflexions soulevées lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et les travaux subséquents tels que celui de Saint-Pierre (2009) portant sur le futur des programmes de sécurité du revenu, ont donné lieu à divers changements, dont des réformes de l'assurance stabilisation des revenus agricoles et la création du programme Agri-Québec.

À l'inverse, la variante de cette piste de solution, soit le déplacement d'un enjeu dans une instance ne regroupant pas les acteurs usuels, a eu moins de succès au Québec, notamment par rapport à la réglementation environnementale. Benoit (2015) présente en détail comment les tentatives de réforme du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale en Règlement sur la réduction de la pollution agricole dans la décennie 1990 par le ministère de l'Environnement se sont butées à des fins de non-recevoir de la part du ministère de l'Agriculture, qui a alors lancé ses

propres consultations sur la question. C'est finalement le premier ministre qui trancha en demandant au ministère de l'Environnement de s'entendre avec l'UPA sur un nouveau règlement. Benoit (*Ibid.*) souligne comment l'UPA a obtenu gain de cause pour de nouvelles interventions de l'État visant à accompagner les entreprises agricoles en agroenvironnement, développer les connaissances sur le sujet et financer les mesures que les entreprises devraient prendre pour s'adapter au changement réglementaire.

Obtenir le soutien public

La seconde piste de solution nécessite de mobiliser la population autour des enjeux agricoles. Ces derniers sont discutés régulièrement lors de rencontres privées entre le gouvernement, des experts et des groupes d'intérêts reconnus. C'est lorsque les médias identifient ces enjeux comme étant d'intérêt pour la population qu'une occasion se présente pour mobiliser le public (Baumgartner et Jones 1991). À ce moment, l'urgence des enjeux invite à des réactions rapides et peu ordonnées visant d'abord et avant tout à calmer le public (Downs 1972). C'est alors qu'une fenêtre d'opportunité peut s'ouvrir pour redéfinir un enjeu et modifier la vision généralement adoptée sur la façon d'intervenir, car la pression populaire est susceptible d'influencer les décideurs plus fortement que peuvent le faire les groupes d'intérêts (Mortensen 2009). Cette fenêtre d'opportunité sera toutefois de courte durée, suivant l'attention médiatique donnée. Par la suite, les enjeux seront de nouveau discutés lors de rencontres privées, pouvant cependant potentiellement accueillir de nouveaux acteurs et modifier les objectifs (Downs 1972).

La difficulté réside alors dans la capacité des individus ou organisations à profiter de la fenêtre d'opportunité. À l'international, Montpetit et Coleman (2008) et Ingram et Ingram (2005) identifient une trajectoire fort semblable à celle décrite par Downs (1972) sur l'enjeu relatif aux organismes génétiquement modifiés, discuté au Royaume-Uni et aux États-Unis respectivement. Ils expliquent comment un débat public a freiné l'autorisation de ces cultures sur le territoire britannique et leur reconnaissance sous le label USDA Organic aux États-Unis. Au Québec, certains éléments historiques rappellent aussi que l'enjeu de l'agriculture a réussi à intéresser suffisamment la population pour voir certains dossiers se régler. Par exemple, le blocage de la principale autoroute reliant la ville de Québec à Montréal en 1998 par des propriétaires d'entreprises porcines, accompagné de nombreuses discussions et autres moyens de pression, a amené le gouvernement provincial à revoir la façon de calculer le coût de production pris en compte pour déterminer les compensations de l'assurance stabilisation des revenus agricoles. Des pressions semblables, mais de moindre portée – blocage des sentiers de motoneige, enchaînement des portes de La Financière agricole du Québec, manifestations publiques –, ont aussi été déployées par la suite, notamment en 2009 et 2010 au sujet de l'assurance stabilisation des revenus agricoles et

⁶ Le Règlement sur les exploitations agricoles, mais aussi l'inclusion de l'écoconditionnalité dans plusieurs programmes de soutien à l'agriculture.

en 2017 concernant la réforme du Programme de crédits de taxes foncières agricoles. Dans chacun des cas, une partie des demandes de l'UPA a été acceptée par l'État, confirmant la capacité du secteur agricole à mobiliser le public pour obtenir des changements aux programmes ou politiques. Toutefois, les changements obtenus pour l'assurance stabilisation des revenus agricoles faisaient davantage écho au modèle dominant⁷, de sorte qu'il est difficile de savoir si les porteurs d'un modèle alternatif pourraient aussi être en mesure de générer une mobilisation aussi importante. Il reste que les travaux de Downs (1972) décrivaient une situation de crise environnementale qui aurait une portée plus grande dans une mobilisation soutenant un modèle alternatif d'agriculture.

Modifier la perception de l'agriculture par la population et les décideurs

La troisième piste de solution consiste à briser l'alignement de la représentation de l'agriculture au sein de la population, d'une part, et dans le type d'intervention de l'État, d'autre part. Plus précisément, Schneider et Ingram (1993; 1997) proposent une théorie mettant en parallèle la combinaison de la construction sociale et du pouvoir politique des récipiendaires de l'intervention de l'État avec la conception qu'ils s'en font. Par exemple, des récipiendaires qui sont perçus comme contribuant positivement à la société et disposant d'un fort pouvoir politique devraient bénéficier de programmes pour lesquels la participation est facilitée et qui viseraient à leur accorder des ressources supplémentaires (Boushey 2012; Schneider et Ingram 1997). Dans le contexte américain, Schneider et Ingram (1993) donnent entre autres les personnes âgées, les entreprises et les scientifiques comme exemples. À l'inverse, un groupe de récipiendaires qui possède un caractère déviant, nuisant à la société et ne disposant pas de forces politiques d'importance (ex. : criminels, gangs de rue) aura plutôt tendance à affronter des politiques de restriction de leurs libertés et de leur influence (*Ibid.*).

Ainsi, désalignant la perception du caractère méritoire d'un groupe de bénéficiaires et le type de programmes visant ce groupe, l'État pourrait avoir à réagir et à ajuster ses programmes (*Ibid.*; Barrilleaux et Bernick 2003; Nicholson-Crotty et Meier 2005). Toutefois, la puissance politique des bénéficiaires peut faire contrepois à un tel ajustement. Des groupes puissants devraient pouvoir retenir les ressources auprès de leurs membres, même dans des situations difficiles, alors que les groupes moins influents ne devraient pas être en mesure d'attirer des ressources vers leurs membres, même lorsque ceux-ci sont vus comme les méritant (Schneider et Ingram 1997).

Pour mettre en place ce désalignement, plusieurs options s'offrent. Tout d'abord, il est possible de créer un contre-discours présentant le groupe comme ayant une construction sociale différente de celle perçue par la population (Sidney 2005). Il est aussi possible qu'avec le temps, l'accumulation de programmes engendre une situation où un groupe est vu comme étant trop favorisé ou trop puni (Ingram et Schneider 2005). Les critiques du soutien à la monoculture de maïs et de soya pourraient être un exemple de ce type de changement.

Une autre option serait d'utiliser des institutions existantes, telles que les tribunaux, pour offrir un soutien aux groupes marginalisés en reconnaissant leur droit de participer aux programmes existants et à être représentés dans l'intervention de l'État (DiAlto 2005). Ingram et Ingram (2005) expliquent, par exemple, comment le secteur biologique américain a su se servir des institutions publiques, avec l'appui de la population, pour faire reconnaître et protéger l'appellation biologique. Dans ce cas précis, le développement du marché de niche a entraîné la construction d'une base solide de consommateurs qui a ensuite pu être mobilisée dans les négociations avec l'État pour défendre l'importance de respecter le concept d'agriculture biologique par des cahiers de charges.

Finalement, une dernière option serait de scinder un groupe existant de bénéficiaires en différents sous-groupes, qui pourraient être définis selon des constructions sociales différentes (Ingram et Schneider, 2005). L'agriculture biologique peut être un exemple intéressant, puisque les entreprises biologiques (ou des entreprises en transition de le devenir) ont réussi à obtenir, depuis quelques années, des programmes qui leur sont spécifiques⁸. De la même façon, la relève agricole a réussi à se présenter comme vivant une situation différente du reste des propriétaires d'entreprises agricoles et ainsi obtenir un soutien supplémentaire. Cette avenue peut donc être particulièrement intéressante pour un groupe porteur d'un modèle agricole alternatif. Par le fait même, le caractère contributoire du groupe isolé devrait être de facto retiré du plus large groupe de l'agriculture, accélérant en conséquence l'écart de construction sociale.

⁸ Par exemple, une bonification de la couverture des services-conseils et des financements pour des équipements, des montants réservés pour soutenir la conversion, et la majoration de la part des ventes nettes ajustées qui peuvent être bonifiées d'une compensation gouvernementale dans le cadre du programme Agri-Québec.

⁷ À la connaissance de l'auteur, les travaux réalisés concernant la réforme du Programme de crédits de taxes foncières agricoles sont insuffisants pour associer les changements demandés à un modèle d'agriculture en particulier.

Le rôle de l'entrepreneur en politiques publiques

Un acteur en particulier peut jouer un rôle fondamental dans la capacité à concrétiser une des trois solutions précitées : l'entrepreneur en politiques publiques. Ce dernier est un individu, ou plus rarement une institution, qui décide de prendre en charge un enjeu en particulier et de le porter auprès des décideurs, de façon à mobiliser ces derniers (Zahariadis 2014). Par ses interventions, cet acteur contribue à vaincre l'inertie en surmontant les blocages aux changements de politique (Baumgartner et Jones 2009; Jones et Baumgartner 2012).

Dans le secteur agricole québécois, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, par ses recommandations et le caractère activiste de son président Jean Pronovost, peut être vue comme étant un entrepreneur en politiques publiques. En effet, par ses propos, la Commission a mis de l'avant des enjeux et façons de faire qui n'étaient pas présents dans les discours étatiques précédant sa formation. De la même façon, l'implication passée d'Équiterre dans le Réseau des Fermiers de Famille ou l'agriculture soutenue par la communauté peut constituer un autre exemple. Bien qu'il soit difficile d'attribuer directement des changements de programmes ou de politiques à l'influence d'un acteur en particulier, les exemples évoqués ici ont au moins suscité un intérêt et une discussion sur de nouveaux modèles agricoles.

Les entrepreneurs en politiques publiques tenteront de présenter l'enjeu sous un angle nouveau afin de justifier un ajustement de l'intervention de l'État (Jones et Baumgartner 2012; Mortensen 2009). Cette redéfinition de l'enjeu peut être utile pour introduire de nouveaux acteurs dans les discussions ou mobiliser une institution autour d'un enjeu qu'elle avait préféré déléguer à d'autres. De la même façon, ces entrepreneurs peuvent intervenir auprès des médias de façon à générer un engouement du public. Finalement, par leurs actions, ils peuvent affecter la construction sociale d'un groupe, autant par leur capacité à entretenir un contre-discours que par des tentatives en vue d'isoler certains sous-groupes de bénéficiaires de programmes.

Conclusion

Les pistes de solutions proposées ici ne se veulent pas nécessairement mutuellement exclusives. En effet, certaines peuvent même créer un effet additif – pensons, par exemple, à un enjeu qui éveillerait l'intérêt du public en plus d'affecter la construction sociale d'un groupe de bénéficiaires. Toutefois, l'effort nécessaire pour vaincre la friction doit se matérialiser de façon importante sur un point précis et à long terme (Schneider 2006). Sinon, il existe un risque que les programmes soient ajustés à la marge ou de façon temporaire avant de revenir à l'équilibre politique précédent (Baumgartner et Jones

2009). Si tel est le cas, les entrepreneurs en politiques publiques portant de tels enjeux pourraient perdre de la crédibilité auprès des décideurs politiques ou préférer se concentrer sur d'autres aspects. Par exemple, Benoit (2015) relève de quelle façon les groupes environnementaux ont canalisé leurs actions vers l'agriculture dans les décennies 1990 et 2000, puis ont délaissé ce secteur vers la fin de la décennie 2000 pour rediriger leurs ressources vers des enjeux devenus plus prioritaires, comme la protection du Saint-Laurent ou l'exploitation du gaz de schiste. D'un point de vue théorique, il est probable que ces groupes aient échoué à créer une fenêtre d'opportunité suffisamment grande pour réunir toutes les conditions propices à un changement de paradigme d'intervention de l'État en agriculture.

Ces pistes de solutions peuvent bénéficier d'une concertation entre les différents acteurs du milieu agricole, afin de combiner les efforts et les ressources pour changer la liste d'invités, mobiliser le public, ou modifier la perception de ce dernier face à un groupe de bénéficiaires des politiques agricoles. Une des difficultés entourant la concertation pourrait être le caractère indéfini du modèle agricole alternatif proposé. En effet, Hall (1993) rappelle qu'une condition fondamentale pour générer un changement de politique est la présence d'une solution claire et crédible. De ce fait, du travail reste à faire pour fédérer différents acteurs et groupes d'intérêt autour de solutions partagées. Ce travail sera d'autant plus difficile que certains acteurs mettent l'accent sur l'importance de promouvoir une variété de modèles agricoles pour le futur (voir Schiere et autres [2012], par exemple).

De plus, le contexte particulier d'organisation des relations entre l'État et les groupes d'intérêts en agriculture québécoise doit être considéré dans les choix d'actions; certains groupes, dont l'Union paysanne, ont choisi de mettre de l'avant une réforme de cette organisation (Silvestro 2009). Par le fait même, la définition des enjeux se transpose dans des aspects plus procéduraux que le seul contenu des changements proposés et du modèle alternatif à promouvoir. Par ailleurs, certains groupes préfèrent travailler au sein des instances existantes, telles que l'UPA, pour accroître la portée des changements proposés – l'UPA étant considérée ici comme une organisation en constant arbitrage entre les groupes et les mouvements et pouvant donc être influencée par un mouvement interne (Couture et Morisset 2010). À cet effet, les solutions proposées dans cet article pourraient potentiellement être appliquées à l'échelle des relations entre l'UPA et ses membres plutôt qu'entre l'État et les groupes d'intérêts. Dans la pratique, la transposition de ces concepts demanderait une étude plus approfondie des mécaniques d'influence à l'intérieur des organisations.

Bibliographie

- ANDERSON, C. R., J. BRUIL, M. J. CHAPPELL, C. KISS et M. P. Pimbert (2021). *Agroecology now! Transformations towards more just and sustainable food systems*, Palgrave Macmillan.
- ARNOLD, R. D. (1990). *The logic of congressional action*, Yale University Press.
- BARRILLEAUX, C., et E. BERNICK (2003). « Deservingness, discretion, and the state politics of welfare spending, 1990-96 », *State Politics and Policy Quarterly*, no 3, p. 1-22.
- BAUMGARTNER, F. R., et B. D. JONES (1991). « Agenda Dynamics and Policy Sub-systems », *Journal of Politics*, no 53, p. 1044-1074.
- BAUMGARTNER, F. R., et B. D. JONES (2009). *Agendas and instability in American politics*, 2nd ed., Chicago, University of Chicago Press.
- BELLON, S., et J.-L. HEMPTINNE (2012). « Reshaping boundaries between farming systems and the environment », dans DARHNOFER, I., D. GIBBON et B. DEDIEU. *Farming system research into the 21st century: The new dynamic*, Springer Science, p. 307-333.
- BENOIT, M. (2010). *La gouvernance corporatiste en débat : Le cas du corporatisme agricole québécois*, Mémoire (M.A.). Récupéré de corpus.ulaval.ca.
- BENOIT, M. (2015). *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole*, Thèse (Ph. D.). Récupéré de TEL.
- BOSSO, C. J. (1987). *Pesticides and politics: The life cycle of a public issue*, University of Pittsburgh Press.
- BOUSHEY, G. (2012). *The social construction of target populations and the diffusion of innovations*, présentation à la Fall policy research Conference of the Association for Public Policy Analysis and Management, Baltimore.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (2003). *L'inscription de la production porcine dans le développement durable : Rapport d'enquête et d'audience publique*.
- CAWSON, A. (1986). *Corporatism and political theory*, Basil Blackwell.
- CHAN, K.N., et S. ZHAO (2016). « Punctuated equilibrium and the information disadvantage of authoritarianism: Evidence from the People's Republic of China », *The Policy Studies Journal*, no 44, p. 134-155.
- COUTURE, J. M., et M. MORISSET (2010). « La montée du mouvement paysan québécois », dans MORISSET, M. *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Presses de l'Université Laval, p. 251-366.
- DAHL, R. A. (1961). *Who governs? Democracy and power in an American city*, Yale University Press.
- DÉCARY-GILARDEAU, F. (2011). *Le rôle de l'État et la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise : La perspective des acteurs sociaux*, Mémoire (M. A.). Récupéré de <https://archipel.uqam.ca>
- DiALTO, S. J. (2005). « From "problem minority" to "model minority": The changing social construction of Japanese Americans », dans SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM. *Deserving and entitled: Social construction and public policy*, State University of New York Press, p. 81-103.
- DOUCET, C. (2020). *Le modèle agricole territorial : Nouveaux rapports entre agriculture, société et territoire*, Presses de l'Université du Québec.
- DOWNS, A. (1972). « Up and down with ecology: The issue-attention cycle », *Public Interest*, vol. 28, p. 38-50.
- ELZEN, B., M. BARBIER, M. CERF et J. GRIN (2012). « Stimulating transitions towards sustainable farming systems », dans DARHNOFER, I., D. GIBBON et B. DEDIEU. *Farming system research into the 21st century: The new dynamic*, Springer Science, p. 431-455.
- GABOURY-BONHOMME, M.-É. (2018). *L'action publique en agriculture au Québec de 1990 à 2010 : acteurs, référentiels et instruments politiques*, Thèse (Ph. D.). Récupéré de bibliotheque.enap.ca
- GOERTZ, G. (2003). *International norms and decision making: A punctuated equilibrium model*, Rowman & Littlefield.
- HALL, P. A. (1993). « Policy paradigms, social learning, and the state: The case of economic policymaking in Britain », *Comparative Politics*, no 25, p. 275-296.
- HALL FINDLAY, M. (2012). « Supply management: Problems, politics – and possibilities », *SPP Research Papers*, vol. 19, no 5, p. 1-33.
- INGRAM, M., et H. INGRAM (2005). « Creating credible edibles: The organic agriculture movement and the emergence of U.S. federal organic standards », dans MEYER, D., V. JENNES et H. INGRAM. *Routing the opposition: Social movements, public policy, and democracy*, University of Minnesota Press, p. 121-148.

- INGRAM, H., et A. SCHNEIDER (2005). « Introduction: Public policy and the social construction of deservedness », dans SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM. *Deserving and entitled: Social construction and public policy*, State University of New York Press, p. 1-33.
- JEAN, B., et B. VACHON (1991). « Le développement rural et le modèle agricole productiviste », dans VACHON, B., *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Boréal, p. 149-166.
- JONES, B.D., et F.R. BAUMGARTNER (2012). « From there to here: Punctuated equilibrium to the general punctuation thesis to a theory of government information processing », *The Policy Studies Journal*, no 40, p. 1-20.
- JORDAN, G.A. (1981). « Iron triangles, woolly corporatism and elastic nets: Images of the policy process », *The Journal of Public Policy*, no 1, p. 95-123.
- KELLOW, A. (1988). « Promoting elegance in policy theory: Simplifying Lowi's arenas of power », *Policy Studies Journal*, no 16, p. 713-724.
- KINGDON, J.W. (1995). *Agendas, alternatives, and public policies*, Harper Collins.
- LINDBLOM, C.E. (1959). « The science of "muddling through" », *Public Administration Review*, no 19, p. 79-88.
- LOWI, T. J. (1964). « American business, public policy, case-studies, and political theory », *World Politics*, no 16, p. 677-715.
- LOWI, T. J. (1972). « Four systems of policy, politics, and choice », *Public Administration Review*, vol. 32, no 4, p. 298-310.
- LOWI, T. J. (2015). « New dimensions in policy and politics », dans TATALOVICH, R., et B. W. DAYNES. *Moral controversies in American politics*, Routledge, p. xi-xxvii.
- LUDDEN, M. T., R.WELSH, E. WEISSMAN, D. HILCHEY, G. W. GILLESPIE et A. GUPTIL (2018). « The progressive agriculture index: Assessing the advancement of agri-food systems », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol. 8, no 3, p. 159-185.
- MACHUM, S. (2015). « Shifting practices and shifting discourses: Policy and small-scale agriculture in Canada », *Cahiers Agricultures*, vol. 24, no 4, p. 232-239.
- MIKULAK, M. (2013). *The Politics of the Pantry: Stories, Food, and Social Change*, McGill-Queens University Press.
- MILESTAD, R., B. DEDIEU, I. DARNHOFER et S. BELLON (2012). « Farms and farmers facing change: The adaptive approach », dans DARNHOFER, I., D. GIBBON et B. DEDIEU. *Farming system research into the 21st century: The new dynamic*, Springer Science, p. 365-385.
- MONTPETIT, É., et W. D. COLEMAN (1999). « Policy communities and policy divergence in Canada: Agro-environmental policy development in Québec and Ontario », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. XXXII, no 4, p. 691-714.
- MORISSET, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, L'Harmattan.
- MORISSET, M. (2018). « L'exploitation agricole de 1939 à nos jours », dans LÉTOURNEAU, L., et L.-É. PIGEON. *L'éthique du hamburger*, Presses de l'Université Laval, p. 13-37.
- MORTENSEN, P. B. (2009). « Political attention and public spending in the United States », *The Policy Studies Journal*, vol. 37, p. 435-455.
- NICHOLSON-CROTTY, S., et K. J. MEIER (2005). « From perception to public policy: Translating social constructions into policy designs », dans SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM. *Deserving and entitled: Social construction and public policy*, State University of New York Press, p. 223-242.
- PARCERISAS, L., et J. DUPRAS (2018). « From mixed farming to intensive agriculture: Energy profiles of agriculture in Québec, Canada, 1871-2011 », *Regional Environmental Change*, no 18, p. 1047-1057.
- RICHARDSON, J. (2000). « Government, interest groups, and policy change », *Political Studies*, no 48, p. 1006-1025.
- SAINT-PIERRE, M. R. (2009). *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture : Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*, Ministère du Conseil exécutif.
- SARAVIA MATUS, S. L., D. CIMPOIES et T. RONZON (2013). *Literature review and proposal for an international typology of agricultural holdings*, World Agricultures Watch.
- SCHIERE, J. B., I. DARNHOFER et M. DURU (2012). « Dynamics in farming systems: Of changes and choices », dans DARNHOFER, I., D. GIBBON et B. DEDIEU. *Farming system research into the 21st century: The new dynamic*, Springer Science, p. 337-363.

SCHMITTER, P. C. (1974). « Still the century of corporatism? », *The Review of Politics*, no 36, p. 85-131.

SCHNEIDER, A. L. (2006). « Patterns of Change in the Use of Imprisonment in the American States: An Integration of Path Dependence, Punctuated Equilibrium and Policy Design Approaches », *Political Research Quarterly*, no 59, p. 457-470.

SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM (1993). « Social construction of target populations: Implications for politics and policy », *American Political Science Review*, no 87, p. 334-347.

SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM (1997). *Policy design for democracy*, University Press of Kansas.

SHEINGATE, A. D. (2000). « Agricultural retrenchment revisited: Issue definition and venue change in the United States and European Union », *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, no 13, p. 335-363.

SIDNEY, M. S. (2005). « Contested images of race and place: The politics of housing discrimination », dans SCHNEIDER, A. L., et H. INGRAM. *Deserving and entitled: Social construction and public policy*, State University of New York Press, p. 111-137.

SILVESTRO, M. (2009). *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union Paysanne*, Thèse (Ph. D.). Récupéré de <https://archipel.uqam.ca>

STEINBERGER, P. J. (1980). « Typologies of public policy: Meaning construction and the policy process », *Social Science Quarterly*, vol. 61, no 2, p. 185-197.

TRENOUETH, L., S. POLYAKOV, A. GUPTA et K. ZOUGRIS (2016). « A meta-analysis on the constitution and configuration of alternative food networks », dans ANDERSON, C. R., J. BRADY et C. Z. LEVKOE. *Conversations in food studies*, University of Manitoba Press, p. 269-291.

VAN DER PLOEG, J. D. (2008). *The New peasantries: Struggles for autonomy and sustainability in an era of empire and globalization*, Earthscan.

WILLIAMSON, P. J. (1989). *Corporatism in perspective: An introductory guide to corporatist theory*, SAGE Publications.

ZAHARIADIS, N. (2014). « Ambiguity and multiple stream », dans SABATHIER, P. A., et C. M. WEIBLE. *Theories of the policy process*, 3rd ed., Westview Press, p. 25-58.

Le foncier agricole solidaire

Pascal Genest-Richard,
agronome

Étudiant au doctorat sur mesure en agroécologie,
Université Laval

Au Canada, la population d'agriculteurs et agricultrices est vieillissante (Statistique Canada 2017). Nous assisterons vraisemblablement à un changement de main de millions d'hectares dans les prochaines années. Or, entre le début et la fin de leur carrière, les agriculteurs actuels auront généralement connu une forte hausse de la valeur de leur propriété foncière (Financière agricole du Québec 2021). Cette hausse de valeur est souvent combinée à des acquisitions, transformant ainsi le simple transfert de propriété agricole en une transaction foncière d'envergure (Statistique Canada 2022). Cette situation fait en sorte que le foncier arable se concentre dans un nombre de plus en plus restreint de fermes (*Ibid.*).

En parallèle, le système alimentaire international favorise l'« agriculture de commodités » (NDR : *agricultural commodities* : produits agricoles) à grande échelle, une pratique qui ne parvient que très difficilement à rentabiliser la terre autrement que par la hausse de sa valeur. Les agriculteurs génèrent probablement, à l'échelle d'une carrière, une portion significative de leur revenu sous la forme d'une hausse de valeur de leur patrimoine foncier. En poussant la tendance à l'extrême, on peut penser qu'il serait plus rentable de dissocier la possession des terres de l'activité agricole : la possession serait dédiée à la spéculation, et l'activité agricole serait une activité industrielle comme une autre. C'est le constat qu'ont fait plusieurs investisseurs (agriculteurs et non-agriculteurs), transformant ainsi lentement les plaines agricoles les plus fertiles en véhicules d'investissement (Scofield 1963, Tegene & Kuchler 1993, Buxton et autres 2012, Meloche & Debailleul 2013, Cotula 2015). Quelle place réserve-t-on à l'agriculture de demain dans ce contexte?

La situation que je viens de décrire s'apparente à d'autres problèmes d'action collective où le bénéfice est individuel et les inconvénients sont collectivisés. C'est le cas de la pêche en eaux internationales, lorsque certains acteurs vident les stocks. C'est le cas des dérèglements climatiques, où ceux qui les causent n'assument qu'une fraction des conséquences. C'est aussi le cas de la compétition fiscale internationale, où les juridictions s'arrachent les entreprises à coups de crédits d'impôts pour profiter de l'apparente croissance économique due à l'établissement d'un siège social ou d'une usine. Pour l'agriculture, les inconvénients sont transférés, entre autres, à la relève, qui doit amorcer sa carrière avec une dette importante après l'acquisition d'une terre, sans compter tous les autres investissements nécessaires.

Dans l'imaginaire universitaire, la « tragédie des biens communaux » explique le besoin de diviser les ressources en parts dédiées : il s'agirait de l'origine de la privatisation des terres agricoles (Hardin 1968). La tragédie arrive lorsque les animaux dans un pâturage commun dépassent la capacité de support (*carrying capacity*) de la parcelle à la

suite de la croissance des troupeaux des éleveurs. Pourquoi limiter la taille de mon troupeau si mon voisin ne limite pas la sienne, lui? Les clôtures divisant la parcelle règlent le problème d'action collective, mais annulent la coopération. Dès lors, une terre a le potentiel de devenir un bien dans lequel on investit. Une chanson populaire anglaise décrit bien cette époque :

They hang the man and flog the woman

Who steals the goose from off the common

Yet let the greater villain loose

That steals the common from the goose

auteur inconnu

Encore aujourd'hui, en agriculture, il persiste un fort incitatif à spéculer à court terme, car les avantages individuels sont immédiats alors que les inconvénients sont partagés à travers toute la société. Or, poussée à l'extrême, cette conception du foncier agricole comme véhicule d'investissement rend l'agriculture impossible, car elle incite au dépassement de la capacité de support (*carrying capacity*) des terres. Des usagers à court terme n'ont que peu d'intérêt à prendre soin de la ressource finie qu'est le sol.

Ceci étant dit, le paradigme voulant que la retraite soit assurée par la prise de valeur du foncier est possible seulement lorsque l'agriculteur est propriétaire. Ceci est une conséquence de la faible rentabilité d'une grande partie des activités de production agricole. C'est la situation qui prévaut actuellement dans beaucoup d'endroits en Occident, et certainement au Québec¹. Je pose ici la prémisse qu'il soit souhaitable de limiter l'adéquation entre la valeur d'une terre et les revenus agricoles qu'il est possible d'en tirer, et ce, afin de rendre possible la rentabilité d'une ferme par ses activités agricoles plutôt que par sa prise de valeur.

Comment changer la répartition chronologique des bénéfices à l'échelle d'une carrière? En assurant un revenu permettant l'épargne le plus tôt possible par la réduction des paiements pour la terre. J'avancerai, dans ce qui suit, quelques manières de concevoir le foncier comme un bien collectif. Explorons les façons avec lesquelles certaines initiatives ont permis l'accès à l'agriculture par une sortie de la spéculation, ou, plus réalistement, par un contournement de la spéculation. Je terminerai par une suggestion d'adaptation de ces initiatives au contexte québécois.

¹ Il est possible d'imaginer des scénarios où les agriculteurs deviennent des entrepreneurs assurant la transformation et même la mise en marché directe de leurs produits. Ces modèles d'affaires sont certes intéressants, mais ne conviennent pas à toute la superficie du territoire agricole, du moins dans l'immédiat.

Le foncier comme bien collectif

Dans les années 1970, le modèle des *community land trusts* est né aux États-Unis. Ces « organismes fonciers solidaires » à but non lucratif ont comme mission d'être propriétaires de terrains sur lesquels sont bâtis des logements qui demeureront abordables. Le modèle est innovateur en ce que les organismes séparent, en quelque sorte, le terrain du logement. Les habitants deviennent propriétaires du bâtiment, mais pas du terrain. Celui-ci leur est loué avec un bail emphytéotique (ex. : un bail de 99 ans). De plus, la plupart des organismes limitent la prise de valeur des logements lors de leur revente, et n'acceptent de vendre qu'à des personnes qui feront de la propriété leur résidence principale.

Les organismes fonciers solidaires ont été reproduits à plusieurs endroits par la suite, mais c'est en France qu'apparaît un des premiers analogues de ce modèle adapté aux terres agricoles : Terre de liens. Ce dernier est né en 2003 de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural (Terre de liens 2022). L'organisme est à la fois une entreprise d'investissement solidaire, une fondation d'utilité publique, ainsi qu'un agent de liaison entre les agriculteurs et les terres disponibles. Pour attirer les investisseurs, la clef est l'avantage fiscal octroyé aux actionnaires. En France, les donateurs des foncières solidaires considérées comme un « service d'intérêt économique général » profitent d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 66 % du montant souscrit (Ibid.). L'organisme s'engage à respecter la volonté des donateurs de fermes, que ce soit pour l'entretien du patrimoine bâti ou le type d'agriculture à privilégier sur la terre en question.

Au Royaume-Uni, le National Trust se targue d'être le plus grand propriétaire agricole au pays (National Trust 2022). Avec comme devise « For everyone, for ever », la fiducie rend des terres disponibles à des agriculteurs selon des modalités variables (Ibid.).

Aux États-Unis, l'organisme Agrarian Trust profite de l'article 501(c) de l'*Internal Revenue Code*, qui exempte de certains impôts fédéraux les OBNL répondant à des critères précis. L'alinéa (2) de l'article 501(c) stipule que les OBNL dont la mission est de posséder des biens, d'en produire des revenus et d'en transférer les profits à une organisation qui répond aux critères définis dans l'article 501(a) sont exonérés d'impôt fédéral. En d'autres termes, Agrarian Trust accepte de ne pas tirer profit de la hausse de valeur des terres qu'il possède et a comme mandat de louer des terres agricoles à la relève au moyen de baux emphytéotiques.

Un des points communs de Terre de liens, National Trust et Agrarian Trust est que les agriculteurs cultivant les terres n'en sont pas propriétaires, et n'ont pas non plus comme objectif de le devenir. Ils acceptent de cultiver une terre en tant qu'occupants, sans possibilité de spéculer sur sa prise de valeur. À leur tour, les organismes propriétaires bénéficient d'incitatifs financiers facilitant l'acquisition des terres, mais ces incitatifs sont dépendants de l'impossibilité de spéculer².

Adapter les outils de foncier solidaire au contexte québécois

Au Québec, de tels organismes n'existent pas encore. Par contre, l'organisme Arterre sert de portail de réseautage entre propriétaires fonciers et aspirants agriculteurs à la recherche d'une terre. Il serait fort intéressant, dès lors que des initiatives existent ailleurs, d'explorer les avenues légales disponibles pour qu'Arterre ajoute un volet de foncier solidaire à sa mission.

Néanmoins, au Québec, d'autres avenues d'accès à la terre existent. La Fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA), par exemple, est une excellente façon d'assurer la pérennité d'une utilisation agricole et agroécologique d'une terre. Une fiducie est une « entité légale qui n'existe que pour l'accomplissement de sa vocation et cette vocation ne peut être modifiée » (Protec-Terre 2022). Ainsi, une FUSA est un organisme à but non lucratif ayant comme objectif de pérenniser l'usage agricole d'une terre, et ce, selon certaines modalités, notamment de nature à protéger l'intégrité des agroécosystèmes qu'elle abrite.

Pour la FUSA comme pour tout autre mode de tenure, la propriété doit d'abord être acquise. Or, les prix des terres sont souvent prohibitifs pour des agriculteurs aux moyens modestes. Pour les projets agricoles plus collectifs, c'est-à-dire pour lesquels les agriculteurs fonctionnent non pas comme société, mais plutôt comme organismes à but non lucratif (OBNL), les obligations communautaires constituent un outil financier novateur. Il s'agit d'une forme de financement participatif sans intermédiaires (le courtage est interdit) réservé aux OBNL. Les obligations consistent en un titre de créance avec échéance et taux d'intérêt, mais n'impliquent pas l'intervention d'une banque. Une personne désirant investir dans le projet, par exemple, peut prêter le montant de son choix. Elle ne peut récupérer ce montant pendant une durée de temps minimale, et lorsque l'obligation vient à échéance, elle peut décider de reprendre son capital avec les intérêts accrus ou de laisser l'argent dans les mains de l'organisme, prolongeant ainsi la durée de son investissement dans le projet.

² À ce titre, il serait intéressant d'étudier la rentabilité des entreprises agricoles dans différents secteurs de production en enlevant la variable de la prise de valeur de la terre du bilan comptable, et ce, à l'échelle d'une carrière.

	AGRARIAN TRUST/AGRIAN COMMONS	TERRE DE LIENS	FIDUCIE FONCIÈRE (FUSA)	OBNL AVEC OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES	L'ARTERRE, LA FONCIÈRE SOLIDAIRE (FICTIF)
Propriétaire	Charité	Charité	Fiducie	OBNL – porte d'entrée vers la fiducie?	Charité? L'État? Une fiducie?
Financement	Philantropie et financement participatif	Philantropie et financement participatif	Varié	Obligations communautaires	Philantropie et financement participatif
Durée de la protection	Éternité	Durée de vie de l'organisme	Éternité	Durée de vie de l'OBNL	Durée de vie de l'organisme
Crédit d'impôt	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Avantages	Gouvernance à deux niveaux (nationale et territoriale), structure légale très aboutie	Dimension impressionnante du cheptel foncier (plus de 100 millions d'euros) et près de 20 ans d'histoire	Solidité de la protection, expertise et engouement croissants	Rapidité et agilité d'exécution, connexion forte avec la communauté immédiate	Homogénéité et prévisibilité d'une gouvernance nationale
Inconvénients	Organisme très jeune (1 an d'existence)		Peut être long à établir, balises d'utilisation de la terre dépendantes des fiduciaires	Absence de balises uniformes encadrant l'utilisation de la terre	Inertie de la gouvernance nationale, dépendance potentielle face au politique

Tableau non exhaustif des modes de tenure et des avenues d'accès à la terre

En acquérant une obligation communautaire, les individus investissent dans l'organisme selon des modalités définies par ce dernier – modalités exemptées de l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Ceci en fait un véhicule risqué pour les investisseurs, qui sont souvent des individus proches du projet et de sa mission. Toutefois, le lien entre les obligations et l'acte hypothécaire pour l'acquisition d'une terre agricole sécurise le propriétaire quant à la perte de valeur potentielle de son investissement. Il s'agit d'une façon efficace de convertir du « capital social » en capital financier pour les organismes à mission agricole dotés d'un bon réseau de contacts. Plusieurs organismes québécois ont utilisé les obligations communautaires depuis l'avènement de

cet outil financier. Nommons comme exemples notoires Le Grand Costumier, Bâtiment 7, le Théâtre Empress et le Cinéma du Parc. Les Cocagnes est un OBNL agricole québécois ayant récemment acquis une terre au moyen de l'émission d'obligations communautaires.

En somme, des avenues innovantes d'accès à la terre qui empêchent la spéculation existent. En limitant ainsi la surenchère sur le prix des terres, les agriculteurs consacrent une part plus faible de leurs revenus au foncier, augmentant la part dédiée à leur rémunération. Leur fonds de retraite dépend moins de la revente de leur terre, et l'entreprise est plus facilement transférable à la relève.

Par contre, les modes de tenure impliquent généralement la location de la part des agriculteurs³, ou du moins certaines limites quant à l'*usus*, le *fructus* ou l'*abusus* de la propriété foncière. Certains critères garants de succès émergent pour rendre les initiatives d'accès à la terre attrayantes et pérennes, soit l'accès au logement pour les agriculteurs ainsi que le droit d'investir dans des installations permanentes, et ce, sans perdre la valeur de l'investissement. Par exemple, une terre n'est pas attrayante si l'agriculteur ne peut se loger sur place, ou si les frais liés à la construction d'un bâtiment ne sont pas comptabilisés d'une façon ou d'une autre comme une augmentation de la valeur de la propriété. En d'autres termes, la valeur des investissements effectués par les agriculteurs doit leur rester si ces derniers désirent liquider leurs moyens de production.

³ La propriété du foncier agricole est beaucoup plus commune pour les agriculteurs d'Amérique du Nord que pour ceux de France, par exemple (Statistique Canada 2022, INSEE 2017). Le changement de paradigme que constitue le passage de la propriété à la location, dans le milieu agricole, nécessitera certainement des compromis quant à cette habitude répandue de propriété foncière.

Bibliographie

BUXTON, A., M. CAMPANALE et L. COTULA (2012). *Farms and funds: investment funds in the global land rush*, International Institute for Environment and Development.

COTULA, L. (2015). « Land grabbing », dans *Land rights and investment treaties: Exploring the interface*, International Institute for Environment and Development, p. 25-36.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2021). *Bulletin Transac-TERRES 2020*. [https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/bulletin-transac-terres-2020/]

HARDIN, G. (1968). « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, no 3859, p. 1243-1248.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (2017). *Exploitations agricoles*. [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569448?sommaire=2587886]

MELOCHE, J.-P., et G. DEBAILLEUL (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non-agriculteurs au Québec*, Rapport de projet, CIRANO.

NATIONAL TRUST (2022). « Fascinating facts and figures ». Site web organisationnel. [https://www.nationaltrust.org.uk/lists/fascinating-facts-and-figures]

PROTEC-TERRE (2022). *Les fiducies d'utilité sociale agroécologiques*. [https://www.protec-terre.org/fusa]

STATISTIQUE CANADA (2017). *Tableau 32-10-0442-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : âge et nombre d'exploitants dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016*.

STATISTIQUE CANADA (2022). *Tableau 32-10-0152-01 Nombre et superficie des fermes et mode d'occupation des terres agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture, 1921 à 2016*.

TEGENE, A., et F. R. KUCHLER (1993). *The Journal of Real Estate Finance and Economics*, vol. 6, no 3, p. 223-236.

TERRE DE LIENS (2022). « Un mouvement, trois piliers ». Site web organisationnel. [https://terredeliens.org/]

U.S. HOUSE OF REPRESENTATIVES (2022). United States Code, title 26 « Internal Revenue Code ». [https://uscode.house.gov/browse/prelim@title26&edition=prelim]

La fiducie d'utilité sociale agroécologique, un commun foncier québécois

Hubert Lavallée,
Protec-Terre

Introduction

Il y a maintenant plus de 10 ans que la première fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA) a été créée au Québec. Le présent article revient sur les enjeux ayant mené au modèle de la FUSA ainsi que sur l'évolution de ce dernier au cours de cette décennie pour s'adapter aux réalités du territoire québécois. Ces enjeux seront abordés selon trois thématiques, soient celles de l'environnement, de l'économie et de la société. Nous décrirons par la suite comment le modèle de la FUSA est particulièrement bien adapté pour apporter des solutions concrètes à ces enjeux. Nous exposerons les fondements légaux du modèle et démontrerons sa flexibilité pour répondre aux particularités de chaque communauté. Nous en profiterons pour positionner la FUSA dans un contexte plus global, en particulier face à l'appropriation du foncier et au rôle que ce modèle peut jouer dans un contexte de transitions écologique et sociétale pérennes. Finalement, nous aborderons brièvement les défis qu'il reste à surmonter pour que les structures administratives locales et nationales puissent accepter pleinement ce modèle novateur et en tirer le plein potentiel au bénéfice des communautés d'ici.

Enjeux environnementaux

La révolution agricole qui a débuté au 17^e siècle avec l'accélération du mouvement des *enclosures* au sein des sociétés occidentales a provoqué d'importants changements dans la façon dont l'agriculture est pratiquée depuis. Les petits paysans ont été dépossédés par la perte d'accès aux lopins de terre ancestraux ainsi qu'aux terres communales, sur lesquels ils pouvaient faire paître leurs animaux et cultiver des légumes afin de se nourrir et d'obtenir un revenu de subsistance. Certains de ces paysans ont été transformés en employés agricoles rémunérés, alors plusieurs d'autres sont allés grossir les rangs des gueux des villes (Neeson et Collings 1999).

Cette révolution agricole marque le début de la monoculture : la production agricole n'est plus centrée sur l'alimentation des communautés locales, mais devient graduellement une industrie pécuniaire dévolue à l'enrichissement de propriétaires fonciers privés et de réseaux de distribution. On augmente les surfaces de production, détruisant du même coup des forêts, milieux humides et autres milieux naturels. Outre les effets évidents sur les écosystèmes naturels en termes de perte de biodiversité et sur leur capacité de captation de carbone, on a ainsi mis en place des structures favorisant l'érosion des sols. Ces pratiques ont aussi été transportées sur les territoires des grandes puissances coloniales et persistent encore dans les pays du Sud. Déjà, en 1800, Christopher Von Humboldt, qualifié de premier écologiste, avait constaté les effets délétères des monocultures pratiquées par les seigneurs espagnols au Vénézuéla (Wulf 2017).

La révolution agricole a ensuite subi les assauts de la révolution industrielle et de la mécanisation du travail. Sans aucun doute, les machines ont entraîné des augmentations de productivité spectaculaires (Olivier 2021) et une expansion des aires défrichées pour satisfaire la gourmandise des grandes industries alimentaires naissantes.

Le coup de grâce a été asséné par la révolution chimique qui a vu le jour dans la première partie du 19^e siècle, et plus récemment par les technologies de transformation génétique des semences durant les dernières décennies. La volonté de contrôler les facteurs de croissance des végétaux à l'aide d'engrais chimiques naturels ou de synthèse, ainsi que les pertes de productivité causées par les ravageurs et les adventices (communément appelées « mauvaises herbes »), sont intimement liés à la perte de vitalité des sols, à la pollution des cours d'eau, aux changements climatiques et à la perte de biodiversité planétaire (Olivier, 2021). De surcroît, une gestion de l'eau de pluie déficiente forçant à recourir aux réserves des nappes phréatiques, qui ne suffiront bientôt plus à la tâche, complète cet aperçu du portrait global et désastreux de l'agriculture actuelle (Biswas et autres 2012).

Enjeux économiques

La terre, qui est la ressource de base pour la survie de toute communauté rurale, n'est plus, dans beaucoup d'endroits dans le monde, une ressource sur laquelle une communauté peut compter pour assurer sa viabilité économique ainsi que ses souverainetés et sa sécurité alimentaires. On assiste depuis plusieurs décennies à une diminution des surfaces en culture vivrière, que ce soit à la suite de l'expansion des pôles urbains, de l'accaparement pour des fins non alimentaires (biocarburants) ou à titre d'outil servant à stabiliser un portefeuille financier, ou enfin, pour fournir le marché international de l'agro-industrie. Au Québec, par exemple, il y a eu une baisse de 5,1 % de la superficie totale des terres agricoles entre 1996 et 2016, soit une réduction de plus de 175 000 hectares (Statistique Canada : Tableau 32-10-0153-01). On constate aussi, comme mentionné plus tôt, une dégradation de la vitalité des sols due à un usage immodéré d'engrais chimiques, d'herbicides et de pesticides de synthèse. À cela s'ajoute une accélération de la perte de sols arables par l'effet des vents et de l'érosion liée à des pratiques ne favorisant pas la rétention de l'eau et de la terre et à la perte de milieux humides. Tout cela mène à un constat assez triste de l'état de cette ressource (Rapport Pronovost 2008). Sur le plan économique, il semble d'ailleurs que, malgré les investissements massifs en intrants, en machinerie et en technologies de toutes sortes, l'augmentation de « productivité » résultante n'ait pas profité aux agriculteurs, mais bien aux fournisseurs d'intrants de l'agro-industrie et aux banques, et ce, en raison d'une augmentation inquiétante de la dette (Qualman 2020).

De plus, ces gains économiques ne tiennent pas compte des coûts liés à la destruction de l'environnement ou aux problèmes de santé qui y sont associés. On traitera ces gains comme des externalités, sans mentionner que ces coûts seront somme toute déboursés par la société.

Pour la relève agricole, la financiarisation du foncier agricole accentue la spéculation et donc le coût d'accès à la ressource. À titre d'exemple, entre 2012 et 2021, l'augmentation moyenne de la valeur des terres agricoles au Québec a été de 319 % (Financement agricole Canada 2022). Qui plus est, cette tendance ne semble pas ralentir. Par ailleurs, la tendance depuis plus d'un demi-siècle à l'agglomération des fermes de petite taille à des fins d'économie d'échelle, ajoute au capital requis par les jeunes agriculteurs pour s'établir (Pronovost 2015). Cette situation a engendré un modèle où le producteur agricole est surendetté durant toute sa vie de travailleur. Son seul espoir est de pouvoir un jour vendre son exploitation à un prix suffisant pour payer ses créanciers et disposer encore de suffisamment de capital pour assurer sa retraite. Le transfert de l'exploitation est donc difficile entre un propriétaire ayant besoin de beaucoup d'argent pour se retirer convenablement et une relève sans le capital financier nécessaire pour acquérir une ferme. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'âge moyen des producteurs agricoles se situait à 52,9 ans en 2016 au Québec (Statistique Canada : Tableau 32-10-0442-01), que près de la moitié (47,3 %) des propriétaires avaient dépassé 55 ans, plusieurs ayant dépassé l'âge habituel de la retraite, et que l'on trouve peu de relève, apparentée ou non, prête à tout risquer pour reprendre une exploitation ou en démarrer une.

Enjeux sociétaux

Du côté des communautés rurales, on assiste à une dévitalisation des villages, intimement liée à l'évolution des pratiques agricoles. La diminution du nombre de familles exploitant des fermes par l'effet d'agglomération réduit le nombre de citoyens requérant des services de proximité (Rapport Pronovost 2008). La mécanisation des fermes et l'usage massif de pesticides et d'herbicides font que moins de travailleurs sont nécessaires pour entretenir les fermes. De plus, les grandes fermes industrielles ne s'approvisionnent souvent pas localement et produisent pour l'exportation ou pour de grands distributeurs n'ayant aucun intérêt local. Finalement, la majorité des entreprises de transformation se situent près des grands centres urbains, plutôt qu'en région (Rapport Pronovost 2008). Autant de facteurs faisant que bon nombre de petits commerces locaux ont disparu, réduisant d'autant plus les opportunités d'emploi ainsi que l'attrait de jeunes familles au sein des villages, et alimentant ainsi le cercle vicieux de la dévitalisation.

On en arrive ainsi à des aberrations telles que des déserts alimentaires au sein de territoires agricoles, ou

encore, la difficulté de retenir les travailleurs en région alors que l'on importe de la main-d'œuvre bon marché des pays du Sud pour travailler sur les fermes.

La fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA)

L'organisme Protec-Terre a développé au cours des 25 dernières années un modèle de préservation de terres agricoles pour le bénéfice des communautés, soit la fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA) (Protec-Terre - PT : site web).

Ce modèle entame une transition entre la propriété privée de la ressource (la terre agricole) vers son usage à titre de commun. À la base, la FUSA sert à préserver la terre dans sa vocation nourricière pour la communauté. Elle agit pour le maintien de la ressource en exigeant un usage respectueux des écosystèmes et une régénération constante des sols. La FUSA soustrait le foncier du marché de la spéculation et offre son usage à très peu de frais ou gratuitement, à une relève agricole prête à produire des aliments sains pour un marché de proximité. On regroupe ainsi bon nombre d'éléments favorisant le retour à une souveraineté alimentaire¹ des communautés et l'établissement de jeunes producteurs en lien direct avec ces communautés, qui, en se multipliant, ajouteront un levier économique régional de développement. À son tour, cet essor économique aura un effet revitalisant sur les communautés en répondant à plusieurs besoins (alimentation saine, sécurité alimentaire, emplois de proximité, etc.).

Le choix de l'agroécologie

Depuis quelques décennies, on remet en question le modèle d'agriculture dominé par l'agro-industrie, et ce, pour plusieurs raisons qui sont très liées aux enjeux mentionnés précédemment. D'un point de vue économique, les coûts des intrants (semences brevetées, engrais chimiques, herbicides, fongicides, insecticides, etc.) et des technologies qui y sont souvent associées, sont élevés et récurrents. Selon l'Union nationale des fermiers, les entreprises agro-industrielles s'approprient 95 % du revenu agricole pour n'en laisser que 5 % aux fermiers (Qualman 2020). D'un point de vue sociétal, il semble clair que si certains gros producteurs agricoles tirent bien leur épingle du jeu, les communautés rurales, elles, en font les frais, car ils ne s'y approvisionnent plus. De plus, certaines communautés ne disposent plus d'aliments frais produits et distribués localement, car la distribution et la mise en marché sont très regroupées près des grands centres. Ce sont toutefois les impacts environnementaux qui justifient le plus la mise en place de FUSA, aussi bien pour la préservation de la

¹ Pour le MAPAQ, le concept de souveraineté alimentaire fait référence à la capacité d'un État de définir sa propre politique agricole et alimentaire, suivant les intérêts de sa population, et de le faire sans nuire à la capacité des autres États d'accéder à leur propre souveraineté alimentaire. Ce concept peut être réduit au niveau des régions ou même des communautés.

qualité de la ressource (la terre) que pour la protection des écosystèmes essentiels à la survie des humains, ainsi que de toutes les espèces vivantes. En ce sens, le choix de l'agroécologie n'est pas anodin.

L'agroécologie est plusieurs choses à la fois : une discipline scientifique qui étudie les relations entre l'agriculture, l'écologie et la société; un ensemble de pratiques qui vise l'atteinte d'un équilibre dynamique au sein des agroécosystèmes afin d'assurer leur soutenabilité et d'augmenter leur résilience; un mouvement social qui cherche à construire des systèmes agricoles et alimentaires plus justes pour l'ensemble de la société (Wezel et autres 2009).

On voit par cette définition que l'agroécologie n'est pas seulement intéressée par l'agriculture et la production agricole comme telles, mais aussi par ses retombées sur l'environnement, la communauté et son économie. Dans l'agroécologie, les humains sont partie intégrante de l'écosystème et, par conséquent, se doivent d'en prendre soin pour assurer leur propre survie. On s'approche ici des pensées autochtones : les humains n'essaient pas d'être en contrôle de la nature, mais sont bien ses dépendants et tout au plus ses gardiens. De plus, l'agroécologie reconnaît l'influence énorme de l'activité agricole sur les communautés, et ce, non seulement sur le plan de la production d'aliments, mais aussi par le maintien des autres éléments essentiels que sont l'air, l'eau et le sol. Les pratiques agroécologiques sont liées aux habitats, à la culture et aux règles sociétales spécifiques aux communautés où elles sont implantées. Finalement, l'agroécologie tient aussi compte des conséquences

économiques liées à ses pratiques et propose en ce sens des approches basées sur l'étude de la nature et de ses interactions complexes qui conduisent à des systèmes alimentaires résilients et répondant aux besoins économiques des producteurs, en plus d'être abordables pour les consommateurs (Olivie 2021).

La fiducie d'utilité sociale qui se veut agroécologique doit donc minimalement inclure un mode de production agricole respectueux des écosystèmes, juste envers les producteurs et bénéfique pour la communauté.

Fondements juridiques de la FUSA

La fiducie est un outil de préservation d'une terre agricole et de son caractère patrimonial (agricole, écologique, historique, etc.), et ce, à très long terme ou même à perpétuité. Au Québec, d'un point de vue juridique, il s'agit d'une institution clairement définie dans le Code civil. Ce dernier rend possible la création d'un « patrimoine d'affectation » par lequel on donne une vocation spécifique à un ensemble de biens clairement identifiés. L'administration d'une fiducie relève d'un conseil fiduciaire composé de fiduciaires qui ont un rôle encadré par les obligations et pouvoirs entourant l'administration du bien d'autrui. Une fiducie, telle que définie par le Code civil, peut être de trois ordres : personnelle, privée, ou d'utilité sociale. Dans le cas des fiducies d'utilité sociale, elles doivent avoir une vocation d'intérêt public et apporter des bénéfices à la population en général. La FUSA est un type de fiducie d'utilité sociale appliquée au domaine agricole. Le schéma suivant représente visuellement l'assise juridique de la FUSA :

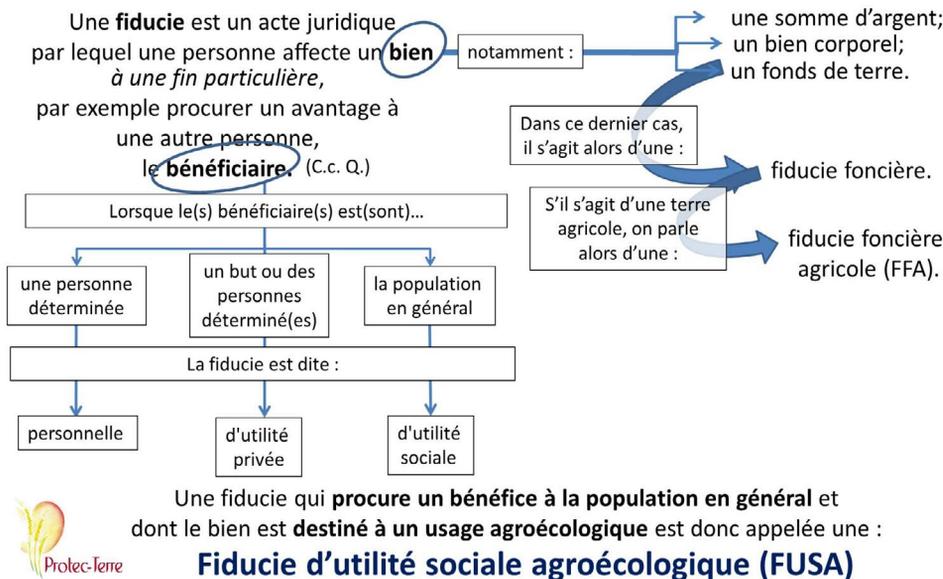


Figure 1. Assise juridique d'une fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA)

La fiducie québécoise a l'avantage d'être une institution juridique à la fois très solide et très souple. En effet, son administration est régie par un ensemble d'articles du Code civil (1260-1298) (Code civil du Québec, 1991) qui font en sorte que les fiduciaires sont tenus de réaliser la mission de la fiducie et que les bénéficiaires ont des droits réels face à la fiducie et aux fiduciaires. Quant à sa souplesse, elle provient du fait que n'importe quel bien (ou même portion de bien) peut être mis en fiducie et que celle-ci peut avoir n'importe quelle vocation, tant que celle-ci n'enfreint pas l'intention des articles ci-haut mentionnés, et qu'elle soit d'intérêt public dans le cas des fiducies d'utilité sociale. Une fiducie peut également définir son propre mode de nomination des fiduciaires et pourrait très bien inclure un mode de gouvernance très participatif. Elle peut également obtenir des emprunts, engager des dépenses, avoir des employés, etc.

De manière générale, les FUSA s'inspirent directement des fiducies foncières communautaires (*community land trusts* – CLT), utilisées depuis fort longtemps aux États-Unis, au Canada anglais et en Europe pour protéger des milieux naturels (Centre pour l'innovation des fiducies foncières communautaires – CIFFC : site web). Des fiducies foncières communautaires existent au Québec, bien qu'elles ne soient pas toutes, d'un point de vue légal, enregistrées comme des fiducies. Elles ont tout de même comme mission de protéger à perpétuité des milieux naturels. Elles le font soit à travers l'acquisition de propriétés foncières, soit grâce à des servitudes de conservation où un propriétaire foncier fait don à perpétuité de ses droits de développement à un organisme de conservation. Depuis une vingtaine d'années, on commence à voir l'émergence de fiducies foncières communautaires agricoles (*farmland trusts*) en Amérique du Nord, dans un but de protéger les terres agricoles, qui sont souvent perdues à cause de pressions économiques sur les agriculteurs ou de l'étalement urbain. Au Québec, les FUSA peuvent soit acquérir directement des terres agricoles, soit utiliser des servitudes de conservation agricoles (où un propriétaire cède l'ensemble de ses droits de développement *sauf ceux reliés aux activités agricoles*).

En pratique, la mise en place d'une FUSA est un processus comprenant le transfert d'un patrimoine à un groupe de personnes qui l'administreront de manière à réaliser les objectifs affectés à ce patrimoine. Il sera donc question de transaction immobilière, de financement, de gouvernance et de règles d'utilisation du patrimoine.

Le tout débute par la volonté d'un groupe constituant de préserver une terre agricole au bénéfice de la communauté. Ce groupe constituant peut être formé de propriétaires fonciers, de groupes d'intérêts communautaires ou institutionnels, de résidents de la communauté ou d'une municipalité, ou d'une combinaison de toutes ces parties. C'est ce groupe qui s'assurera de financer l'acquisition de la terre à préserver. Ce financement peut être

constitué par des méthodes classiques (dons, subventions, emprunts, campagnes de financement, etc.) ou innovatrices (obligations communautaires, parts sociales vertes, sociofinancement, mécénat, etc.). L'important est de pouvoir prendre possession d'une terre en sachant qu'elle ne sera plus jamais revendue. Cette terre cessera d'être une propriété une fois déposée dans une FUSA; elle deviendra un objet d'affectation qui n'appartient plus à personne, c'est-à-dire, un bien qui n'existe que pour réaliser la mission de la fiducie (Popovici 2012). Cette mission étant au bénéfice de la communauté et des usagers et conçue pour préserver la ressource, on peut donc assimiler la FUSA à un commun, ce que nous expliquerons plus loin dans le texte.

Il peut être intéressant de créer la FUSA avant même l'acquisition de la terre agricole, notamment si l'on souhaite en faire un organisme de bienfaisance enregistré et ainsi pouvoir émettre des reçus de charité aux donateurs éventuels. Le groupe constituant peut déposer un bien symbolique (ex. : une pièce de monnaie numérotée) et définir l'affectation et la constitution du conseil fiduciaire qui sera chargé de voir à la réalisation de cette affectation. L'acceptation de ce bien par les premiers fiduciaires crée la FUSA. Le tout est enregistré dans un acte notarié qui spécifie aussi les rôles, pouvoirs et devoirs des fiduciaires ainsi que les règles de gouvernance de la FUSA.

Le conseil fiduciaire est alors à même de réaliser le transfert d'une ou de plusieurs terres agricoles et autres biens vers la FUSA dans le but de réaliser l'affectation. La première terre est celle acquise par le groupe constituant. Par la suite, c'est le conseil fiduciaire qui peut acquérir ou accepter le don d'autres terres au nom de la même affectation.

Afin d'inciter la relève à s'installer avec le plus d'autonomie possible sur la terre protégée, Protec-Terre préconise que, simultanément au transfert de la terre vers la FUSA, on procède à un morcellement horizontal de la propriété : toute la terre compose le tréfonds et tout ce qui est aérien au-dessus du sol compose la superficie. Si celle-ci comprend des bâtiments et autres structures (maison de ferme, bâtiments pour animaux, fourrages, récoltes, garages, serres, etc.), ceux-ci sont cédés au propriétaire superficiaire soit par la FUSA, soit par le propriétaire original de la ferme (le cédant).

Une convention superficiaire est établie entre la FUSA et le propriétaire superficiaire, laquelle spécifie les obligations du superficiaire en lien avec l'affectation de la fiducie. En retour, le superficiaire bénéficie d'une servitude d'usage de la terre à peu de frais. Afin d'éviter la spéculation sur l'avantage qu'a le superficiaire de pouvoir faire usage de la terre, on inscrit généralement un droit de premier refus à la convention superficiaire qui oblige ce dernier à vendre sa propriété au suivant à un prix ne dépassant pas la juste valeur marchande. La figure 2 illustre les relations entre les intervenants mentionnés.

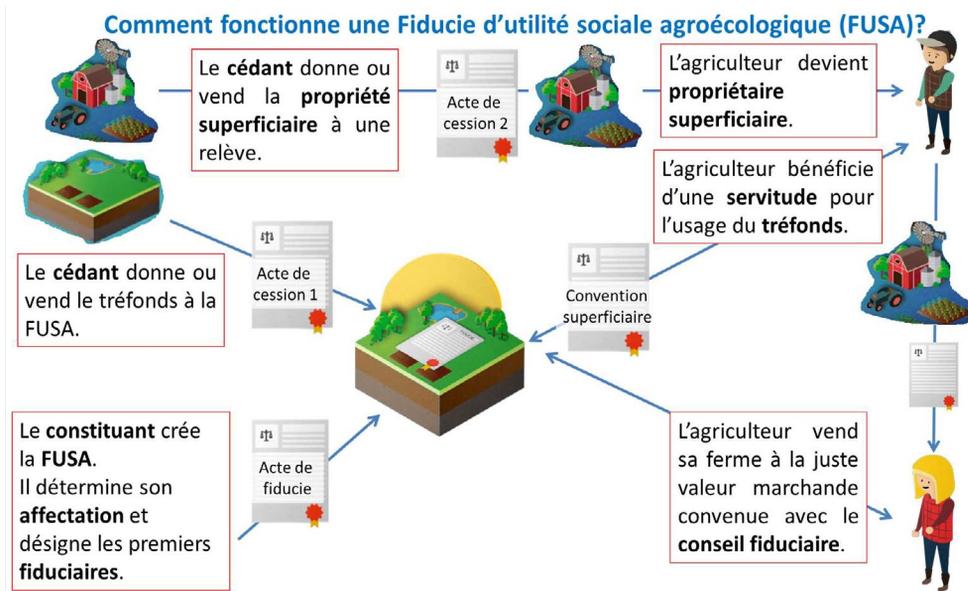


Figure 2. Comment fonctionne une fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA)

Puisque chaque groupe constituant apporte une vision différente des bénéfices à combler par la FUSA dans la communauté, chaque FUSA est indépendante et unique. L'affectation peut ainsi inclure des exigences autres que celles spécifiquement reliées à la préservation de la terre et à la production agroécologique d'aliments pour la communauté. Par exemple, le groupe constituant peut y ajouter une obligation de réserver une partie des récoltes à la sécurité alimentaire, ou encore, d'effectuer de la recherche (espèces rustiques, semences, biodiversité, etc.) ou de l'éducation (saine alimentation, agroécologie, pratiques environnementales, etc.) à la ferme; il pourrait aussi s'agir d'usages visant à conserver le caractère patrimonial ou spirituel du site où se trouve la terre.

Par ailleurs, une même FUSA peut accepter plusieurs terres contiguës ou non ayant une même affectation, tout comme une terre protégée par une FUSA pourrait accepter plusieurs producteurs qui soient communément ou non propriétaires superficiaires (coopérative, incubateur agricole, etc.).

Les FUSA ont souvent des missions qui dépassent la simple préservation d'une terre agricole. Leur mission inclut parfois l'aide à la relève agricole, la promotion de l'alimentation locale, l'éducation populaire relative à l'agriculture écologique locale, etc. Ces fiducies collaborent d'ailleurs bien souvent avec des organismes à but non lucratif (OBNL) du milieu de l'agriculture, de l'environnement, de l'alimentation, de l'économie sociale et locale, etc.

En ce sens, la composition du conseil fiduciaire devrait refléter celle de la communauté qui en bénéficie. Les fiduciaires peuvent être choisis selon leur expertise et leur connaissance des domaines suivants : agriculture agroécologique, protection de l'environnement, marché de l'alimentation, économie sociale, financement des OBNL, gestion du territoire, etc. Ils peuvent être nommés par des organismes locaux ou détenir un pouvoir collégial d'élire un nouveau fiduciaire lorsqu'un des fiduciaires doit quitter ses fonctions, en respectant les critères établis dans l'acte de fiducie.

Les FUSA ont l'avantage de pouvoir être créées à perpétuité et d'être indépendantes d'institutions ou de politiques gouvernementales spécifiques. Ainsi, une fiducie pourrait protéger une terre agricole au Québec même si celle-ci venait à perdre son statut de terre agricole tel que défini par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (par un dézonage, par exemple). Également, aucun palier gouvernemental ne peut, selon l'actuel Code civil, modifier une fiducie ou y mettre fin. Ni les fiduciaires, ni les bénéficiaires, ni le groupe constituant ne peuvent mettre fin à une fiducie, ni en changer l'affectation. Si l'affectation d'une fiducie d'utilité sociale est jugée, par un tribunal, comme étant rendue impossible à réaliser, celui-ci peut modifier le libellé de manière à en perpétuer le bénéfice, tout en restant le plus près possible dans son esprit de l'affectation telle que conçue à l'origine par le groupe constituant.

Les caractéristiques essentielles de la FUSA peuvent se résumer aux suivantes :

- La préservation de la terre à très long terme ou à perpétuité;
- Le retrait de la terre du marché spéculatif;
- L'exploitation agricole respectueuse de l'environnement et régénératrice des sols;
- La production d'aliments sains pour des communautés de proximité;
- La revitalisation des communautés par des retombées économiques;
- La réduction de l'endettement de la relève agricole;
- Le maintien des avantages pour la relève future.

La FUSA en tant que commun

Si l'on définit un commun comme «une forme d'usage et de gestion collective d'une ressource par et pour une communauté» (Festa 2018), on peut établir une relation entre une FUSA et un commun.

D'emblée, la terre déposée dans une FUSA se démarque par le fait qu'elle ne constitue plus une propriété privée ou publique, mais bien un patrimoine d'affectation. Autrement dit, la ressource doit servir à réaliser l'affectation définie dans l'acte de FUSA. De plus, puisque la caractéristique essentielle de la FUSA est qu'elle doit bénéficier à la communauté en général, on comprend que l'affectation dont il est question doit répondre à cet impératif de bénéfice sociétal. Si l'on ajoute le fait que les FUSA sont en général créées à perpétuité, on voit toute l'importance d'établir des règles de maintien et même d'amélioration de la ressource (la terre) afin que celle-ci puisse réaliser son affectation de génération en génération. Finalement, concernant la gouvernance d'une FUSA, bien que le Code civil ne pose aucune exigence en ce sens, il est logique de prévoir un conseil fiduciaire représentatif de la communauté et à même de gérer de façon prudente et consciencieuse le patrimoine de la FUSA.

Par ailleurs, les règles de base pour assurer la viabilité d'un commun, telles que proposées par Elinor Ostrom (1990), s'appliquent assez bien à la FUSA :

- **Des limites bien définies** : Les terres déposées en FUSA sont décrites en termes de lots cadastrés et sont encadrées par les réglementations visant le territoire foncier.
- **Arrimage des règles d'acquisition et d'usage aux spécificités locales** : Importance d'impliquer les représentants de groupes citoyens et communautaires dans la définition de l'affectation de la FUSA.

• **Gouvernance collective** : Bien que le conseil fiduciaire ne soit pas sujet à l'influence directe des bénéficiaires (la communauté) ni du constituant (le groupe fondateur), sa composition devrait refléter les intérêts collectifs de la communauté.

• **Surveillance** : Le rôle des fiduciaires est de réaliser l'affectation de la FUSA. Cette réalisation est sujette au respect, par le superficiaire, de l'usage défini de la terre. Ainsi, la convention superficiaire qui régit l'entente entre la FUSA et le producteur, contiendra des preuves de respect par le producteur – par exemple, le maintien de la certification biologique et le détail de la distribution locale des produits.

• **Sanctions graduelles** : La convention superficiaire énumérera les sanctions dont sera passible le producteur en défaut d'accomplissement de ses obligations. La sanction ultime est le rachat de la propriété superficielle par la FUSA afin d'expulser un producteur récidiviste et d'installer un nouveau producteur qui respectera l'affectation de la FUSA.

• **Mécanisme de résolution des conflits** : Il est de bon usage d'inscrire un mécanisme de médiation peu coûteux et juste dans la convention superficiaire afin de favoriser une résolution de conflits ne nécessitant pas l'intervention des tribunaux.

• **Droit à l'autodétermination** : Nonobstant le respect des lois et réglementations en vigueur, la FUSA est à l'abri de l'intervention de l'État et de ses institutions, ainsi que des intérêts privés externes à la communauté. Par contre, elle n'est pas exempte de la procédure d'expropriation ou des effets de réglementations de zonage qui pourraient être imposées par des institutions gouvernementales. Il serait toutefois logiquement contraire à l'acceptabilité sociale de déposséder quelqu'un d'une FUSA ou d'empiéter sur une FUSA qui bénéficie à l'ensemble d'une communauté.

On peut conclure qu'un acte de fiducie d'utilité sociale agroécologique bien rédigé et accompagné des outils nécessaires à son application peut créer un commun foncier perpétuel.

Défis à surmonter

En ce début de l'année 2022, huit FUSA sont en exploitation au Québec et plusieurs autres sont en cours de création. Les principaux obstacles à leur multiplication sont la méconnaissance du modèle et, bien sûr, la disponibilité du financement requis pour l'acquisition des terres et leur transfert en fiducie.

Plusieurs réseaux d'appui aux fiducies foncières communautaires existent ailleurs (CIFFC : site web) et il est primordial que de tels réseaux soient développés au Québec. Ces réseaux peuvent, par exemple, prendre la forme de programmes gouvernementaux appuyant le développement des FUSA (avantages fiscaux pour les dons faits aux FUSA, politiques de protection des terres agricoles favorisant les FUSA pour un certain pourcentage des terres, reconnaissance formelle du rôle et de la valeur de l'apport des FUSA aux communautés de proximité, etc.). Des réseaux de financement (fonds d'investissement sociaux, par exemple) peuvent également faire une énorme différence. Aussi, des réseaux d'aide plus technique, de réseautage entre acteurs travaillant au développement des FUSA, de formation des fiduciaires, etc., sont souvent un élément central au bon fonctionnement des FUSA.

La mise en place d'un tel réseau ne se fera qu'avec l'appui de plusieurs autres acteurs importants du milieu agricole, du milieu de l'économie sociale et de la société civile. Il sera nécessaire de rassembler une masse critique de personnes désireuses de mettre en valeur l'apport pressenti des FUSA au Québec, afin que le plus de terres agricoles possible puissent être préservées à perpétuité et que l'agriculture puisse être au cœur de réseaux de solidarité durables. Les FUSA constituent un modèle de développement rural novateur qui peut redynamiser des économies locales en perte de vitesse et inspirer l'utilisation des fiducies foncières dans d'autres domaines, tels ceux de la conservation du patrimoine, de l'habitation sociale ou de la foresterie durable.

Bibliographie

- BISWAS, A.K., C. TORTAJADA et R. IZQUIERDO (2012). *Water Quality Management: Present Situations, Challenges and Future Perspectives*, London and New York, Routledge.
- CENTRE POUR L'INNOVATION DES FIDUCIES FONCIÈRES COMMUNAUTAIRES <https://cltweb.org/fr>.
- FESTA, D. (2018). *Les communs*, Géoconfluences. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>.
- FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (2022). *Rapport Valeur des terres agricoles 2021*, p. 17. <https://www.fcc-fac.ca/fcc/ressources/2021-farmland-values-report-f.pdf>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1991). *Code civil du Québec*, LégisQuébec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991#se:1266>.
- NEESON, J. M. et H. COLLINGS (1999). « La clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique », *Histoire, économie et société*, vol. 18, no 1, p. 83-106.
- OLIVIER, A. (2021). *La révolution agroécologique : nourrir tous les humains sans détruire la planète*, Montréal, Écosociété.
- OSTROM, E. (1990). *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press.
- POPOVICI, A. (2012). *Le Patrimoine d'affectation Nature, culture, rupture*. Mémoire (M. A.), Université Laval.
- PRONOVOST, J., M. DUMAIS et P. TREMBLAY (2008). *Agriculture et agroalimentaire québécois [ressource électronique] : assurer et bâtir l'avenir*. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, La commission, Gouvernement du Québec.
- PRONOVOST, J. (2015). *À l'écoute de la relève agricole – Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois*, École nationale d'administration publique.
- PROTEC-TERRE (2022). [www.protec-terre.org]
- QUALMAN, D. (2020). *Lutter contre la crise agricole et la crise climatique*, Union nationale des fermiers, p. 12. [<https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2020/02/Lutter-la-crise-agricole-et-la-crise-climatique.27.02-web.pdf>]
- STATISTIQUE CANADA (2017). *Tableau 32-10-0153-01 : Utilisation des terres agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture*. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301>]
- STATISTIQUE CANADA (2017). *Tableau 32-10-0442-01 : Caractéristiques des exploitants agricoles : âge et nombre d'exploitants dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif*. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210044201>]
- WEZEL, A., S. BELLON, T. DORÉ et autres (2009). « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, Springer Verlag/EDP Sciences/INRA, p. 503-515.
- WULF, A. (2017). *L'invention de la nature : les aventures d'Alexander Von Humboldt*, Lausanne, Les Éditions Noir sur blanc.

QUATRIÈME PARTIE

Perspectives et dialogue

Résilience en agriculture et agroalimentaire : la recherche et le partage d'initiatives pour améliorer les pratiques à l'échelle des communautés

Olivier Brière

Directeur de la Corporation de développement
socioéconomique de Saint-Camille

À titre d'agent de développement dans la municipalité de Saint-Camille, je suis associé à différents projets agroalimentaires sur le territoire. Après avoir participé au colloque du CISA en 2021, j'ai été invité par le comité organisateur à communiquer mon point de vue sur l'apport de l'activité aux réflexions et aux actions menées sur le terrain.

Comme le mentionnait le propos d'ouverture du colloque, le modèle traditionnel en agriculture chevauche aujourd'hui d'autres modèles porteurs de possibilités qui sont de plus en plus courants. Avec la promesse du colloque de faire avancer la réflexion quant aux pratiques, c'est à cet égard que j'ai souhaité me joindre à la conversation pour en apprendre davantage sur les initiatives au Québec et l'état de la recherche sur le sujet. Cette rencontre était aussi l'occasion de partager des initiatives locales et nourrir celles en développement à Saint-Camille.

D'emblée, les actes du colloque placent le contexte et font écho à une réalité vécue localement. Malgré l'apport indéniable de l'agriculture conventionnelle, qui est encore majoritairement familiale à Saint-Camille, le modèle dominant a centralisé l'approvisionnement des intrants et la distribution des productions. Le lien avec le consommateur et l'ancrage local de la production alimentaire se sont affaiblis. L'industrialisation de l'agriculture coïncide avec une concentration des populations dans les centres urbains au détriment des régions rurales, et la fermeture de plusieurs commerces et services de proximité à Saint-Camille. Une histoire de dévitalisation rurale comme il en existe des centaines.

Or, depuis 30 ans, l'histoire de Saint-Camille a pris un cours différent en remettant en question les modèles établis. La population locale a fait preuve d'une ingéniosité rare pour mettre en place des initiatives de revitalisation susceptibles de redynamiser la collectivité. Avec un certain succès, on peut, avec le recul, constater que plusieurs d'entre elles étaient des initiatives nourricières. Aujourd'hui engagés dans une démarche de Plan de développement d'une communauté nourricière, les acteurs de Saint-Camille sont appelés à poser un regard nouveau sur le système alimentaire local, à s'interroger de nouveau à ce sujet.

Les communications présentées lors du colloque offraient un éclairage intéressant à plus d'un titre. Permettez-moi de revenir sur certaines d'entre elles.

La présentation de M. Patrick Mundler illustre à merveille l'apport de la recherche à l'avancement de la réflexion et des pratiques. Mettant en lumière certaines fragilités du système alimentaire mondialisé actuel, il a exposé des pistes et des cibles envisageables pour « re-territorialiser » l'agriculture à différentes échelles. Les discussions qui ont suivi ont porté sur l'application possible de ces modèles à l'échelle de plus petits territoires.

Dans la redéfinition des pratiques, plusieurs communications témoignaient de l'importance de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs, que ce soit les agriculteurs ou les citoyens, dans cette transition socioécologique souhaitable pour les communautés et les écosystèmes. Différents modèles de développement régional ont été analysés, propres à inspirer les actions d'intervenants de terrain comme ceux de Saint-Camille. Une abondance d'initiatives ont ainsi été présentées, qu'on parle d'incubateurs agroalimentaires, de foncier solidaire, d'initiatives coopératives ou de plateformes régionalisées. Finalement, différentes initiatives internationales complétaient le portrait, très achevé, de cette transition en agriculture et en agroalimentaire, et des enjeux liés à la diversité des modèles agricoles et à la vitalisation des territoires.

Je peux affirmer que plusieurs des présentations ont eu des retombées très concrètes sur la réflexion locale menée dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière à Saint-Camille. D'abord, quant au fait de se demander s'il est envisageable et pertinent de se doter d'indicateurs pour mesurer le degré d'autonomie alimentaire d'une communauté. Ensuite, dans la façon de solidariser des régions autour d'initiatives porteuses; des contacts étroits avec le Bas-St-Laurent ont été entamés depuis. L'une des autres retombées, enfin, est le positionnement d'initiatives locales par rapport à d'autres expériences au Québec. À titre d'exemples, la formule des incubateurs agricoles ou du foncier solidaire pourra prendre une forme relativement différente à Saint-Camille pour répondre à un contexte local distinctif.

Bref, lorsque partagées, la diversité des modèles agricoles et leurs retombées, qu'elles soient communiquées par des chercheurs ou des praticiens, favorisent la multiplication des initiatives et encore davantage de diversité. Considérant l'ampleur des défis qui sont à relever, c'est une lueur d'espoir dont nous ne pourrions nous passer! C'est pourquoi j'en profite pour adresser mes félicitations au comité organisateur du colloque. J'en appelle à la poursuite de ces activités d'échange et de réseautage, auxquelles nous espérons pouvoir répondre présents à nouveau.

Face aux bouleversements : l'émergence de modèles bioalimentaires diversifiés

Anne Blondlot,
agronome

Équipe de coordination de la science de l'adaptation, Ouranos -
Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de se préparer, idéalement de façon proactive plutôt que réactive, à une crise majeure. Bien que le système bioalimentaire québécois ait globalement fait preuve d'une bonne capacité d'adaptation au fil du temps, des crises font d'ores et déjà partie de notre réalité et pourraient s'accroître. L'effondrement de la biodiversité et les changements climatiques, sans oublier la crise de santé publique que constituent les maladies chroniques (diabète, obésité, maladies cardiaques...), devraient dès maintenant inviter les acteurs de ce système à accélérer leurs interventions et à s'ouvrir à différentes approches et pratiques.

Le colloque organisé par le Centre d'innovation sociale en agriculture lors du 88^e Congrès de l'Acfas a mis en lumière le dynamisme présent à travers l'ensemble du territoire québécois en matière d'initiatives favorisant l'émergence de modèles bioalimentaires diversifiés, que ce soit sur le plan des modes d'établissement, de la production ou de la distribution. Ont été présentés des exemples de systèmes alimentaires à l'échelle de quartiers, de municipalités, de régions ou de communautés autochtones et nordiques, souvent teintés de valeurs socioéconomiques, culturelles et environnementales et basés sur l'engagement de nombreux acteurs.

Ces modèles bioalimentaires émergents font certainement partie des solutions à considérer pour se préparer aux crises mentionnées précédemment et il serait utile de bien les caractériser au regard des divers enjeux (changements climatiques, biodiversité, santé). Par exemple, sous l'angle de la lutte aux changements climatiques, les pratiques ou les technologies mises en œuvre dans le cadre de ces modèles émergents réduisent-elles les émissions de gaz à effet de serre ou augmentent-elles la résilience aux effets annoncés des changements climatiques? Les pratiques pourraient-elles être améliorées pour atteindre encore mieux ces objectifs, et de quelle manière? Par ailleurs, certains de ces modèles s'appuient sur l'engagement et la collaboration d'acteurs ancrés sur un territoire, qui apprennent à travailler ensemble et à résoudre des problèmes de façon concertée, inclusive et décloisonnée. La formalisation de ces réseaux et de ces processus de collaboration peut aussi constituer un capital non négligeable quand il s'agit de trouver des solutions pour se préparer ou s'adapter aux risques climatiques.

La communication de connaissances documentées informera les acteurs du système bioalimentaire ou les citoyens, et alimentera la prise de décision quant au soutien et à l'accompagnement à apporter aux initiatives novatrices les plus prometteuses. Ces dernières pourraient faire bouler de neige et ainsi optimiser leurs retombées positives face à ces crises qui sont à nos portes.

Dialogue du 7 mai 2021

Animation :

Marie-Joëlle Brassard, Ph. D.

chargée de projet et chercheuse au CISA

Retranscription du dialogue :

Stéphane Ledien, Ph. D.

consultant éditorial pour le CISA

Intervenants et intervenantes :

Anne Blondlot, Gabriel Bourgault-Faucher (chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine - IRÉC), Olivier Brière, Frédérick Clerson (doctorant en analyse de politiques publiques à la University of Arkansas, et chargé de cours au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval), Corine Dejar (chercheuse et chargée de projet au CISA), Chantal Gailloux (M. Sc., Ph. D., chercheuse postdoctorale au Fermented Landscapes Lab du Département de géographie de la Texas State University, et chargée de cours à l'UQAR), Christine Gingras (chercheuse et chargée de projet au CISA), Denise Godonou (chercheuse et chargée de projet au CISA), Franck Koman (docteur en sociologie, chercheur, RJCF / Le lab'Urba de l'Université Paris-Est et l'UMR ESPACE de l'Université d'Avignon), Hubert Lavallée (ingénieur à la retraite et membre du conseil d'administration de l'organisme Protec-Terre), Giovanni Lebel (agent de développement agricole, MRC des Basques), Sophie Legault (chargée de projet en recherche au CISA), Even Lemieux (Ph. D., conseiller à la recherche au cégep de Victoriaville), Marion Macé (coordonnatrice du projet Pirursiivik, société Makivik), Morgane Pellerin (étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM), Patrick Mundler (professeur titulaire en développement rural à l'Université Laval, membre du Conseil de direction du Centre de recherche sur le développement territorial, et chercheur au CIRANO), Julie Rondeau (chercheuse et chargée de projet au CISA), Alexis Tanguay (assistant chargé de projet au CISA)¹

¹ Ces informations correspondent aux fonctions occupées par les intervenants au moment du colloque en mai 2021.

Marie-Joëlle Brassard : Commençons par un tour de table des questions. M. Clerson, avez-vous une question sur laquelle vous voudriez échanger avec nos partenaires de recherche?

Frédéric Clerson :

Une question fondamentale à laquelle je pense, c'est le rôle de la recherche dans un processus de transition agroécologique. Parce que c'est assez large et ça ouvre des perspectives différentes...

Gabriel Bourgault-Faucher :

Il me semble intéressant de revenir sur l'autonomie alimentaire. C'est une notion qui est apparue au début de la pandémie et qui a été annoncée comme ça, par M. Legault, lors d'une conférence de presse, sans avoir été définie au préalable. Puis, justement, dans la foulée, le CIRANO [Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations] a été mandaté par le MAPAQ pour l'aider à l'orienter dans sa définition. L'autonomie alimentaire, ça se résume en gros à ce qui est déjà dans la Politique bioalimentaire – politique qui a été élaborée par le Parti libéral en consultation avec les milieux. Donc, la question plus large et ouverte qui se pose, c'est : qu'est-ce que l'autonomie alimentaire? Est-ce que ça ne recouvre pas davantage que la Politique bioalimentaire?

M.-J. B. : Cette question semble en effet soulever beaucoup d'intérêt au vu des réactions des différents intervenants...

Morgane Pellerin :

De mon côté, je suis attentive à ce qui se dit dans les projets communautaires et à ce qu'expriment les gens qui portent les expérimentations. Il y a un grand nombre d'initiatives... Alors comment s'assurer qu'il peut y avoir plus d'échanges et de partages entre les différents projets, les différents quartiers et à différentes échelles?

Patrick Mundler :

S'il y a une question à débattre en ce qui me concerne, c'est effectivement celle des projets communautaires. J'ai encore un peu de difficulté à comprendre leur fonction exacte. Quelle est leur relation réelle avec ce qu'on pourrait appeler l'autonomie alimentaire ? Est-ce que ça a pour fonction de renouer avec l'alimentation d'une façon ou d'une autre? Est-ce qu'on a affaire à des projets à vocation plus pédagogique, par exemple? Je suis frappé des parallèles qu'on peut faire avec des projets de développement dans le Sud. Problèmes d'appropriation, difficile équilibre à trouver, peut-être une espèce de croyance que la communauté c'est un tout uni et indivisible, alors que des interventions lors du colloque ont montré que ce n'était pas le cas...

Chantal Gailloux :

La question transversale à ma réflexion, c'est celle des initiatives agroalimentaires en interaction : de quelle

infrastructure ont-elles besoin pour accélérer encore plus la transition et bouleverser davantage le conventionnel ou l'agriculture productiviste? J'emploie le terme « infrastructure » parce que dans le cas des coopératives, ce sont des usines de congélation, et quand on parle de mise en marché, il faut des réseaux de distribution. Mais il y a peut-être aussi d'autres façons de soutenir ces petites initiatives et ces petits agriculteurs qui – je suis peut-être trop réaliste ou un peu pessimiste – se sentent démunis face à ce jeu de pouvoir et à un réseau très structuré. Donc, que peut-on faire pour les soutenir et pour que « l'effet papillon » soit plus important?

Anne Blondlot :

Les deux questions qui me viennent, en tant que représentante d'Ouranos [consortium en climatologie régionale], c'est : comment la prise en compte des changements climatiques peut-elle s'inscrire dans la transformation de ces modèles agricoles? Est-ce qu'ils pourraient faire évoluer ces modèles? Et comment les prend-on en compte, ces modèles? J'ai été très impressionnée par les initiatives et les niches d'innovation présentées dans ce colloque... Alors, comment est-ce qu'on institutionnalise ces niches pour que les politiques les intègrent et les favorisent? Et à votre avis, la Politique bioalimentaire va-t-elle dans le bon sens?

Olivier Brière :

En tant qu'agent de développement local, je constate qu'on passe beaucoup de temps à imaginer et à développer des projets. Certaines initiatives connaissent un succès dans leur domaine respectif et peuvent être communiquées. J'entrevois beaucoup de solidarité interrégionale. Par exemple, on a beaucoup parlé des stations-service au début des années 2010. Si on a développé un modèle d'affaires d'une station-service en milieu rural dans un village qui fonctionne, pourquoi n'est-on pas en mesure d'implanter un modèle d'affaires similaire dans une autre région? Ces deux initiatives-là ne sont pas en compétition. C'est un peu comme ça que je vois le développement de proximité. Ce sont des entreprises qui sont en circuit court, qui sont en phase avec leur milieu immédiat. La facilité de transfert des modèles d'affaires comme ceux-là, c'est ce qui me motive. Donc, c'est ce que j'ai en tête finalement : d'avoir plein [d'organismes comme] Protec-Terre, etc.

Hubert Lavallée :

On a parlé de la façon d'amener ces initiatives à combattre les changements climatiques entre autres et de s'assurer qu'elles prennent racine. On revient essentiellement à une question de financement. On l'a vu lors de la mise en place de la Politique bioalimentaire. Les politiques visent plutôt l'agro-industrie. Alors, comment faire pour qu'il y ait plus de financement qui favorise l'agroécologie et qui va aider ensuite au financement de la revitalisation des régions? Quelles sont les pistes qui pousseraient les autorités à financer plus adéquatement ces modèles?

Corine Dejar :

Hier, on a parlé spécifiquement de deux logiques : la logique sectorielle et la logique territoriale. On a aussi parlé d'opportunités et de niches. Je me demande jusqu'à quel point ces actions de niche, ces opportunités, ne reconduisent pas une logique sectorielle.

Franck Koman :

Bien que nous ayons fini les projets, les sujets restent d'actualité. La question est aussi de savoir quelles possibilités s'offrent à nous pour poursuivre ces recherches.

M.-J.B. : Maintenant que le tour d'horizon des questions a été effectué, je propose d'aborder le rôle de la recherche dans la perspective de la transition.

Frédéric Clerson :

Cette question est large et recouvre énormément d'aspects. Ça part d'une dichotomie qui n'est pas toujours vraie, mais qu'on peut considérer comme un point de départ : en tant que chercheur, on a une position d'observateur externe. Mais on peut aussi être amené, parfois par nos activités de recherche, à participer à cette transition. Je me pose toujours la question de savoir si cette distinction-là doit exister. Si elle doit exister, de quelle façon doit-on l'orienter? Y a-t-il des pièges à éviter lorsqu'on jongle entre ces deux perspectives?

M.-J. B. : Cette question liée à la méthodologie de recherche et au recul du chercheur est effectivement cruciale. Sommes-nous biaisés en choisissant un sujet de recherche? Quel positionnement le chercheur doit-il adopter dans la pratique? Dans ce colloque, nous avons parlé de la transition, de l'informel, de l'invisible, mais aussi des niches, de ce qui est en train d'émerger. Cela veut dire que nous sommes en faveur de quelque chose qui va nous amener vers un changement. Quelles sont les réactions des uns et des autres par rapport à cette situation?

Anne Blondlot :

Je précise que je ne me considère pas comme une chercheuse : je suis coordonnatrice d'un programme de recherche... Cela dit, je pense qu'il faut faire une distinction. Un chercheur, c'est un citoyen et, à ce titre, il est libre de ses engagements, militants ou autres. La recherche, son rôle, c'est de développer les connaissances. Comme vous le disiez, c'est la méthode qui est intéressante. Il s'agit d'avoir des approches interdisciplinaires pour pouvoir analyser des enjeux sous différents angles. On en a vu de très bons exemples à travers ce colloque avec des aspects à la fois biophysiques, sociaux, économiques... Donc, il faut une ouverture à ces aspects. Mais il faut aussi une ouverture à des approches collaboratives dans le cadre desquelles on accompagne les parties prenantes. Un point important est aussi celui du transfert des connaissances au-delà de la publication scientifique : il faut porter la connaissance à celles et ceux qui doivent l'utiliser.

Hubert Lavallée :

J'irais plus loin que le transfert de connaissances sur le terrain : je parlerais de diffusion des connaissances au sein de toute la société. On a souvent l'impression que la recherche reste avec la recherche et que le commun des mortels n'y a pas accès. N'étant pas dans le milieu de la recherche, j'ai appris des choses vraiment intéressantes dans le cadre de ce colloque, et qui vont me servir en tant que citoyen. Je pense que la recherche doit faire des liens avec les groupes citoyens qui sont déjà engagés dans la démarche, pour que ceux-ci à leur tour diffusent ce savoir de façon plus large au sein de la société. Il en résulterait une sorte de « masse critique » capable d'appuyer la transition souhaitée.

Patrick Mundler :

La question du rôle de la recherche et de la posture du chercheur est à la fois intéressante et difficile. Lorsque j'ai commencé à travailler sur mon article sur la transition [pour le système bioalimentaire québécois], l'une des premières choses que j'ai lues, c'était un article dans une revue d'économie canadienne. Ses auteurs, deux économistes canadiens, écrivaient que le système alimentaire conventionnel qu'on critique souvent a magnifiquement bien tenu pendant la Covid-19 et que donc, d'une certaine façon, on a la preuve que la mondialisation et notre système fonctionnent. J'ai trouvé ça assez frappant parce qu'en même temps, moi qui travaille beaucoup sur les circuits courts, je connais assez bien les acteurs de tous ces milieux-là, et eux disaient qu'ils n'arrivaient pas à répondre à la demande... Donc, heureusement qu'on avait l'autre système, sinon on n'y serait jamais arrivé.

Là où je veux en venir, comme premier point, c'est que, en tant que chercheur, j'essaie toujours de m'en tenir d'abord aux faits et de laisser de côté le citoyen, que je peux être par ailleurs quand j'essaie d'analyser les choses. Mais ça, ça n'est jamais facile, parce qu'on n'est pas non plus compétent dans tous les domaines. Je n'ai aucune compétence, par exemple, en matière de changements climatiques. Donc à un moment donné, je fais confiance à des chercheurs qui me disent : « Il y a un problème ». Même chose en ce qui concerne la diminution de la biodiversité. Mais il y en a d'autres qui disent : « Il n'y a pas de problème ». Pourquoi je fais confiance aux uns et pas aux autres? C'est là que ma sensibilité citoyenne, mes valeurs, prennent le dessus. Donc, le premier effort, c'est de s'en tenir un maximum aux faits; admettre qu'on doit faire confiance aux connaissances scientifiques qu'on mobilise pour expliquer dans quelle direction on va, tout en étant bien conscient que ces connaissances sont en construction et qu'on peut en discuter. Sur les changements climatiques, je ne veux pas me faire l'avocat de ceux qui les nient, mais sur d'autres phénomènes, c'est plus compliqué que ça.

L'autre question, ensuite, c'est : quelle posture peut-on avoir pour favoriser la transition? Commencer à dire « Je veux favoriser la transition », c'est s'inscrire dans une mouvance. Et acquérir la conviction – c'est mon cas aujourd'hui –, en lisant des choses, y compris des articles scientifiques dans une discipline autre que la nôtre, que les gens qui nous alertent au sujet d'un certain nombre de phénomènes ont raison de nous alerter. Ça va aussi vers l'interprétation du sensible, de ce que je peux voir – avec l'expérience, je constate des évolutions – et aussi vers ce que moi je peux maîtriser, à savoir ma discipline, où je constate bien qu'il y a des évolutions économiques et sociales qui débouchent à certains moments sur des consensus un peu « bizarroïdes » destinés à masquer des rapports de force et de pouvoir... Une fois que j'en arrive à la conclusion qu'il y a quelque chose à changer, la question se pose de ce qu'on peut faire pour favoriser la transition. Et pour le moment, moi, ce que je pense être capable de faire, c'est : essayer d'expliquer, d'identifier les verrouillages. Parce que c'est en prenant conscience de ces verrouillages qu'on va peut-être aider des intervenants – qui eux sont dans l'action – à argumenter des positions, à construire des plaidoyers ou à se servir de ces éléments. Moi, ça m'avait conduit à faire deux, trois propositions au MAPAQ. La première était relative à la Politique bioalimentaire. Cette politique, c'est un consensus que le gouvernement, quel qu'il soit, essaie d'obtenir à un moment donné. Forcément – et je ne jette pas la pierre à ceux qui gouvernent –, quand on a en face de soi la gestion de l'offre, des petits maraîchers bio, et puis un secteur exportateur comme le porc, c'est difficile de construire une Politique bioalimentaire dans laquelle on va dire « Ça, on n'en veut plus »... Donc, qu'est-ce qu'elle est, la Politique bioalimentaire? Elle est un consensus d'objectifs qui sont parfois contradictoires. Pour moi, là, il y a des verrouillages pour lesquels je n'ai pas de solution. Si l'État est capable de construire une vision, ça peut lui permettre de revisiter sa politique... Mais à qui profitent ces politiques ? Et est-ce qu'elles servent la vision qu'on pourrait définir? L'État québécois aujourd'hui dit « On veut plus d'autonomie, on veut favoriser le bio... », mais il est en difficulté pour prendre des décisions plus radicales – par exemple, arrêter d'exporter alors qu'il bénéficie aussi des recettes d'exportation. À un moment donné, s'il y a une mise à plat de ses politiques, il peut convenir d'arrêter ci ou ça. J'ai des exemples tout bêtes : on continue à subventionner le drainage, et plus on subventionne le drainage dans des territoires qui sont éloignés de la Montérégie, plus on favorise l'arrivée du maïs et du soja, et donc la monoculture qu'on connaît tous dans certains coins du Québec...

M.-J. B. : Donc, si on synthétise ce qui vient d'être dit quant au rôle du chercheur, c'est : la nécessité, d'une part, d'une mobilisation par rapport aux approches d'accompagnement, et d'autre part, d'un transfert des connaissances. Il faut en quelque sorte « sortir » ce qu'on a appris et compris. Il faut aussi comprendre

la complexité des verrouillages et des déverrouillages dans un monde très, très compliqué. Actuellement, on est seulement au stade de documentation de ce qui se passe sur le plan alimentaire. Le chercheur a pour rôle de rendre visible ce qui est invisible à tous, mais pour le moment, on n'a pas suffisamment de connaissances. Montaigne disait « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger », il faut s'observer soi-même pour comprendre la société. Descartes, lui, allait dans le sens contraire en disant qu'il est nécessaire de documenter. Le chercheur doit « être à soi », donc documenter et quantifier tout en se « voyant aller ». Quel sens a tout cela au bout du compte? Que veut même dire le mot « transition »? Pourquoi en parle-t-on seulement maintenant alors qu'il y a toujours eu du changement? Il faut être documenté pour être capable de nommer les choses et de prendre des décisions éclairées.

Chantal Gailloux :

J'ai eu l'occasion de partager dans un article mes réflexions au sujet des notions de chercheur, d'activiste et de collaboration qui peut avoir lieu dans la recherche. Il en est ressorti que la différence entre chercheur et activiste est parfois floue; les activistes font parfois eux-mêmes de la recherche et donc peuvent contribuer à la recherche. Ça pose la question de l'éthique et de la responsabilité qu'on a en tant que chercheurs. Il faut rester conscient des relations de pouvoir qui existent aussi dans le milieu de la recherche et ne pas hésiter à inclure les participants et/ou activistes comme co-auteurs. Je dirais qu'il faut aussi faire preuve d'humilité parce qu'en fin de compte, ce sont les activistes et participants qui vont vivre, subir les conséquences de la recherche-action en cours. Donc, oui : en tant que chercheurs, nous avons des convictions et nous souhaitons que la transition avance, mais il faut laisser de la place aux participants, leur donner la possibilité de décider dans quelle direction aller en matière d'intervention.

M.-J. B. : J'irais même jusqu'à dire que certaines éminences risquent de se servir de ce statut de chercheur pour faire passer des idées qui sont les leurs, voire des idéologies. L'éthique est terriblement importante, nous avons une responsabilité en tant que chercheurs.

Sophie Legault :

J'ai un bref commentaire au sujet de l'enjeu complexe de jumelage des données quantitatives avec des données qualitatives. Par exemple, si on veut savoir combien de kilos sont issus d'un projet de jardin. Dans le cadre d'un projet communautaire, cela a un impact contraignant pour les participants. Il y a une zone de flou qui nécessite une documentation approfondie. Il faut mettre tout cela en contexte pour que ça puisse être réaliste et représenter ce qui est en train de se passer.

M.-J. B : Donc, choisir la bonne approche méthodologique en fonction du projet de recherche...

Passons à la question suivante : l'autonomie alimentaire en temps de pandémie. M. le Premier ministre a récemment annoncé que le gouvernement voulait valoriser l'autonomie alimentaire. Ça fait 35 ans que tous ceux et celles qui comme moi travaillent sur l'alimentation et l'achat local en parlent, et tout d'un coup, le premier ministre fait cette annonce... Alors on pose la question : qu'est-ce que l'autonomie alimentaire?

Patrick Mundler :

Dans le domaine agricole, l'« autonomie alimentaire » renvoie à la façon dont les élevages essaient d'être autonomes pour l'alimentation de leurs animaux. Jusqu'ici, les trois mots qu'on avait quand on parlait d'autonomie, c'est : autosuffisance, sécurité et souveraineté. Le terme « autonomie » est arrivé par-dessus tout ça et de fait, il a été défini de façon assez différente selon les individus. Pour moi, c'est un terme qui a le mérite et l'inconvénient de satisfaire tout le monde. C'est-à-dire que comme il n'y a pas besoin de définir la vision qu'on y accole, on se satisfait, avec cette notion d'« autonomie alimentaire », des ambiguïtés qui se présentent quand, par exemple, on soutient à la fois des exportations et la production locale.

Giovanni Lebel :

Pour ma part, l'autonomie alimentaire, ce serait que tout le monde ait accès à la même alimentation, à la même qualité et à la même quantité. Ce qui, dans le modèle dans lequel nous travaillons actuellement, n'est pas nécessairement vrai. Parce que quand on y regarde de plus près, la production à petite échelle s'avère – du moins dans notre région, c'est peut-être différent ailleurs – plus dispendieuse que la production de masse. De meilleure qualité aussi en général, j'en conviens. Mais ce n'est pas l'ensemble de la population qui a accès à ce modèle. Donc les questions que je pose à ce sujet c'est : ce modèle est-il correct ? Est-il assez bien encouragé ? Devrait-il y avoir d'autres façons de faire ? Quand on parle d'autonomie alimentaire, moi, je ne peux m'empêcher de penser « quantité égale pour tous ».

Christine Gingras :

Je réagis à cette idée de « l'alimentation pour tous, de qualité et de quantité suffisantes ». En fait, c'est la définition qu'on utilise pour la sécurité alimentaire. Actuellement, nous menons au CISA un projet sur le système alimentaire, avec une vision de sécurité alimentaire. Nous avons abordé l'analyse des acteurs du système alimentaire sous un concept qui s'appelle la « pyramide des impacts populationnels sur la sécurité alimentaire ». Ce cadre d'analyse inclut des actions qui sont portées à la fois sur des individus, sur la collectivité (en termes de communauté), et aussi, plus largement, sur l'État. Cette notion d'autonomie alimentaire implique de

s'assurer de plusieurs choses : d'abord, que les gens aient accès à cette nourriture; ensuite, que notre environnement soit traité de façon respectueuse afin de pouvoir produire à court terme, à moyen terme et à long terme. L'autonomie alimentaire représente aussi toutes les formes de soutien à la production « maison » (chez soi), et tout ce qui favorise les liens entre les différents acteurs. Donc, on parle d'une notion plus complexe qu'une simple définition de type « produire tout ce qu'on mange ». Il s'agit d'un concept à trois, voire à quatre dimensions. La notion se comprend à l'échelle du territoire qui crée des liens entre les acteurs, mais s'étend aussi à ceux qui sont alimentés sur le territoire. Différents niveaux sont à considérer pour arriver à une sécurité alimentaire pour tous. C'est très large, en fin de compte.

Anne Blondlot :

Je n'apporterai pas une définition, mais plutôt une question. M. Mundler a dit qu'avant l'expression « autonomie alimentaire », on utilisait des mots comme « autosuffisance », « souveraineté »... On a même eu une politique de la souveraineté alimentaire – je pense que c'était sous le gouvernement de Pauline Marois... La question que je me pose, c'est : pourquoi on n'utilise pas – ou plus – ces termes? Pourquoi est-ce qu'on a choisi le mot « autonomie »? Est-ce parce que « autosuffisance » et « souveraineté » ne visent que l'idée de produire et de consommer localement, et excluent tout le pan de l'exportation qui est si important pour le secteur agricole?

Morgane Pellerin :

Je me demande comment on l'aborde à des échelles différentes. Quand on parle d'autonomie alimentaire pour un quartier, comme j'ai pu l'observer à Pointe-Saint-Charles, par exemple, ça semble aussi rejoindre la notion d'autonomie collective. Est-ce que du même coup ça n'englobe pas l'alimentation, l'accès aux aliments, mais aussi l'accès à la terre, et peut-être la capacité de jardiner et de faire des choix?

M.-J. B. : Donc, ça se traduit localement de façon très circonscrite. L'« autonomie alimentaire » serait alors quelque chose de vécu. Intéressant...

Morgane Pellerin :

Oui, et quand on parle de l'« autonomie alimentaire du Québec », on peut voir, comprendre autre chose... On sait qu'on ne sera pas indépendants pour nourrir tout le quartier, mais est-ce qu'on peut, par exemple, alimenter les réseaux locaux et se réapproprié l'alimentation? Ce sont des pistes à explorer.

Hubert Lavallée :

Pour rebondir sur ce qui vient de se dire, la question de l'autonomie alimentaire, ce n'est pas juste la question de la production des aliments. C'est toute la structure qui va avec. Ça concerne aussi la façon dont on distribue et partage ces aliments. Pour donner un exemple :

nous avons élaboré un projet avec des organismes en sécurité alimentaire dans une MRC. Eux avaient accès à de la nourriture, qui venait des différentes moissons, et qui venait aussi de surplus de producteurs et d'autres ressources. Mais c'était tout à fait inégal durant l'année. Ça n'était pas rassurant non plus dans la mesure où ils ne savaient pas trop quelle quantité ils allaient recevoir, etc. Donc, pour eux, c'était important d'avoir une ou deux terres dédiées à la fourniture de légumes et autres, associées à des équipements comme des congélateurs et des camions pour la distribution... Il fallait toute une structure pour répondre à leurs besoins et à leur sécurité alimentaire. On pourrait, comme Giovanni Lebel le dit, avoir suffisamment d'aliments et les moyens pour les distribuer, de façon juste et équitable, à l'ensemble de la population. C'est là qu'on commence, je pense, à se rapprocher du concept d'autonomie alimentaire.

Patrick Mundler :

J'aime bien l'idée amenée par Morgane et Hubert que l'autonomie alimentaire, ce serait, à l'échelle d'un territoire, se poser la question « Comment augmenter ses capacités à se nourrir localement? », mais sans en faire, encore une fois, une finalité. Pour répondre à une question posée plus haut, « autosuffisance alimentaire », c'est vraiment une histoire de taux d'approvisionnement. Donc, si je vise l'autosuffisance alimentaire, je n'achète plus à l'extérieur. C'est ça que ça veut dire. On l'a dans la gestion de l'offre. C'était l'objectif – de demander aux agriculteurs de produire l'équivalent de la demande domestique – mais pour d'autres produits, on ne l'a pas du tout. La « souveraineté alimentaire », maintenant. Au Québec, c'est toujours difficile d'accoler le mot « souveraineté » à quelque chose. C'est la raison pour laquelle l'expression a été abandonnée. Vous comprenez bien que ce n'était pas un hasard que le Parti québécois propose une politique de la souveraineté alimentaire et que le Parti libéral l'abandonne, pour refaire la même chose avec la Politique bioalimentaire. Il n'y a pas grand-chose qui a changé là-dessus. Et puis la question de la sécurité alimentaire, c'est l'accès. Mais l'accès, on peut l'avoir en important ou en exportant; et on peut l'avoir en produisant soi-même, etc.

Bon, tout à l'heure, on est revenus sur cette histoire de richesse en terres.

Je vais prendre une échelle supérieure qui n'est pas celle du Québec, mais celle du Canada. Si on prend le Canada, on a une des plus grandes puissances agricoles – en termes de richesse en terres – du monde. Et puis, si vous prenez Google Maps, vous allez sur la Jordanie; vous allez zoomer un peu et vous allez voir des petits ronds verts partout, partout, partout. Ces gens sont en train d'essayer d'acquérir leur autosuffisance alimentaire en vidant des nappes phréatiques vieilles de 20 000 ans. Ça n'a aucun sens! Il faut arrêter de penser que chaque communauté devrait se nourrir elle-même. Ça n'a pas de sens. C'est

intéressant de réfléchir aux façons dont chacun peut se réapproprier l'alimentation et améliorer ses techniques, ses pratiques par rapport à un contexte qui est le sien. Mais ce n'est pas vrai que les Jordaniens vont arriver à se nourrir, même en améliorant leurs techniques, sans vider leurs nappes phréatiques. Ils vont avoir besoin, à un moment donné, du blé qui sort des grandes plaines céréalières qu'il y a encore dans le monde – et qui sont menacées par les changements climatiques, mais ça, c'est encore autre chose.

M.-J.B. : Hubert nous dit : « L'accès, oui, mais il faut l'organiser ». Et toi, Patrick, tu nous dis : « Oui, on peut l'organiser entre nous, parce qu'on est riches ». Mais ne devrait-on pas penser à l'organiser dans une perspective mondiale? Parce qu'il y a des populations qui, sur le plan environnemental, vont devoir détruire l'environnement pour être capables de vivre, donc d'avoir accès à l'alimentation. On ne peut pas penser le territoire local sans penser les inégalités entre territoires, entre pays, et entre différents vécus et différentes ressources. Cet élément ajoute beaucoup à la richesse de notre réflexion. C'est très difficile de le dire, je trouve. Parce qu'à une échelle locale, on apprécie d'être capables d'accroître nos capacités, mais à une échelle mondiale, ça devient inatteignable.

Alexis Tanguay :

Je m'interroge sur deux choses en particulier. D'abord, on parle des politiques d'autonomie alimentaire et tout ça. Jusqu'à quel point, selon vous, en réalité, ce n'est pas une forme déguisée de protectionnisme, parce qu'on essaie justement de favoriser notre agriculture à l'intérieur? Ça fait longtemps qu'on le fait au Québec et au Canada avec la gestion de l'offre, qui a ses avantages, mais qui peut aussi voir des effets négatifs. On sait que la théorie des avantages comparatifs favoriserait le fait qu'on mette de l'avant la production qu'on peut obtenir avec nos ressources et de manière efficace, puis qu'on délaisse les autres dans un modèle d'échange mondial. Pour cette raison, je m'interroge sur la pertinence aujourd'hui, au 21^e siècle, de vouloir à tout prix retourner à une autonomie alimentaire. Et au détriment de quelles ressources est-ce que tout ça se fait?

Le deuxième point est en lien avec la sécurité alimentaire. Les recherches menées actuellement dans le domaine essaient « d'apprivoiser » les circuits courts. Mais les réseaux centralisés de distribution gèrent une logistique extrêmement complexe en ce moment, et qui réussit à alimenter des millions de personnes d'une manière somme toute très efficace. Je me demande si ces réseaux ne sont pas indispensables, même s'ils peuvent mener à des iniquités – je pense, par exemple, aux déserts alimentaires. C'est vrai que c'est toujours plus intéressant d'aller vendre des aliments aux gens qui ont les moyens de les payer, mais la question de la logistique mérite d'être posée.

M.-J. B. : Merci beaucoup, Alexis. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des propos tenus jusqu'à maintenant. Effectivement, est-ce qu'on utilise l'autonomie alimentaire pour en faire une politique d'autarcie? L'« accès », oui, mais il doit être organisé et il faut des choix orientés dans une perspective clairement définie.

Giovanny Lebel :

La question qu'on n'a pas soulevée ici, c'est celle de la main-d'œuvre. Pour être autonome, pour être souverain ou être tout ce qu'on voudra en agriculture, il faut du monde prêt à s'investir. On a un problème sur ce plan-là au Québec et dans plusieurs pays industrialisés. C'est bien d'avoir la superficie, mais ça ne fait pas tout. Je vous donne un exemple : dans une MRC grande comme ma main, il y a 800 hectares prêts pour la culture. Laissons de côté toutes les contraintes de copropriété et admettons qu'on rende cette superficie agricole disponible. A-t-on les gens qu'il faut pour s'en occuper?

M.-J. B. : En effet, les ressources ne sont pas que pour la terre, mais aussi pour les personnes...

Olivier Brière :

En vous entendant, je me disais que l'agriculture est vraiment une arme géopolitique... Ça amène un très, très grand niveau de complexité, et moi, je me perds un peu là-dedans, parce que je suis très impliqué sur le plan local. Je regarde la communauté, et l'objectif, ce n'est pas d'atteindre 100 % de production des aliments localement, mais peut-être de dire : « On est à 4, 5, 10, 20 %, est-ce qu'on peut aller à 21, 24, 26 %? » Cette transition, c'est donc de faire mieux, de tranquillement aller vers une plus grande autonomie. J'ai trouvé la présentation de Patrick Mundler très intéressante par rapport à des productions qui pourraient apporter un retour sur investissement assez rapide. On est proche du 100 % de nos besoins, par exemple en choux, donc il y a des gains rapides qu'on peut faire dans certaines productions qui sont intéressants.

L'architecture du système alimentaire mondial, moi, ça me dépasse, parce qu'il y a d'autres considérations que celle de nourrir le monde, malheureusement. Maintenant, ce que j'aimerais rapporter sur la situation de nos communautés... [Il s'interrompt.] Il y a quelque chose que je trouve vraiment aberrant au Québec, c'est qu'on prenne de l'électricité pour l'envoyer dans une résistance électrique pour produire de la chaleur. Il y a un gaspillage, là, qui est éhonté. C'est-à-dire qu'on pourrait prendre la même énergie, faire une activité productive – par exemple, produire des salades avec des lampes de culture –, puis produire de la chaleur résiduelle qui serve à chauffer les bâtiments institutionnels ou les maisons. Donc, on pourrait être plus autonomes en organisant mieux d'abord notre production électrique. Ça, c'est inexploité. Il ne faut pas oublier aussi que dans la réorganisation du système dont Alexis parlait, il doit y avoir une

perte de 30 %, je pense, de pertes agricoles. J'ai un ami qui travaille chez Loop. Quand j'avais visité les installations, il me disait qu'ils transformaient 5 tonnes par semaine de fruits qui s'en allaient au dépotoir... Je lui ai reparlé récemment et il m'a dit qu'ils transformaient maintenant 15 tonnes détournées du dépotoir – de fruits, de légumes, et tout ça. Il y a encore beaucoup à faire. Dans la réorganisation, c'est un enjeu fondamental. On ne devrait plus jeter. Sans compter la question énergétique par ailleurs. Et il faut produire plus localement, pour tendre vers une plus grande autonomie, sans pour autant viser des objectifs irréalistes.

M.-J. B. : Qu'est-ce qui dépend de nous, en somme? Parce que, comme vous le dites, l'international nous dépasse... Nous avons mené des études auprès de 143 étudiants en agriculture dans l'une ou l'autre des 11 établissements d'enseignement en agriculture au Québec. Nous avons dressé leur profil. Ce sont des gens très scolarisés, qui ont fait un baccalauréat, parfois même une maîtrise, en sciences politiques, en sciences humaines, en sciences de l'environnement... Pour changer le monde, ces étudiants ont décidé d'aller s'inscrire en techniques agricoles, puis de lancer une ferme diversifiée sur une petite parcelle de terre impliquant des relations avec la communauté et des ventes de proximité. Alors, oui : qu'est-ce qui dépend de nous face à ce constat que « l'international nous dépasse »?

Anne Blondlot :

Je ne partirai pas de votre postulat que l'international nous dépasse. Je crois que l'interdisciplinarité est importante. Il y a des gens que ça ne dépasse pas et qui s'intéressent aux aspects de droits internationaux – je pense à Geneviève Parent à l'Université Laval, qui travaille sur ce sujet-là... Il y a aussi des étudiants qui ne semblent pas dépassés. Je pense qu'il faut travailler aux différentes échelles, parce qu'elles sont complémentaires. On ne peut pas tout faire à l'échelle locale, on est encadré par un droit international. Les produits alimentaires sont réglementés par l'OMC – d'ailleurs, une des voies explorées est de faire retirer l'alimentation des règles des marchés internationaux en disant que « ce ne sont pas des produits comme les autres ». Donc, je pense qu'il faut avancer sur ce volet-là aussi, tout en travaillant à l'échelle locale, parce que nous sommes aussi contraints, à cette échelle, par ce qui se passe à l'international.

M.-J. B. : Donc, avec la nécessité d'une inter-relation...

Hubert Lavallée :

Ça peut aller dans ce sens aussi pour l'autonomie alimentaire : l'autonomie alimentaire que nous souhaitons doit être liée à une autonomie alimentaire beaucoup plus large. Mais elle doit être conçue de façon à ne pas aggraver d'autres problèmes, notamment environnementaux, comme l'a montré l'exemple jordanien mentionné par

Patrick Mundler. Ça veut dire qu'on a probablement perdu des savoirs ancestraux, où l'on cultivait peut-être sur la même terre, mais avec une bien meilleure gestion de l'eau, des eaux de pluie, plus d'arbres, de racines, etc. Je ne sais pas si c'est le cas en Jordanie, mais c'est le cas dans bien des territoires, on le voit même dans des pays riches – dans l'Ouest américain, où on pompe les nappes phréatiques, ce qui est en train d'engendrer de gros problèmes d'eau. On applique des techniques industrielles modernes mur à mur au lieu de penser à chacun des territoires... C'est ça aussi, l'autonomie alimentaire pour nous, et ça implique un partage des connaissances, mais pas juste de la part des chercheurs : les savoirs autochtones, aussi. Ces savoirs, souvent, on les a perdus avec la biodiversité – les variétés ancestrales étaient les mieux adaptées au territoire. On a voulu adapter l'écosystème à des techniques industrielles, alors qu'on aurait dû faire l'inverse : comprendre notre écosystème et adapter l'agriculture pour qu'elle « réponde » à notre écosystème. Donc, l'autonomie alimentaire doit tenir compte des capacités environnementales à l'échelle locale, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

M.-J. B. : Comment fait-on, à votre avis – je m'adresse à tout le monde –, pour amener sur la place publique ces débats, ces questions, ce transfert des connaissances qui se veut vulgarisé?

Hubert Lavallée :

J'ai profité de la pandémie pour visionner plusieurs documentaires rapportant des expériences menées à une micro-échelle en Afrique et dans la péninsule arabique dans le but de se réapproprier le territoire et l'écosystème, et de réintroduire des espèces en lien avec cet écosystème perdu au cours des époques. Il y a une diffusion à grande échelle des connaissances en agriculture et en soin social, grâce aux réseaux sociaux, à la technologie et aux radios en ligne, par exemple. Les moyens de diffusion sont de plus en plus à notre portée, mais il faut des individus, des organismes et des sociétés pour les soutenir. Ça nous amène à la pression du financement de ces moyens.

Morgane Pellerin :

Pour apporter un élément de réponse, je pense qu'on en revient un peu à la question du rôle du chercheur. Même si l'on devient expert de notre sujet, c'est de travailler avec d'autres experts qui va aider à la diffusion des connaissances. Il est important de s'intéresser à d'autres domaines que les nôtres et de tisser des liens. En parlant d'alimentation, on peut être amené à parler des changements climatiques, de régénération de l'écosystème, de design, de géographie, etc.

M.-J. B. : En effet. Passons maintenant à la question de la multiplication des initiatives et des différentes subventions liées à ces initiatives. Comment est-ce que ça fonctionne? Est-ce que ces initiatives sont bien documentées? Est-ce qu'elles font l'objet d'un partage et d'une visibilité accrue?

Julie Rondeau :

On parle de l'avenir, donc il est difficile de faire des prévisions... Par contre, on peut prendre du recul par rapport à quelque chose qui existe au Québec et qui a été très étudié : l'action communautaire autonome au Québec, qui est très réputée. Des chercheurs ont mené une étude sur l'institutionnalisation du lieu communautaire au Québec. Dans les années 1980, on a assisté à un effet « pop-corn » avec l'apparition des maisons pour les femmes victimes de violences conjugales, les maisons de jeunes, les hébergements, les milieux de vie dans le cadre de la santé mentale... Partout sur le territoire, on a vu se créer des établissements. Ça n'était pas nécessairement « réseauté » de manière sectorielle ni en termes d'organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et en défense des droits. C'est très similaire à ce qu'on est en train de vivre. Ce qui est arrivé, c'est que dans les années 1990 on a observé une nette institutionnalisation de ce tissu; les mouvements citoyens ont senti le besoin de se concerter et de réseauter, et d'avoir du financement pour le faire – aujourd'hui, je pense entre autres aux incubateurs, dont on a parlé dans le colloque, qui commencent à se concerter pour savoir ce qui se pratique ailleurs et pérenniser leurs financements. C'est exactement ce qui s'est passé dans le milieu communautaire. Je pense également, à ce sujet, au repositionnement de la table de concertation bioalimentaire. Cette institutionnalisation s'est faite par un double mouvement [voir les travaux de Mélanie Bourque à l'Université de Montréal, et notamment sa thèse de doctorat en sciences politiques intitulée *Les fils et la trame de l'aide sociale au Canada: 1990-2002*]. D'un côté, le mouvement citoyen à la base a voulu faire reconnaître sa légitimité, sa reconnaissance dans le tissu social et sa pérennisation financière – il revendiquait du financement pour pouvoir exister à long terme. De l'autre, l'État québécois a vu que le financement des organismes communautaires permettait de répondre à l'un de ses objectifs pécuniaires : réduire le coût des services publics en matière de santé et de services sociaux. À partir de ce moment, il y a vraiment eu pérennisation, et des budgets ont été débloqués pour permettre aux personnes concernées de se concerter et d'échanger. On a assisté à l'essor de corporations de développement communautaire et de tables sectorielles. En fait, le développement s'est fait aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau territorial. Alors, est-ce que ce qu'on voit présentement lié à la transition va suivre ce modèle-là? C'est l'une des choses qui pourraient arriver, car l'État québécois, dans sa Politique bioalimentaire, pourrait reconnaître des actions citoyennes locales afin de répondre à ses objectifs.

Il y a des parallèles intéressants à établir avec ce qui s'est passé dans le milieu communautaire, car on parle d'actions citoyennes à la base, avec des objectifs étatiques.

M.-J. B. : Est-ce qu'on peut imaginer qu'un pareil mouvement puisse éclore tout à coup, et qui soit lié à l'environnement, aux changements climatiques, à l'alimentation?

Anne Blondlot :

Je ne sais pas s'il est prêt à émerger, mais je pense que le lien de ces nouveaux modèles avec la santé est un vecteur important pour créer ce type de mouvement. Parce que c'est une préoccupation centrale pour les citoyens. Donc, si on veut créer ce mouvement, il faut en démontrer les avantages pour la santé et bien sûr pour l'environnement – ce dernier, de toute façon, a un impact sur la santé.

M.-J. B. : C'est pour ça que je m'interroge souvent au sujet de l'agriculture urbaine, par exemple... Celle-ci n'est-elle pas plus que de l'agriculture? C'est de la santé, de l'éducation, un moyen de briser l'isolement...

Christine Gingras :

Oui, c'est ça qui, dans l'agriculture urbaine, intéresse le citoyen « normal ». C'est sûr qu'une municipalité peut décider de développer l'aspect entrepreneurial – donc une entreprise d'agriculture urbaine – pour les bienfaits que ça peut apporter à la communauté. Ce que j'observe principalement dans les projets auxquels je suis associée, ce sont les autres aspects communautaires et de santé au sens large : bienfaits psychologiques et physiques, alimentation saine, dimension éducative... L'autre projet sur lequel je travaille et qui est consacré au système alimentaire durable implique lui aussi un aspect santé : sécurité alimentaire, littératie, accès à la saine alimentation... L'angle de la santé est très porteur. En ce moment, il y a beaucoup d'argent dédié à la santé des communautés.

M.-J. B. : Ça veut dire qu'il y a plusieurs sortes d'agriculture. Patrick Mundler a posé les questions : « Oui, mais, et la mise en marché? », « Oui, mais, économiquement, ça signifie quoi? », « Oui, mais, quelle quantité est produite? », etc. Il faut qu'on mesure de quoi on parle. On ne parle peut-être pas de la même chose.

Christine Gingras :

Il y a des échelles. Le circuit court pour certains usagers peut être un choix pour des raisons de santé. Ça reste quelque chose qui est petit et alternatif, on n'est pas dans un modèle commun ni dominant. La question que je me pose, c'est de savoir quels seraient les facteurs susceptibles de créer un point de bascule, de faire que cette initiative devienne un modèle plus dominant qu'il ne l'est. Est-ce que ce seront des facteurs internes ou des facteurs externes, comme des phénomènes socio-économiques – par exemple, une crise de la Covid-19?...

M.-J. B. : La « bascule, » justement, qu'est-ce qu'on peut en dire?

Sophie Legault :

Je voudrais poursuivre sur l'aspect citoyen... Pendant la crise de la Covid-19, on a observé un engouement pour le jardinage. Quand les gens ont pris conscience du temps que ça prend, de l'énergie que ça demande en termes de soins et de lutte contre les ravageurs, etc., ils ont vu que même avec une terre de 1000 pieds carrés, on est très loin d'être autonomes – et ça, c'est en production de légumes, même pas pour le reste. Ça entraîne des questions comme : « Est-ce que ça vaut vraiment la peine d'investir ce coût et d'acheter local et bio? » On a vu l'offre et la demande pour l'approvisionnement local exploser pendant la pandémie. Le modèle « très local » fonctionne parce qu'il y a beaucoup de bénévoles. De nombreuses nouvelles fermes font appel à des bénévoles pour des corvées de plantation, d'entretien, de récolte et de livraison, afin d'être viables – et je ne parle même pas de rentabilité. Est-ce que ça veut dire qu'on ne connaît pas le coût réel de ce que c'est que de s'alimenter? Cela tient compte de l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, mais tout le monde n'est pas prêt à payer 4 dollars une tomate sous prétexte que c'est ce qu'elle coûte en soins et en suivi... Ça soulève aussi la question des subventions à injecter dans le système.

M.-J. B. : Ça nous amène à la fameuse question qui a été posée sur la relation entre l'autonomie alimentaire et les projets communautaires. Il serait intéressant de savoir ce qu'entretiennent ces deux notions... Quant aux changements climatiques, comment les prend-on en compte?

Anne Blondlot :

Chez Ouranos, c'est une orientation que nous prenons dans notre nouvelle programmation : le lien entre système alimentaire, sécurité alimentaire, santé alimentaire et changements climatiques. Donc, oui, la question est de savoir comment on prend ça en compte. Est-ce que c'est de démontrer, de s'assurer que ces nouveaux modèles agricoles dont on a parlé dans le colloque sont à la fois résilients aux effets et changements climatiques, et qu'ils vont dans le sens de la réduction des émissions? Par ailleurs, est-ce que ces changements climatiques, au même titre que la Covid-19, pourraient être un facteur qui favoriserait ces nouveaux modèles? Le gaspillage alimentaire est aussi un aspect dont il faut tenir compte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Christine Gingras :

J'ai longtemps répété qu'il fallait avant tout parler de résilience lorsqu'il était question de réduction des gaz à effet de serre. Avec les changements climatiques, on se retrouve dans des contextes sociaux, économiques et environnementaux fluctuants. Ça incite les communautés à développer une résilience alimentaire et une résilience par rapport à leur écosystème. Je reviens aux deux thématiques que je connais le mieux : l'agriculture urbaine et les circuits courts. Il est intéressant de voir comment sur une échelle



de territoire (local, régional, etc.), on peut aller chercher un maximum de nos besoins essentiels. L'alimentation est un facteur important, parce que les changements climatiques sont imprévisibles. La résilience de la communauté répond à cette imprévisibilité. Les liens qui auront été tissés au sein de la communauté peuvent apporter une solution. C'est même peut-être là qu'un modèle dominant va émerger... On l'a vu pendant la crise de la Covid-19 : ce sont les communautés et les secteurs les mieux connectés qui ont pu réagir le plus rapidement possible et se « tailler » une place. Je vois la résilience communautaire comme une expérimentation : être le plus résilient possible face à ce qui peut arriver dès demain.

Anne Blondlot :

Je trouve très intéressante cette notion de résilience communautaire, ainsi que l'aspect « processus » de ces expérimentations, au-delà des systèmes et des pratiques très techniques que ça permet de mettre en œuvre et qui sont plus ou moins favorables à l'adaptation aux changements climatiques, à la résilience aux impacts, à l'atténuation... L'idée, oui, c'est de développer des processus de collaboration de la résilience communautaire et de la résilience sociale. L'apprentissage de l'expérimentation essai/erreur...

M.-J. B. : Je voudrais souligner que pendant la période de Covid-19, les groupes communautaires qui travaillaient en sécurité alimentaire et approvisionnaient les personnes les plus démunies n'avaient pas l'infrastructure numérique suffisante pour répondre à l'augmentation énorme des besoins. À l'inverse, ceux qui disposaient déjà d'une logistique numérique pouvaient répondre plus facilement à la demande, dans leurs propres réseaux. Les plus démunis et les organismes communautaires se sont retrouvés à devoir répondre au téléphone, sur Internet, etc., mais jamais au moyen d'une logique intégrée et efficace. Donc, établir des liens, oui, mais l'accès aux infrastructures numériques est un problème...

Hubert Lavallée :

Les réponses aux changements climatiques sont en général connues, mais leur application est très complexe. On sait qu'il faut réduire la consommation des combustibles fossiles, mais l'agriculture contribue aussi aux changements climatiques. Non seulement à cause des engrais azotés, de l'utilisation de la chimie et de toute la chaîne qui est autour, mais aussi, au départ, par la déforestation – par exemple, en Amazonie. On sait également qu'on peut faire une agriculture qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre et qui peut être déployée en ayant beaucoup plus de capteurs de carbone. Je reviens à l'idée de l'agroécologie. Je viens de terminer l'ouvrage d'Alain Olivier [*La révolution agroécologique*, Montréal : Les Éditions Écosociété, 2021]. Alain Olivier est notamment professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, et

titulaire de la Chaire en développement international. Il aborde toutes ces questions. Évidemment, avec le système agricole mondial actuel, la compétition entre les États et les lobbies des grandes compagnies, la mise en place de l'agroécologie peut prendre beaucoup de temps. Et le temps, c'est ce qui nous manque. Est-ce que l'être humain attend d'être au bord du précipice avant de consacrer le courage, l'énergie et le temps pour affronter ce problème? Peut-être qu'on peut agir plus rapidement, et favoriser les conditions nécessaires à notre échelle – à l'échelle locale, régionale ou nationale, même si, dans ce dernier cas, ça peut nous placer en désavantage par rapport à d'autres États. Il manque une volonté économique et politique...

M.-J. B. : La plupart des esprits sont conscients des changements climatiques, qu'il faut revoir les méthodes, que l'agro-industrie ne tiendra pas, etc. À quel moment va-t-on basculer d'une approche sectorielle ou industrielle, non durable, dans un autre modèle? Est-on obligés, comme Hubert Lavallée le dit, de nous tenir « au bord du précipice »? Il y a des gens qui, actuellement, agissent...

Corine Dejar :

C'est vrai que c'est quelque chose de hautement questionnable... Je n'ai malheureusement que des questions. Au Brésil, beaucoup d'activistes autochtones qui défendent l'environnement, la terre, etc., disparaissent – ils sont assassinés. Mais ceux qui restent continuent de lutter. Qu'est-ce qui fait que moi, au Québec, avec tout le confort que j'ai, avec les lois sur lesquelles je peux m'appuyer pour défendre mes droits, je reste assise dans mon canapé à attendre que la transition arrive?

Anne Blondlot :

Je pense qu'il ne faut pas être si négatif... Il y a des jours où moi aussi je me dis : « Ça n'avance pas, c'est déprimant... » Mais les choses bougent, tout n'est pas obligé de venir du haut. Les États, les villes continuent à avancer, le mouvement peut aussi venir du bas. La question, c'est « Comment fédérer ça, comment prouver aux politiques qu'on peut le faire? » D'abord, il y a la pression citoyenne. Ça revient à la discussion que nous avons eue au sujet du rôle du chercheur : il doit présenter ses travaux, transmettre ses connaissances aux citoyens pour que ceux-ci fassent pression. Ce qu'il faut, donc, c'est fédérer et convaincre les citoyens, les politiques et les organismes qui financent – et eux, il faut les convaincre avec leur langage. Les convaincre que c'est rentable en plus d'être bon pour la santé...

M.-J. B. : Alors il ne s'agit pas d'une rupture, mais davantage de tendre la main et d'amener une perspective avec une solution. Et cela, sachant qu'il existe des initiatives un peu partout qui certes sont invisibles, mais qui peuvent servir d'exemples à mettre en valeur par rapport aux mesures politiques publiques. Ces initiatives, il faut les documenter pour

les rendre accessibles, pour aller vers les décideurs et influencer l'ensemble de la population, et pour annoncer que des changements sont en cours.

Sophie Legault :

Je voudrais juste revenir sur cette histoire de « bord du précipice ». Au Québec, on ne manque pas d'eau, on ne manque pas d'espace pour enfouir les déchets, on ne manque pas de ressources, ni de connaissances. En apparence, on ne manque pas de forêt non plus. Il est donc très difficile de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. La perception des gens, c'est : « Pourquoi devrait-on économiser de l'eau? », « Pourquoi devrait-on arrêter d'élever du bétail sous prétexte que ça demande beaucoup d'eau alors qu'on en a en masse? », etc. On a là un enjeu réel. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas besoin de protéger tout ça, mais on est moins confrontés à ces défis par rapport aux changements climatiques et à leurs impacts.

Corine Dejar :

Nous avons abordé le sujet du transfert des connaissances. Là encore, ça soulève des questions. Comment communique-t-on, comment transfère-t-on ces connaissances? Ces données sont-elles transférées de la bonne manière? Et à qui sont-elles transférées? Entre les chercheurs et les personnes qui ont le pouvoir d'agir, les uns et les autres n'ont-ils pas tendance à rester entre eux, entre experts? Au bout du compte, est-ce que la population, d'une manière plus large, ne se trouve pas exclue? Il y a des choses très positives qui se passent, oui, mais comment va-t-on faire pour mieux les communiquer?

Julie Rondeau :

Je viens en partie du domaine de la psychologie, donc, pour en revenir aux perceptions, je voudrais signaler la parution récente d'un certain nombre de travaux fort intéressants en neuropsychologie et en psychologie environnementale. Il y est question de la façon dont notre cerveau peut s'adapter aux changements climatiques et dont fonctionne le circuit de la récompense – la fameuse dopamine. Selon les études, de par notre évolution, notre cerveau va se concentrer sur les récompenses à très court terme et va dévaloriser les bénéfices lointains. Notre mode de vie industriel aurait renforcé notre dépendance à la dopamine. Les psychologues environnementaux explorent beaucoup ces pistes embryonnaires. Un champ est en train d'émerger pour qu'on puisse savoir quoi faire et quels modèles inculquer. On est beaucoup dans la récompense lorsqu'on a de « bons gestes » pour l'environnement – certains critiquent le fait d'être juste dans la récompense... Il semblerait que notre cerveau nous « joue des tours » et donc, il va falloir apprendre à déverrouiller le circuit de la récompense. Je trouve en tout cas que ce champ de recherche est intéressant à suivre.

Even Lemieux :

J'écoutais ce matin Dominique Gravel de l'Université de Sherbrooke, au sujet des transitions dans le domaine de l'écosystème forestier en lien avec les changements climatiques. L'une de ses prédictions, établie avec des modèles mathématiques, c'est que dans environ 100 ans, si nous ne réduisons pas le réchauffement planétaire, les érables à sucre vont pousser au sud de la baie d'Ungava. Il y aura donc des conséquences sur les écosystèmes des communautés autochtones et sur les sept générations à venir d'Autochtones. Il est clair que tout ce qui est alimentation, toute la faune et la flore seront modifiés par ces changements climatiques. Il faut commencer à songer à ce qu'il est possible de faire pour accompagner les communautés autochtones au nord, afin qu'elles soient capables de s'adapter de façon progressive et non pas abrupte. Parce qu'un beau matin, leur gibier va migrer au nord et elles n'auront pas le choix de le suivre si elles veulent survivre.

Morgane Pellerin :

Pour rebondir sur ce que Julie soulignait tout à l'heure, je me souviens d'une discussion que j'ai eue avec des collègues et où l'on se disait qu'on oublie parfois à quel point on est privilégiés dans ce contexte. On pense à des grands enjeux, des grandes questions qui nous habitent au quotidien, entre autres les changements climatiques. Mais nous ne faisons pas vraiment partie de ceux qui en subiront le plus les impacts à court terme à travers le monde. Il y a aussi des gens dont les préoccupations sont plus immédiates – parvenir à travailler, à se nourrir... Comment les convaincre? C'est un autre rapport aux choses. Je crois qu'on peut y arriver par les projets de milieu de vie dans lesquels quelqu'un peut venir récolter des légumes, par exemple. La contribution volontaire, l'échange de savoirs... C'est aussi une façon de sensibiliser à de grands enjeux climatiques. Peut-être que c'est ainsi qu'on peut espérer avoir une plus large portée.

Denise Godonou :

Pour renchérir au sujet des initiatives : il y a peut-être un problème de paradigme. J'aimerais bien aborder la question sous l'angle de l'analyse politique. Actuellement, on est dans une phase de transition, mais on n'a pas encore changé de paradigme. Qu'est-ce qui pourrait faciliter ce changement? Ceux qui défendent les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions environnementales n'ont peut-être pas encore assez de pouvoir pour ce changement... En tout cas, je m'interroge.

M.-J. B. : Ce serait donc une question de choix politique? Qu'en pensent les autres intervenants?

Frédéric Clerson :

On parle de paradigme et de rôle de l'État, et je me sens interpellé en tant que politologue. Une des limites de l'exercice actuel, c'est qu'on discute d'enjeux agro-alimentaires dans un cadre non agro-alimentaire. Donc, on

dit, par exemple : « L'État devrait soutenir des initiatives qui apportent des bénéfices autres que des bénéfices agricoles. » À ce moment-là, la question c'est : « À qui on parle ? » Est-ce que tu vas voir le ministère de l'Agriculture pour lui dire « Viens me soutenir pour mon projet qui va avoir des bénéfices sur la santé »? Ou tu vas voir le ministère de la Santé pour lui dire « Viens soutenir mon projet qui va être bénéfique pour la santé, mais qui est un projet agricole »? Donc, on tombe toujours un petit peu « entre deux chaises »... Il y a des cadres politiques qui permettent de soulever des pistes de solution. Au fond, il faut trouver l'interlocuteur légitime, celui ou celle qui sera en mesure de parler au ministère ou à l'agence capable de prendre le projet sous son aile. Il faut donc réussir à avoir un « porteur de dossiers », un « *policy entrepreneur* » qui va mobiliser l'État en lui disant : « Ça devrait être telle institution qui intervienne sur ces enjeux-là ». On a vu ça dans le cas des pesticides, par exemple. Au départ, la réglementation des pesticides était réalisée par les instances de décision en agriculture. Les lobbies agricoles discutaient avec l'État pour dire : « On va mettre en place des règles en ce qui concerne les pesticides ». Donc les premières règles étaient beaucoup axées sur la concordance entre ce qui était inscrit sur la boîte et ce qui était répandu dans le champ. Les enjeux touchaient essentiellement l'entreprise agricole. Et puis, au fur et à mesure, il y a eu des discussions avec les groupes environnementaux, et ça a changé la façon de percevoir les pesticides. Aujourd'hui, d'une façon générale, ce ne sont plus que les milieux agricoles qui discutent des enjeux de réglementation des pesticides, mais les groupes environnementaux et, par exemple au Québec, le ministère de l'Environnement. Ça a changé la perspective : maintenant, on considère les pesticides comme étant potentiellement un enjeu pour la santé et pour l'environnement. Donc, il faut réussir à trouver un porte-parole assez fort pour venir changer la perspective dont il est question ici...

M.-J. B. : Je trouve ça très intéressant. Au CISA, lorsque nous présentons des demandes de financement en agriculture, nous sortons des cadres établis étant donné que nous faisons de l'innovation sociale. On se rend compte qu'il faut effectivement faire « glisser » l'interlocuteur traditionnel vers un autre interlocuteur qui a du poids. Par exemple, nous avons fait une demande de subvention pour l'insertion socioprofessionnelle, par l'agriculture, de jeunes atteints de troubles du spectre autistique. Au début, on envoyait des demandes de financement au secteur agricole et puis au secteur social. Puis, tout d'un coup, on a envoyé une demande de financement au ministère de la Santé. Donc, on a fait glisser l'enjeu d'un interlocuteur à un autre. Actuellement, en agriculture/autonomie alimentaire, qui serait cet interlocuteur, selon vous?

Frédéric Clerson :

La première question à se poser, c'est : « Y en a-t-il un en autonomie alimentaire? » Et s'il y en a un, il faut qu'il soit reconnu et écouté par l'État... Je pense qu'on peut cibler l'organisation Équiterre. On peut être critique envers Équiterre, il y en a d'autres aussi... Mais en termes de collaboration avec l'État et d'écoute, c'est un exemple probant – récemment du moins, il y a eu un début. Ensuite, est-ce que ça doit passer par un mouvement citoyen ou par un mouvement collectif plus large, la question est présente et je n'ai pas la réponse – si je l'avais eue, j'aurais écrit des articles à ce sujet.

Hubert Lavallée :

Quand on parle d'interlocuteur, cela signifie non seulement d'avoir un interlocuteur qui se prononce en faveur de cette transition écologique et sociale, mais en plus de « déplacer » l'interlocuteur actuel, qui est l'argent. La grande majorité des décisions de nos gouvernements sont prises en priorité selon une vision néolibérale liée à la croissance, et non pas en vertu d'une vision beaucoup plus sociale de l'économie, qui serait liée au bien-être des citoyens et de l'environnement. Il faut donc réussir, et par des mouvements citoyens avec des interlocuteurs crédibles, à opérer ce déplacement. Il y a eu des progrès, certes. Mais on s'aperçoit de plus en plus que malgré les avancées de certains organismes environnementaux, c'est encore le côté néolibéral qui prend le dessus avec toutes les conséquences désastreuses que ça peut avoir sur l'environnement, la santé et l'aspect social. C'est ce changement de paradigme qu'il faut effectuer.

M.-J. B. : Il demeure, Hubert, que le développement durable existe depuis 40 ans au moins : le rapport Brundtland [rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies] a confirmé, institutionnalisé la notion de développement durable. Économie, équité sociale et environnement constituent les trois grands enjeux dont on tient compte. Sauf qu'à la fin, oui, l'économie pèse toujours plus lourd que le reste. Je le vois ces temps-ci par rapport à certaines décisions prises.

Even Lemieux :

S'agissant du développement durable, je voudrais revenir sur la question autochtone. Dans ce contexte, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador s'est associé avec Nergica [un centre de recherche appliquée qui stimule l'innovation en matière d'énergies renouvelables à travers des activités de recherche, d'aide technique, de transfert technologique et d'accompagnement aux entreprises et aux collectivités]. Cette collaboration a mené la communauté mi'gmaq de Gesgapegiag en plein cœur de la Gaspésie – c'est une zone tout à fait isolée, sur la route 299 [R-299], où les lignes électriques ne se rendent pas – à construire avec Nergica une centrale photovoltaïque

qui collecte de l'énergie solaire permettant d'exploiter une station-service, un ou deux chalets, ainsi qu'un centre de restauration. Les Autochtones sont actuellement formés pour exploiter la station photovoltaïque afin qu'ils puissent être autonomes énergiquement, puisque le gouvernement ne peut pas amener les lignes de courant électrique jusqu'à eux. Ça, c'est un exemple d'effort communautaire qui mène à une valorisation sociétale dans leur région, et qui pourrait s'appliquer à d'autres régions éloignées. Y compris le Grand Nord, qui a besoin d'énergie pour alimenter les serres et les environnements permettant d'obtenir une autonomie alimentaire – et de ne pas payer une fortune pour la livraison des aliments. Je pense qu'avec de plus en plus d'efforts communautaires qui valorisent le développement durable, on peut arriver à de grands succès comme celui qu'on observe au cœur de la Gaspésie. J'invite les participants de ce colloque, lorsqu'ils rentreront chez eux, à se demander ce qu'ils peuvent faire pour nos communautés éloignées – qui, elles, souffrent tandis que nous vivons « grassement » dans un environnement où l'on peut s'acheter des fruits et légumes à la tonne, et où l'on se permet même de gaspiller...

Chantal Gailloux :

Il y a deux choses à propos desquelles j'aimerais réagir. D'abord, la notion de « *policy entrepreneur* » : c'est quelque chose qu'on voit à l'œuvre dans le milieu de la distillation et de la fermentation. La Régie des alcools – la SAQ – exige que les ingrédients soient inscrits sur les bouteilles afin qu'on puisse retracer leur origine (ex. : avec le label Origine Québec). Les entrepreneurs du milieu, les lobbies le font aussi par souci de transparence et pour essayer de se distinguer sur le marché. La deuxième chose concerne la volonté politique. Je veux me reporter ici à la « petite bible » du genre qu'est l'ouvrage de Michel Morisset, *L'Agriculture familiale au Québec* : on y explique comment les politiques de spécialisation se sont concentrées aux guerres mondiales. On y revient sur le moment d'urgence, à l'époque, de nourrir les peuples d'Europe et les soldats. C'est à cette période-là notamment que l'on a établi que les Prairies canadiennes allaient se concentrer sur les céréales, tandis qu'au Québec et en Ontario, ce serait le lait et le porc. Aujourd'hui encore, les politiques publiques continuent de soutenir ces filières qui sont très institutionnalisées et très structurées. Donc, je me dis : « Comment fait-on pour soutenir les initiatives locales afin qu'elles puissent se structurer de manière équivalente? ».

M.-J. B. : En fait, nous avons eu des éléments de réponse : un mouvement de mobilisation citoyenne; trouver le bon interlocuteur; le réseautage; le chercheur qui doit diffuser ses connaissances, les vulgariser et créer des lieux d'expression. Il s'agit maintenant de savoir quand nous allons passer de l'idée – de la « fiction » – à l'action ou à la transformation.

Anne Blondlot :

À propos du fait de trouver « LE bon interlocuteur » : je pense qu'il faut trouver LES bons interlocuteurs. Les gouvernements, comme beaucoup d'organisations, fonctionnent en silos. Je ne pense pas qu'il devrait y avoir un seul ministère porteur de ces initiatives, sachant qu'elles touchent à l'agriculture, mais aussi à la santé et au développement économique. L'approche consiste aussi à briser ces silos environnementaux. C'est un des mandats d'Ouranos – c'est un organisme frontière pour favoriser le décloisonnement, y compris à l'échelle de l'État. Même le CISA et Équiterre peuvent prendre ce rôle-là : faire communiquer les ministères à travers des projets, des ateliers afin qu'ils portent ensemble ce dossier.

Patrick Mundler :

Il y a la décentralisation de la politique publique qui joue un rôle. C'est un vaste chantier. Confier aux territoires un certain nombre de choses, ça peut aider à décloisonner. Par contre, je reviens sur l'institutionnalisation des niches parce que c'est une question de fond : est-ce qu'on ne risque pas de le tuer, ces niches, si on les institutionnalise? Les niches sont constituées aussi d'une multitude d'acteurs agiles, flexibles, souples, qui naissent, qui vivent, qui disparaissent, etc., mais qui n'ont pas forcément la capacité ni l'envie d'être placés sous une bannière unique. C'est un problème qu'elles rencontrent constamment, d'ailleurs. Si je fais un peu l'inventaire des niches au Québec, je vois une immense diversité. Il y en a qui arrivent à se structurer : les fermiers de famille, par exemple. Mais il y a aussi des gens qui ne se parlent jamais parce qu'ils sont sur deux planètes différentes, d'autres qui essaient de relancer certaines filières... Comme quelqu'un l'a mis en évidence lors du colloque, on dégage du foncier, mais il y a de la concurrence pour l'obtenir... Il y a tout cela et c'est pour ça que l'institutionnalisation est peut-être en elle-même un danger. En tout cas, dans les situations de transition, en général, quand c'est trop institutionnalisé, c'est le régime qui avale la niche qui bouge un peu en marge, et puis ça s'arrête là.

M.-J. B. : Merci. Si vous n'avez pas d'autres commentaires, je propose de passer à la clôture du colloque. Tout d'abord, les remerciements aux conférenciers et aux participants. Nous remercions les 14 conférenciers et conférencières – un nombre d'interventions qui a permis un colloque extrêmement riche d'échanges, de diversité, d'expérimentations et de connaissances. Je remercie également les présidentes des parties des axes de recherche, c'est-à-dire Corine Dejar et Émilie Parent. Je remercie aussi l'équipe qui a travaillé très dur pour préparer ce colloque et organiser ses contenus – à savoir « attacher » le sens des choses et les conférences entre elles, regrouper les axes, faire en sorte que le numérique fonctionne. Je remercie Pierre Olivier Ouimet, Ariane Roberge, Alexis Tanguay et surtout Sylvie Courchesne, notre organisatrice en chef. Je vous remercie tous et toutes grandement, ce qui met fin au colloque.

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres de l'équipe du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) qui ont participé à l'organisation du colloque des 6 et 7 mai 2021, soit Sylvie Courchesne, Marie-Joëlle Brassard, Pierre Olivier Ouimet, Émilie Parent et Corine Dejar.

À ces personnes, nous ajoutons l'équipe du Service des communications du cégep de Victoriaville, qui a contribué à la visibilité du colloque.

Nous souhaitons aussi remercier l'équipe qui a coordonné la préparation de cette publication, composée de Stéphane Ledien, Marie-Joëlle Brassard et Pierre Olivier Ouimet. À ce noyau, nous ajoutons l'ensemble des personnes qui ont participé à l'évaluation et à la révision scientifique des textes.

Un remerciement particulier à tous les conférenciers et conférencières ainsi qu'aux auteurs et auteures des textes qui composent cette publication. Par la même occasion, nous remercions les personnes qui ont participé au « dialogue » enrichissant du 7 mai 2021.

Enfin, nous remercions l'Acfas pour ces occasions qui permettent de faire rayonner la recherche.

